



SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES DETAILLEES DE L'APPLICATION DE PAIEMENT CB EMV/ISO2 (CONTACT ET SANS CONTACT)

FONCTIONS ELEMENTAIRES

**VOLUME 2
Version 1.1**

**SOMMAIRE**

1 PRESENTATION	10
2 ORIENTATIONS TECHNIQUES	11
2.1 Règles communes pour les tickets porteurs et commerçants	11
2.2 Structure du ticket.....	11
2.3 Règles communes pour les tickets porteurs et commerçants	11
2.3.1 Règles applicables au ticket papier	11
2.3.2 Ticket de transaction non aboutie	11
2.3.3 Informations du ticket.....	11
2.4 Adaptation des tickets pour les systèmes intégrés	13
3 FONCTIONS ELEMENTAIRES.....	14
FE 1.8.2 ACQUERIR LES DONNEES NECESSAIRES A LA COMMUNICATION DU SYSTEME D'ACCEPTATION	15
FE 1.8.3 ACQUERIR LE NUMERO DE CAISSE DU SYSTEME D'ACCEPTATION	16
FE 1.8.4 ACQUERIR LES DATE ET HEURE SYSTEME DU SYSTEME D'ACCEPTATION	17
FE 2.1.1 AFFECTER UNE REFERENCE LOGIQUE A UN ACCEPTEUR DANS UN CONTEXTE MULTI-ACCEPTEURS	18
FE 2.1.2 CHARGER POUR UNE APPLICATION LE SIRET	19
FE 2.2.1 CHARGER POUR UNE APPLICATION L'ENSEIGNE DE L'ACCEPTEUR	21
FE 2.2.2 CHARGER POUR UNE APPLICATION LE CODE ACTIVATION APPEL	23
FE 2.3.1 CHARGER POUR UNE APPLICATION LE NUMERO DE CONTRAT OU IDENTIFIANT ACCEPTEUR	24
FE 2.3.2 AFFECTER POUR UNE APPLICATION LE NUMERO LOGIQUE D'UN POINT D'ACCEPTATION CARTE	25
FE 2.3.3 AFFECTER POUR UNE APPLICATION LE NUMERO LOGIQUE D'UN SYSTEME D'ACCEPTATION	26
FE 2.4.1 CHARGER POUR UNE APPLICATION LES PARAMETRES DE GESTION DU MODE APPELANT / APPELE	28
FE 2.4.2 CHARGER POUR UNE APPLICATION LE MODE DE FACTURATION TELECOM	30
FE 2.4.4 CHARGER POUR UNE APPLICATION LE CODE PAYS DU SYSTEME	32
FE 2.4.5 CHARGER POUR UNE APPLICATION LE CODE LANGUE DES MESSAGES ACCEPTEUR	34
FE 2.4.8 CHARGER POUR UNE APPLICATION L'IDENTIFICATION DU SYSTEME D'ACCEPTATION.....	36
FE 2.4.9 CHARGER POUR UNE APPLICATION L'IDENTIFIANT PSEUDO-SESSION ETENDU DU SYSTEME D'ACCEPTATION.....	38
FE 2.5.1 AFFECTER POUR UNE APPLICATION L'IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT ACQUEREUR.....	39
FE 2.5.3 CHARGER POUR UNE APPLICATION LE TYPE D'ACTIVITE DU COMMERCANT	41
FE 2.5.5 CHARGER POUR UNE APPLICATION LES TYPES DE TRANSACTION ACCEPTES.....	42
FE 2.5.7 CHARGER POUR UNE APPLICATION LES MONNAIES LOCALES ACCEPTEES.....	44
FE 2.5.8 CHARGER POUR UNE APPLICATION LES DEVISES ACCEPTEES.....	46
FE 2.5.10 CHARGER POUR UNE APPLICATION LES PARAMETRES D'APPEL.....	48
FE 2.5.17 CHARGER POUR UNE APPLICATION LES LONGUEURS ACCEPTABLES D'UN NUMERO DE PORTEUR	50
FE 2.5.18 CHARGER POUR UNE APPLICATION LES FORMATS TICKETS PORTEUR	52
FE 2.5.20 CHARGER POUR UNE APPLICATION LE MONTANT MINIMUM ACCEPTE D'UNE TRANSACTION.....	53
FE 2.5.21 CHARGER POUR UNE APPLICATION LE MONTANT MAXIMUM ACCEPTE D'UNE TRANSACTION.....	54
FE 2.5.22 CHARGER POUR UNE APPLICATION LE MONTANT DE DOUBLE AUTHENTIFICATION PORTEUR	55
FE 2.5.23 CHARGER POUR UNE APPLICATION LES FORMATS TICKETS COMPTE-RENDU	56
FE 2.5.24 CHARGER POUR UNE APPLICATION LA TEMPORISATION DE SAISIE DU CODE CONFIDENTIEL.....	57
FE 2.5.25 CHARGER POUR UNE APPLICATION LES PARAMETRES DE DECLENCHEMENT D'UNE AUTORISATION	58
FE 2.6.1 CHARGER POUR UNE APPLICATION LES PARAMETRES D'APPEL AU SYSTEME ACQUEREUR DE TELECOLLECTE	59



FE 2.6.3 AFFECTER POUR UNE APPLICATION LES PARAMETRES D'APPEL A UN SYSTEME ACQUEREUR DE TELEPARAMETRAGE	61
FE 2.6.4 CHARGER POUR UNE APPLICATION LA DUREE DE VALIDITE MAXIMUM D'UNE CARTE PORTEUR.....	63
FE 2.6.5 CHARGER POUR UNE APPLICATION LES PARAMETRES D'APPEL AU SYSTEME ACQUEREUR D'AUTORISATION.....	64
FE 2.6.6 CHARGER POUR UNE APPLICATION LE TYPE DE SITE	66
FE 2.6.7 CHARGER POUR UNE APPLICATION LES ENVELOPPES PROTOCOLES.....	68
FE 2.6.8 CHARGER POUR UNE APPLICATION LES PARAMETRES D'APPEL A UN SYSTEME DE TELECHARGEMENT	69
FE 2.7.1 CHARGER POUR UNE APPLICATION LA LISTE DES BINS	71
FE 2.9.1 CHARGER POUR UNE APPLICATION LA LISTE DE CONTROLE DE CARTES PORTEURS.....	73
FE 2.11.2 CHARGER POUR UNE APPLICATION LES PARAMETRES DU DIALOGUE PORTEUR – MACHINE	75
FE 2.12.1 CHARGER POUR UNE APPLICATION LA DATE ET L'HEURE GMT	77
FE 3.1.2 AFFECTER LE CODE ACTIVATION IMPRESSION TICKET TRANSACTION NON ABOUTIE.....	79
FE 3.2.1 SUPPRIMER LES PARAMETRES ET LES DONNEES DE REFERENCE ET DE FONCTIONNEMENT ASSOCIES A UNE APPLICATION	80
FE 3.2.2 SUPPRIMER POUR UNE APPLICATION UNE TABLE DE PARAMETRES.....	82
FE 4.1.6 SELECTIONNER LA MONNAIE OU LA DEVISE DE LA TRANSACTION.....	83
FE 4.1.10 ELABORER LA LISTE DES MONNAIES ET DEVISES GEREES SUR LE SYSTEME D'ACCEPTATION	85
FE 4.1.13 SELECTIONNER LE CODE LANGUE D'AFFICHAGE DES MESSAGES PORTEUR	86
FE 4.2.10 AFFECTER LE MODE DE MISE EN SERVICE D'UNE APPLICATION	88
FE 5.1.1 ACQUERIR LE MONTANT EN MONNAIE OU EN DEVISE D'UNE TRANSACTION DE PAIEMENT.....	89
FE 5.1.2 CONTROLER LA CAPACITE DU DISPOSITIF D'ACCEPTATION A TRAITER LA DEMATERIALISATION DU TICKET PORTEUR.....	91
FE 5.1.3 CHOISIR LE TYPE D'EDITION DU TICKET PORTEUR	92
FE 5.1.4 CONTROLER LA DISPONIBILITE DU PAPIER DANS L'IMPRIMANTE DU TERMINAL	94
FE 5.1.5 SAISIR ADRESSE EMAIL POUR ENVOI TICKET ELECTRONIQUE.....	95
FE 5.1.6 SAISIR NUMERO DE TELEPHONE MOBILE POUR ENVOI TICKET ELECTRONIQUE	96
FE 5.1.7 CHARGER LA TABLE DES FONCTIONS	97
FE 5.1.8 CONFIGURER LA LISTE DES TYPES D'EDITION DU TICKET PORTEUR RETENUS.....	99
FE 5.1.9 CONFIGURER LA DEMATERIALISATION DU TICKET PORTEUR	100
FE 5.1.11 CHARGER LA TABLE DES PARAMETRES EDITION PREMIERE LIGNE TICKET	101
FE 5.1.12 CONFIGURER L'INDICATEUR M-ACCEPTATION	102
FE 5.1.13 COMMUNIQUER AU PORTEUR LES INFORMATIONS NECESSAIRES POUR ACCEDER AU TICKET ELECTRONIQUE.....	103
FE 5.3.1 CONTROLER LE MONTANT MINIMUM ACCEPTE D'UNE TRANSACTION DE PAIEMENT	104
FE 5.3.4 CONTROLER LE MONTANT MAXIMUM D'UNE TRANSACTION DE PAIEMENT	106
FE 5.3.5 CONTROLER LE MONTANT DE DOUBLE AUTHENTIFICATION PORTEUR	107
FE 5.5.1 CALCULER LA CONTRE-VALEUR DU MONTANT DE LA TRANSACTION	108
FE 5.5.2 CALCULER LES DATE ET HEURE LOCALES D'UNE APPLICATION.....	110
FE 6.1.1 CONTROLER LA PRESENCE D'UNE CARTE PORTEUR DANS UNE LISTE DE BINS.....	112
FE 6.1.4 CONTROLER LA LONGUEUR D'UN NUMERO DE PORTEUR	113
FE 6.1.5 CONTROLER LA PRESENCE D'UNE CARTE DE TEST	114
FE 6.3.1 CONTROLER LE NIVEAU D'ECHANGE D'UNE CARTE PORTEUR (1ER CARACTERE DU CODE SERVICE)	115
FE 6.3.2 CONTROLER LE NIVEAU D'APPEL D'UNE CARTE PORTEUR (2EME CARACTERE DU CODE SERVICE)	116
FE 6.3.3 CONTROLER LE NIVEAU DE CONTROLE D'UNE CARTE PORTEUR (3EME CARACTERE DU CODE SERVICE) ..	117
FE 6.3.4 ANALYSER LA TECHNOLOGIE D'ACQUISITION DES DONNEES DU MOYEN DE PAIEMENT.....	118



FE 6.3.5	CONTROLER LE MODE DE LECTURE PAR RAPPORT A LA TECHNOLOGIE DE TRAITEMENT DE LA CARTE PORTEUR	119
FE 6.4.1	CONTROLER LA DATE DE FIN DE VALIDITE D'UNE CARTE PORTEUR A PISTE ISO 2	121
FE 6.4.4	CONTROLER LA DATE DE FIN DE VALIDITE EN SAISIE MANUELLE	122
FE 6.4.9	CONTROLER L'ACCEPTABILITE D'UN TYPE DE TRANSACTION	123
FE 6.4.10	PROPOSER LE DIFFERE DE RECOUVREMENT	124
FE 8.1.1	CONTROLER LA CLE DE LÜHN D'UN NUMERO DE PORTEUR.....	125
FE 8.5.1	CONTROLER VIA LE NIVEAU D'APPEL D'UNE APPLICATION CARTE L'OPPORTUNITE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION.....	127
FE 9.1.1	CONTROLER LE CODE NIVEAU D'ACCEPTATION D'UNE CARTE PORTEUR DANS UNE LISTE DE BINS.....	128
FE 9.1.2	CONTROLER LA PRESENCE D'UNE CARTE PORTEUR DANS UNE LISTE DE CONTROLE	130
FE 9.3.1	CONTROLER LES UTILISATIONS SUCCESSIVES EN MONTANT D'UNE CARTE PORTEUR DANS UN MÊME FICHIER POUR UNE MEME APPLICATION (CUMUL PORTEUR)	131
FE 9.4.2	METTRE EN OEUVRE L'ALGORITHME D'APPEL ALEATOIRE CB	133
FE 10.2.1	DEMANDER UNE AUTORISATION POUR UNE TRANSACTION DE DEBIT.....	135
FE 10.2.2	CONTROLER LES CONDITIONS D'EMISSION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION	137
FE 10.2.3	DEMANDER UNE AUTORISATION PAR APPEL PHONIE	139
FE 10.2.4	ANALYSER LA REPONSE A UNE DEMANDE D'AUTORISATION	140
FE 10.2.5	EMETTRE UNE DEMANDE D'AUTORISATION A L'INITIATIVE DE L'ACCEPTEUR.....	143
FE 10.2.6	SAISIR UN NUMERO D'AUTORISATION OBTENU EN APPEL PHONIE	144
FE 10.2.7	DECLENCHER UNE DEMANDE D'AUTORISATION	145
FE 11.1.1	FORCER UNE TRANSACTION DE DEBIT AVANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION.....	146
FE 11.1.2	FORCER UNE TRANSACTION DE DEBIT APRES UNE DEMANDE D'AUTORISATION	147
FE 11.1.3	METTRE A JOUR LE CODE ACTIVATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION.....	149
FE 11.1.9	VALIDER UNE TRANSACTION D'ANNULATION	150
FE 11.1.10	VALIDER UNE TRANSACTION DE CREDIT	151
FE 11.1.12	CONTROLER LA PRESENCE D'UNE TRANSACTION DE DEBIT NON ANNULEE	153
FE 11.1.13	RECHERCHER LA DERNIERE TRANSACTION ENREGISTREE DANS L'APPLICATION	155
FE 11.1.14	CONTROLER LA PRESENCE D'UNE TRANSACTION DE DEBIT	156
FE 14.1.1	ATTRIBUER UN NUMERO A LA TRANSACTION DE PAIEMENT	157
FE 14.1.2	ATTRIBUER LES DATE ET HEURE LOCALES A UNE TRANSACTION DE PAIEMENT	158
FE 14.2.1	ENREGISTRER UNE TRANSACTION DE DEBIT	159
FE 14.2.2	ENREGISTRER UNE TRANSACTION DE CREDIT.....	161
FE 14.2.3	ENREGISTRER UNE TRANSACTION D'ANNULATION	163
FE 14.2.4	CONTROLER LA CAPACITE DE L'APPLICATION À ENREGISTRER LA TRANSACTION SUIVANTE	165
FE 14.2.5	ENREGISTRER UNE TRANSACTION NON ABOUTIE	166
FE 16.1.2	METTRE A JOUR LE CODE ACTIVATION D'UNE TELECOLLECTE	168
FE 16.1.3	PRENDRE EN COMPTE LA CONSOLIDATION DE REMISE DU SYSTEME ACQUEREUR.....	169
FE 16.1.4	SUPPRIMER UNE REMISE CONSOLIDEE	171
FE 16.1.5	REINITIALISER A UN LE NUMERO SEQUENTIEL DE TRANSACTION	172
FE 19.1.1	EDITER UN TICKET DE TRANSACTION DE DEBIT	173
FE 19.1.2	EDITER UN TICKET DE TRANSACTION DE CREDIT	178
FE 19.1.3	EDITER UN TICKET DE TRANSACTION D'ANNULATION	181
FE 19.1.4	EDITER UN DUPLICATA DU TICKET DE LA DERNIERE TRANSACTION	185
FE 19.1.7	EDITER UN TICKET DE TRANSACTION DE DEBIT EN PAIEMENT A DISTANCE.....	189
FE 19.1.8	EDITER UN TICKET DE TRANSACTION NON ABOUTIE	193



FE 19.1.10	EDITER UN TICKET COMMERCANT POUR UNE TRANSACTION DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT	196
FE 19.1.14	EDITER UN TICKET DE TRANSACTION DE CREDIT EN PAIEMENT A DISTANCE	199
FE 19.1.15	EDITER UN TICKET DE TRANSACTION D'ANNULATION EN PAIEMENT A DISTANCE.....	202
FE 19.5.3	EDITER LES PARAMETRES DE FONCTIONNEMENT D'UNE APPLICATION	205
FE 19.5.4	EDITER LES CARACTERISTIQUES MATERIELLES ET LOGICIELLES D'UN SYSTEME D'ACCEPTATION.....	213
FE 19.5.5	EDITER LE COMPTE RENDU DE CHARGEMENT DU LOGICIEL NOYAU	216
FE 19.5.6	EDITER LE COMPTE RENDU DE CHARGEMENT DU LOGICIEL APPLICATIF	219
FE 19.6.1	EDITER UN COMPTE-RENDU DE REMISE DE TRANSACTIONS.....	221
FE 19.7.3	EDITER LA TOTALISATION DES TRANSACTIONS PRESENTES DANS UNE APPLICATION	225
FE 19.7.6	EDITER LE JOURNAL DES INCIDENTS BANCAIRES D'UNE APPLICATION	229
FE 19.8.1	EDITER LE TICKET DE COMPTE-RENDU DE SUPPRESSION D'UNE APPLICATION	233
FE 20.2.3	CONSULTER LES PARAMETRES DE FONCTIONNEMENT D'UNE APPLICATION	235
FE 20.2.4	CONSULTER UNE OU DES TRANSACTIONS ABOUTIES D'UNE APPLICATION	237
FE 20.2.5	CONSULTER UNE OU DES TRANSACTIONS NON ABOUTIES D'UNE APPLICATION	239
FE 25.1.2	ACQUERIR L'ENSEMBLE DES DONNEES D'UNE CARTE A PISTE ISO 2	241
FE 25.1.4	ACQUERIR UN NUMERO DE CARTE PORTEUR PAR SAISIE MANUELLE.....	243
FE 25.1.5	ACQUERIR LA DATE DE FIN DE VALIDITE DE LA CARTE PORTEUR PAR SAISIE MANUELLE	244
FE 25.1.6	ACQUERIR LE CRYPTOGRAMME VISUEL.....	245
FE 25.2.1	CONTROLER LA STRUCTURE D'UNE PISTE ISO2	246
FE 25.4.3	RECONNAITRE UNE CARTE A PISTE ISO2 ACCEPTEUR.....	247
FE 26.1.1	ACQUERIR LA REPONSE A LA « REMISE A ZERO » D'UNE CARTE A MICROCIRCUIT	249
FE 26.1.2	ANALYSER LES OCTETS SYSTEME D'UNE CARTE A MICROCIRCUIT.....	251
FE 26.1.4	ANALYSER LES INDICES DE PRECISION CALCULES PAR LES APPLICATIONS DU SYSTEME D'ACCEPTATION	252
FE 30.1.1	INITIALISER UNE TRANSACTION AVEC UNE APPLICATION CARTE EMV	253
FE 30.1.2	STOKER LES DONNEES RECONNUES LORS DE LA LECTURE DES FICHIERS CARTE.....	255
FE 30.1.3	LIRE LES FICHIERS ET ENREGISTREMENTS REFERENCES DANS L'AFL	256
FE 30.1.4	METTRE A JOUR LA TVR	257
FE 30.1.5	ACQUERIR LE CODE CONFIDENTIEL D'UNE CARTE A MICROCIRCUIT EMV	263
FE 30.1.6	DEMANDER LA SIGNATURE D'UN PORTEUR DE CARTE A MICROCIRCUIT EMV	265
FE 30.1.8	LIRE LES COMPTEURS DE L'APPLICATION CARTE	267
FE 30.2.1	VERIFIER LA COHERENCE DES DONNEES CARTE STOCKEES	269
FE 30.2.3	AUTHENTIFIER L'APPLICATION CARTE ET SES DONNEES EN MODE OFFLINE	271
FE 30.2.4	EFFECTUER AUTHENTIFICATION DU PORTEUR	275
FE 30.2.6	METTRE EN OEUVRE L'ALGORITHME D'APPEL ALEATOIRE	278
FE 30.2.7	EFFECTUER L'ANALYSE DES CODES ACTION SUR LE SYSTEME D'ACCEPTATION	280
FE 30.2.10	METTRE A JOUR LES INDICATEURS DE TRAITEMENT DE LA TSI	281
FE 30.2.11	REMETTRE A ZERO LES INDICATEURS DE TRAITEMENT DE LA TVR ET DE LA TSI	282
FE 30.2.12	INITIALISER LES TRAITEMENTS AVEC UNE APPLICATION CARTE EMV	283
FE 30.2.15	ANALYSER LA REPONSE CARTE ET VERIFIER LA SIGNATURE DYNAMIQUE.....	284
FE 30.2.16	VALIDER LE MONTANT	286
FE 30.3.1	CONTROLER OFFLINE LE CODE CONFIDENTIEL D'UNE CARTE A MICROCIRCUIT EMV	287
FE 30.3.3	CONTROLER LES UTILISATIONS SUCCESSIVES EN MONTANT D'UNE CARTE PORTEUR DANS UN MÊME FICHIER POUR UNE MEME APPLICATION DU SYSTEME D'ACCEPTATION (CUMUL PORTEUR)	289
FE 30.3.4	CONTROLER LES UTILISATIONS SUCCESSIVES D'UNE CARTE A MICROCIRCUIT EMV (CONTROLE DE FLUX)	291
FE 30.3.5	CONTROLER LA PRESENCE D'UNE CARTE PORTEUR DANS UNE LISTE DE CONTROLE	293
FE 30.3.6	CONTROLER LE NUMERO DE VERSION DE L'APPLICATION CARTE	295



FE 30.3.7	CONTROLER LE CODE NIVEAU D'ACCEPTATION D'UNE CARTE PORTEUR DANS UNE LISTE DE BINS	297
FE 30.3.9	CONTROLER L'AUC DE L'APPLICATION CARTE.....	299
FE 30.3.10	CONTROLER LES DATES DE DEBUT ET DE FIN DE VALIDITE D'UNE APPLICATION CARTE.....	301
FE 30.3.11	VALORISER LE CODE REPONSE PAR DEFAUT	302
FE 30.3.13	CONSOLIDER LES RAISONS D'EMISSION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION	303
FE 30.3.15	CONTROLER LA PRESENCE D'UNE CARTE PORTEUR DANS UNE LISTE DE BINS.....	305
FE 30.3.17	CONTROLER LA PRESENCE D'UNE TRANSACTION DE DEBIT NON ANNULEE	306
FE 30.3.18	CONTROLER LE POSITIONNEMENT DU CODE FORCAGE PAR L'ACCEPTEUR	308
FE 30.3.19	CONTROLER LA PRESENCE D'UNE TRANSACTION DE DEBIT	309
FE 30.3.20	FORCER UNE TRANSACTION DE DEBIT EMV AVANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION	310
FE 30.3.21	FORCER UNE TRANSACTION DE DEBIT EMV APRES UNE DEMANDE D'AUTORISATION	312
FE 30.3.23	EMETTRE UNE DEMANDE D'AUTORISATION A L'INITIATIVE DE L'ACCEPTEUR	314
FE 30.3.26	CONTROLER LE MODE DE LECTURE PAR RAPPORT A LA TECHNOLOGIE DE TRAITEMENT DE LA CARTE PORTEUR	315
FE 30.4.1	DEMANDER UNE AUTORISATION D'UNE TRANSACTION DE PAIEMENT	317
FE 30.4.2	TRAITER LA REPONSE A UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE TRANSACTION DE PAIEMENT	319
FE 30.4.3	PROPOSER A L'APPLICATION CARTE UNE ACTION POUR LA TRANSACTION EN COURS	321
FE 30.4.4	ENREGISTRER UNE TRANSACTION DE DEBIT EMV	323
FE 30.4.5	ENREGISTRER UNE TRANSACTION EMV NON ABOUTIE	326
FE 30.4.6	ENREGISTRER UNE TRANSACTION DE CREDIT.....	329
FE 30.4.7	ENREGISTRER UNE TRANSACTION D'ANNULATION	331
FE 30.4.8	AUTHENTIFIER L'ETABLISSEMENT EMETTEUR DE L'APPLICATION CARTE	334
FE 30.4.9	ANALYSE DE L'AUTHENTIFICATION DU 1 ^{ER} GENERATE AC	336
FE 30.4.10	DEMANDER UNE AUTORISATION D'UNE TRANSACTION DE PAIEMENT EN PAIEMENT FACE A FACE	337
FE 30.4.15	EMETTRE UN REDRESSEMENT EN PAIEMENT	339
FE 30.5.1	CHARGER POUR UNE APPLICATION LA LIBRAIRIE DE COMMANDES EMV	342
FE 30.5.2	CHARGER POUR UNE APPLICATION LA LISTE DES TAC EMV	343
FE 30.5.3	CHARGER POUR UNE APPLICATION LA LISTE DES AID EMV	345
FE 30.5.4	CHARGER POUR UNE APPLICATION LA LISTE DES CLES PUBLIQUES D'AUTHENTIFICATION EMV	347
FE 30.5.7	INITIALISER POUR UNE APPLICATION LES CARACTERISTIQUES FONCTIONNELLES EMV DU SYSTEME D'ACCEPTATION.....	349
FE 30.5.8	CHARGER POUR UNE APPLICATION LA TSI EMV	354
FE 30.5.9	CHARGER POUR UNE APPLICATION LA TVR EMV.....	356
FE 30.5.10	CHARGER POUR UNE APPLICATION LES PARAMETRES D'APPEL ALEATOIRE EMV	358
FE 30.5.11	CHARGER POUR UNE APPLICATION LES PARAMETRES D'APPEL EMV	360
FE 30.5.14	CHARGER POUR APPLICATION LA LISTE DES DOL EMV (TDOL, ddol)	362
FE 30.5.15	CHARGER POUR UNE APPLICATION LE CODE ACTIVATION APPLICATION EMV	364
FE 30.5.17	CHARGER POUR UNE APPLICATION LA LISTE DES DONNEES COMPLEMENTAIRES EN TELECOLLECTE	366
FE 30.5.18	CHARGER POUR UNE APPLICATION LA LISTE DES DONNEES SPECIFIQUES PAR AID	368
FE 30.5.19	CHARGER POUR UNE APPLICATION LES CODES PRODUITS REFUSES PAR LE COMMERCANT	370
FE 30.6.1	EMETTRE LA REMISE DES TRANSACTIONS D'UNE APPLICATION EMV	371
FE 30.6.3	TRAITER UN SCRIPT EMETTEUR	374
FE 30.6.4	ANALYSER LA REPONSE DE L'APPLICATION CARTE	376
FE 30.7.1	EDITER UN TICKET DE TRANSACTION DE DEBIT EMV	378
FE 30.7.2	EDITER UN TICKET DE TRANSACTION NON ABOUTIE EMV	382
FE 30.7.3	EDITER UN TICKET DE TRANSACTION DE CREDIT EMV.....	385



FE 30.7.4	EDITER UN TICKET DE TRANSACTION D'ANNULATION EMV	388
FE 30.7.5	EDITER LES PARAMETRES DE REFERENCE D'UNE APPLICATION EMV	392
FE 30.7.6	EDITER UN DUPLICATA DE TICKET DE LA DERNIERE TRANSACTION EMV	395
FE 30.7.7	EDITER LE RESULTAT DE CHARGEMENT DE PARAMETRES EMV	396
FE 30.7.10	EDITER UN TICKET DE CLOTURE EMV.....	401
FE 30.7.11	EDITER UN TICKET DE CLOTURE (PISTE OU SAISIE MANUELLE)	404
FE 30.7.12	EDITER UN TICKET DE CLOTURE NON ABOUTIE (EMV, PISTE, SAISIE MANUELLE).....	408
FE 30.7.13	EDITER UN TICKET DE FACTURE COMPLEMENTAIRE	416
FE 30.7.14	EDITER UN TICKET DE FACTURE COMPLEMENTAIRE NON ABOUTIE	419
FE 30.8.1	CONSULTER LES PARAMETRES DE REFERENCE D'UNE APPLICATION EMV	422
FE 30.9.1	AFFICHER LES INFOS PORTEUR ET COMMERCANT SUR AUTORISATION PARTIELLE.....	424
FE 30.9.2	ACTIVATION AUTORISATION PARTIELLE	426
FE 30.9.3	CONTROLER LE MONTANT AUTORISE EN AUTORISATION PARTIELLE	427
FE 30.9.6	CONTROLER L'ACTIVATION DE L'APPEL PHONIE.....	428
FE 35.1.0	ADMINISTRER LES BENEFICIAIRES DU SYSTEME D'ACCEPTATION	429
FE 35.1.1	SELECTIONNER LE BENEFICIAIRE DANS UNE CONFIGURATION MULTI-ACCEPTEURS.....	431
FE 35.1.2	SELECTIONNER LE SERVICE DE PAIEMENT POUR LE BENEFICIAIRE	432
FE 35.1.3	SELECTIONNER LE TYPE DE TRANSACTION POUR LE SERVICE.....	434
FE 35.1.4	ADMINISTRER LA MONNAIE OU LA DEVISE DE LA TRANSACTION	436
FE 35.1.5	MODIFIER LE CONTEXTE TRANSACTIONNEL	437
FE 35.1.10	IDENTIFIER LE SERVICE PLBS OU SAISIR UN MONTANT	440
FE 35.1.11	IDENTIFIER LE MODE D'ACQUISITION DES DONNEES	441
FE 35.1.13	VERIFIER LA PRESENCE D'UNE APPLICATION SANS CONTACT SUR LE TERMINAL	442
FE 35.1.14	PRE-PROCESSING DE TOUTES LES APPLICATIONS SANS CONTACT DU TERMINAL	443
FE 35.5.1	ELABORER ET ANALYSER LA LISTE DES AID COMMUNS A UNE CARTE EMV ET AUX APPLICATIONS TERMINAL DU SYSTEME D'ACCEPTATION	445
FE 35.5.2	SELECTIONNER UNE APPLICATION CARTE UNIQUE PAR LE PORTEUR	448
FE 35.5.3	SELECTIONNER UNE APPLICATION CARTE PARMI PLUSIEURS APPLICATIONS PAR LE PORTEUR	449
FE 35.5.4	SELECTIONNER UNE APPLICATION TERMINAL PAR LE COMMERCANT	450
FE 35.5.5	SELECTIONNER UNE APPLICATION TERMINAL PARMI PLUSIEURS APPLICATIONS PAR LE COMMERCANT	451
FE 35.5.6	SELECTIONNER UNE APPLICATION TERMINAL POUR UNE TRANSACTION PISTE OU PAR SAISIE MANUELLE PAR LE COMMERCANT	452
FE 35.5.7	CREER UN NUMERO DE DOSSIER	453
FE 35.5.8	SAISIR LE NUMERO DE DOSSIER DEJA ATTRIBUE	454
FE 35.5.10	METTRE A JOUR LE MONTANT FINAL DE LA TRANSACTION PLBS	455
FE 35.5.11	CHANGER LE STATUT DU DOSSIER DE LA TRANSACTION PLBS	456
FE 35.5.12	CONTROLER LE STATUT DU DOSSIER DE LA TRANSACTION PLBS	457
FE 35.5.13	EMETTRE UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT	458
FE 35.5.14	RECEPTIONNER LA REPONSE A UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT	460
FE 35.5.15	rechercher les aid communs a une carte a puce et aux applications DU SYSTEME D'ACCEPTATION POUR UNE ANNULATION	461
FE 40.0.1	CHARGER POUR UNE APPLICATION LES PARAMETRES SANS CONTACT	463
FE 40.0.2	CHARGER POUR UNE APPLICATION LA LISTE DES PARAMETRES DRL	465
FE 40.0.3	METTRE A JOUR LES PARAMETRES DU GESTIONNAIRE D'APPLICATIONS SANS CONTACT	466
FE 40.0.5	CONTROLER LE MONTANT DE LA TRANSACTION DE PAIEMENT SANS CONTACT AVEC LES PARAMETRES GESTION DU RISQUE (MINIMUM-MAXIMUM).....	468



FE 40.0.6 CHARGER LES PARAMETRES DE CONFIGURATION KERNEL C2.....	469
FE 40.0.7 CHARGER LES PARAMETRES DE DCONFIGURATION KERNEL C3	471
FE 40.1.2 VERIFIER L'ANTICOLLISION	473
FE 40.1.3 SELECTIONNER LES APPLICATIONS TERMINAL ET CARTE PERMETTANT D'EFFECTUER UNE TRANSACTION SANS CONTACT.....	474
FE 40.1.4 SELECTIONNER L'APPLICATION DU DISPOSITIF SANS CONTACT	476
FE 40.1.5 ACTIVER LE KERNEL C2 OU C3	477
FE 40.1.8 METTRE A JOUR LA TVR/RTT	478
FE 40.1.10 VALORISER LE READER CONTACTLESS TRANSACTION LIMIT SELON LE TYPE DE DISPOSITIF SANS CONTACT	486
FE 40.1.11 SELECTIONNER UNE APPLICATION CARTE DANS LE KERNEL C2	487
FE 40.1.12 INITIALISER UNE TRANSACTION AVEC UN DISPOSITIF SANS CONTACT	488
FE 40.1.13 EXPLOITER LES DONNES DU DISPOSITIF SANS CONTACT SUR BASE APPLICATIVE C2	490
FE 40.1.14 ACTIVER LE PROTOCOLE	491
FE 40.1.15 DESACTIVER LE PROTOCOLE	492
FE 40.2.1 ENREGISTRER UNE TRANSACTION DE DEBIT SANS CONTACT	493
FE 40.2.2 ENREGISTRER UNE TRANSACTION DE CREDIT SANS CONTACT	496
FE 40.2.3 ENREGISTRER UNE TRANSACTION D'ANNULATION SANS CONTACT	499
FE 40.2.4 RECHERCHER IA METHODE D'AUTHENTIFICATION DU PORTEUR SANS CONTACT	502
FE 40.2.5 ENREGISTRER UNE TRANSACTION NON ABOUTIE SANS CONTACT	504
FE 40.2.6 EFFECTUER L'ANALYSE DES CODES ACTIONS SUR LE SYSTEME D'ACCEPTATION DANS LE KERNEL C3	507
FE 40.2.7 EFFECTUER L'ANALYSE DES CODES ACTION SUR LE SYSTEME D'ACCEPTATION DANS LE KERNEL C2	509
FE 40.2.8 EFFECTUER L'ANALYSE DES CODES ACTION SUR LE SYSTEME D'ACCEPTATION POUR LA FINALISATION DE LA TRANSACTION	511
FE 40.2.9 EFFECTUER L'ANALYSE DES CODES ACTION SUR LE SYSTEME D'ACCEPTATION APRES GESTION DU RISQUE CB	513
FE 40.2.11 REMETTRE A ZERO LES INDICATEURS DE TRAITEMENT DE LA TVR ET DU RTT	514
FE 40.2.15 VERIFIER LES DONNEES CARTE POUR LE CALCUL DE CDA.....	515
FE 40.2.17 COMPUTE CRYPTOGRAPHIC CHECKSUM	517
FE 40.3.1 VERIFIER SI UNE AUTHENTIFICATION EST NECESSAIRE POUR CETTE TRANSACTION	518
FE 40.3.2 INDiquer AU DISPOSITIF SANS CONTACT QUE LA SAISIE EST EFFECTUEE	519
FE 40.3.3 EXPLOITER LES RESULTATS DU KERNEL C2	520
FE 40.3.4 PROPOSER LA SAISIE DU CODE AU DISPOSITIF SANS CONTACT	523
FE 40.3.5 ANALYSER LA REPONSE DU DISPOSITIF SANS CONTACT EN MODE MAGSTRIPE	524
FE 40.3.6 PROPOSER A L'APPLICATION carte sans contact UNE ACTION POUR LA TRANSACTION EN COURS	525
FE 40.3.7 CONTROLER LES UTILISATIONS SUCCESSIVES EN MONTANT D'UNE CARTE PORTEUR DANS UN MÊME FICHIER POUR UNE MEME APPLICATION DU SYSTEME D'ACCEPTATION (CUMUL PORTEUR)	527
FE 40.3.13 CONSOLIDER LES RAISONS D'EMISSION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION	529
FE 40.4.1 VERIFIER L'UTILISATION DES PARAMETRES DRL	531
FE 40.4.2 RECHERCHER LES MONTANTS PARAMETRES DRL	532
FE 40.4.4 TRAITEMENT INITIAL DE LA TRANSACTION	533
FE 40.4.5 INITIALISER LA TRANSACTION D'ANNULATION OU DE CREDIT	534
FE 40.4.6 CONTROLER LES DONNEES CARTE SANS CONTACT	535
FE 40.4.7 INITIALISER LA TRANSACTION D'ANNULATION OU DE CREDIT	537
FE 40.4.8 TRAITEMENT INITIAL DE LA TRANSACTION POUR UNE ANNULATION OU UN CREDIT POUR BASE APPLICATIVE C3	538



FE 40.4.10	CONTROLER LA DATE DE FIN DE VALIDITE D'UNE APPLICATION CARTE	539
FE 40.4.20	AUTHENTIFER L'APPLICATION CARTE ET SES DONNEES OFFLINE	541
FE 40.4.21	PRISE EN COMPTE DES CARACTERISTIQUES CARTE	543
FE 40.4.35	EFFECTUER L'AUTHENTIFICATION DU PORTEUR.....	544
FE 40.7.1	EDITER UN TICKET DE TRANSACTION DE DEBIT SANS CONTACT	546
FE 40.7.2	EDITER UN TICKET DE TRANSACTION NON ABOUTIE SANS CONTACT.....	550
FE 40.7.3	EDITER UN TICKET DE TRANSACTION DE CREDIT SANS CONTACT	553
FE 40.7.4	EDITER UN TICKET DE TRANSACTION D'ANNULATION SANS CONTACT.....	556
FE 40.7.5	EDITER LES PARAMETRES DE REFERENCE D'UNE APPLICATION SANS CONTACT	560
FE 40.7.7	EDITER LE RESULTAT DE CHARGEMENT DE PARAMETRES SANS CONTACT	563
FE 40.8.2	AFFICHER LE SOLDE DU DISPOSITIF SANS CONTACT AVANT LA GENERATION DU CRYPTOGRAMME	567
FE 40.8.3	AFFICHER LE SOLDE DU DISPOSITIF SANS CONTACT APRES LA GENERATION DU CRYPTOGRAMME	568
FE 40.8.4	RECUPERER LES DONNEES D'UNE COMMANDE GENAC	569
FE 40.8.5	AFFICHER LE SOLDE DU DISPOSITIF SANS CONTACT DANS LE KERNEL C3	570



1 PRESENTATION

Cette partie décrit les fonctions élémentaires à mettre en œuvre pour chaque module fonctionnel de l'application interbancaire CB. Elle comporte les documents suivants :

- liste des fonctions élémentaires à mettre en œuvre,
- fiches fonctions élémentaires extraites de la Base de Référence Fonctionnelle comportant :
 - objectifs,
 - acteurs,
 - contexte,
 - spécifications d'application,
 - références aux normes,
 - données entrantes et résultantes.

Les fiches fonctionnelles sont présentées par numéro croissant qui ne préjuge pas de l'ordre de leur mise en œuvre. Les fiches sont extraites de la base de référence fonctionnelle qui regroupe l'ensemble des fiches élémentaires de tous les types de paiements. Pour cette raison des trous peuvent apparaître dans la numérotation des fiches utilisées en paiement de proximité.



2 ORIENTATIONS TECHNIQUES

2.1 Règles communes pour les tickets porteurs et commerçants

Les tickets transmis jusqu'alors sur papier peuvent être dématérialisés et transmis au porteur sur d'autres supports selon les capacités du matériel et selon le choix du porteur. La diffusion des tickets se traduit par l'un des cas suivants :

- Impression d'un ticket papier,
- Fourniture d'un ticket manuscrit,
- Fourniture d'un ticket électronique transmis par email, SMS,
- Ticket électronique autre canal.

2.2 Structure du ticket

Les tickets sont divisés en quatre parties :

- Intitulé : « CARTE BANCAIRE » est l'information par défaut. Cette information peut être remplacée par la donnée 1044 « Réseau accepteur » dès lors que cette donnée est paramétrée par l'acquéreur.
- Entête : Paramétré par le système acquéreur
- Corps : Données de la transaction, données porteur, données accepteur
- Pied : Paramétré par le système acquéreur

Lorsqu'il y a envoi d'un ticket électronique par email, par SMS, le ticket électronique devra comporter l'ensemble des données devant figurer sur un ticket imprimé.

Lorsqu'il y a la mise à disposition du porteur d'un ticket manuscrit, l'accepteur reportera sur papier les données de la transaction affichées sur l'écran.

2.3 Règles communes pour les tickets porteurs et commerçants

2.3.1 Règles applicables au ticket papier

La mention « SIGNATURE » doit apparaître sur le ticket si le montant de double authentification est dépassé ou si la méthode d'authentification demandée est signature pour une transaction EMV. La signature est demandée systématiquement pour une transaction piste.

2.3.2 Ticket de transaction non aboutie

Pour toute transaction non aboutie, le ou les motifs de rejet seront édités selon les critères suivants :

- Au maximum, les cinq premiers codes raisons sont édités sur le ticket commerçant.
- Au maximum, les deux premiers messages informatifs seront affichés à l'écran commerçant.

2.3.3 Informations du ticket

- Le montant en contre-valeur est édité de façon optionnelle selon les indications du système acquéreur fournies dans les paramètres de références.



- Si la transaction est de type « différé de recouvrement », le libellé correspondant est imprimé sur le ticket.
- Si la transaction a fait l'objet d'une demande d'autorisation ayant donné lieu à une requête d'impression d'un message à destination du porteur, ce message est imprimé sur le ticket.
- La mention 'CARTE DE TEST' est éditée pour les transactions exécutées à partir d'une carte de test.

Par ailleurs, le ticket doit respecter les règles suivantes :

- le ticket porteur doit être édité en premier
- un message « ticket client à conserver » est édité en fin de ticket pour le porteur,
- un message « ticket commerçant à conserver » est édité en fin de ticket pour l'accepteur,
- le numéro de compte primaire du porteur doit être tronqué (seuls les 4 derniers caractères de droite sont édités en clair) sur le ticket porteur.
- Sur le ticket commerçant, le PAN sera tronqué si le paramétrage acquéreur le demande, dans ce cas seuls les 4 derniers caractères du PAN seront édités
- la date de fin de validité doit être absente du ticket porteur,
- le numéro d'autorisation doit être absent du ticket porteur,
- l'identifiant du type d'applicatif (D910) doit être absent du ticket porteur.
- Lorsque la donnée « Preferred name » est présente dans la carte, c'est cette information qui sera utilisée pour l'édition tickets EMV. En cas d'absence, c'est l'application label qui sera utilisée.
- En sans contact, le solde sans contact ne doit être édité/affiché que pour le porteur.

Les tickets concernés sont les suivants :

- FE 19.1.1 Editer un ticket de transaction de débit
- FE 19.1.2 Editer un ticket de transaction de crédit
- FE 19.1.3 Editer un ticket de transaction de d'annulation
- FE 19.1.4 Editer un duplicata de la dernière transaction
- FE 19.1.7 Editer un ticket de transaction en paiement à distance
- FE 19.1.8 Editer un ticket de transaction non aboutie
- FE 19.1.10 Editer un ticket commerçant pour une transaction de renseignement
- FE 19.1.14 Editer un ticket de transaction de crédit en paiement à distance
- FE 19.1.15 Editer un ticket de transaction de d'annulation en paiement à distance
- FE 30.7.1 Editer un ticket de transaction de débit EMV
- FE 30.7.2 Editer un ticket de transaction non aboutie EMV
- FE 30.7.4 Editer un ticket de transaction de d'annulation EMV
- FE 40.7.1 Editer un ticket de transaction de débit sans contact EMV
- FE 40.7.2 Editer un ticket de transaction non aboutie sans contact EMV
- FE 40.7.3 Editer un ticket de transaction de crédit sans contact EMV
- FE 40.7.4 Editer un ticket de transaction de d'annulation sans contact EMV



2.4 Adaptation des tickets pour les systèmes intégrés

Certains systèmes intégrés peuvent autoriser l'exploitation des informations du système d'acceptation à partir d'une interface monétique et fournir les éléments suivants :

- FE 19.7.3 : Editer la totalisation des transactions présentes dans une application
- FE 19.5.4 : Editer les caractéristiques matérielles et logicielles d'un système d'acceptation
- FE 19.5.5 : Editer le compte-rendu de chargement du logiciel noyau
- FE 19.5.6 : Editer le compte-rendu de chargement du logiciel applicatif
- FE 19.6.1 : Editer un compte rendu de remise de transactions
- FE 30.7.7 : Editer le résultat de chargement de paramètres EMV

Pour les systèmes répartis dont le système d'acceptation permet une cohabitation des applicatifs de paiement de proximité et de paiement sur automate, la donnée D1 (type de système d'acceptation) pourra être imprimée avec les différentes informations (Exemple : 22 - 25). Les tickets concernés sont les suivants :

FE 19.5.4 : Editer les caractéristiques matérielles et logicielles d'un système d'acceptation

FE 19.5.5 : Editer le compte-rendu de chargement du logiciel noyau

Certaines informations complémentaires absentes du référentiel MPE/MPA peuvent être restituées dans ce cadre (par exemple des totaux intermédiaires, nombre de remboursements,..)

Pour les systèmes de type automate ou en paiement de proximité, l'absence des informations suivantes sur les tickets de totalisation et de compte rendu de télécollecte est autorisée si les fonctions concernées ne sont pas supportées :

- D418 Nombre de transactions en différé de recouvrement
- D416 Nombre de transactions crédit d'une remise
- D821 Nombre de transactions annulées d'une remise
- D421 Montant total des transactions en différé de recouvrement
- D419 Montant total des transactions crédit d'une remise
- D823 Montant total de transactions annulées d'une remise



3 FONCTIONS ELEMENTAIRES



FE 1.8.2 ACQUERIR LES DONNEES NECESSAIRES A LA COMMUNICATION DU SYSTEME D'ACCEPTATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Permettre au système d'acceptation de s'adapter à l'environnement de communication de l'accepteur.

ACTEURS : Système d'acceptation
Mainteneur
Acteur local habilité

CONTEXTE : Le noyau est chargé

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les données pour la mise en communication avec l'accepteur doivent être fournies localement au système d'acceptation.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données résultantes	
D739	N° de standard téléphonique
D743	Type de numérotation



FE 1.8.3 ACQUERIR LE NUMERO DE CAISSE DU SYSTEME D'ACCEPTATION

IMPLEMENTATION : conditionnelle

OBJECTIFS : Permettre à l'accepteur d'organiser son système d'acceptation

DEFINITION : Acquérir le numéro de caisse du système d'acceptation

ACTEURS : Système d'acceptation
Mainteneur
Acteur local habilité

CONTEXTE : Le noyau est chargé

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le numéro de caisse est propre à un système d'acceptation. Il est unique.

Il peut être initialisé automatiquement et son utilisation est optionnelle.

Il est utilisé uniquement en local et n'est pas connu des systèmes externes. Il ne doit pas être confondu avec le numéro logique du point d'acceptation.

Il n'est pas significatif dans le cadre d'un autonome.

REFERENCES : Sans objet.

DONNEES :

Données résultantes	
D744	N° de caisse



FE 1.8.4 ACQUERIR LES DATE ET HEURE SYSTEME DU SYSTEME D'ACCEPTATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Permettre à l'accepteur d'horodater son système d'acceptation

ACTEURS : Système d'acceptation
Mainteneur
Acteur local habilité

CONTEXTE : Le noyau est chargé

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Lors de la saisie de la date et heure système, l'horodateur interne réalise les contrôles de cohérence (année bissextile, etc...)

Dans le cas de la première mise en service des logiciels du système d'acceptation, la saisie de la date et heure système doit être réalisée consécutivement au (télé)chargement du logiciel noyau et avant le (télé)chargement du logiciel applicatif.

Dans le cas d'une mise à jour, la modification de la date et heure système ne modifie pas la date et heure locales des applications CB (horodatage propre aux applications).

Si la modification des données est acceptée par toutes les applications, le résultat de traitement indique « modification date et heure système acceptée ».

Si la modification des données est refusée par une application au moins, le résultat de traitement indique « modification date et heure système refusée ». Le mainteneur procédera à la mise en œuvre des traitements permettant la modification de la date et heure système.

REFERENCES : Sans objet.

DONNEES :

Données résultantes	
D384	Heure GMT d'une application
D385	Date GMT d'une application



FE 2.1.1 AFFECTER UNE REFERENCE LOGIQUE A UN ACCEPTEUR DANS UN CONTEXTE MULTI-ACCEPTEURS

IMPLEMENTATION : Optionnelle

OBJECTIFS :

Dans un contexte multi-accepteurs sur le même système d'acceptation, permettre la sélection de l'accepteur par une action simple (menu ou touche fonction).

ACTEURS : Système d'acceptation
 Mainteneur
 Carte accepteur
 Acteur local habilité

CONTEXTE : Le chargement du numéro ou identifiant accepteur sur le système d'acceptation a été initié.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La référence logique d'un accepteur est unique sur un système d'acceptation quel que soit le nombre d'applications dont il dispose. A une application est associée une référence logique d'un accepteur.

Selon le mode de configuration du système d'acceptation, l'affectation de la référence logique d'un accepteur implique l'attribution d'une touche fonction ou d'un référencement dans les menus adéquats.

La référence logique d'un accepteur n'est utilisée que sur le système d'acceptation. Elle n'est pas connue des systèmes externes.

Si l'affectation s'est effectuée sans incident, le résultat du traitement indique « Affectation correcte ». Sinon, le résultat du traitement indique « Affectation incorrecte ».

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D169	N° de contrat ou identifiant accepteur
Données résultantes	
D558	Référence logique accepteur sur un système d'acceptation multi-accepteurs



FE 2.1.2 CHARGER POUR UNE APPLICATION LE SIRET

IMPLEMENTATION : Conditionnelle
Optionnelle pour le Paiement de proximité
Chargement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Permettre à l'établissement acquéreur d'identifier l'accepteur par son numéro INSEE.

ACTEURS : Système d'acceptation
Mainteneur
Système acquéreur de téléparamétrage
Acteur local habilité

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation,
Le fichier des transactions est vide de toute transaction.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le SIRET d'un accepteur est unique pour un accepteur, puisqu'il s'agit de son identification INSEE.
Il est chargé pour chaque application qui lui est associée.

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation,
- par lecture de la carte à microcircuit accepteur.

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :



Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D169	N° de contrat ou identifiant accepteur

Données résultantes	
D168	Numéro SIRET d'un accepteur
D753	Numéro de version paramètres accepteur



FE 2.2.1 CHARGER POUR UNE APPLICATION L'ENSEIGNE DE L'ACCEPTEUR

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Changement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Disposer de l'enseigne et de l'adresse de l'accepteur nécessaires lors de l'édition des tickets.

ACTEURS : Système d'acceptation
Système acquéreur de téléparamétrage
Mainteneur.

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation,
Le fichier de transactions est vide de toute transaction.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

L'enseigne d'un accepteur est unique pour un accepteur.

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction



D169	N° de contrat ou identifiant accepteur
Données résultantes	
D175	Enseigne d'un accepteur
D753	Numéro de version paramètres accepteur



FE 2.2.2 CHARGER POUR UNE APPLICATION LE CODE ACTIVATION APPEL

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Changement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Permettre au système acquéreur de déclencher une autre fonction que celle en cours sur un autre système acquéreur.

ACTEURS : Système d'acceptation
Système acquéreur de téléparamétrage
Système acquéreur de télécollecte
Système acquéreur d'autorisation
Système de téléchargement

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le chargement est effectué lors d'une connexion avec un système acquéreur.

Lorsque ce paramètre est chargé, l'application termine la fonction en cours et déclenche la fonction demandée par le système acquéreur : de télécollecte ou de téléparamétrage ou de téléchargement. Le résultat du traitement indique « chargement correct ».

Si un incident survient lors d'une connexion avec un système acquéreur, le chargement n'est pas effectué et le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données résultantes	
D795	Code activation appel



FE 2.3.1 CHARGER POUR UNE APPLICATION LE NUMERO DE CONTRAT OU IDENTIFIANT ACCEPTEUR

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Chargement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Permettre à la banque acquéreur d'identifier l'accepteur sur le système d'acceptation.

ACTEURS : Système d'acceptation
Carte accepteur
Acteur local habilité
Système acquéreur de téléparamétrage.

CONTEXTE :
Pour les systèmes d'acceptations multi-accepteurs, la référence logique de l'accepteur est chargée (optionnel).
Le logiciel applicatif est chargé.
Le fichier de transactions est vide de toute transaction.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Un système d'acceptation peut comporter plusieurs logiciels applicatifs et à chacun correspond un ou plusieurs contrats ou identifiants accepteur.

Le chargement est effectué :

- par saisie manuelle,
- par lecture de la carte accepteur,
- par téléparamétrage.

La modification en locale du numéro de contrat accepteur entraîne la création d'une nouvelle application avec un téléparamétrage obligatoire de cette nouvelle application.

Si le chargement s'est effectué sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES : Sans objet.

DONNEES :

Données résultantes	
D169	N° contrat ou identifiant accepteur
D753	Numéro de version paramètres accepteur

**FE 2.3.2 AFFECTER POUR UNE APPLICATION LE NUMERO LOGIQUE D'UN POINT D'ACCEPTATION CARTE**

IMPLEMENTATION : Conditionnelle
Chargement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Pouvoir identifier le n° logique du point d'acceptation carte dans une architecture de type « réparti ».

ACTEURS : Mainteneur
Acteur local habilité

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation,
Architecture de type « réparti ».

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La modification est possible lors de la mise en service à tout moment de la journée.

Dans une architecture de type « réparti », un numéro logique est attribué par l'accepteur pour chaque point d'acceptation carte du système d'acceptation.

Un numéro logique d'un point d'acceptation est à distinguer du numéro de caisse qui est une donnée spécifique à l'exploitation de l'accepteur.

L'affectation est effectuée automatiquement ou par saisie manuelle. Si elle est effectuée sans incident, le résultat du traitement indique « Affectation correcte », sinon le résultat du traitement indique « Affectation incorrecte ».

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D169	N° de contrat ou identifiant accepteur

Données résultantes	
D3	N° logique point d'acceptation carte

FE 2.3.3 AFFECTER POUR UNE APPLICATION LE NUMERO LOGIQUE D'UN SYSTEME D'ACCEPTATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Affectation par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Pouvoir identifier le n° logique du système d'acceptation.

ACTEURS : Mainteneur (ou acteur local habilité)

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation,
Le fichier de transactions est vide de toute transaction.

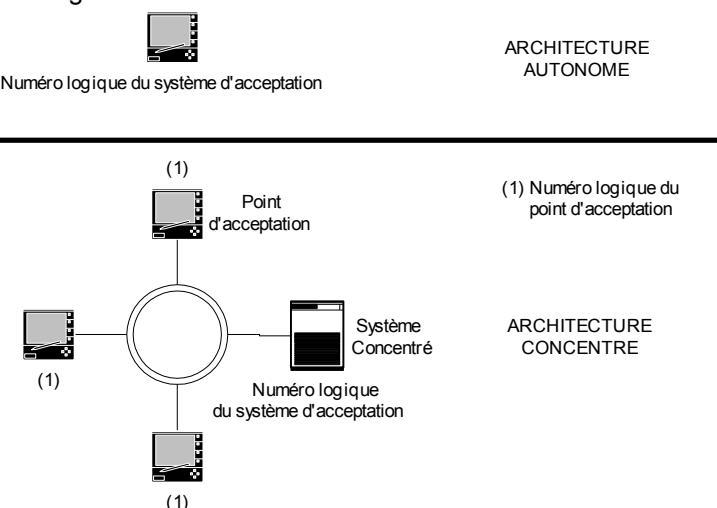
SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le numéro logique est attribué à chaque application du système d'acceptation par l'accepteur.

La modification du numéro logique du système d'acceptation ne déclenche pas de téléparamétrage.

L'affectation du numéro logique du système d'acceptation est effectuée par saisie manuelle ou par utilisation de l'enveloppe 2.

Selon la configuration :



Si l'affectation s'est effectuée sans incident, le résultat du traitement indique « Affectation correcte ». Sinon, le résultat du traitement indique « Affectation incorrecte ».



REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D169	N° de contrat ou identifiant accepteur

Données résultantes	
D4	N° logique du système d'acceptation



FE 2.4.1 CHARGER POUR UNE APPLICATION LES PARAMETRES DE GESTION DU MODE APPELANT / APPELE

IMPLEMENTATION: Obligatoire
Chargement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Définir le mode d'appel entre un système acquéreur et un système d'acceptation.

ACTEURS : Système d'acceptation
Système acquéreur de téléparamétrage
Installateur.

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation,
Le fichier de transactions est vide de toute transaction.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les paramètres de gestion du mode appelant / appelé sont spécifiques à une application.

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :



Données résultantes	
D754	Code activation mode appelé
D753	Numéro de version paramètres accepteur



FE 2.4.2 CHARGER POUR UNE APPLICATION LE MODE DE FACTURATION TELECOM

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Permettre une imputation des coûts télécom (RTC/X25) entre un acquéreur et un accepteur lorsque le réseau télécom utilisé le permet (ex : X25 natif, Numéris canal D)

ACTEURS : Système d'acceptation
Système acquéreur de téléparamétrage
Mainteneur
Acteur local habilité.

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation,
Le fichier de transactions est vide de toute transaction.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le paramètre mode de facturation télécom est spécifique à une application. Il permet de préciser quelle entité supportera les coûts télécom (coûts X25 à l'acquéreur ou à l'accepteur).

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct », sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :



Données résultantes	
D703	Mode de facturation Télécom
D753	Numéro de version paramètres accepteur



FE 2.4.4

CHARGER POUR UNE APPLICATION LE CODE PAYS DU SYSTEME

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Changement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Permettre de localiser le système d'acceptation en chargeant le code pays du système d'acceptation.

ACTEURS : Système d'acceptation
Système acquéreur de téléparamétrage
Mainteneur
Acteur local habilité.

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation .

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le paramètre code pays du système est spécifique à une application. Il précise le lieu géographique du système d'acceptation et donc a fortiori de l'application.

Lors de la mise en service d'une application, cette donnée n'est pas renseignée.

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :



Données résultantes	
D698	Code pays du système d'acceptation (Terminal country code)
D757	Numéro de version paramètres applicatifs



FE 2.4.5 CHARGER POUR UNE APPLICATION LE CODE LANGUE DES MESSAGES ACCEPTEUR

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Optionnelle (automates)

OBJECTIFS : Permettre de gérer le dialogue homme/machine sur le système d'acceptation en chargeant pour une application le code langue des messages accepteurs

ACTEURS : Système d'acceptation
Système acquéreur de téléparamétrage
Mainteneur.

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le système d'acceptation ne doit pas prendre en compte le contenu de la table des messages accepteur téléparamétrée ceux-ci étant implementés "en dur" en français dans le logiciel. Les messages étant intégrés au logiciel et uniquement en français, le système d'acceptation doit prendre en compte le numéro de version si la table est transmise par l'acquéreur.

Le système d'acceptation doit renvoyer une notification de la prise en compte de cette table avec le numéro de version associé qui peut lui être également demandé lors de l'état fonctionnel. Si une erreur de téléparamétrage se produit, l'application est inactivée.

Le paramètre code langue est spécifique à une application. Il permet de préciser le code langue utilisé par défaut par l'application.

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.



Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données résultantes	
D94	Code langue
D757	Numéro de version paramètres applicatifs

FE 2.4.8 CHARGER POUR UNE APPLICATION L'IDENTIFICATION DU SYSTEME D'ACCEPTATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire.

Chargement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Permettre au système acquéreur de définir une identification du système d'acceptation (IDSA) pour le suivi de son parc (matériel et/ou logiciel) selon des critères qui lui sont propres.

ACTEURS : Système d'acceptation
Système acquéreur de téléparamétrage

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

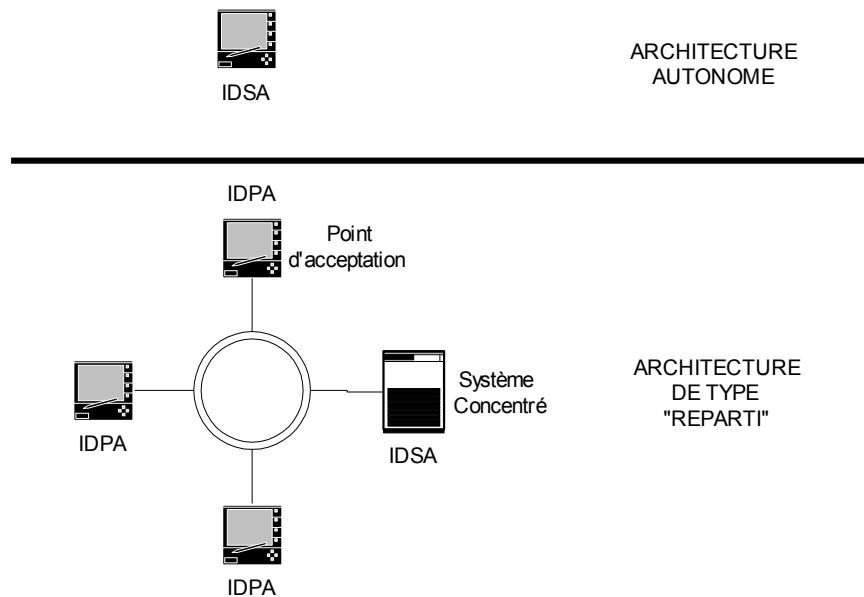
L'identification du système d'acceptation (IDSA) permet au système acquéreur de gérer de façon fiable son parc d'équipements.

La structure de l'IDSA est laissée libre, au choix du système acquéreur. Il permet la traçabilité d'une transaction sur le système d'acceptation (autorisation, transaction de paiement, transaction d'alerte).

La mise en œuvre de cette identification est facultative et dépend du système acquéreur.

L'identification du point d'acceptation (IDPA) est uniquement utilisée dans le cas d'architecture de type « réparti ».

Selon la configuration :





IDPA : Identification du point d'acceptation.

IDSA : Identification du système d'acceptation.

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données résultantes	
D815	Identification du système d'acceptation (IDSA)
D816	Identification du point d'acceptation (IDPA)

**FE 2.4.9 CHARGER POUR UNE APPLICATION L'IDENTIFIANT PSEUDO-SESSION ETENDU DU SYSTEME D'ACCEPTATION**

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Chargement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Disposer d'un paramètre de routage pour la couche pseudo-session en chargeant pour une application l'identifiant pseudo-session étendu du système d'acceptation.

ACTEURS : Système d'acceptation
Système acquéreur de téléparamétrage

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation,

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D979	Identifiant pseudo-session étendue de l'accepteur de carte
D981	Numéro de version d'identifiant pseudo-session étendue de l'accepteur de carte

**FE 2.5.1 AFFECTER POUR UNE APPLICATION L'IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT ACQUEREUR**

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Chargement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Pouvoir identifier l'établissement acquéreur associé à une application.

ACTEURS : Système d'acceptation
Système acquéreur de téléparamétrage
Mainteneur
Acteur local habilité
Carte accepteur le cas échéant.

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation,
Le fichier de transactions est vide de toute transaction.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Lors de la mise en service d'une nouvelle application et uniquement dans ce cas là, il est nécessaire de fournir localement au système d'acceptation un minimum de données. La partie code banque de la donnée D167 (Bin banque + code banque) est donc saisie localement si celui-ci n'est pas renseigné lors de l'acquisition de la carte accepteur lors de l'initialisation. Le Bin banque n'est plus accessible à la mise en service, il est renseigné à zéro.

L'identification du système acquéreur est chargée pour chaque application.

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation,
- par lecture de la carte accepteur, le cas échéant.



Si l'affectation s'est effectuée sans incident, le résultat du traitement indique « Affectation correcte ». Sinon, le résultat du traitement indique « Affectation incorrecte ».

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D169	N° de contrat ou identifiant accepteur

Données résultantes	
D167	Identification de l'établissement acquéreur
D753	Numéro de version paramètres accepteur



FE 2.5.3 CHARGER POUR UNE APPLICATION LE TYPE D'ACTIVITE DU COMMERCANT

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Chargement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Pouvoir identifier le type d'activité commerciale pour une transaction.

ACTEURS : Système d'acceptation
Système acquéreur de téléparamétrage
Mainteneur
Acteur local habilité

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation,
Le fichier de transactions est vide de toute transaction.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

A une application est associé un seul type d'activité commerciale.

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur télécollecte,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation ;

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données résultantes	
D177	Type d'activité commerciale
D753	Numéro de version paramètres accepteur



FE 2.5.5 CHARGER POUR UNE APPLICATION LES TYPES DE TRANSACTION ACCEPTES

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Changement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Pouvoir identifier, sur un même système d'acceptation, plusieurs types de transaction utilisables par l'accepteur.

DEFINITION : Charger les types de transaction d'une application.

ACTEURS : Système d'acceptation
Système acquéreur de téléparamétrage
Acteur local habilité
Mainteneur

CONTEXTE :

- Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation
- Pour le paiement sur automate, il est obligatoire de ne disposer que de la seule fonction débit dans le logiciel applicatif.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Cette donnée permet de paramétriser les fonctions qui seront configurées sur le point d'acceptation à savoir :

- Débit
- Crédit
- Débit - Crédit
- Débit - Annulation
- Débit - Crédit - Annulation
- Débit - Différé de recouvrement
- Débit - Crédit- Différé de recouvrement
- Débit - Annulation - Différé de recouvrement
- Débit - Crédit - Annulation - Différé de recouvrement

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,



- déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
- déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation ;

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

Pour le paiement de proximité, il est obligatoire de disposer des fonctions, débit, crédit et annulation dans le logiciel applicatif.

Pour les automates, il est obligatoire de ne disposer que des fonctions débit. Certains traitements sur automate requièrent un paramétrage spécifique (par exemple le redressement sur les DAC).

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données résultantes	
D898	Type de transaction acceptée
D757	Numéro de version paramètres applicatifs



FE 2.5.7 CHARGER POUR UNE APPLICATION LES MONNAIES LOCALES ACCEPTEES

IMPLEMENTATION : Obligatoire en paiement de proximité (optionnel en paiement sur automate)
Changement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Pouvoir gérer pour une application le montant des transactions exprimé selon différentes monnaies locales en chargeant les monnaies locales acceptées par une application.

ACTEURS : Système d'acceptation
Système acquéreur de téléparamétrage
Mainteneur
Acteur local habilité

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

Une application doit pouvoir fonctionner en euro ou en bi-monnaie conformément au paramétrage du système acquéreur.

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :



Données résultantes	
Monnaie 1 acceptée	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise
Monnaie 2 acceptée	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise
D186	Taux de conversion
D171	Partie fractionnaire du taux de conversion
D751	Code activation monnaie ou devise
D752	Code activation impression contre-valeur
D747	Numéro de version Monnaie ou devise



FE 2.5.8

CHARGER POUR UNE APPLICATION LES DEVISES ACCEPTEES

IMPLEMENTATION : Optionnelle**OBJECTIFS** : Pouvoir gérer pour une application le montant des transactions exprimé selon différentes devises en chargeant les devises acceptées par une application.**ACTEURS** : Système d'acceptation
Mainteneur
Système acquéreur de téléparamétrage**CONTEXTE** : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES : MEDIAA**DONNEES** :



Données résultantes	
Devise acceptée	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise
D775	Code activation autre monnaie ou devise
D774	Numéro de version autre monnaie ou devise



FE 2.5.10

CHARGER POUR UNE APPLICATION LES PARAMETRES D'APPEL

IMPLEMENTATION: Obligatoire
Changement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Permettre de gérer le risque acquéreur pour une application.

DEFINITION : Charger les paramètres de déclenchement de l'appel en autorisation (seuil d'appel ...)

ACTEURS : Système d'acceptation
Mainteneur
Système acquéreur de téléparamétrage
Acteur local habilité

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation,
- par saisie manuelle (Télépaiement).

Il est obligatoire que le système d'acceptation dispose à tout moment d'un seuil associé aux données D184, D192 et D197 et éventuellement D770, D181 et D182.

La déclinaison des différents seuils d'appel sera fonction des dates et heures et du mode de validation. Par exemple, le système acquéreur peut paramétrer un seuil d'appel différent dans la plage horaire 10h-12h pour les transactions réalisées avec une carte à piste.



Les plages horaires définies dans la table d'appel doivent être traitées sur le système d'acceptation au sens bornes incluses.

Dans le cas où les bornes sont identiques, elles définissent alors une plage horaire de 24 h.

Si les plages horaires pour un même mode de validation se chevauchent, le seuil d'appel le plus bas sera utilisé.

Si le seuil d'appel associé à la plage horaire est présent le système d'acceptation le traite en priorité sinon, le seuil d'appel interbancaire est utilisé par défaut (si présent).

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données résultantes	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D192	Seuil d'appel
D197	Coefficient réducteur d'appel
D770	Mode de validation
D181	Heure début associée à un mode de validation
D182	Heure fin associée à un mode de validation
D769	Numéro de version Appel



FE 2.5.17 CHARGER POUR UNE APPLICATION LES LONGUEURS ACCEPTABLES D'UN NUMERO DE PORTEUR

IMPLEMENTATION: Obligatoire
Chargement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Permettre à une application d'identifier les longueurs de numéros de porteur acceptables, définis par les établissements émetteurs de cartes

DEFINITION : Charger pour une application les longueurs acceptables d'un numéro de porteur.

ACTEURS : Système d'acceptation
Mainteneur
Système acquéreur de téléparamétrage
Acteur local habilité

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation,
- par saisie manuelle (Télépaiement).

REFERENCES : MEDIAA
ISO 7812 : Cartes d'identification – Identification des émetteurs.

**DONNEES** :

Données résultantes	
D242	Longueur minimum d'un numéro de carte porteur
D243	Longueur maximum d'un numéro de carte porteur
D757	Numéro de version paramètres applicatifs



FE 2.5.18 CHARGER POUR UNE APPLICATION LES FORMATS TICKETS PORTEUR

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Permettre de personnaliser l'en-tête et le pied des tickets porteur.

ACTEURS : Système d'acceptation
Mainteneur
Système acquéreur de téléparamétrage

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données résultantes	
D228	Format entête ticket transaction
D683	Format pied ticket transaction
D755	Numéro de version édition de ticket porteur



FE 2.5.20 CHARGER POUR UNE APPLICATION LE MONTANT MINIMUM ACCEPTE D'UNE TRANSACTION

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Chargement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Permettre de définir le montant minimum accepté d'une transaction de paiement

ACTEURS : Système d'acceptation
Mainteneur
Système acquéreur de téléparamétrage

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données résultantes	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D188	Montant minimum accepté d'une transaction
D767	Numéro de version risque acquéreur



FE 2.5.21 CHARGER POUR UNE APPLICATION LE MONTANT MAXIMUM ACCEPTE D'UNE TRANSACTION

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Chargement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Permettre de définir le montant maximum accepté d'une transaction de paiement

ACTEURS : Système d'acceptation
Mainteneur
Système acquéreur de téléparamétrage
Acteur local habilité

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données résultantes	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D189	Montant maximum accepté d'une transaction
D767	Numéro de version Risque Acquéreur



FE 2.5.22 CHARGER POUR UNE APPLICATION LE MONTANT DE DOUBLE AUTHENTIFICATION PORTEUR

IMPLEMENTATION : Obligatoire (optionnelle pour le paiement sur automate)
Chargement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Permettre d'être conforme à la réglementation imposant la signature du ticket pour un montant de transaction supérieur à un montant donné.

ACTEURS : Système d'acceptation
Mainteneur
Système acquéreur de téléparamétrage

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données résultantes
D184 Code numérique de la monnaie ou devise
D681 Montant de double authentification porteur
D767 Numéro de version Risque Acquéreur



FE 2.5.23 CHARGER POUR UNE APPLICATION LES FORMATS TICKETS COMPTE-RENDU

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Chargement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Permettre de personnaliser les en-tête et pied des tickets destinés à l'accepteur

ACTEURS : Système d'acceptation
Mainteneur
Système acquéreur de téléparamétrage

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données résultantes	
D648	Format entête ticket compte-rendu
D649	Format pied ticket compte-rendu
D756	Numéro de version édition de ticket compte-rendu



FE 2.5.24 CHARGER POUR UNE APPLICATION LA TEMPORISATION DE SAISIE DU CODE CONFIDENTIEL

IMPLEMENTATION: Obligatoire
Changement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Sécuriser la saisie du code confidentiel.

DEFINITION : Charger, pour une application, la temporisation de saisie du code confidentiel.

ACTEURS : Système d'acceptation
Système acquéreur de téléparamétrage
Mainteneur

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le paramètre de temporisation de saisie concerne le délai inter-caractères à respecter lors de la saisie du code confidentiel.

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données résultantes

D269	Temporisation de saisie du code confidentiel
D757	Numéro de version paramètres applicatifs



FE 2.5.25 CHARGER POUR UNE APPLICATION LES PARAMETRES DE DECLENCHEMENT D'UNE AUTORISATION

IMPLEMENTATION: Obligatoire
Changement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Permettre à l'accepteur de gérer le déclenchement des demandes d'autorisation sous sa propre responsabilité.

DEFINITION : Charger pour une application les paramètres de déclenchement d'une autorisation.

ACTEURS : Système d'acceptation
Système acquéreur de téléparamétrage

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Deux types de paramètres sont chargés :

- le forçage de l'autorisation,
- le déclenchement manuel ou automatique.

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données résultantes	
D759	Forçage autorisé
D760	Type de déclenchement de la demande d'autorisation
D757	Numéro de version paramètres applicatifs

**FE 2.6.1 CHARGER POUR UNE APPLICATION LES PARAMETRES D'APPEL AU SYSTEME ACQUEREUR DE TELECOLLECTE**

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Chargement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Permettre au système d'acceptation de communiquer avec un système acquéreur de télécollecte.

ACTEURS : Système d'acceptation
Mainteneur
Système acquéreur de téléparamétrage
Acteur local habilité

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

Si la donnée D136 « fréquence minimum d'appel à un système acquéreur de télécollecte » est renseignée à 00 à la suite d'un téléparamétrage acquéreur, cela signifie que la télécollecte des transactions ne peut plus être réalisée de façon automatique.

Dans ce cas, la télécollecte peut être réalisée :

- soit via un déclenchement manuel,
- soit sur demande de l'acquéreur via la réponse à la demande d'autorisation.



Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

Au minimum, une adresse d'accès au serveur de télécollecte est téléchargée sur le système d'acceptation, sinon l'application est inactivée.

Au maximum, une adresse du serveur nominal de télécollecte et trois adresses du serveur de secours de télécollecte sont téléchargées sur le système d'acceptation.

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données résultantes	
D987	Type adressage réseau du système acquéreur de télécollecte
D983	Priorité d'accès au système acquéreur de télécollecte
D951	Adresse réseau du système acquéreur de télécollecte
D971	Nature du pad du serveur acquéreur de télécollecte
D952	Numéro de téléphone d'accès au réseau du système acquéreur
D954	Identifiant d'accès au réseau du système acquéreur de télécollecte
D953	Adresse réseau DNS du système acquéreur de télécollecte
D956	Nom de domaine du système acquéreur de télécollecte
D134	Nombre maximum d'essais d'appel à un système acquéreur de télécollecte
D135	Délai d'attente entre 2 appels à un système acquéreur de télécollecte
D136	Fréquence minimum d'appel à un système acquéreur de télécollecte
D733	Heure d'appel à un système acquéreur de télécollecte
D975	Mode de bascule serveur secours télécollecte
D768	Numéro de version télécommunications télécollecte

**FE 2.6.3 AFFECTER POUR UNE APPLICATION LES PARAMETRES D'APPEL A UN SYSTEME ACQUEREUR DE TELEPARAMETRAGE**

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Chargement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Permettre au système d'acceptation de communiquer avec le système acquéreur de téléparamétrage en affectant les paramètres d'appel à un système acquéreur de téléparamétrage.

ACTEURS : Système d'acceptation
Mainteneur
Système acquéreur de téléparamétrage
Acteur local habilité

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

L'affectation est effectuée :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation,
- par saisie manuelle, les données saisies localement sont les suivantes : D147, D885, D8.
- par l'utilisation de l'enveloppe 2.

Si la donnée D151 « fréquence minimum d'appel au système acquéreur de téléparamétrage » est renseignée à 00, cela signifie que le téléparamétrage ne peut plus être réalisé de façon automatique.

Dans ce cas, le téléparamétrage peut être réalisé :

- soit via un déclenchement manuel,



- soit à la date d'appel au système acquéreur de téléparamétrage si celle-ci est renseignée (donnée D152),
- soit via la télécollection,
- soit via le code activation appel.

Si l'affectation s'est effectuée sans incident, le résultat du traitement indique « Affectation correcte ». Sinon, le résultat du traitement indique « Affectation incorrecte ».

Au minimum, une adresse d'accès au serveur de téléparamétrage est téléchargée sur le système d'acceptation, sinon l'application est inactivée.

Au maximum, une adresse du serveur nominal de téléparamétrage et trois adresses du serveur de secours de téléparamétrage sont téléchargées sur le système d'acceptation.

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données résultantes par serveur	
D985	Type adressage réseau du système acquéreur de téléparamétrage
D944	Priorité d'accès au système acquéreur de téléparamétrage
D943	Adresse réseau du système acquéreur de téléparamétrage ou du DNS
D969	Nature du PAD du serveur acquéreur de téléparamétrage
D949	Numéro de téléphone d'accès au réseau du système acquéreur de téléparamétrage
D950	Adresse réseau DNS du système acquéreur de téléparamétrage
D947	Identifiant d'accès au réseau du système acquéreur de téléparamétrage
D948	Mot de passe d'accès au réseau du système acquéreur de téléparamétrage
D946	Nom de domaine du système acquéreur de téléparamétrage
D149	Nombre maximum d'essais d'appel au système acquéreur de téléparamétrage
D150	Délai d'attente entre 2 appels au système acquéreur de téléparamétrage
D151	Fréquence minimum d'appel du système acquéreur de téléparamétrage
D152	Date d'appel au système acquéreur de téléparamétrage
D154	Heure d'appel au système acquéreur de téléparamétrage
D973	Mode de bascule serveur secours téléparamétrage
D748	Numéro de version télécommunication téléparamétrage

**FE 2.6.4 CHARGER POUR UNE APPLICATION LA DUREE DE VALIDITE MAXIMUM D'UNE CARTE PORTEUR**

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Changement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Disposer de la durée de validité maximum d'une carte porteur.

DEFINITION : Charger pour une application la durée de validité maximale d'une carte porteur.

ACTEURS : Système d'acceptation
Mainteneur
Système acquéreur de téléparamétrage

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation..

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation,

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D9	Durée de validité maximum d'une carte porteur
D757	Numéro de version paramètres applicatifs

**FE 2.6.5 CHARGER POUR UNE APPLICATION LES PARAMETRES D'APPEL AU SYSTEME ACQUEREUR D'AUTORISATION**

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Chargement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Permettre au système d'acceptation de communiquer avec un système acquéreur d'autorisation en chargeant les paramètres d'appel du système acquéreur d'autorisation.

ACTEURS : Système d'acceptation
Mainteneur
Système acquéreur de téléparamétrage
Acteur local habilité

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

Au minimum, une adresse d'accès au serveur d'autorisation est téléchargée sur le système d'acceptation, sinon l'application est inactivée.

Au maximum, une adresse d'accès au serveur nominal d'autorisation et trois adresses d'accès au serveur secours d'autorisation sont téléchargées sur le système d'acceptation.



REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données résultantes par serveur	
D986	Type adressage réseau du système acquéreur d'autorisation
D982	Priorité d'accès au système acquéreur d'autorisation
D957	Adresse réseau du système acquéreur d'autorisation ou du DNS
D970	Nature du PAD du serveur acquéreur d'autorisation
D958	Numéro de téléphone d'accès au réseau
D961	Identifiant d'accès au réseau du système acquéreur d'autorisation
D959	Adresse réseau DNS du système acquéreur d'autorisation
D962	Nom de domaine du système acquéreur d'autorisation
D948	Mot de passe d'accès au réseau du système acquéreur d'autorisation
D745	Numéro de version télécommunication autorisation
D974	Mode de bascule serveur secours autorisation
D977	Nombre de connexions simultanées
D978	Nombre de messages maximum par minute



FE 2.6.6 CHARGER POUR UNE APPLICATION LE TYPE DE SITE

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Changement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Permettre à l'établissement acquéreur d'identifier l'unité de vente telle que définie par le SICB en chargeant le type de site d'un accepteur.

ACTEURS : Système d'acceptation
Mainteneur
Système acquéreur de téléparamétrage

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation,
Le fichier des transactions est vide de toute transaction.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

**Données nécessaires à l'exécution de la fonction**

D169	N° de contrat ou identifiant accepteur
------	--

Données résultantes

D7	Type site
D753	Numéro de version Paramètres accepteur



FE 2.6.7

CHARGER POUR UNE APPLICATION LES ENVELOPPES PROTOCOLES

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Changement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Disposer des paramètres enveloppes protocoles en chargeant pour une application les enveloppes protocoles.

ACTEURS : Système d'acceptation
Mainteneur
Système acquéreur de téléparamétrage

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation,
Le fichier de transactions est vide de toute transaction.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation,

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D725	Enveloppe 41
D726	Enveloppe 42
D753	Numéro de version paramètres accepteur

**FE 2.6.8 CHARGER POUR UNE APPLICATION LES PARAMETRES D'APPEL A UN SYSTEME DE TELECHARGEMENT**

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Chargement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Permettre au système d'acceptation de communiquer avec un système de téléchargement de logiciel en chargeant les paramètres d'appel à un système de téléchargement de logiciel.

ACTEURS : Système d'acceptation
Mainteneur
Système acquéreur de téléparamétrage

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

La notion d'enveloppe est utilisée pour le chargement des paramètres d'appel du serveur acquéreur de téléparamétrage et de téléchargement.

L'enveloppe 1 est utilisée dans le cas d'une mise à jour de logiciel applicatif et supprimée après son utilisation.

L'enveloppe 1 et l'enveloppe 2 sont utilisées dans le cas de l'ajout d'un logiciel applicatif et de la création d'une application sur le système d'acceptation, elles sont supprimées après leurs utilisations respectives.



Au minimum, une adresse du serveur nominal de téléchargement et une adresse du serveur secours de téléchargement sont téléchargées sur le système d'acceptation, sinon l'application est inactivée.

Au maximum, une adresse du serveur nominal de téléchargement et trois adresses du serveur de secours de téléchargement sont téléchargées sur le système d'acceptation.

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données résultantes	
Données présentes Enveloppe N° 1	
D988	Type adressage réseau du système de téléchargement
D984	Priorité d'accès au système de téléchargement
D963	Adresse réseau du système de téléchargement ou du DNS
D972	Nature du PAD du serveur de téléchargement
D964	Numéro de téléphone d'accès au réseau du système de téléchargement
D966	Identifiant d'accès au réseau du système de téléchargement
D967	Mot de passe d'accès au réseau du système de téléchargement
D965	Adresse réseau DNS du système acquéreur de téléchargement
D968	Nom de domaine du système de téléchargement
D127	Nombre maximum d'essais d'appel au système de téléchargement
D130	Date d'appel au système de téléchargement
D129	Heure d'appel au système de téléchargement
D131	Nombre maximum de reprises de la fonction téléchargement
D128	Délai d'attente entre 2 appels au système de téléchargement
D764	Elément de contrôle d'accès au système de téléchargement
D765	Référence du logiciel à télécharger
D763	Numéro de version téléchargement Enveloppe 1
D976	Mode de bascule serveur secours téléchargement
D1039	Appel récurrent
D1040	Délai d'attente
D1041	Date de fin de l'appel récurrent
Données présentes Enveloppe N° 2	
D984	Priorité d'accès au système acquéreur de téléchargement
D963	Adresse réseau du système acquéreur de Téléchargement
D972	Nature du pad du serveur acquéreur de téléchargement
D964	Numéro de téléphone d'accès au réseau du système acquéreur de téléchargement
D966	Identifiant d'accès au réseau du système acquéreur de téléchargement
D967	Mot de passe d'accès au réseau du système acquéreur de téléchargement
D965	Adresse réseau DNS du système acquéreur de téléchargement
D968	Nom de domaine du système acquéreur de téléchargement
D169	N° contrat accepteur
D4	Numéro logique du système d'acceptation
D167	Identification de l'établissement acquéreur
D734	Numéro de version Téléchargement Enveloppe 2
D976	Mode de bascule serveur secours téléchargement (976)



FE 2.7.1 CHARGER POUR UNE APPLICATION LA LISTE DES BINS

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Changement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Permettre de définir les BINs acceptés, refusés, interdits et à surveiller pour une application en Chargeant la liste des BINs.

ACTEURS : Système d'acceptation
Mainteneur
Système acquéreur de téléparamétrage
Acteur local habilité

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :



Données résultantes	
D238	Début de plage BINs
D239	Fin de plage BINs
D245	Code niveau d'acceptation associé à une plage
D241	Code traitement particulier
D236	Numéro de version liste de BINs



FE 2.9.1 CHARGER POUR UNE APPLICATION LA LISTE DE CONTRÔLE DE CARTES PORTEURS

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Permettre d'associer un traitement pour les transactions réalisées avec des cartes présentes sur la liste de contrôle (refusées, interdites, à surveiller) en chargeant la liste de contrôle de carte porteur.

ACTEURS : Système d'acceptation
Mainteneur
Système acquéreur de téléparamétrage
Acteur local habilité

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Selon le type de transfert, la liste de contrôle en cours de chargement peut être :

- une liste complète (initiale ou qui annule et remplace la précédente),
- une mise à jour (ajout / suppression).

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage déclenché :
 - automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
 - manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect »

REFERENCES : MEDIAA



DONNEES :

Données résultantes	
D808	Type de liste
D792	Code fonction
D686	N° de carte dans la liste de contrôle
D687	Niveau d'acceptation d'une carte porteur
D789	Type de transfert
D253	Numéro de version liste de contrôle de numéros de carte porteur



FE 2.11.2 CHARGER POUR UNE APPLICATION LES PARAMETRES DU DIALOGUE PORTEUR – MACHINE

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Chargement par «Annule et remplace».

OBJECTIFS : Permettre à l'établissement de définir le dialogue porteur - machine pour un type de paiement quel que soit le système d'acceptation.

ACTEURS : Système d'acceptation
Système acquéreur de téléparamétrage
Mainteneur
Acteur local habilité

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les paramètres du dialogue porteur - machine sont constitués des messages affichés pour le porteur (saisie du code confidentiel, etc.).

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

Une langue est activée dès qu'il y a correspondance entre l'abréviation de la langue téléparamétrée et l'une des abréviations de la langue présentes sur le système d'acceptation. S'il n'y a pas correspondance, la langue ne peut pas être activée.

Au maximum 5 langues peuvent être activées.



Le système d'acceptation doit renvoyer une notification de la prise en compte de cette table avec le numéro de version associé qui peut lui être également demandé lors de l'état fonctionnel.

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

Nota : Le paramétrage de la langue française (Abréviation de la langue = 'fr' au format ansc 3) doit obligatoirement être prévu par le système acquéreur sinon l'application est désactivée

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données en entrée	
D94	Code langue
D772	Abréviation de la langue
	Numéro de message affiché ou édité
D479	Libellé message affiché ou édité
D771	Numéro de version messages porteur

Données résultantes	
D772	Abréviation de la langue
D771	Numéro de version messages porteur



FE 2.12.1

CHARGER POUR UNE APPLICATION LA DATE ET L'HEURE GMT

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Changement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Disposer de la date et de l'heure GMT pour calculer la date et l'heure locale d'une application.

ACTEURS : Système d'acceptation
Système acquéreur de téléparamétrage

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation,
Le chargement des dates et heures système a été effectué préalablement.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Lors de son initialisation, l'application ne dispose pas de paramètres d'horodatage. Par conséquent, le système acquéreur doit procéder au téléparamétrage de la date et heure GMT et du décalage par rapport à GMT.

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES: Date et Heure GMT

**DONNEES** :

Données résultantes	
D110	Période GMT inférieure
D111	Période GMT supérieure
D112	Décalage GMT
D113	Signe de décalage GMT
D385	Date GMT de l'application
D384	Heure GMT de l'application
D777	Numéro de version horodatage GMT



FE 3.1.2 AFFECTER LE CODE ACTIVATION IMPRESSION TICKET TRANSACTION NON ABOUTIE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Permettre à l'accepteur d'activer ou de désactiver l'impression du ticket de transaction non aboutie en initialisant le code activation de l'impression du ticket de transaction non aboutie.

ACTEURS : Système d'acceptation,
Accepteur.

CONTEXTE : Moyens matériels et logiciels permettant l'initialisation du code activation impression du ticket de transaction non aboutie.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

L'état du code activation de l'impression du ticket de transaction non aboutie est affiché à l'écran et l'accepteur a le choix de l'activer ou de le désactiver.

Si l'affectation s'est effectuée sans incident, le résultat du traitement indique « Affectation correcte ». Sinon, le résultat du traitement indique « Affectation incorrecte ».

Pour les systèmes intégrés, le choix de l'impression ou non du ticket en cas de transaction non aboutie peut ne pas être proposé lors de la phase de mise en service du système d'acceptation dans ce cas l'impression est systématique.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D917	Code activation impression ticket transaction non aboutie

Données résultantes	
D917	Code activation impression ticket transaction non aboutie



FE 3.2.1 SUPPRIMER LES PARAMETRES ET LES DONNEES DE REFERENCE ET DE FONCTIONNEMENT ASSOCIES A UNE APPLICATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Pouvoir supprimer les paramètres et les données associées à un contrat accepteur dans le but de supprimer une application du système d'acceptation

ACTEURS : Acteur local habilité
Système d'acceptation
Carte accepteur
Carte de maintenance constructeur (selon modalité de mise en œuvre constructeur)

CONTEXTE : Le fichier de transactions de l'application à supprimer est vide de toute transaction

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

L'acteur local habilité doit saisir un code (ou via la lecture d'une carte de maintenance constructeur) pour accéder à la fonction « SUPPRESSION APPLICATION ». Afin de sélectionner l'application à supprimer la lecture de la carte accepteur peut être requise. Une confirmation (touche ou code) de la suppression de l'application associée au numéro de contrat ad hoc est requise.

En cas d'échec de suppression, toutes les données relatives à l'application doivent impérativement être conservées et le statut de l'application doit être identique à celui précédent la tentative de suppression. Dans le cas contraire un message de confirmation sera affiché sur l'écran du terminal.

Si la suppression s'est effectuée sans incident, le résultat du traitement indique « Suppression effectuée ». Sinon, le résultat du traitement indique « Suppression non effectuée ».

REFERENCES :

DONNEES :

Les données nécessaires par serveur sont :



Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D169	N° de contrat ou identifiant accepteur
D910	Type de l'applicatif du système d'acceptation
D988	Type adressage réseau du système de téléchargement
D984	Priorité d'accès au système de téléchargement
D963	Adresse réseau du système de Téléchargement ou du DNS
D972	Nature du PAD du serveur de téléchargement
D964	Numéro de téléphone d'accès au réseau du système de téléchargement
D966	Identifiant d'accès au réseau du système de téléchargement
D967	Mot de passe d'accès au réseau du système de téléchargement
D968	Nom de domaine du système de téléchargement
D976	Mode bascule serveur secours de téléchargement
D1039	Appel récurrent
D1040	Délai d'attente
D1041	Date de fin de l'appel récurrent



FE 3.2.2 SUPPRIMER POUR UNE APPLICATION UNE TABLE DE PARAMETRES

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Supprimer une table de paramètres et les données qui lui sont associées pour une application.

ACTEURS : Système d'acceptation
Système acquéreur de téléparamétrage

CONTEXTE : Pour supprimer la table paramètres accepteur ou la table télécommunication télécollecte, le fichier de transactions doit être vide de toute transaction.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La suppression est effectuée :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

Lors de la suppression d'une table, toutes les données s'y rattachant sont supprimées.

Si la suppression s'est effectuée sans incident, le résultat du traitement indique « Suppression effectuée ». Sinon, le résultat du traitement indique « Suppression non effectuée ».

En cas d'échec de suppression d'une table, son statut reste identique à celui précédent la tentative de suppression et toutes ses données sont conservées.

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données résultantes	
D789	Type de transfert
Dnnn	Numéro de version de la table à supprimer



FE 4.1.6 SELECTIONNER LA MONNAIE OU LA DEVISE DE LA TRANSACTION

IMPLEMENTATION : Optionnelle

OBJECTIFS : Permettre d'exprimer le montant de la transaction dans la monnaie ou la devise choisie par le porteur en sélectionnant la monnaie ou la devise de la transaction.

ACTEURS : Système d'acceptation
Accepteur
Système externe (type caisse enregistreuse)
Porteur

CONTEXTE : Les paramètres de référence associés aux applications initialisées sur le système d'acceptation sont chargés.
Si la sélection de la monnaie ou de la devise est effectuée par touches fonction, celles-ci ont été configurées à l'initialisation de chaque application.
Si la sélection de la monnaie ou de la devise est effectuée par menu, celui-ci a été configuré à l'initialisation de chaque application.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La sélection de la monnaie ou de la devise de la transaction est effectuée :

- par action clavier (touche fonction ou menu) pour chaque transaction,
- par réception d'un code monnaie en provenance d'un système externe (type caisse enregistreuse).
- par paramétrage de la monnaie implicite.

Le résultat du traitement indique « monnaie sélectionnée ».

Toute application active fournit au noyau la liste des monnaies ou devises actives qu'elle gère.

L'application doit gérer l'euro (code activation monnaie paramétré), avec la possibilité de paramétrier en complément de 0 à N devises.

Pour un fonctionnement en bi-monnaies :

- dans le cas où une monnaie implicite est paramétrée sur le système d'acceptation, le système d'acceptation affiche le message 'MONTANTEUR' (si l'euro est la monnaie implicite).
- si la monnaie de la transaction en cours est différente de la monnaie implicite, l'accepteur peut modifier la monnaie par action clavier (touche fonction ou menu).
- Si l'accepteur n'a pas paramétré de monnaie ou de devise implicite, le système d'acceptation peut afficher la monnaie ou la devise de la dernière transaction sur l'écran d'attente de saisie du montant.



Le système d'acceptation affiche l'identifiant alphabétique de la monnaie sélectionnée conformément à la norme ISO 4217.

REFERENCES :

ISO 4217 : Codes pour la représentation des monnaies et types de fonds

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
Monnaie 1 acceptée par application	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise
Monnaie 2 acceptée par application	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise
Devise si gérée par application	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise
D751	Code activation monnaie ou devise

Données résultantes	
Contexte sélectionné de traitement : code monnaie ou devise de la transaction	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise



FE 4.1.10 ELABORER LA LISTE DES MONNAIES ET DEVISES GEREES SUR LE SYSTEME D'ACCEPTATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire pour le paiement de proximité
Optionnelle pour le paiement sur automate

OBJECTIFS : Créer une liste des monnaies et devises gérées sur le système d'acceptation.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : Application initialisée

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le noyau consulte les applications actives du système d'acceptation pour définir une liste dynamique des monnaies et devises gérées sur le système d'acceptation :

- euro,
 - devises.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES : Sans objet



FE 4.1.13 SELECTIONNER LE CODE LANGUE D'AFFICHAGE DES MESSAGES PORTEUR

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Permettre d'afficher les messages à destination du porteur dans la langue renseignée dans la carte du porteur (le cas échéant) en sélectionnant le code langue de traitement d'une transaction.

ACTEURS : Système d'acceptation
Accepteur
Système externe (type caisse enregistreuse)
Carte à microcircuit EMV ou carte à piste

CONTEXTE :

- Les paramètres du dialogue porteur - machine gérés pour l'application sont chargés.
- La sélection du code langue de traitement d'une transaction est effectuée soit par touche fonction soit par menu suivant la configuration à l'initialisation de chaque application.
- Le type de la transaction est défini.
- Au minimum, la langue française doit être gérée.
- Pour une carte EMV, le code langue préféré est le premier code langue commun entre ceux lus sur l'application carte et ceux téléparamétrés sur l'application du terminal.
- La gestion de la langue française est de la responsabilité du centre acquéreur.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La sélection de la langue s'appuie sur les langues activées conformément aux spécifications EMV.

La sélection du code langue de traitement d'une transaction est effectuée :

- par action clavier accepteur (touche fonction ou menu) pour adapter le code langue au choix du porteur. La langue sélectionnée sera maintenue pendant toute la durée de la transaction.
- par réception d'un code langue en provenance d'un système externe (type caisse enregistreuse). La langue sélectionnée sera maintenue pendant toute la durée de la transaction.
- par le code langue de l'application carte porteur EMV si le système d'acceptation sait gérer plusieurs codes langues :
 - Si le système d'acceptation gère le code langue correspondant au code langue préféré de l'application carte (le code langue préféré correspond au premier code langue commun lu sur la carte et le système d'acceptation), les messages porteur sont affichés dans cette langue. La correspondance entre le code langue préféré de l'application carte et la table des messages porteur est effectuée avec la donnée D772 (Abréviation de la langue).



- Si le système d'acceptation gère plusieurs codes langue mais qu'aucun n'est commun à l'application carte, le système d'acceptation doit proposer au porteur de choisir une des langues qui lui ont été paramétrées par le système acquéreur. Les langues seront affichées dans l'ordre du téléparamétrage.
- Si le système d'acceptation gère un seul code langue les messages porteur sont affichés dans cette langue.

Les messages porteur sont affichés dans la langue sélectionnée. La correspondance entre la langue sélectionnée et la table des messages porteur est effectuée avec la donnée abréviation de la langue.

Sur un automate, si la sélection de la langue par le porteur est proposée avant la phase de sélection du bien ou du service, l'automate n'est pas tenu de proposer la langue au porteur pendant la phase de paiement.

Pour l'ergonomie de la sélection de la langue, il faut se référer à la partie 8 - ANNEXES – Chapitre 'Ergonomie' - paragraphe 'Sélection de la langue'.

REFERENCES : ISO 639 : Codes pour la représentation des noms de langue

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	Tag
Code langue implicite de traitement d'une transaction et codes langues générés par le système d'acceptation (table paramètres applicatifs)	
D772 Abréviation de la langue	
D906 Langues préférées (Language Preference)	5F2D

Données résultantes
Contexte sélectionné de traitement d'une transaction
D772 Abréviation de la langue



FE 4.2.10 AFFECTER LE MODE DE MISE EN SERVICE D'UNE APPLICATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Connaître le type de mise en service d'une application.

ACTEURS : Système d'acceptation,
Mainteneur,
Acteur local habilité.

CONTEXTE : Sans objet.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Renseigner la raison d'appel avec l'une des deux valeurs suivantes lors de la mise en service d'une application :

- première initialisation d'une application (lors de l'installation du système d'acceptation),
- demande d'initialisation suite à une opération de maintenance.

Si l'affectation s'est effectuée sans incident, le résultat du traitement indique « Affectation correcte ». Sinon, le résultat du traitement indique « Affectation incorrecte ».

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données résultantes	
D797	Raison d'appel



FE 5.1.1 ACQUERIR LE MONTANT EN MONNAIE OU EN DEVISE D'UNE TRANSACTION DE PAIEMENT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Disposer du montant de la transaction et de sa monnaie ou devise pour son recouvrement, pour son autorisation le cas échéant, et l'édition de la preuve de la transaction

ACTEURS : Système externe (type caisse enregistreuse)
Accepteur - système d'acceptation de paiement de proximité
Porteur
Application non monétique (automate, ...)

CONTEXTE : La carte porteur n'est pas présente dans le lecteur
La monnaie ou la devise de la transaction est sélectionnée.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

L'acquisition du montant de la transaction est effectuée au format de la monnaie ou devise de la transaction sélectionnée.

L'acquisition du montant peut être effectuée :

- par saisie,
- par transmission d'un système externe (type caisse enregistreuse).

Le résultat du traitement indique « Montant validé ».

Pour les cas où le montant de la transaction est acquis par saisie :

- Les décimales de la monnaie devise doivent pouvoir être saisies conformément au coefficient de fractionnement de la monnaie ou devise.
- Les touches de correction, d'annulation et de validation doivent pouvoir être activées.
- La touche de correction permet de modifier les chiffres déjà saisis.
- L'activation de la touche de validation entraîne l'acquisition du montant saisi.
- L'activation de la touche annulation annule l'ensemble des caractères saisis pour le montant et le système d'acceptation retourne à l'état d'attente d'une nouvelle opération.
- Si aucune des touches de validation ou d'annulation n'est activée dans un délai fixé, au terme de ce délai, le système d'acceptation annule les actions en cours et retourne en attente d'une nouvelle opération.

En cas d'annulation, le résultat du traitement indique « montant annulé ».



REFERENCES : ISO 4217 : Codes pour la représentation des monnaies et types de fonds.

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise
Données résultantes	
D378	Montant de la transaction



FE 5.1.2 CONTROLER LA CAPACITE DU DISPOSITIF D'ACCEPTATION A TRAITER LA DEMATERIALISATION DU TICKET PORTEUR

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Contrôler la capacité du dispositif d'acceptation à proposer la dématérialisation du ticket porteur.

ACTEURS : Accepteur -Système d'acceptation de paiement de proximité
Système externe (type caisse enregistreuse)

CONTEXTE : La carte porteur n'est pas présente dans le lecteur.
La monnaie ou la devise de la transaction n'est pas sélectionnée.
Le montant n'est pas saisi.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La mise en place de la dématérialisation du ticket porteur sur un dispositif d'acceptation est réalisée lors de la configuration de ce dispositif pour sa mise en exploitation.

Il s'agit de contrôler la capacité du dispositif d'acceptation à proposer au porteur le choix du type de ticket (pas de ticket, ticket papier, ticket électronique, ...).

Ce contrôle doit être effectué avant de démarrer le traitement d'une transaction.

Le contrôle porte sur l'Indicateur de la Dématérialisation du ticket porteur qui aura été positionné lors de la configuration de cette fonction sur le dispositif d'acceptation.

Si la configuration du PA permet la dématérialisation, le résultat du traitement est « OUI » et dans le cas contraire le résultat du traitement est valorisé à « NON ».

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D990	Indicateur de dématérialisation du ticket porteur



FE 5.1.3 CHOISIR LE TYPE D'EDITION DU TICKET PORTEUR

IMPLEMENTATION : Conditionnel

OBJECTIFS : Proposer au porteur les différents types d'édition du ticket porteur,
Recueillir le choix du porteur parmi la liste proposée.

ACTEURS : Accepteur -Système d'acceptation de paiement de proximité
Système externe (type caisse enregistreuse)

CONTEXTE :

- La carte porteur n'est pas présente dans le lecteur.
- La monnaie ou la devise de la transaction n'est pas sélectionnée.
- Le montant n'est pas saisi,
- La fonction de dématérialisation du ticket porteur a été configurée sur le dispositif d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Dans le cadre de la dématérialisation du ticket porteur, le dispositif d'acceptation propose la liste des différents types d'édition du ticket porteur, qui dépendent de la configuration locale effectuée. Le type de ticket demandé par le porteur sera affiché sur l'écran porteur si plusieurs types d'édition sont configurés.

Les cas proposés au porteur et qui auront été configurés sur le terminal sont ceux retenus parmi les cas suivants:

- "Ticket Electronique SMS" : par ce choix, le porteur demande à disposer par envoi SMS des données de sa transaction sous forme électronique. La forme électronique reprend les mêmes données que le ticket papier.
Lorsque le format SMS ne permet pas d'inclure dans un même message toutes les données prévues, le SMS peut contenir un lien à une URL qui disposera de toutes les données prévues pour le ticket. Dans ce cas, le commerçant devra donner au porteur toutes les explications nécessaires.
- "Ticket Electronique email" : par ce choix, le porteur demande à disposer par envoi mail des données de sa transaction sous forme électronique. La forme électronique reprend les mêmes données que le ticket papier.
- "Ticket Electronique autre canal" : par ce choix, le porteur demande à disposer via le canal proposé des données de sa transaction sous forme électronique. La forme électronique reprend les mêmes données que le ticket papier.
- "Ticket Papier" : Le ticket papier est le mode par défaut. Lorsque le terminal ne supporte que ce mode, il n'y a aucune information d'affichée pour le porteur ; si au contraire plusieurs modes sont



configurés et donc que le choix est proposé au porteur alors le type de ticket retenu par celui-ci sera affiché à l'écran.

Selon la présence ou non d'une imprimante dans la configuration du dispositif d'acceptation, il sera procédé à la mise à disposition du porteur :

- d'un ticket papier de la transaction,
 - d'un ticket manuscrit qui reprend les données de la transaction présentées à l'écran.
- "Pas de Ticket" : par ce choix, le porteur renonce au ticket de sa transaction sous quelque forme que ce soit.

Le porteur récupère le ticket électronique de sa transaction par l'un des moyens suivants :

- Par email s'il fournit son adresse email,
- Par SMS s'il fournit son numéro de téléphone mobile,
- Par un autre canal suivant la solution proposée par l'acquéreur et par l'accepteur.

Sur demande du porteur, le commerçant devra être en mesure de rééditer le ticket selon les moyens et le format du ticket initial.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D1019	Liste des types d'édition du ticket porteur configurée sur le terminal

Données résultantes	
D991	Type d'édition du ticket sélectionné par le porteur



FE 5.1.4 CONTROLER LA DISPONIBILITE DU PAPIER DANS L'IMPRIMANTE DU TERMINAL

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Avant le démarrage de la transaction, contrôler la disponibilité du papier dans l'imprimante du terminal pour disposer de papier nécessaire pour pouvoir éditer les tickets relatifs à la transaction (porteur, accepteur) afin de déterminer les conditions de poursuite ou d'abandon de la transaction

ACTEURS : Accepteur -Système d'acceptation de paiement de proximité
Système externe (type caisse enregistreuse)

CONTEXTE : La carte porteur n'est pas présente dans le lecteur.
La monnaie ou la devise de la transaction n'est pas sélectionnée.
Le montant n'est pas saisi.
Ticket papier sélectionné

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Il s'agit de contrôler la capacité du terminal à éditer les différents tickets (porteur, accepteur). Pour cela, le traitement doit vérifier la présence d'une quantité suffisante de papier dans l'imprimante du terminal. Ce contrôle doit être effectué avant de démarrer le traitement d'une transaction.

Le traitement positionnera l'Indicateur de présence du papier dans l'imprimante pour signaler la disponibilité ou l'absence de papier de l'imprimante du terminal.

La disponibilité du papier dans l'imprimante autorise le démarrage et la poursuite de la transaction. L'absence du papier de l'imprimante conduit à afficher sur l'écran du commerçant un message pour lui signaler l'absence de papier dans l'imprimante..

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données résultantes

D1034 Indicateur de présence de papier dans l'imprimante



FE 5.1.5 SAISIR ADRESSE EMAIL POUR ENVOI TICKET ELECTRONIQUE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Disposer de l'adresse email du porteur pour envoyer par email le ticket électronique de la transaction au porteur.

ACTEURS : Porteur, Accepteur, Système d'acceptation

CONTEXTE : La carte porteur n'est pas présente dans le lecteur.
La monnaie ou la devise de la transaction n'est pas sélectionnée.
Le montant n'est pas saisi.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les capacités du système d'acceptation doivent permettre la saisie de l'adresse email du porteur pour lui transmettre le ticket électronique de la transaction.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D990	Dématérialisation du ticket porteur
D991	Type d'édition du ticket porteur

Données résultantes	
D992	Adresse email du porteur



FE 5.1.6 SAISIR NUMERO DE TELEPHONE MOBILE POUR ENVOI TICKET ELECTRONIQUE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Disposer du numéro de téléphone mobile du porteur pour envoyer par SMS le ticket électronique de la transaction au porteur.

ACTEURS : Porteur, Accepteur, Système d'acceptation

CONTEXTE : La carte porteur n'est pas présente dans le lecteur.
La monnaie ou la devise de la transaction n'est pas sélectionnée.
Le montant n'est pas saisi.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les capacités du système d'acceptation doivent permettre la saisie du numéro du mobile du porteur pour lui transmettre le ticket électronique de la transaction par SMS.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D990	Dématérialisation du ticket porteur
D991	Type d'édition du ticket porteur

Données résultantes	
D993	Numéro de téléphone mobile du porteur



FE 5.1.7 CHARGER LA TABLE DES FONCTIONS

IMPLEMENTATION : facultatif

OBJECTIFS : Disposer de la table des fonctions qui contient les indicateurs relatifs aux fonctions à mettre ou non en œuvre au point d'acceptation.

ACTEURS : Acquéreur, Accepteur, Système d'acceptation

CONTEXTE : Logiciel applicatif est chargé sur le système d'acceptation
La carte porteur n'est pas présente dans le lecteur.
La monnaie ou la devise de la transaction n'est pas sélectionnée.
Le montant n'est pas saisi.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Il s'agit de configurer le dispositif d'acceptation pour mettre en œuvre ou non les fonctions suivantes :

- La troncature du numéro porteur sur le ticket commerçant (Indicateur de troncature du numéro porteur sur le ticket commerçant)
- La gestion de l'autorisation partielle (Indicateur de gestion de l'autorisation partielle)
- Indicateur Activation de l'Appel phonie

Ce chargement se fait par paramétrage sous le contrôle de l'acquéreur.

Par défaut, ces indicateurs sont valorisés de la façon suivante :

- Indicateur de troncature du numéro porteur sur le ticket commerçant : désactivé,
- Indicateur de gestion de l'autorisation partielle : désactivé,
- Indicateur Activation de l'Appel phonie : désactivé.

'Désactivé' signifie que la fonction n'est pas mise en œuvre.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

**Données nécessaires à l'exécution de la fonction**

Table des Fonctions

Données résultantes

- | | |
|-------|---|
| D996 | Indicateur de troncature du numéro porteur sur le ticket commerçant |
| D1001 | Indicateur de gestion de l'autorisation partielle |



FE 5.1.8 CONFIGURER LA LISTE DES TYPES D'EDITION DU TICKET PORTEUR RETENUS

IMPLEMENTATION : facultatif

OBJECTIFS : Disposer de la liste des types d'édition supportés par le dispositif d'acceptation.

ACTEURS : Acquéreur, Accepteur, Système d'acceptation, Mainteneur.

CONTEXTE : La carte porteur n'est pas présente dans le lecteur.
La monnaie ou la devise de la transaction n'est pas sélectionnée.
Le montant n'est pas saisi.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Ce traitement a pour but de configurer par application la liste des types d'édition du ticket porteur supportés. Cette configuration se fait lors de l'installation du logiciel applicatif par le mainteneur sous le contrôle de l'accepteur.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D995	Liste des types d'édition du ticket porteur disponible dans la dématérialisation

Données résultantes	
D1019	Liste des types d'édition du ticket porteur configurés sur le terminal



FE 5.1.9 CONFIGURER LA DEMATERIALISATION DU TICKET PORTEUR

IMPLEMENTATION : facultatif

OBJECTIFS : Disposer de la liste des types d'édition supportés par le dispositif d'acceptation.

ACTEURS : Acquéreur, Accepteur, Système d'acceptation, Mainteneur.

CONTEXTE : La carte « porteur » n'est pas présente dans le lecteur.
La monnaie (ou la devise) de la transaction n'est pas sélectionnée.
Le montant n'est pas saisi.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Ce traitement a pour but de configurer par application l'indicateur de la dématérialisation du ticket porteur. Cette configuration se fait lors de l'installation du logiciel applicatif par le mainteneur sous le contrôle de l'accepteur.

Par défaut, l'indicateur de la dématérialisation du ticket porteur est désactivé (fonction non mise en œuvre).

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D990	Indicateur de dématérialisation du ticket porteur

Données résultantes	
D990	Indicateur de dématérialisation du ticket porteur



FE 5.1.11 CHARGER LA TABLE DES PARAMETRES EDITION PREMIERE LIGNE TICKET

IMPLEMENTATION : facultatif

OBJECTIFS : Disposer de la table des Paramètres Edition Première Ligne Ticket qui contient notamment le libellé du Réseau d'acceptation à éditer en entête des tickets.

ACTEURS : Acquéreur, Accepteur, Système d'acceptation

CONTEXTE : Logiciel applicatif est chargé sur le système d'acceptation
La carte porteur n'est pas présente dans le lecteur.
La monnaie ou la devise de la transaction n'est pas sélectionnée.
Le montant n'est pas saisi.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Cette opération a pour but de configurer le dispositif d'acceptation avec le libellé du réseau d'acceptation à mettre en œuvre en entête des éditions tickets (Réseau Acceptation).

Ce chargement se fait par paramétrage sous le contrôle de l'acquéreur.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
Table des Paramètres Edition Première Ligne Ticket	
Données résultantes	
D1044 Réseau d'acceptation	



FE 5.1.12 CONFIGURER L'INDICATEUR M-ACCEPTATION

IMPLEMENTATION : facultatif

OBJECTIFS : Configurer l'indicateur m-acceptation pour signaler que le dispositif fonctionne en m-acceptation.

ACTEURS : Acquéreur, Accepteur, Système d'acceptation, Mainteneur.

CONTEXTE : La carte porteur n'est pas présente dans le lecteur.
La monnaie ou la devise de la transaction n'est pas sélectionnée.
Le montant n'est pas saisi.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Ce traitement a pour but de configurer l'indicateur m-acceptation pour signifier au dispositif qu'il fonctionne en m-acceptation. Cette configuration se fait lors de l'installation du logiciel applicatif par le mainteneur sous le contrôle de l'accepteur.

Par défaut, cet indicateur est désactivé pour préciser que le dispositif n'est pas un m-acceptation.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données résultantes	
D1054	indicateur m-acceptation



FE 5.1.13 COMMUNIQUER AU PORTEUR LES INFORMATIONS NECESSAIRES POUR ACCÉDER AU TICKET ELECTRONIQUE

IMPLEMENTATION : facultatif

OBJECTIFS : Dans le cadre de la dématérialisation du ticket porteur, communiquer au porteur les informations qui lui permettent d'accéder (et de récupérer) le ticket électronique de sa transaction.

ACTEURS : Acquéreur, Emetteur, Accepteur, Système d'acceptation, Mainteneur.

CONTEXTE : La carte porteur n'est pas présente dans le lecteur.
La monnaie ou la devise de la transaction n'est pas sélectionnée.
Le montant n'est pas saisi.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Dans le cadre de la dématérialisation et lorsque le type d'édition du ticket porteur choisi par le porteur est « Autre canal », ce traitement a pour but de communiquer au porteur les informations qui lui permettent d'accéder au ticket électronique de sa transaction.

Les informations communiquées au porteur sont fonction de la solution « Autre Canal ».

A titre d'exemple, il peut s'agir d'un lien (internet) pour accéder à un serveur (acquéreur, émetteur ou intermédiaire habilité) sur lequel le ticket porteur est stocké d'une manière sécurisée. Les conditions d'accès à ce serveur (identifiant, mot de passe, ...) sont également communiquées au porteur.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :



FE 5.3.1 CONTROLER LE MONTANT MINIMUM ACCEPTE D'UNE TRANSACTION DE PAIEMENT

IMPLEMENTATION : Conditionnel

OBJECTIFS : Comparer le montant d'une transaction de paiement avec le montant minimum accepté (exprimé en monnaie du montant minimum d'acceptation) en dessous duquel cette transaction n'est pas acceptable.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction en monnaie locale.
L'application de traitement de la transaction est sélectionnée.
Le montant et la monnaie ou devise de la transaction sont acquis et validés.
La contre-valeur du montant est calculée le cas échéant.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le montant d'une transaction de paiement (en monnaie de la transaction ou sa contre-valeur) doit être supérieur ou égal au montant minimum accepté d'une transaction.

Le contrôle du montant de la transaction par rapport à cette valeur n'est envisageable que sur les automates dont le montant a été acquis.

- Si le montant de la transaction est supérieur ou égal au montant minimum accepté, le résultat du traitement indique "montant transaction \geq montant minimum".
- Si le montant de la transaction est inférieur au montant minimum accepté, le résultat du traitement indique "montant transaction < montant minimum".

La monnaie de traitement est la monnaie d'expression du montant minimum.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :



Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
Montant de la transaction et code numérique de la monnaie	
D378	Montant de la transaction
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D519	Montant d'une transaction en contre-valeur
Montant minimum	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D188	Montant minimum accepté d'une transaction



FE 5.3.4 CONTROLER LE MONTANT MAXIMUM D'UNE TRANSACTION DE PAIEMENT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Comparer le montant d'une transaction de paiement avec le montant maximum accepté (exprimé en monnaie du montant maximum d'acceptation) au-dessus duquel cette transaction n'est pas acceptable.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction en monnaie locale.
L'application de traitement de la transaction est sélectionnée.
Le montant et la monnaie ou devise de la transaction sont acquis et validés.
La contre-valeur du montant est calculée le cas échéant.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le montant d'une transaction de paiement (en monnaie ou sa contre-valeur) doit être inférieur ou égal au montant maximum accepté d'une transaction.

- Si le montant de la transaction est strictement supérieur au montant maximum accepté, le résultat du traitement indique "Montant transaction > montant maximum".
- Si le montant de la transaction est inférieur ou égal au montant maximum accepté, le résultat du traitement indique "Montant transaction ≤ montant maximum".

La monnaie de traitement est la monnaie d'expression du montant maximum.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
Montant de la transaction et code numérique de la monnaie	
D378	Montant de la transaction
D519	Montant d'une transaction en contre-valeur
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
Montant maximum	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D189	Montant maximum accepté d'une transaction



FE 5.3.5 CONTROLER LE MONTANT DE DOUBLE AUTHENTIFICATION PORTEUR

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Comparer le montant d'une transaction de paiement avec le montant de double authentification au-dessus duquel cette transaction requiert une double authentification du porteur.

ACTEURS : Système d'acceptation
Carte à microcircuit

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction en monnaie locale.
Le montant de la transaction est acquis et validé.
Le montant de la transaction en contre-valeur est calculé, le cas échéant.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Un montant de transaction de paiement (en monnaie ou sa contre-valeur) strictement supérieur au montant de double authentification porteur (exprimé en monnaie du montant de double authentification porteur) nécessite une deuxième authentification du porteur (signature).

La monnaie de traitement est la monnaie d'expression du montant de double authentification.

- Si le montant de la transaction est inférieur ou égal au montant de double authentification porteur, le résultat du traitement indique « montant non dépassé ».
- Si le montant est strictement supérieur au montant de double authentification porteur, le résultat du traitement indique « montant dépassé ».

La signature du porteur doit être demandée pour un montant strictement supérieur au montant de double authentification.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
Montant de la transaction et code numérique de la monnaie	
D378	Montant de la transaction
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D519	Montant d'une transaction en contre-valeur
Montant double authentification	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D681	Montant de double authentification porteur



FE 5.5.1

CALCULER LA CONTRE-VALEUR DU MONTANT DE LA TRANSACTION

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Effectuer les contrôles liés au montant de la transaction dans la monnaie des seuils de référence et réaliser le contrôle de flux carte à mémoire dans la monnaie de l'application carte en calculant la contre-valeur du montant de la transaction.**ACTEURS** : Système d'acceptation**CONTEXTE** : Le système d'acceptation fonctionne en bi-monnaies.
Le taux de conversion est chargé.
Le type de transaction est sélectionné en monnaie locale.
Le montant de la transaction et sa monnaie sont acquis et validés.**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Le calcul de la contre-valeur s'effectue en multipliant ou en divisant le montant de la transaction par le taux de conversion selon le sens applicable au taux de conversion fourni par le système acquéreur de téléparamétrage.

Les règles d'arrondi doivent correspondre au règlement européen, à savoir que pour obtenir un montant de la contre-valeur avec 2 chiffres après la virgule :

- l'arrondi est réalisé au cent supérieur ou inférieur le plus proche,
- si un chiffre se situe au milieu, alors l'arrondi est réalisé au cent supérieur.

Le montant de la transaction ne donne lieu qu'à un seul calcul de contre-valeur pour la seule transaction en cours.

REFERENCES : Sans objet**DONNEES** :



Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D378	Montant de la transaction
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise
D186	Taux de conversion
D171	Partie fractionnaire du taux de conversion

Données résultantes	
D519	Montant d'une transaction en contre-valeur
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise

FE 5.5.2

CALCULER LES DATE ET HEURE LOCALES D'UNE APPLICATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Changement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Horodater les transactions pour en assurer la traçabilité en autorisation et en recouvrement en calculant les date et heure locales d'une application.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : L'application est chargée.
Le chargement des date et heure système a été effectué préalablement.
Date et heure GMT d'une application chargées.

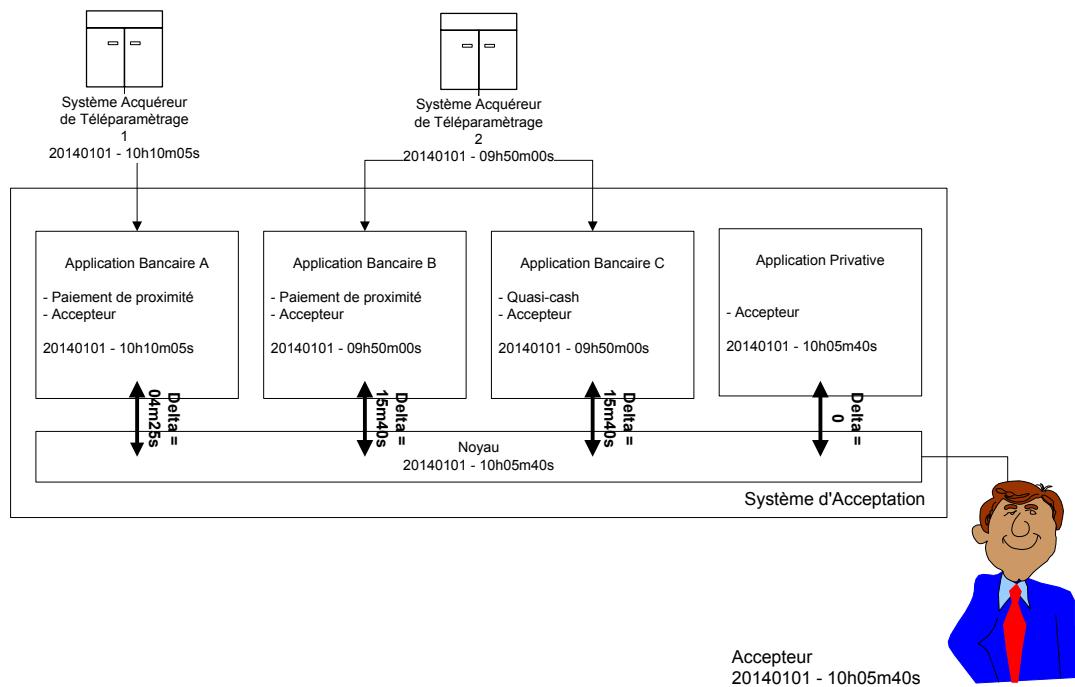
SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La date et l'heure locale sont propres à une application.

Il est géré au niveau de chaque application une date et une heure «acquéreur», différentes des date et heure système mises à jour par l'accepteur.

Le système d'acceptation doit être en mesure de gérer un horodatage par application et une date et heure système.

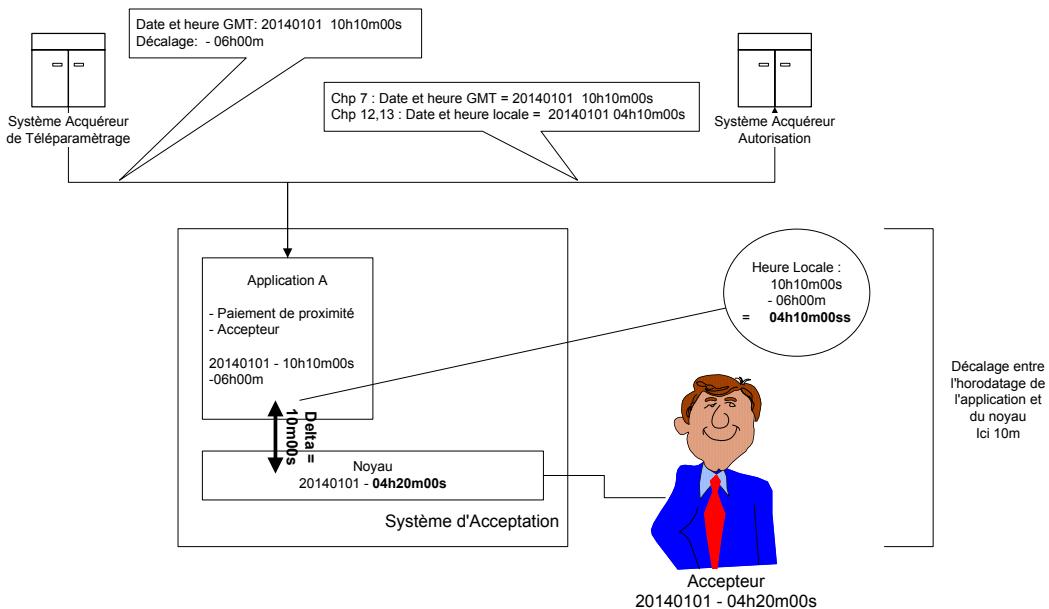
Horodatage par Téléparamétrage - Règle générale



Lorsque l'application dispose des paramètres date et heure GMT et du décalage GMT, elle est en mesure de calculer les date et heure locales de l'application.

Toutes les fonctions utilisant une date et une heure utiliseront cet horodatage local. En particulier les fonctions liées à l'enregistrement d'une transaction, les connexions sur les systèmes externes...

Horodatage par Téléparamètrage - Décalage / GMT



REFERENCES :

- Règles de changement d'heure (été, hiver)
- Années bissextiles
- Règles des décalages horaires (DOM/TOM)

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D110	Période GMT inférieure
D111	Période GMT supérieure
D112	Décalage GMT
D113	Signe de décalage GMT
D385	Date GMT de l'application
D384	Heure GMT de l'application

Données résultantes	
D108	Date locale d'une application
D109	Heure locale d'une application



FE 6.1.1 CONTROLER LA PRESENCE D'UNE CARTE PORTEUR DANS UNE LISTE DE BINS

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Permettre d'accepter des transactions de paiement, avec des cartes CB ou agréées, dont le recouvrement peut être assuré en contrôlant la présence d'un numéro carte porteur dans une liste de BINs.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : La liste de BINs est chargée pour l'application sélectionnée.
Le type de transaction est sélectionné.
Les données porteur sont acquises.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le BIN constitue les premiers chiffres du numéro de carte porteur (PAN). Sa codification est conforme à la norme ISO 7812.

Si le BIN est présent dans la liste de référence, le résultat du traitement indique "Bin présent".

Si le BIN n'est pas présent dans la liste de référence, le résultat du traitement indique "Bin absent".

REFERENCES :

ISO 7812 – 1 : Cartes d'identification – Identification de l'émetteur – Partie 1 : Système de numérotation

ISO 7812 – 2 : Cartes d'identification – Identification de l'émetteur – Partie 2 : Procédure d'enregistrement

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D238	Début de plage BINs
D239	Fin de plage BINs



FE 6.1.4

CONTROLER LA LONGUEUR D'UN NUMERO DE PORTEUR

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Accepter des transactions de paiement avec des cartes CB ou agréées conformes aux normes d'émission en contrôlant si la longueur d'un numéro de porteur est compatible avec la norme ISO 7812 en vigueur.**ACTEURS** : Système d'acceptation**CONTEXTE** : Les paramètres de références de l'application sélectionnée sont chargés.
La transaction en cours est une transaction de débit ou de crédit ou de renseignement
Les données porteur sont acquises.**SPECIFICATIONS D'APPLICATION** :

La longueur d'un numéro de porteur doit être conforme à la norme ISO 7812.

Cette norme indique que la longueur d'un numéro de porteur doit être comprise entre 10 et 19 caractères numériques. Cette fourchette est précisée dans les paramètres applicatifs.

- Si la longueur du numéro de porteur est comprise dans la fourchette, le résultat du traitement indique "longueur conforme".
- Si la longueur du numéro de porteur n'est pas comprise dans la fourchette, le résultat du traitement indique "longueur non conforme".

REFERENCES :

ISO 7812 : cartes d'identification - Système de numérotation et procédure d'enregistrement pour les identificateurs d'émetteur

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D242	Longueur minimum d'un numéro de carte porteur
D243	Longueur maximum d'un numéro de carte porteur



FE 6.1.5 CONTROLER LA PRESENCE D'UNE CARTE DE TEST

IMPLEMENTATION : Obligatoire.

OBJECTIFS : Vérifier si la carte porteur est une carte de test en contrôlant le code traitement particulier d'une carte porteur dans une liste de BINs.

ACTEURS : Système d'acceptation.

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de débit, crédit ou annulation.
Les données porteur sont acquises.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le système d'acceptation recherche le BIN de la carte porteur dans la liste des BINs et teste le code traitement particulier défini pour la plage de BIN à laquelle appartient le numéro porteur.

Quand le code traitement particulier indique « Traitement carte de test », cette mention doit être imprimée lors de l'édition du ticket et visualisée par l'accepteur.

REFERENCES :

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D238	Début de plage de BINs
D239	Fin de plage de BINs
D241	Code traitement particulier



FE 6.3.1 CONTROLER LE NIVEAU D'ECHANGE D'UNE CARTE PORTEUR (1ER CARACTERE DU CODE SERVICE)

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Accepter des transactions de paiement pour des cartes CB nationales ou internationales et des cartes agréées en contrôlant l'acceptabilité du niveau d'échange d'une carte porteur.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : Le type de transaction est sélectionné.
Les données porteur sont acquises.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le niveau d'échange permet de déterminer le caractère national, international ou test d'une carte porteur ainsi que son mode de lecture.

Le système d'acceptation vérifie que le niveau d'échange d'une carte porteur est conforme à la norme ISO 7813.

Les valeurs possibles du niveau d'échange d'une carte bancaire sont :

- 1 : niveau d'échange international - piste
- 2 : niveau d'échange international - puce
- 5 : niveau d'échange national - piste
- 6 : niveau d'échange national - puce
- 9 : carte de test

Si la valeur est différente des valeurs possibles, le résultat du traitement indique "niveau d'échange inconnu".

REFERENCES :

ISO 7813 : cartes d'identification - cartes de transactions financières

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D315	Niveau d'échange d'une carte porteur (1er caractère code service)



FE 6.3.2 CONTROLER LE NIVEAU D'APPEL D'UNE CARTE PORTEUR (2EME CARACTERE DU CODE SERVICE)

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Analyser le niveau d'appel d'une carte porteur.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : Le type de transaction est sélectionné.
Les données porteur sont acquises.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les valeurs du niveau d'appel d'une carte doivent être compatibles avec la norme ISO 7813. Actuellement les valeurs acceptables sont 0, 1, 2, 4. Si la valeur du niveau d'appel est acceptable, le résultat du traitement indique "niveau d'appel connu" sinon, le résultat du traitement indique "niveau d'appel inconnu".

REFERENCES :

ISO 7813 : cartes d'identification - cartes de transactions financières

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
Données carte porteur	
D691	Niveau d'appel d'une carte porteur (2ème caractère code service)



FE 6.3.3 CONTROLER LE NIVEAU DE CONTROLE D'UNE CARTE PORTEUR (3EME CARACTERE DU CODE SERVICE)

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Accepter des transactions de paiement pour des cartes CB ou agréées autorisant le paiement.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : Le type de transaction est sélectionné.
Les données porteur sont acquises.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le niveau de contrôle permet de déterminer si la carte du porteur est autorisée par l'émetteur à effectuer du paiement, avec ou sans contrôle du code confidentiel.

Les valeurs du niveau de contrôle d'une carte doivent être compatibles avec la norme ISO 7813.
Actuellement, les valeurs possibles en paiement sont 0, 1, 2, 5, 6, 7.

- Si la valeur du niveau de contrôle est connue, le résultat du traitement indique "niveau de contrôle connu".
- Si la valeur du niveau de contrôle est différente des valeurs connues en paiement, le résultat du traitement indique "niveau de contrôle inconnu".

REFERENCES :

ISO 7813 : cartes d'identification - cartes de transactions financières

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
Données carte porteur	
D692	Niveau de contrôle d'une carte porteur (3ème caractère code service)



FE 6.3.4 ANALYSER LA TECHNOLOGIE D'ACQUISITION DES DONNEES DU MOYEN DE PAIEMENT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Déterminer les traitements résultant de la technologie d'acquisition des données du moyen de paiement.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : Les données issues du moyen de paiement sont acquises.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

En fonction de ses composantes ou périphériques sollicités par l'acquisition des données d'une carte, le système d'acceptation (noyau) identifie une technologie :

- carte à microcircuit et le résultat du traitement indique « carte à microcircuit ».
- carte à piste et le résultat du traitement indique « carte à piste ».

Nb : Si les deux technologies ont été acquises, la priorité de traitement est donnée à la puce.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données résultantes	
D724	Type de technologie



FE 6.3.5 CONTROLER LE MODE DE LECTURE PAR RAPPORT A LA TECHNOLOGIE DE TRAITEMENT DE LA CARTE PORTEUR

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Accepter une transaction de paiement avec la technologie de traitement demandée par l'émetteur de la carte en contrôlant le mode de lecture par rapport à la technologie de traitement de la carte.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de débit, crédit ou annulation
Les données porteur sont acquises.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Si le BIN est absent de la table des BINs, le résultat du traitement indique « BIN absent ».

Le système d'acceptation analyse la cohérence du mode de lecture du numéro porteur avec le code traitement particulier défini pour la plage de BIN à laquelle appartient le numéro porteur.

Si le mode de lecture du numéro porteur est cohérent avec le code traitement particulier, la transaction est poursuivie conformément à la valeur du code traitement.

La priorité de traitement est donnée à la puce.

Si le mode de lecture et le code traitement sont incohérents, le résultat du traitement indique « traitement non conforme ».

Quand le code traitement particulier indique «Code traitement non significatif» la transaction est poursuivie dans la technologie d'acquisition.

Les différentes significations de code traitement particulier sont :

- Traitement puce ou piste conditionné par le premier caractère du code service
 - Si le 1^{er} caractère du code service a pour valeur 1 ou 5 : la technologie de traitement est piste
 - Si le 1^{er} caractère du code service a pour valeur 2 ou 6 : la technologie de traitement est puce.
- Traitement obligatoire en mode puce
- Traitement en mode piste accepté
- Traitement en mode puce, traitement dégradé en mode piste accepté



- Traitement carte de test.

Quand le code traitement particulier prévoit « Traitement en mode puce, traitement dégradé en mode piste accepté », la carte doit être traitée de la façon suivante :

- Si la carte est lue en mode microcircuit, la transaction est poursuivie avec le traitement du microcircuit
- Si la carte est lue en mode piste consécutivement à un incident carte à microcircuit, la transaction est poursuivie en mode dégradé piste.

Le traitement de la transaction en mode dégradé piste peut être réalisé sans sortir de l'application qui a détecté l'incident puce et enregistré une transaction non aboutie.

Quand le code traitement particulier indique « Traitement carte de test » et prévoit « Traitement en mode puce, traitement dégradé en mode piste accepté » :

- Si la carte est lue en mode microcircuit, la transaction est poursuivie avec le traitement du microcircuit
- Si la carte est lue en mode piste consécutivement à un incident carte à microcircuit, la transaction est poursuivie en mode piste.

REFERENCES :

ISO 7813 : cartes d'identification - cartes de transactions financières

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D238	Début de plage BINs
D239	Fin de plage BINs
D241	Code traitement particulier
D335	Mode de lecture du numéro porteur



FE 6.4.1 CONTROLER LA DATE DE FIN DE VALIDITE D'UNE CARTE PORTEUR A PISTE ISO
2

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Accepter une transaction de paiement pour une carte CB ou agréée en cours de validité en contrôlant la date de fin de validité d'une carte à piste ISO 2.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : Le type de transaction est sélectionné.
Les données porteur sont acquises.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Deux contrôles sont effectués sur la date de fin de validité d'une carte porteur à piste ISO2 :

- La date de fin validité doit être supérieure ou égale à la date locale de l'application.
- La période de validité de la carte doit être inférieure ou égale à la durée de validité maximum d'une carte porteur ; la période de validité étant égale à la date de fin de validité de la carte moins la date locale de l'application.

Si ces deux contrôles sont corrects, le résultat du traitement indique "carte valide".

Si l'un de ces deux contrôles est incorrect, le résultat du traitement indique "carte non valide".

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D317	Date fin de validité d'une application carte
D9	Durée de validité maximum d'une carte porteur
D108	Date locale d'une application



FE 6.4.4 CONTROLER LA DATE DE FIN DE VALIDITE EN SAISIE MANUELLE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : S'assurer de la validité de la carte du porteur en contrôlant la date de fin de validité d'une carte porteur.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de débit, crédit, annulation ou demande de renseignement.
Les données de la carte du porteur sont saisies.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Deux contrôles sont effectués sur la date de fin de validité d'une carte porteur :

- La date de fin de validité doit être supérieure ou égale à la date locale de l'application.
- La période de validité de la carte doit être inférieure ou égale à la durée de validité maximum d'une carte porteur ; la période de validité étant égale à la date de fin de validité de la carte moins la date locale de l'application.

Si ces deux contrôles sont corrects, le résultat du traitement indique "carte valide".

Si l'un de ces deux contrôles est incorrect, le résultat du traitement indique "carte non valide".

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D317	Date fin de validité d'une application carte
D108	Date locale d'une application de paiement CB
D9	Durée de validité maximum d'une carte porteur



FE 6.4.9 CONTROLER L'ACCEPTABILITE D'UN TYPE DE TRANSACTION

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Vérifier que le type de transaction choisi par l'accepteur est géré par l'application sélectionnée.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : Application sélectionnée

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Si le type de transaction sélectionné n'est pas géré par l'application sélectionnée, le résultat du traitement indique « Type de transaction non accepté ».

Si le type de transaction sélectionné est géré par l'application sélectionnée, le résultat du traitement indique « Type de transaction accepté ».

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D898	Type de transactions acceptées
D179	Type de transaction



FE 6.4.10 PROPOSER LE DIFFERE DE RECOUVREMENT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Vérifier que le type de transaction « différé de recouvrement » peut être sélectionné sur le terminal d'acceptation

ACTEURS : Système d'acceptation
Accepteur
Système externe (type caisse enregistreuse)

CONTEXTE : La transaction est une transaction de débit.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Si le type de transaction différé de recouvrement n'est pas activé par l'application sélectionnée le résultat du traitement indique « Pas de différé de recouvrement ».

Si le type de transaction différé de recouvrement est activé par l'application sélectionnée, un message est affiché et l'accepteur peut choisir :

- de valider l'option de différé de recouvrement pour la transaction en cours et dans ce cas, le résultat du traitement indique « Différé de recouvrement sélectionné »,
- de ne pas valider cette option et dans ce cas, le résultat de traitement indique « Différé de recouvrement non sélectionné ».

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D898	Type de transactions acceptées

Données résultantes	
D179	Type de transaction



FE 8.1.1 CONTROLER LA CLE DE LÜHN D'UN NUMERO DE PORTEUR

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Permettre de s'assurer de l'intégrité du numéro de porteur en contrôlant la clé de Lühn d'un numéro de porteur.

ACTEURS : Système d'acceptation,
Carte porteur.

CONTEXTE : Le type de transaction est sélectionné.
Le contrôle d'acceptabilité de la carte porteur est effectué.
Les données porteur sont acquises.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le contrôle d'intégrité d'un numéro porteur est effectué via l'algorithme de Lühn pour les cartes porteurs à piste ISO2.

Le numéro de porteur est constitué de 10 à 19 caractères dont le dernier caractère est la clé de Lühn. La clé calculée avec l'algorithme de Lühn doit être égale à la clé de Lühn du numéro de porteur.

L'algorithme de Lühn consiste à dérouler les phases suivantes sur le numéro de compte primaire considéré sans clé :

- Phase 1: Doubler la valeur d'un chiffre sur deux en commençant par le premier chiffre de droite.
- Phase 2: Additionner chacun des chiffres composant les produits obtenus en phase 1, et les chiffres inchangés du numéro original
- Phase 3: Soustraire le total obtenu en phase 2 du nombre supérieur le plus voisin se terminant par zéro; ce qui revient à calculer le complément à 10 du chiffre de rang le plus faible, chiffre des unités du total.

Si le total obtenu en phase 2 se termine par 0 (exemple 30, 40, etc...) le chiffre de contrôle est égal à 0. La vérification d'égalité est faite entre la valeur de clé lue sur la carte et celle calculée.

- Si l'égalité est vérifiée, le résultat du traitement indique "clé de Lühn valide"
- Si l'égalité n'est pas vérifiée, le résultat du traitement indique "clé de Lühn non valide"



- Exemple de calcul:

Le numéro de compte primaire sans clé est : 4 9 7 0 1 0 0 0 0 0 3 0 0 5 2

Calcul Phase 1 :

PAN	4	9	7	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0	5	2
Phase 1:doublement d'un chiffre sur 2 en commençant par la droite	8		14		2		0		0		6		0		4

Calcul phase 2 :

$$\text{SOMME} = 8 + 9 + (1 + 4) + 0 + 2 + 0 + 0 + 0 + 0 + 6 + 0 + 0 + 5 + 4 = 39$$

Calcul phase 3 :

nombre supérieur le plus voisin de SOMME	SOMME	DIFFERENCE = CLE de Lühn	PAN avec CLE
40	39	(40 - 1) = 1	4 9 7 0 1 0 0 0 0 0 3 0 0 5 2 1

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D310	Clé de Lühn du n° compte primaire d'un porteur (PAN)
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)



FE 8.5.1 CONTROLER VIA LE NIVEAU D'APPEL D'UNE APPLICATION CARTE
L'OPPORTUNITE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Respecter les règles de niveau d'appel fixées par l'émetteur de l'application carte.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de débit.
Le contrôle d'acceptabilité de la carte porteur est effectué.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Avec un niveau d'appel égal à 2 ou 4, le résultat du traitement indique "demande d'autorisation activée".

Avec un niveau d'appel différent de 2 ou 4, le résultat du traitement indique "pas de demande d'autorisation".

REFERENCES :

ISO 7813 : cartes d'identification - cartes de transactions financières

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D691	Niveau d'appel d'une carte porteur (2ème caractère code service)



FE 9.1.1 CONTROLER LE CODE NIVEAU D'ACCEPTATION D'UNE CARTE PORTEUR DANS
UNE LISTE DE BINS

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Accepter des transactions pour des cartes CB ou agréées autorisées en paiement en contrôlant la présence d'une carte porteur dans la liste des BINs et la traiter conformément au niveau d'acceptation

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : La liste des BINs associée à l'application est chargée.
La transaction en cours est une transaction de débit, crédit ou d'annulation.
Les données porteur sont acquises.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le BIN constitue les premiers chiffres du numéro de carte porteur (PAN). Sa codification est conforme à la norme ISO 7812.

Si le Bin de la carte est présent dans la liste des BINs, le résultat du traitement indique selon le niveau d'acceptation renseigné :

- " accepté"
- " interdit"
- " surveillé"
- " refusé".

En cas de recouvrement de plages de BINs, le code niveau d'acceptation retenu doit être le plus restrictif dans l'ordre suivant :

- " interdit"
- " refusé"
- " surveillé"
- " accepté".

Si le Bin de la carte est absent dans la liste des BINs, le résultat du traitement indique « BIN absent ».

REFERENCES :

ISO 7812 -1 : Cartes d'identification – Identification des émetteurs Partie 1 : Système de numérotation.



ISO 7812 -2: Cartes d'identification – Identification des émetteurs Partie 2 : Procédure d'enregistrement.

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D238	Début de plage BINs
D239	Fin de plage BINs
D245	Code niveau d'acceptation associé à une plage



FE 9.1.2 CONTROLER LA PRESENCE D'UNE CARTE PORTEUR DANS UNE LISTE DE CONTROLE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Refuser les transactions pour les cartes porteur faisant l'objet d'une interdiction ou d'un refus par la banque émetteur et demander une autorisation auprès de l'émetteur pour les cartes à surveiller

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : La liste de contrôle associée à l'application est chargée.
La transaction en cours est une transaction de débit.
Les données porteur sont acquises.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le système d'acceptation vérifie la présence de la carte porteur dans la liste de contrôle et la traite conformément aux critères renseignés.

Si la carte est présente plusieurs fois dans la liste de contrôle, le critère le plus restrictif doit être retenu dans l'ordre suivant :

- Carte interdite
- Carte refusée
- Carte à surveiller

Si la carte est présente dans la liste de contrôle, le résultat du traitement indique "carte interdite", "carte refusée" ou "carte à surveiller" en fonction du critère associé à la carte concernée.

Si la carte n'est pas présente dans la liste de contrôle, le résultat du traitement indique "carte absente".

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D686	N° de carte dans la liste de contrôle
D687	Niveau d'acceptation d'une carte porteur



FE 9.3.1 CONTROLER LES UTILISATIONS SUCCESSIVES EN MONTANT D'UNE CARTE PORTEUR DANS UN MÊME FICHIER POUR UNE MEME APPLICATION (CUMUL PORTEUR)

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Eviter le fractionnement des montants de transaction lorsque le cumul des transactions pour un même porteur et une même application est supérieur au seuil d'appel de l'application.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de débit.
Le contrôle d'acceptabilité de la carte porteur est effectué.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Cette fonction n'est pas réalisée pour une transaction en devise.

L'application calcule le cumul des montants des transactions de débit abouties, transaction en cours incluse, (cumul des montants en monnaie de la transaction) effectuées par une même application carte dans un même fichier.

Pour un automate, le montant de la transaction en cours est égal au montant de la distribution du bien.

L'application compare le cumul des montants des transactions d'un même porteur au seuil d'appel de l'application.

- Si les paramètres d'appel en autorisation pour la piste n'ont pas été chargés, on considère que le seuil d'appel est à zéro.

La monnaie ou devise de traitement est la monnaie du seuil d'appel de l'application.

- Si le montant de la transaction en cours dépasse le seuil, le résultat du contrôle indique « montant > = seuil ».
- Si le cumul des montants des transactions dépasse le seuil, le résultat du contrôle indique « cumul > = seuil ».

Sinon, le résultat du contrôle indique « seuil non dépassé ».

REFERENCES : Sans objet



DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D378	Montant de la transaction
D383	Date locale de la transaction
D382	Heure locale de la transaction
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D519	Montant d'une transaction en contre-valeur
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D192	Seuil d'appel
D927	Seuil d'appel (binaire)
D769	Numéro de version appel
D402	Montant cumulé



FE 9.4.2 METTRE EN OEUVRE L'ALGORITHME D'APPEL ALEATOIRE CB

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Limiter le risque de non recouvrement d'une transaction qui pourrait être traitée en Offline.

DEFINITION : Mettre en œuvre l'algorithme d'appel aléatoire.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de débit.
Le montant de la transaction et sa monnaie ou devise sont acquis et validés.
Le contrôle d'acceptabilité de la carte porteur est effectué.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Ce contrôle concerne les transactions dont la monnaie est l'euro.

Le déclenchement d'un appel aléatoire au système acquéreur d'autorisation est conditionné par le résultat d'un calcul effectué avec un algorithme d'appel aléatoire CB.

Sont soumises à l'appel aléatoire les transactions dont le cumul ne dépasse pas le seuil d'appel téléparamétré.

Phase 1: Génération d'un nombre aléatoire A

A est un nombre aléatoire entier généré par le système d'acceptation tel que :

$$1 \leq A \leq 99$$

Phase 2: Contrôle de la condition d'appel

La condition d'appel est réalisée si :

$$A \geq r$$

Avec r = coefficient réducteur d'appel transmis dans les paramètres acquéreur, r est un nombre entier tel que :

$$1 \leq r \leq 99$$



Si le résultat de l'algorithme est concluant, le résultat du contrôle indique "appel aléatoire".

Si le résultat de l'algorithme est non concluant, le résultat du contrôle indique "pas d'appel aléatoire".

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction

D 197 Coefficient réducteur d'appel

Données résultantes

D 387 Code raison de la demande d'autorisation



FE 10.2.1

DEMANDER UNE AUTORISATION POUR UNE TRANSACTION DE DEBIT

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Demander l'accord du paiement auprès du système acquéreur conformément aux règles interbancaires de gestion du risque.**ACTEURS** : Système d'acceptation
Système acquéreur d'autorisation**CONTEXTE** : La transaction en cours est une transaction de débit.
Le contrôle des conditions d'émission d'une demande d'autorisation a été effectué.**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

La demande d'autorisation au système acquéreur d'autorisation est émise par le système d'acceptation conformément aux spécifications des échanges interbancaires.

Les données de la demande d'autorisation sont :

- les données permettant d'identifier l'origine de la demande d'autorisation
 - identifiant de l'accepteur
 - identifiant du système d'acceptation,
- les données de la transaction.

Les données renseignées dans la demande d'autorisation sont fonction du contexte de la transaction.

Pour une transaction de paiement sur automate, le montant faisant l'objet de la demande d'autorisation est le montant de limitation de la distribution du bien déterminé par le système d'acceptation.

Les messages doivent respecter les règles et les procédures définies par les règles sécuritaires.

Si la demande d'autorisation s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « sans incident », sinon le résultat du traitement indique « Incident technique ».

Lorsque la donnée « Code activation appel » est positionnée par le système acquéreur, l'application doit finaliser la transaction normalement, puis réaliser l'appel demandé (Télécollecte, Téléparamétrage, Téléchargement).

REFERENCES : MEDIAA

**DONNEES** :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D760	Type de déclenchement de la demande d'autorisation
D759	Forçage autorisé
D830	Heure locale de la demande d'autorisation
D829	Date locale de la demande d'autorisation
D382	Heure locale de la transaction
D383	Date locale de la transaction
D169	N° contrat ou identifiant accepteur
D977	Nombre de connexions simultanées
D978	Nombre de messages maximum par minute
Données transaction	
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
D385	Date GMT d'une application
D384	Heure GMT d'une application
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D335	Mode de lecture du numéro porteur
D825	Type d'application carte
D315	Niveau d'échange d'une carte porteur (1er caractère code service)
D691	Niveau d'appel d'une carte porteur (2ème caractère code service)
D692	Niveau de contrôle d'une carte porteur (3ème caractère code service)
D320	Code numérique de la monnaie ou devise de l'application carte
D330	Piste ISO 2 complète
D316	Date début de validité de l'application carte
D317	Date fin de validité d'une application carte
D378	Montant de la transaction
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D179	Type de transaction
D998	Environnement réglementaire et technique
D177	Type d'activité commerciale
D7	Type de site
D388	Référence d'archivage d'une transaction
D387	Code raison de la demande d'autorisation
D879	Montant de limitation de la distribution du bien
D911	Cryptogramme visuel
Données résultantes	
D389	N° d'autorisation d'une transaction
D390	Code réponse
D831	Données complémentaires de réponse
D796	Libellé de réponse
D834	Code activation impression libellé
D795	Code activation appel



FE 10.2.2 CONTROLER LES CONDITIONS D'EMISSION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Analyser les conditions d'émission d'une demande d'autorisation à la suite des résultats des contrôles réalisés lors des différentes phases de traitement de la transaction en cours

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : Les contrôles d'acceptabilité ont été effectués.
Les contrôles de risque émetteur ont été effectués.
Les contrôles de risque acquéreur ont été effectués.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Si plusieurs conditions d'émission d'une autorisation sont identifiées, toutes les conditions sont renseignées dans la demande d'autorisation.

Si au moins une condition d'émission d'une demande d'autorisation est identifiée, le résultat du traitement indique « au moins une condition satisfaite », sinon, le résultat du traitement indique « aucune condition satisfaite ».

Condition d'émission d'une demande d'autorisation :	La demande d'autorisation est positionnée à :
Sur BIN inconnu Sur BINs à surveiller Sur « à surveiller » sur une liste de contrôle Sur niveau d'appel (2ème caractère code service) carte porteur Sur initiative de l'accepteur ... (*)	Autorisation avec réponse positive obligatoire
Sur montant de la transaction supérieur au seuil d'appel Sur cumul des montants des transactions abouties supérieur au seuil d'appel Sur sélection aléatoire d'une transaction Sur transaction en devise Sur carte à piste ISO2	Autorisation demandée
Aucune	Pas de demande

Pour plus de précisions, se référer à la Partie MEDIAA.

REFERENCES : MEDIAA

**DONNEES**

:

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D387	Code raison de la demande d'autorisation
Données résultantes	
D387	Code raison de la demande d'autorisation



FE 10.2.3 DEMANDER UNE AUTORISATION PAR APPEL PHONIE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Permettre à l'accepteur d'effectuer une demande d'autorisation pour la transaction en cours par appel phonie

ACTEURS : Système d'acceptation,
Accepteur.

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de débit,
Une demande d'autorisation a été effectuée et la réponse obtenue est « phonie (Autorisation)»

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Lors de la demande d'autorisation par appel phonie, le système d'acceptation doit afficher sur l'afficheur du commerçant le numéro du porteur (PAN) et la date de fin de validité de la carte.

L'appel phonie est proposé si l'indicateur d'Appel phonie est activé. Dans le cas contraire, le résultat du traitement est positionné à « Refusé»

Le traitement de la réponse s'effectue de la façon suivante :

- Si l'accepteur n'obtient pas de numéro d'autorisation en appel phonie, le résultat est positionné à « Refusé »
- Si l'accepteur obtient un numéro d'autorisation en appel phonie, le résultat est positionné à « Accepté »

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D1056	Indicateur d'appel phonie



FE 10.2.4 ANALYSER LA REPONSE A UNE DEMANDE D'AUTORISATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Traiter la réponse d'une demande d'autorisation conformément aux règles définies pour un type de paiement en analysant la réponse à une demande d'autorisation.

ACTEURS : Système d'acceptation
Système acquéreur d'autorisation
Carte à microcircuit

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de débit.
Une demande d'autorisation a été effectuée et la réponse a été reçue.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Quelle que soit la réponse à une demande d'autorisation, un message apparaît à l'écran informant l'accepteur et le porteur. Pour le libellé des messages se reporter au volume 4 Annexes - Messages (Liste des messages).

- Autorisation accordée : le résultat du traitement indique "transaction acceptée".
- Autorisation refusée sans forçage possible : le résultat du traitement indique "transaction refusée".
- Autorisation refusée avec forçage possible : le résultat du traitement indique "transaction refusée avec forçage possible".
- Carte interdite : le résultat du traitement indique "carte interdite"
- Pas de réponse ou Incident technique : le résultat du traitement indique "Pas de réponse ou incident technique"
- Appel phonie (requis essentiellement par l'établissement émetteur) : le résultat du traitement indique "appel phonie"
- Autorisation partielle : le résultat du traitement indique "Accord partiel".



Le tableau suivant résume l'ensemble des situations possibles :

	Type réponse possible						
	Accord	Refus sans forçage	Interdit	Appel phonie	Refus avec forçage	Pas de réponse /Incident technique	Montant Partiel
Cause demande d'autorisation	Gestion des réponses en autorisation selon les causes de demande d'autorisation						
BIN inconnu	Accord	Refus	Interdit	Refus	Refus	Refus	Refus
BIN surveillé	Accord	Refus	Interdit	Appel phonie	Refus	(1)	Accord (décision commerce)
Niveau d'appel	Accord	Refus	Interdit	Appel phonie	Refus	(1)	Accord (décision commerce)
A surveiller en liste de contrôle	Accord	Refus	Interdit	Appel phonie	Refus	(1)	Refus
Quasi-cash	Accord	Refus	Interdit	Appel phonie	Refus	(1)	Refus
Contrôle de flux porteur (montant dépassé)	Accord	Refus	Interdit	Appel phonie	Refus avec forçage	(1)	Accord (décision commerce)
Contrôle de flux porteur (plafond porteur à zéro)	Accord	Refus	Interdit	Appel phonie	Refus avec forçage	(1)	Accord (décision commerce)
Transaction en devise	Accord	Refus	Interdit	Appel phonie	Refus avec forçage	(1)	Refus
Cumul porteur (montant supérieur au seuil)	Accord	Refus	Interdit	Appel phonie	Refus avec forçage	(1)	Accord (décision commerce)
Cumul porteur (cumul supérieur au seuil)	Accord	Refus	Interdit	Appel phonie	Refus avec forçage	(1)	Accord (décision commerce)
Appel aléatoire	Accord	Refus	Interdit	Appel phonie	Refus avec forçage	(1)	Accord (décision commerce)
Dépassement seuil	Accord	Refus	Interdit	Appel phonie	Refus avec forçage	(1)	Accord (décision commerce)
Initiative accepteur	Accord	Refus	Interdit	Appel phonie	Refus	(1)	Accord (décision commerce)
Transaction en mode piste ISO2	Accord	Refus	Interdit	Appel phonie	Refus	Refus	Accord (décision commerce)

Suite à une demande d'autorisation pour plusieurs motifs, le traitement privilégie la réponse la plus sécuritaire.

Appel Phonie : supporté si l'Indicateur d'activation de l'appel phonie est positionné à 'Autorisé',
sinon 'Refus'.

(1) : pour une transaction microcircuit le traitement est selon le 'code action' (TAC/IAC).



Pour les systèmes intégrés, le système d'acceptation peut ne pas gérer l'activation d'un service de téléparamétrage et de télécollecte, envoyé par le centre acquéreur sur une réponse à une demande d'autorisation.

REFERENCES : MEDIAA
Dictionnaire des messages

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D390	Code réponse
D387	Code raison de la demande d'autorisation



FE 10.2.5 EMETTRE UNE DEMANDE D'AUTORISATION A L'INITIATIVE DE L'ACCEPTEUR

IMPLEMENTATION : Optionnelle

OBJECTIFS : Permettre à l'accepteur de décider s'il y a lieu d'effectuer une demande d'autorisation pour la transaction en cours (ex: suspicion de fraude ...)

ACTEURS : Système d'acceptation
Accepteur
Système externe (caisse enregistreuse...).

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de débit.
Le montant de la transaction et sa monnaie ou devises sont acquis et validés.
Le contrôle d'acceptabilité de la carte porteur est effectué.
Le contrôle de risque émetteur est effectué.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

L'accepteur provoque manuellement la demande d'autorisation par appui sur une touche clavier via un système externe.
Le résultat du traitement indique "autorisation demandée".

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données résultantes	
D387	Code raison de la demande d'autorisation



FE 10.2.6 SAISIR UN NUMERO D'AUTORISATION OBTENU EN APPEL PHONIE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Permettre à l'accepteur de saisir le numéro d'autorisation obtenu en appel phonie.

ACTEURS : Système d'acceptation,
Accepteur.

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de débit paiement de proximité, Saisie manuelle
Une demande d'autorisation par appel phonie a été effectuée

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Si l'accepteur saisit le numéro d'autorisation obtenu en appel phonie, le résultat du traitement indique "Saisi".

Si l'accepteur ne saisit pas de numéro d'autorisation, le résultat du traitement indique "Non saisi".

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données résultantes

D389	N° d'autorisation d'une transaction
------	-------------------------------------



FE 10.2.7 DECLENCHER UNE DEMANDE D'AUTORISATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Déclencher une demande d'autorisation conformément aux conditions définies par le système acquéreur.

ACTEURS : Système d'acceptation
Accepteur.

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de débit.
Le montant et la monnaie ou devise sont acquis et validés.
Le contrôle d'acceptabilité de la carte porteur est effectué.
Le contrôle de risque émetteur est effectué.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Un système d'acceptation fonctionne selon le paramétrage de la banque acquéreur :

- en mode manuel : correspond à une action de l'accepteur pour déclencher effectivement la demande (hors paiement sur automate)
- en mode automatique : pas d'intervention de l'accepteur lorsque les conditions d'émission sont réunies.

Pour un système d'acceptation en mode manuel, si le forçage est autorisé, l'accepteur peut, sur action clavier, outrepasser l'émission de la demande d'autorisation et poursuivre la transaction. Si l'accepteur force la transaction, le résultat du traitement indique « Forçage sur déclenchement manuel ».

Le forçage est possible pour les demandes d'autorisation qui ne requièrent pas une réponse positive obligatoire.

Dans les autres cas, une demande d'autorisation sera émise. Le résultat du traitement indique « Autorisation déclenchée ».

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D759	Forçage autorisé
D760	Type de déclenchement de la demande d'autorisation
D387	Code raison de la demande d'autorisation



FE 11.1.1 FORCER UNE TRANSACTION DE DEBIT AVANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Permettre à l'accepteur de finaliser le traitement d'une transaction par forçage sous sa propre responsabilité

ACTEURS : Accepteur
Système d'acceptation

CONTEXTE : La possibilité de forçage doit avoir été activée à l'initialisation de l'application selon les indications des paramètres de références associés au contrat accepteur.
La transaction en cours est une transaction de débit.
Le contrôle d'acceptabilité de la carte porteur est effectué.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Une transaction peut être forcée par l'accepteur avant l'appel en autorisation si :

- le système acquéreur a téléparamétré pour cette application le déclenchement manuel,
- si un incident de connexion se produit lors d'un déclenchement automatique avec forçage possible.

Ce forçage doit être validé explicitement par le passage de la carte (ou de la clé) de l'accepteur ou par la gestion sécuritaire de profils des intervenants pour les systèmes intégrés.

Pendant la durée de cette opération, le message 'PATIENTEZ' est affiché au porteur et le résultat de traitement indique « forçage avant autorisation »

Pour le forçage d'une transaction : se référer à la Partie 8 – ANNEXES – Chapitre 'Ergonomie' - Paragraphe 'Forçage d'une transaction'.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D759	Forçage autorisé
D387	Code raison de la demande d'autorisation

Données résultantes	
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation



FE 11.1.2

FORCER UNE TRANSACTION DE DEBIT APRES UNE DEMANDE D'AUTORISATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Permettre à l'accepteur de finaliser la transaction en cours par forçage sous sa propre responsabilité**ACTEURS** : Accepteur
Système d'acceptation**CONTEXTE** : La possibilité de forçage doit avoir été activée à l'initialisation de l'application selon les indications des paramètres de références associés au contrat accepteur.
La transaction en cours est une transaction de débit.
Le contrôle d'acceptabilité de la carte porteur est effectué.
La réponse en autorisation est « refus avec forçage possible » .**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Une transaction peut être forcée par l'accepteur avec l'accord de l'acquéreur, en cas de :

- refus d'obtention d'une autorisation avec forçage possible,

Ce forçage doit être validé explicitement par le passage de la carte (ou de la clé) de l'accepteur ou par la gestion sécuritaire de profil des intervenants pour les systèmes intégrés.

Pendant la durée de cette opération, le message 'PATIENTEZ' est affiché au porteur.

Le résultat de traitement indique « forçage après autorisation ».

Toute demande d'autorisation, avec au moins une raison d'appel identifiée comme une réponse positive obligatoire, ne pourra être forcée par l'accepteur quel que soit le code réponse transmis par l'émetteur.

Pour le forçage d'une transaction : se référer au Volume 4 - ANNEXES Chapitre 'Ergonomie' - Paragraphe 'Forçage d'une transaction'.

REFERENCES : Sans objet**DONNEES** :

**Données nécessaires à l'exécution de la fonction**

D390 Code réponse
D759 Forçage autorisé

Données résultantes

D336 Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation



FE 11.1.3 METTRE A JOUR LE CODE ACTIVATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Mémoriser la raison de déclenchement d'une demande d'autorisation.

ACTEURS : Accepteur
Système d'acceptation

CONTEXTE : Transaction initialisée.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le code activation d'une demande d'autorisation est mis à jour dans les cas présentés dans la « FE 10.2.2 – Contrôler les conditions d'émission d'une demande d'autorisation ».

REFERENCES :

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D387	Code raison de la demande d'autorisation

Données résultantes	
D387	Code raison de la demande d'autorisation



FE 11.1.9 VALIDER UNE TRANSACTION D'ANNULATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Permettre à l'accepteur d'indiquer de façon formelle son accord pour l'annulation d'une transaction débit enregistrée en validant par activation d'une touche appropriée ou par carte accepteur, une transaction d'annulation d'un débit.

ACTEURS : Système d'acceptation
Accepteur
Carte accepteur

CONTEXTE :

- La transaction en cours est une transaction d'annulation.
- Les données carte pour une transaction d'annulation sont acquises (PAN et code service)
- La transaction de débit à annuler est trouvée.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

L'accepteur valide la transaction d'annulation en s'identifiant explicitement par l'un des moyens suivants :

- par passage de la carte accepteur,
- par une clé,
- par la gestion sécuritaire de profils des intervenants pour les systèmes intégrés.

Si l'accepteur valide l'annulation, le résultat du traitement indique «validation correcte», sinon, le résultat du traitement indique «validation incorrecte».

Les données de la transaction de débit à annuler sont affichées (les 4 derniers caractères du numéro de carte précédés de # et le montant).

La réalisation de l'annulation d'une transaction ne génère pas l'effacement de la transaction débit initiale.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES : Sans objet



FE 11.1.10 VALIDER UNE TRANSACTION DE CREDIT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Permettre à l'accepteur d'indiquer de façon formelle son accord pour une transaction de crédit en validant par activation d'une touche appropriée ou par carte accepteur une transaction de crédit.

ACTEURS : Système d'acceptation.
Accepteur
Carte accepteur

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de crédit.
La transaction de crédit est acceptable (contrôles effectués).

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La validation se déroule en deux étapes :

1- Validation Porteur

Les données suivantes sont affichées à l'écran porteur:

- L'application carte sélectionnée (Preferred Name) ou en cas d'absence « Application Label »
- le montant de la transaction et sa monnaie

L'utilisation de la touche de correction (Jaune) par le porteur permet de demander la modification de l'application sélectionnée dans ce cas le résultat du traitement « changement d'application demandé par le porteur »

L'utilisation de la touche de correction (verte) permet de valider l'application sélectionnée et de passer à la validation commerçant. Au-delà du délai paramétré, le choix porteur est considéré comme valide ; Cette étape provoque le passage en validation commerçant

2- Validation commerçant

L'accepteur valide la transaction de crédit en s'identifiant explicitement par l'un des moyens suivants :

- par passage de la carte accepteur,
- par une clé ou un code d'accès,
- par la gestion sécuritaire de profils des intervenants pour les systèmes intégrés.

Si l'accepteur valide le crédit, le résultat du traitement indique « validation correcte », sinon, le résultat du traitement indique « validation incorrecte ».



REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D892	Label de l'application (Application Label)
D891	Nom de l'application (Application preferred name)
D169	N° de contrat ou identifiant accepteur
D378	Montant de la transaction

Données résultantes	
D1067	Type de sélection



FE 11.1.12 CONTROLER LA PRESENCE D'UNE TRANSACTION DE DEBIT NON ANNULEE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Limiter l'annulation d'une transaction à une transaction de débit présente dans l'application en contrôlant la présence d'une transaction de débit non annulée.

ACTEURS : Système d'acceptation.

CONTEXTE :

- La transaction en cours est une transaction d'annulation.
- Les données carte pour une transaction d'annulation sont acquises (PAN et code service).

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le système contrôle la présence dans l'application d'une transaction de débit enregistrée avec :

- le même numéro de compte porteur (PAN),
- le même montant,
- la même monnaie ou devise,
- le même code service (si présent),
- la même date de fin de validité.

Si la transaction de débit est trouvée et qu'elle n'a pas déjà fait l'objet d'une annulation, le résultat du traitement indique "débit non annulé".

Sinon, le résultat du traitement indique "débit annulé".

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :



Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D378	Montant de la transaction
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D315	Niveau d'échange d'une carte porteur (1er caractère du code service)
D691	Niveau d'appel d'une carte porteur (2ème caractère du code service)
D692	Niveau de contrôle d'une carte porteur (3ème caractère du code service)
D317	Date fin de validité d'une application carte



FE 11.1.13 RECHERCHER LA DERNIERE TRANSACTION ENREGISTREE DANS L'APPLICATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire en paiement de proximité

OBJECTIFS : Pouvoir éditer un duplicata de la dernière transaction enregistrée en recherchant la dernière transaction enregistrée.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : La dernière transaction a été finalisée.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le système d'acceptation sélectionne l'application de la dernière transaction enregistrée et recherche cette transaction.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données résultantes	
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)



FE 11.1.14 CONTROLER LA PRESENCE D'UNE TRANSACTION DE DEBIT

IMPLEMENTATION : Obligatoire en paiement de proximité

OBJECTIFS : Contrôler la présence d'une transaction de débit, afin d'accepter le crédit pour une carte porteur non présente dans une liste de BINs.

ACTEURS : Système d'acceptation.

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de crédit.
Les données carte pour une transaction de crédit sont acquises (PAN et code service).

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le système contrôle la présence dans l'application d'une transaction de débit enregistrée avec le même numéro de compte porteur (PAN), le même code service, et la même date de fin de validité.

Si la transaction de débit est trouvée, le résultat du traitement indique "débit trouvé".

Sinon, le résultat du traitement indique "débit non trouvé".

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D378	Montant de la transaction
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D315	Niveau d'échange d'une carte porteur (1er caractère du code service)
D691	Niveau d'appel d'une carte porteur (2ème caractère du code service)
D692	Niveau de contrôle d'une carte porteur (3ème caractère du code service)
D317	Date fin de validité d'une application carte



FE 14.1.1 ATTRIBUER UN NUMERO A LA TRANSACTION DE PAIEMENT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Permettre la traçabilité de la transaction de paiement lors du recouvrement et en autorisation en attribuant un numéro à la transaction générée par le système d'acceptation (numéro séquentiel d'identification) à une transaction de paiement aboutie ou non.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : Le type de la transaction est identifié

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Un numéro de la transaction généré par le système d'acceptation (numéro séquentiel de transaction) est affecté à chaque transaction initiée pour une application. Celui-ci est obtenu en incrémentant le dernier numéro séquentiel de transaction attribué par l'application.

Chaque application possède son propre compteur de numéro de transaction.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation

Données résultantes	
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation



FE 14.1.2 ATTRIBUER LES DATE ET HEURE LOCALES A UNE TRANSACTION DE PAIEMENT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Permettre la traçabilité d'une transaction de paiement pour le recouvrement et en autorisation en attribuant la date et heure locales à une transaction de paiement.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : Le type de la transaction est identifié

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La date et heure locales sont affectées à chaque transaction initiée pour une application.

L'année locale de la transaction en cours doit être égale aux deux derniers chiffres de l'année en cours (01, 02,...).

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D108	Date locale d'une application
D9	Heure locale d'une application

Données résultantes	
D382	Heure locale de la transaction
D383	Date locale de la transaction



FE 14.2.1 ENREGISTRER UNE TRANSACTION DE DEBIT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Mémoriser les éléments et caractéristiques d'une transaction en vue de son recouvrement et pour en fournir la preuve, le cas échéant en conservant la trace électronique de toute transaction de débit au sein d'une application jusqu'au prochain transfert au système acquéreur de télécollecte.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de débit aboutie.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La transaction en cours doit être enregistrée après l'impression du premier ticket.

- Si l'enregistrement s'effectue correctement, le résultat du traitement indique "transaction enregistrée".
- Si un incident survient lors de l'enregistrement de la transaction, le résultat du traitement indique "transaction non enregistrée".

Le montant de toute transaction aboutie (financière) doit être obligatoirement différent de zéro.

Remarque : La présence de certaines données nécessaires à l'exécution de la fonction est liée au contexte de la transaction (N° de certificat d'authentification et d'intégrité, ...)

Toute transaction finalisée ne doit donner lieu qu'à un seul enregistrement. Toute nouvelle transaction n'est acceptée que sur présentation d'une nouvelle carte porteur.

Aucune trace des caractéristiques de la transaction ne doit subsister en dehors du fichier de transaction.

Note : La zone discrétionnaire de la piste ISO2 remontant en télécollecte doit être masquée.

Ainsi, lors de l'enregistrement de la transaction, chaque digit après le code service doit être remplacé par la valeur Eh (table 7 de la norme 7811-2).

REFERENCES : MEDIAA

**DONNEES** :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D179	Type de transaction
D378	Montant de la transaction
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
D335	Mode de lecture du numéro porteur
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation
D320	Code numérique de la monnaie ou devise de l'application carte
D825	Type d'application carte
D315	Niveau d'échange d'une carte porteur (1er caractère code service)
D691	Niveau d'appel d'une carte porteur (2ème caractère code service)
D692	Niveau de contrôle d'une carte porteur (3ème caractère code service)
D330	Piste ISO2 complète (zone discréptionnaire masquée)
D382	Heure locale de la transaction
D383	Date locale de la transaction
D316	Date de début de validité de l'application carte
D317	Date fin de validité d'une application carte
D388	Référence d'archivage d'une transaction
D829	Date locale de la demande d'autorisation
D830	Heure locale de la demande d'autorisation
D387	Code raison de la demande d'autorisation
D389	N° d'autorisation d'une transaction
D390	Code réponse
D831	Données complémentaires de réponse
D7	Type de site
D878	Montant téléparamétré du bien à délivrer
D519	Montant d'une transaction en contre-valeur
D833	Numéro de dossier
D881	Montant estimé
D519	Montant d'une transaction en contre valeur
D184	Code numérique de la monnaie ou devise (Transaction currency code)
D878	Montant d'autorisation
D1000	Montant autorisé
D1068	Données de réseau



FE 14.2.2 ENREGISTRER UNE TRANSACTION DE CREDIT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Mémoriser les éléments et caractéristiques d'une transaction en vue de son recouvrement et pour en fournir la preuve, le cas échéant en enregistrant électroniquement une transaction de crédit aboutie.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de crédit aboutie.

SPECIFICATION D'APPLICATION :

La transaction en cours doit être enregistrée après l'impression du premier ticket.

Le montant de la transaction doit être différent de zéro.

Remarque : La présence de certaines données nécessaires à l'exécution de la fonction est liée au contexte de la transaction

Si l'enregistrement s'effectue correctement, le résultat du traitement indique "transaction enregistrée", sinon, le résultat du traitement indique "transaction non enregistrée".

Note : La zone discrétionnaire de la piste ISO2 remontant en télécollecte doit être masquée.

Ainsi, lors de l'enregistrement de la transaction, chaque digit après le code service doit être remplacé par la valeur Eh (table 7 de la norme 7811-2).

REFERENCES : MEDIAA pour les conditions de traitement des données.

DONNEES :



Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D179	Type de transaction
D378	Montant de la transaction
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
D335	Mode de lecture du numéro porteur
D320	Code numérique de la monnaie ou devise de l'application carte
D825	Type d'application carte
D315	Niveau d'échange d'une carte porteur (1er caractère code service)
D691	Niveau d'appel d'une carte porteur (2ème caractère code service)
D692	Niveau de contrôle d'une carte porteur (3ème caractère code service)
D330	Piste ISO2 complète (zone discréptionnaire doit être masquée)
D382	Heure locale de la transaction
D383	Date locale de la transaction
D317	Date fin de validité d'une application carte
D388	Référence d'archivage d'une transaction
D519	Montant d'une transaction en contre-valeur
D184	Code numérique de la monnaie ou devise



FE 14.2.3 ENREGISTRER UNE TRANSACTION D'ANNULATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Mémoriser les éléments et caractéristiques d'une transaction en vue de sa remise au système acquéreur et pour en fournir la preuve, le cas échéant, en Enregistrant électroniquement une transaction d'annulation aboutie.

ACTEURS : Système d'acceptation
Accepteur

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction d'annulation aboutie (dernière transaction ou transaction quelconque).

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La transaction en cours doit être enregistrée après l'impression du premier ticket.

Les informations enregistrées pour une transaction d'annulation de débit sont identiques à la transaction de débit, hormis :

- le code traitement positionné à « annulation »,
- le numéro de la transaction généré par le système d'acceptation puisqu'une transaction d'annulation a son propre numéro,
- l'horodatage.

Le montant de la transaction doit être différent de zéro.

Remarque : La présence de certaines données nécessaires à l'exécution de la fonction est liée au contexte de la transaction (N° de certificat carte à microcircuit pour une carte à microcircuit, ...)

- Si l'enregistrement s'effectue correctement, le résultat du traitement indique "transaction enregistrée".
- Si un incident survient lors de l'enregistrement de la transaction, le résultat du traitement indique "transaction non enregistrée".

Note : La zone discrétionnaire de la piste ISO2 remontant en télécollecte doit être masquée.

Ainsi, lors de l'enregistrement de la transaction, chaque digit après le code service doit être remplacé par la valeur Eh (table 7 de la norme 7811-2).

REFERENCES : MEDIAA pour les conditions de traitement des données.

**DONNEES :**

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D108	Date locale d'une application
D109	Heure locale d'une application

Données résultantes	
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D179	Type de transaction
D378	Montant de la transaction
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
D335	Mode de lecture du numéro porteur
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation
D320	Code numérique de la monnaie ou devise de l'application carte
D825	Type d'application carte
D330	Piste ISO2 complète (zone discréptionnaire doit être masquée)
D382	Heure locale de la transaction
D383	Date locale de la transaction
D317	Date fin de validité d'une application carte
D998	Environnement réglementaire et technique
D177	Type d'activité commerciale
D519	Montant d'une transaction en contre-valeur
D1068	Données Réseau



FE 14.2.4 CONTROLER LA CAPACITE DE L'APPLICATION À ENREGISTRER LA TRANSACTION SUIVANTE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Permettre l'enregistrement de la transaction en cours en contrôlant la capacité du système d'acceptation à enregistrer la prochaine transaction

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : Le type de transaction en cours est sélectionné.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

L'application en cours de traitement vérifie que la place disponible dans le fichier de transaction est suffisante pour l'enregistrement de la prochaine transaction (Taille n-2), en incluant la transaction en cours.

- Si le seuil est atteint, le résultat du traitement indique "Activation télécollecte".
- Si le seuil n'est pas atteint, le résultat du traitement indique " Non activation".

REFERENCES : Sans objet

DONNEES : Sans objet



FE 14.2.5 ENREGISTRER UNE TRANSACTION NON ABOUTIE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Conserver la trace des transactions non abouties afin d'assurer le suivi du système d'acceptation par l'acquéreur en enregistrant une transaction non aboutie

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : Le type de transaction est sélectionné

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

En cas d'échec de traitement (voir la liste des cas de figure ci-dessous) et lorsque le système d'acceptation dispose du numéro porteur, le système d'acceptation doit enregistrer une transaction non aboutie.

Si le système d'acceptation ne dispose pas du numéro porteur, il n'y a pas d'enregistrement d'une transaction non aboutie.

Le système d'acceptation enregistre les transactions non abouties avec le contenu des données obtenues jusqu'à leur abandon et le code résultat associé.

Les transactions non abouties doivent disposer d'un numéro de transaction généré et attribué par le système d'acceptation.

Les transactions non abouties sont enregistrées pour une application notamment dans les cas suivants :

- La carte est présente en liste de contrôle en « interdit » ou « refusé »,
- La carte est présente dans la liste des BINs en « interdit » ou « refusé »,
- La réponse à une demande d'autorisation est erronée,
- Incident technique lors de l'édition du premier ticket,
- Incident sans forçage possible lors d'une demande d'autorisation en paiement de proximité,
- Validation d'une transaction d'annulation incorrecte en paiement de proximité,
- Validation d'une transaction de crédit incorrecte en paiement de proximité,
- Transaction en appel phonie en paiement de proximité.

Remarque : Les données enregistrées dans la transaction non aboutie sont fonction du contexte de la transaction et de l'avancement des traitements de cette transaction au moment de l'enregistrement de la transaction non aboutie.

Note : La zone discréptionnaire de la piste ISO2 remontant en télécollecte doit être masquée.

Ainsi, lors de l'enregistrement de la transaction, chaque digit après le code service doit être remplacé par la valeur Eh (table 7 de la norme 7811-2).



REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D378	Montant de la transaction
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D519	Montant d'une transaction en contre-valeur
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D179	Type de transaction
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
D335	Mode de lecture du numéro porteur
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation
D320	Code numérique de la monnaie ou devise de l'application carte
D825	Type d'application carte
D315	Niveau d'échange d'une carte porteur (1er caractère code service)
D691	Niveau d'appel d'une carte porteur (2ème caractère code service)
D692	Niveau de contrôle d'une carte porteur (3ème caractère code service)
D330	Piste ISO2
D382	Heure locale de la transaction
D383	Date locale de la transaction
D317	Date fin de validité d'une application carte
D998	Environnement réglementaire et technique
D177	Type d'activité commerciale
D178	Type de paiement
D770	Mode de validation
D388	Référence d'archivage d'une transaction
D829	Date locale de la demande d'autorisation
D830	Heure locale de la demande d'autorisation
D387	Code raison de la demande d'autorisation
D389	N° d'autorisation d'une transaction
D390	Code réponse
D831	Données complémentaires de réponse
D169	N° contrat ou identifiant accepteur
D827	Résultats des vérifications du système d'acceptation pour une carte
D519	Montant d'une transaction en contre-valeur
D184	Code numérique de la monnaie ou devise (Transaction currency code)
D878	Montant d'autorisation
D1000	Montant autorisé
D1006	Raison d'une transaction non aboutie
D833	Numéro de dossier
D1068	Données Réseau



FE 16.1.2 METTRE A JOUR LE CODE ACTIVATION D'UNE TELECOLLECTE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Mémoriser les raisons de déclenchement d'une demande de télécollecte en mettant à jour le code activation d'une télécollecte.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : L'application concernée par la remise est sélectionnée.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le code activation d'une télécollecte est mis à jour lorsque le seuil de transactions à enregistrer est atteint.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES : Sans objet



FE 16.1.3 PRENDRE EN COMPTE LA CONSOLIDATION DE REMISE DU SYSTEME ACQUEREUR

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Prendre en compte l'action de consolidation du système acquéreur en supprimant ou conservant les transactions d'une remise envoyée au système acquéreur

ACTEURS : Système d'acceptation
Système acquéreur de télécollecte.

CONTEXTE : Réception de la consolidation du système acquéreur de télécollecte

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Au terme de la remise, en réponse aux informations transmises par le système d'acceptation concernant les nombres et montants de consolidation pour une application, le système acquéreur de télécollecte transmet au système d'acceptation un code action indiquant pour l'application :

- suppression des transactions de la remise,
- passage à l'envoi de remise suivante,
- demande de reprise de la remise.

Sur réception d'un code action « suppression », le résultat du traitement indique « suppression demandée » et le système d'acceptation supprime la remise numéro N transmise et ouvre une nouvelle remise N + 1.

Si le système d'acceptation reçoit le code action « passage à l'envoi de remise suivante » consécutivement à l'envoi d'une remise :

- il conserve cette dernière,
- il poursuit l'enregistrement des transactions dans celle-ci,
- le résultat du traitement indique « pas de suppression ».

En cas d'échec de transmission d'une remise, les transactions suivantes sont enregistrées dans la même remise tant qu'un code action n'a pas été transmis par l'acquéreur.

Le système acquéreur transmet également un numéro de séquence acquéreur de remise de transactions lorsque la remise est consolidée.

En plus du code action, le système acquéreur a la possibilité d'envoyer un libellé de réponse qui sera édité sur le ticket.

REFERENCES : MEDIAA

**DONNEES** :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D414	N° de séquence acquéreur d'une remise de transactions
D415	Code action
D796	Libellé de réponse



FE 16.1.4 SUPPRIMER UNE REMISE CONSOLIDEE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Redonner sa pleine capacité de stockage à l'application après chaque remise consolidée en supprimant une remise consolidée et les transactions associées.

ACTEURS : Système d'acceptation
Système acquéreur de télécollecte.

CONTEXTE : Le système d'acceptation a pris en compte l'ordre de suppression donné par le système acquéreur de télécollecte.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Sur réception d'un code action « suppression », le système d'acceptation supprime la remise consolidée et les transactions correspondantes.

Le numéro de remise affecté n'est plus réutilisé.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D415	Code action
D438	Numéro de remise



FE 16.1.5 REINITIALISER A UN LE NUMERO SEQUENTIEL DE TRANSACTION

IMPLEMENTATION : Optionnelle

OBJECTIFS : Lorsqu'une remise est acquittée, pouvoir initialiser une nouvelle remise en réinitialisant à un le compteur des numéros séquentiels de transactions.

ACTEURS : Système d'acceptation
Système acquéreur de télécollecte.

CONTEXTE : Toutes les remises de l'application ont été consolidées par le système acquéreur de télécollecte.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La numérotation des transactions est remise à un.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D169	N°contrat ou identifiant accepteur
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation

Données résultantes	
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation



FE 19.1.1 EDITER UN TICKET DE TRANSACTION DE DEBIT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Produire la preuve matérielle d'une transaction de débit qui est d'une part conservée par l'accepteur et d'autre part remise au porteur.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : L'édition « initiale » du ticket est effectuée avant l'enregistrement, pour toute transaction de type débit.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les règles de constitution des tickets sont présentées au chapitre
Règles communes pour les tickets porteurs et commerçants

Si l'édition d'un ticket de transaction de débit s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « sans incident », sinon le résultat du traitement indique « incident ».



Format de ticket de transaction débit

CARTE BANCAIRE	
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D228 Format entête ticket transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	D383 Date locale de la transaction D382 Heure locale de la transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D175 Enseigne d'un accepteur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
9999999999999999	D169 N° contrat ou identifiant accepteur +
XXXXX	D167 Code banque (D167 - 5 derniers digits),
9999999999999999	D168 N° SIRET
9999	D910 Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur
XXXXXXXXXXX9999	D309 N° compte primaire d'un porteur (PAN) tronqué pour le ticket porteur (seuls les 4 caractères de droite sont édités en clair)
MM/AA	999 D317 Date fin de validité d'une application carte pour le ticket accepteur
	D315 Niveau d'échange d'une carte porteur (1 ^{er} caractère code service)
	D691 Niveau d'appel d'une carte porteur (2 ^{ème} caractère code service)
	D692 Niveau de contrôle d'une carte porteur (3 ^{ème} caractère code service)
999 999 999999 99	D3 N° logique point d'acceptation carte et/ou D4 N° logique du système d'acceptation D381 Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation.
X X	D438 Numéro de remise D335 Mode de lecture du numéro porteur « S » pour piste
	D336 Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation (non utilisé sur automate) autorisé : « FORCAGE » forçage par l'accepteur
N° AUTO : XXXXXX	D389 N° d'autorisation d'une transaction sur les tickets porteur et accepteur (à blanc si non disponible)



MONTANT 999999999999	XXX	D378 Montant de la transaction
Pour information :		D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise
999999999999	XXX	D519 Montant d'une transaction en contre valeur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise
		D796 Libellé de réponse
DEBIT		D179 Type de transaction
CARTE DE TEST		Libellé présent si carte de test
SIGNATURE DU PORTEUR		Libellé présent si signature obligatoire
POUR INFORMATION DT DIFFERE		Libellé présent si transaction de débit avec différé de recouvrement
TICKET CLIENT A CONSERVER		Si ticket porteur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		D683 Format pied ticket transaction



Format du ticket d'initialisation d'une facture pré-autorisée en mode piste

CARTE BANCAIRE		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D228 Format entête ticket transaction
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS		D383 Date locale de la transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		D382 Heure locale de la transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		D175 Enseigne d'un accepteur
9999999999999999		D169 N° contrat ou identifiant accepteur +
XXXXXX		D167 Code banque (D167 - 5 derniers digits),
9999999999999999		D168 N° SIRET
9999		D910 Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur
#####9999		D309 N°compte primaire d'un porteur (PAN)
fin MMAA		D853 Date de fin de validité
999		D315 Niveau d'échange d'une carte porteur (1er caractère code service)
		D691 Niveau d'appel d'une carte porteur (2ème caractère code service)
		D692 Niveau de contrôle d'une carte porteur (3ème caractère code service)
999 999 999999		D3 / D4 N° logique point d'acceptation carte et/ou N° logique du système d'acceptation
		D381 Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
X X		D335 Mode de lecture piste du numéro de porteur «S» «@» pour autorisation
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		D989 Message à destination de l'initiateur de la transaction
N° AUTO : XXXXX		D389 N°d'autorisation d'une transaction (ticket accepteur),
MONTANT ESTIME		D378 Montant de la transaction
999999999999 XXX		D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise
INITIALISATION PRE-AUTORISATION		
Ticket provisoire		
N° DOSSIER : 999999999999		D833 Numéro de dossier
CARTE DE TEST		Libellé présent si carte de test
SIGNATURE DU PORTEUR		Libellé présent si signature obligatoire
TICKET COMMERCANT	A	Libellé présent si duplicata
CONSERVER		D683 Format pied ticket transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		



XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

REFERENCES : Sans objet**DONNEES** :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D228	Format entête ticket transaction
D683	Format pied ticket transaction
D752	Code activation impression contre-valeur
D382	Heure locale de la transaction
D383	Date locale de la transaction
D168	Numéro SIRET d'un accepteur
D169	N°contrat ou identifiant accepteur
D910	Type de l'applicatif du système d'acceptation
D4	N° logique du système d'acceptation
D175	Enseigne d'un accepteur
D3	N° logique point d'acceptation carte
D179	Type de transaction
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D317	Date fin de validité d'une application carte
D315	Niveau d'échange d'une carte porteur (1 ^{er} caractère code service)
D691	Niveau d'appel d'une carte porteur (2 ^{ème} caractère code service)
D692	Niveau de contrôle d'une carte porteur (3 ^{ème} caractère code service)
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
D335	Mode de lecture du numéro porteur
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation
D389	N° d'autorisation d'une transaction
D378	Montant de la transaction
D519	Montant d'une transaction en contre-valeur
D681	Montant de double authentification porteur
D990	Indicateur de Dématérialisation du ticket porteur
D991	Type d'édition du ticket porteur retenu
D995	Liste des Types d'édition du ticket porteur supportés
D833	Numéro de dossier
D989	Message à destination de l'initiateur de la transaction
Associées à la D378 et D519	
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise



FE 19.1.2 EDITER UN TICKET DE TRANSACTION DE CREDIT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Produire la preuve matérielle d'une transaction de crédit qui est d'une part conservée par l'accepteur et d'autre part remise au porteur.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : L'édition « initiale » du ticket de crédit est effectuée à la suite de l'enregistrement, pour toute transaction dont le type est « crédit ».

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les règles de constitution des tickets sont présentées au chapitre
Règles communes pour les tickets porteurs et commerçants



Format de ticket de transaction de crédit

CARTE BANCAIRE		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		D228 Format entête ticket transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		D383 Date locale de la transaction
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS		D382 Heure locale de la transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		D175 Enseigne d'un accepteur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
9999999999999999		D169 N° contrat ou identifiant accepteur +
XXXXX		D167 Code banque (D167 - 5 derniers digits),
999999999999999999		D168 N° SIRET
9999		D910 Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur
XXXXXXXXXXXXXXXX9999		D309 N° compte primaire d'un porteur (PAN) tronqué pour le ticket porteur (seuls les 4 caractères de droite sont édités en clair)
MM/AA 999		D317 Date fin de validité d'une application carte pour le ticket accepteur
		D315 Niveau d'échange d'une carte porteur (1er caractère code service)
		D691 Niveau d'appel d'une carte porteur (2ème caractère code service)
		D692 Niveau de contrôle d'une carte porteur (3ème caractère code service)
999 999 999999 99		D3 N° logique point d'acceptation carte et/ou
		D4 N° logique du système d'acceptation
		D381 Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation.
X		D438 Numéro de remise
		D335 Mode de lecture du numéro porteur « S » pour piste
MONTANT		
999999999999	XXX	D378 Montant de la transaction
		D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise
Pour information :		D519 Montant d'une transaction en contre valeur
999999999999	XXX	D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise
CREDIT		D179 Type de transaction : CREDIT
CARTE DE TEST		Libellé présent si carte de test
TICKET CLIENT A CONSERVER		Si ticket porteur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		D683 Format pied ticket transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		

REFERENCES : Sans objet

**DONNEES :**

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D228	Format entête ticket transaction
D683	Format pied ticket transaction
D382	Heure locale de la transaction
D383	Date locale de la transaction
D168	Numéro SIRET d'un accepteur
D169	N° contrat ou identifiant accepteur
D910	Type de l'applicatif du système d'acceptation
D4	N° logique du système d'acceptation
D175	Enseigne d'un accepteur
D3	N° logique point d'acceptation carte
D752	Code activation impression contre-valeur
D179	Type de transaction
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D438	Numéro de remise (si disponible)
D317	Date fin de validité d'une application carte
D315	Niveau d'échange d'une carte porteur (1er caractère code service)
D691	Niveau d'appel d'une carte porteur (2ème caractère code service)
D692	Niveau de contrôle d'une carte porteur (3ème caractère code service)
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
D335	Mode de lecture du numéro porteur
D378	Montant de la transaction
D519	Montant d'une transaction en contre-valeur
D990	Indicateur de Dématérialisation du ticket porteur
D991	Type d'édition du ticket porteur retenu
D995	Liste des Types d'édition du ticket porteur supportés
Associées à la D378 et D519	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise



FE 19.1.3 EDITER UN TICKET DE TRANSACTION D'ANNULATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Produire la preuve matérielle d'une transaction d'annulation qui est d'une part conservée par l'accepteur et d'autre part remise au porteur.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : L'édition « initiale » du ticket d'annulation est effectuée à la suite de l'enregistrement pour toute transaction dont le type est annulation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les règles de constitution des tickets sont présentées au chapitre
Règles communes pour les tickets porteurs et commerçants



Format de ticket de transaction d'annulation

CARTE BANCAIRE		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D228 Format entête ticket transaction
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS		D383 Date locale de la transaction D382 Heure locale de la transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D175 Enseigne d'un accepteur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
9999999999999999		D169 N° contrat ou identifiant accepteur +
XXXXX		D167 Code banque (D167 - 5 derniers digits),
9999999999999999		D168 N° SIRET
9999		D910 Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur
XXXXXXXXXXXXXXXX9999		D309 N° compte primaire d'un porteur (PAN) tronqué pour le ticket porteur (seuls les 4 caractères de droite sont édités en clair)
MM/AA	999	D317 Date fin de validité d'une application carte pour le ticket accepteur
		D315 Niveau d'échange d'une carte porteur (1 ^{er} caractère code service)
		D691 Niveau d'appel d'une carte porteur (2 ^{ème} caractère code service)
		D692 Niveau de contrôle d'une carte porteur (3 ^{ème} caractère code service)
999	999	D3 N° logique point d'acceptation carte et/ou
		D4 N° logique du système d'acceptation
	999999	D381 Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation.
	99	D438 Numéro de remise
X	X	D335 Mode de lecture du numéro porteur « S » pour piste
		D336 Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation (non utilisé sur automate) autorisé :
		« FORCAGE » forçage par l'accepteur
N° AUTO : XXXXXX		D389 N° d'autorisation d'une transaction sur les tickets porteur et accepteur (à blanc si non disponible)

MONTANT



999999999999	XXX	D378	Montant de la transaction
		D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
999999999999	XXX	D519	Montant d'une transaction en contre-valeur
		D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
ANNULATION		D179	Type de transaction : ANNULATION
CARTE DE TEST			Libellé présent si carte de test
TICKET CLIENT A CONSERVER			Si ticket porteur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		D683	Format pied ticket transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX			

REFERENCES : Sans objet

**DONNEES** :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D228	Format entête ticket transaction
D683	Format pied ticket transaction
D382	Heure locale de la transaction
D383	Date locale de la transaction
D168	Numéro SIRET d'un accepteur
D169	N° contrat ou identifiant accepteur
D910	Type de l'applicatif du système d'acceptation
D7	Type de site
D4	N° logique du système d'acceptation
D175	Enseigne d'un accepteur
D177	Type d'activité commerciale
D998	Environnement réglementaire et technique
D3	N° logique point d'acceptation carte
D752	Code activation impression contre-valeur
D179	Type de transaction
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D317	Date fin de validité d'une application carte
D315	Niveau d'échange d'une carte porteur (1er caractère code service)
D691	Niveau d'appel d'une carte porteur (2ème caractère code service)
D692	Niveau de contrôle d'une carte porteur (3ème caractère code service)
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
D438	Numéro de remise
D335	Mode de lecture du numéro porteur
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation
D389	N° d'autorisation d'une transaction
D378	Montant de la transaction
D519	Montant d'une transaction en contre-valeur
D186	Taux de conversion
D990	Indicateur de Dématérialisation du ticket porteur
D991	Type d'édition du ticket porteur retenu
D995	Liste des Types d'édition du ticket porteur supportés
Associées à la D378 et D519	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise



FE 19.1.4 EDITER UN DUPLICATA DU TICKET DE LA DERNIERE TRANSACTION

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Editer un duplicata de ticket de la dernière transaction effectuée sur le système d'acceptation.

ACTEURS : Système d'acceptation
Accepteur

CONTEXTE : Le système d'acceptation doit être en attente d'une nouvelle transaction.
La fonction duplicata concerne uniquement les transactions abouties.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les règles de constitution des tickets sont présentées au chapitre
Règles communes pour les tickets porteurs et commerçants

La mention duplicata doit être indiquée de façon distinctive. Si la mention 'Signature' est présente sur le ticket initial, alors cette mention 'Signature' doit être présente sur le ticket duplicata.



Format de ticket de duplicité de la dernière transaction

CARTE BANCAIRE XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D228	Format entête ticket transaction	
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	D383	Date locale de la transaction	
	D382	Heure locale de la transaction	
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D175	Enseigne d'un accepteur	
99999999999999 XXXXX 9999999999999999 9999 XXXXXXXXXXXXXXXX9999	D169 D167 D168 D910 D309	N° contrat ou identifiant accepteur + Code banque (D167 - 5 derniers digits), N° SIRET Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur N° compte primaire d'un porteur (PAN) tronqué pour le ticket porteur (seuls les 4 caractères de droite sont édités en clair)	
999 999 999999 99	D3 D4 D381 D438	N° logique point d'acceptation carte et/ou N° logique du système d'acceptation Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation. Numéro de remise (si disponible)	
MM/AA	999	D317 D315 D691 D692	Date fin de validité d'une application carte Niveau d'échange d'une carte porteur (1er caractère code service) Niveau d'appel d'une carte porteur (2ème caractère code service) Niveau de contrôle d'une carte porteur (3ème caractère code service)
X X XXXXXX		D335 D336	Mode de lecture du numéro porteur « S » pour piste Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation autorisé : « @ », si forçage par l'accepteur : « FORCAGE »
N° AUTO : XXXXXX		D389	N° d'autorisation d'une transaction (à blanc si non disponible)
MONTANT 999999999999	XXX	D378 D183	Montant de la transaction Code alphabétique de la monnaie ou



Pour information : 999999999999	XXX	D519	devise Montant d'une transaction en contre-valeur
		D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
DUPLICATA			libellé DUPLICATA
XXXXXXX		D179	Type de transaction (Débit, crédit, annulation)
CARTE DE TEST			Libellé présent si carte de test
SIGNATURE DU PORTEUR			Libellé présent si signature obligatoire
POUR INFORMATION			Libellé présent dans le cas d'une transaction de débit
DT DIFFERE			avec différé de recouvrement
TICKET A CONSERVER			
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		D683	Format pied ticket transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX			

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :



Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D228	Format entête ticket transaction
D683	Format pied ticket transaction
D382	Heure locale de la transaction
D383	Date locale de la transaction
D168	Numéro SIRET d'un accepteur
D169	N° contrat ou identifiant accepteur
D910	Type de l'applicatif du système d'acceptation
D4	N° logique du système d'acceptation
D175	Enseigne d'un accepteur
D179	Type de transaction
D3	N° logique point d'acceptation carte
D731	Code alphabétique du mot fixe
D342	Adresse du mot fixe
D752	Code activation impression contre-valeur
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D317	Date fin de validité d'une application carte
D315	Niveau d'échange d'une carte porteur (1er caractère code service)
D691	Niveau d'appel d'une carte porteur (2ème caractère code service)
D692	Niveau de contrôle d'une carte porteur (3ème caractère code service)
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
D335	Mode de lecture du numéro porteur
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation
D389	N° d'autorisation d'une transaction
D519	Montant d'une transaction en contre-valeur
D378	Montant de la transaction
D990	Indicateur de Dématérialisation du ticket porteur
D991	Type d'édition du ticket porteur retenu
D995	Liste des Types d'édition du ticket porteur supportés
Associées à la D378, et D519	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise



FE 19.1.7 EDITER UN TICKET DE TRANSACTION DE DEBIT EN PAIEMENT A DISTANCE

IMPLEMENTATION : Obligatoire.

OBJECTIFS : Produire la preuve matérielle d'une transaction de débit qui est conservée par l'accepteur

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : L'édition du ticket est effectuée avant l'enregistrement de toute transaction de type débit.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les règles de constitution des tickets sont présentées au chapitre
Règles communes pour les tickets porteurs et commerçants

La mention « 1 seul ticket édité » et « ticket à conserver » est éditée en fin de ticket.

La qualité du support papier du ticket doit permettre sa conservation pendant un an après la remise de la transaction.



Format de ticket de transaction débit - paiement à distance

CARTE BANCAIRE		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D228	Format entête ticket transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
XXXXXXXXXXXX		
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	D383	Date locale de la transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D382	Heure locale de la transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D175	Enseigne d'un accepteur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
9999999999999999	D169	N° contrat ou identifiant accepteur +
XXXXXX	D167	Code banque (D167 - 5 derniers digits),
9999999999999999	D168	N° SIRET
9999	D910	Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur
9999	D179	Type de transaction
XXXXXXXXXXXXXXXX9999	D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN) tronqué (seuls les 4 caractères de droite sont édités en clair)
MM/AA	D317	Date fin de validité d'une application carte
999 999999 99	D3 D4 D381 D438	N° logique point d'acceptation carte et/ou N° logique du système d'acceptation Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation Numéro de remise
SAISIE MANUELLE	D335 D336 D389	Mode de lecture du numéro porteur Libellé SAISIE MANUELLE Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation autorisé : « FORCAGE » forçage par l'accepteur N° d'autorisation d'une transaction (à blanc si non renseigné)
N° AUTO : XXXXXX		
MONTANT		
999999999999 XXX	D378 D183	Montant de la transaction Code alphabétique de la monnaie ou devise
Pour information :		
999999999999 XXX	D519 D183	Montant d'une transaction en contre-valeur Code alphabétique de la monnaie ou devise



CARTE DE TEST TICKET A CONSERVER	Libellé présent si carte de test
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXX	D683 Format pied ticket transaction

Format du ticket d'initialisation d'une facture pré-autorisée en saisie manuelle

CARTE BANCAIRE	
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D228 Format entête ticket transaction
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	D383 Date locale de la transaction D382 Heure locale de la transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D175 Enseigne d'un accepteur
999999999999999 XXXXX 9999999999999999 9999 ##### 9999	D169 N° contrat ou identifiant accepteur + D167 Code banque (D167 - 5 derniers digits), D168 N° SIRET D910 Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur D309 N° compte primaire d'un porteur (PAN) tronqué (seuls les 4 caractères de droite sont édités en clair) pour le ticket porteur
fin MMAA 999 999 99999	D853 Date de fin de validité D3 / D4 N° logique point d'acceptation carte et/ou N° logique du système d'acceptation D381 Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
SAISIE MANUELLE	
X	« @ » pour autorisation
N° AUTO : XXXXX	D389 N d'autorisation d'une transaction,
MONTANT ESTIME	D378 Montant de la transaction
99999999999 XXX	D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise
INITIALISATION	
PRE-AUTORISATION	
Ticket provisoire	
N° DOSSIER : 999999999999	D833 Numéro de dossier
CARTE DE TEST	Libellé présent si carte de test



TICKET COMMERCANT A CONSERVER
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Libellé présent si duplicita
D683 Format pied ticket transaction

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D228	Format entête ticket transaction
D683	Format pied ticket transaction
D382	Heure locale de la transaction
D383	Date locale de la transaction
D168	Numéro SIRET d'un accepteur
D169	N° contrat ou identifiant accepteur
D910	Type de l'applicatif du système d'acceptation
D175	Enseigne d'un accepteur
D998	Environnement réglementaire et technique
D3	N° logique point d'acceptation carte
D4	N° logique du système d'acceptation carte
D752	Code activation impression contre-valeur
D179	Type de transaction
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D317	Date fin de validité d'une application carte
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
D335	Mode de lecture du numéro porteur
D378	Montant de la transaction
D519	Montant d'une transaction en contre-valeur
D990	Indicateur de Dématérialisation du ticket porteur
D991	Type d'édition du ticket porteur retenu
D995	Liste des Types d'édition du ticket porteur supportés
Associées à la D378 et D519	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise



FE 19.1.8 EDITER UN TICKET DE TRANSACTION NON ABOUTIE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Produire la preuve matérielle d'abandon d'une transaction à la suite d'un incident en éditant un ticket de transaction non aboutie.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : Les données porteur ont été acquises.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les règles de constitution des tickets sont présentées au chapitre
Règles communes pour les tickets porteurs et commerçants

La possibilité d'édition ou non au minimum un ticket de transaction non aboutie est paramétrée lors de la première initialisation du système d'acceptation (édition par défaut).

Format de ticket de transaction non aboutie

CARTE BANCAIRE	
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D228 Format entête ticket transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
le JJ/MM/AA	D383 Date locale de la transaction
à HH/MM/SS	D382 Heure locale de la transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D175 Enseigne d'un accepteur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
ABANDON XXXXXXXXXX	D179 Type de transaction (Transaction type - débit, crédit, annulation)
XX XX XX XX XX	D1006 Raison d'une transaction non aboutie
9999999999999999	D169 N°contrat ou identifiant accepteur +
XXXXX	D167 Code banque (D167 - 5 derniers digits),
9999999999999999	D168 N° SIRET
9999	D910 Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur
XXXXXXXXXXXXXXXX9999	D309 N° compte primaire d'un porteur (PAN)



MM/AA	999	D317	tronqué pour le ticket porteur (seuls les 4 caractères de droite sont édités en clair)
		D315	Date fin de validité d'une application carte pour le ticket accepteur
		D691	Niveau d'échange d'une carte porteur (1er caractère code service)
		D692	Niveau d'appel d'une carte porteur (2ème caractère code service)
999 999 9999999 99		D3	N° logique point d'acceptation carte et/ou
		D4	N° logique du système d'acceptation
		D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
		D438	Numéro de remise
X		D335	Mode de lecture du numéro porteur « S » pour piste
MONTANT 999999999999	XXX	D378	Montant de la transaction
		D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
Pour information : 999999999999	XXX	D519	Montant d'une transaction en contre-valeur
		D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
CARTE DE TEST TICKET A CONSERVER			Libellé présent si carte de test Si ticket porteur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		D683	Format pied ticket transaction

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :



Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D228	Format entête ticket transaction
D683	Format pied ticket transaction
D382	Heure locale de la transaction
D383	Date locale de la transaction
D168	Numéro SIRET d'un accepteur
D169	N° contrat ou identifiant accepteur
D910	Type de l'applicatif du système d'acceptation
D4	N° logique du système d'acceptation
D175	Enseigne d'un accepteur
D179	Type de transaction
D3	N° logique point d'acceptation carte
D752	Code activation impression contre-valeur
D827	Résultats des vérifications du système d'acceptation pour une carte
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D317	Date fin de validité d'une application carte
D315	Niveau d'échange d'une carte porteur (1er caractère code service)
D691	Niveau d'appel d'une carte porteur (2ème caractère code service)
D692	Niveau de contrôle d'une carte porteur (3ème caractère code service)
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
D335	Mode de lecture du numéro porteur
D378	Montant de la transaction
D519	Montant d'une transaction en contre-valeur
D990	Indicateur de Dématérialisation du ticket porteur
D991	Type d'édition du ticket porteur retenu
D995	Liste des Types d'édition du ticket porteur supportés
D1006	Raison d'une transaction non aboutie
Associées à la D378 et D519	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise



FE 19.1.10 EDITER UN TICKET COMMERÇANT POUR UNE TRANSACTION DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Produire la preuve matérielle d'une demande de renseignement mentionnant l'issue de la demande.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : La réponse à la demande de renseignement a été reçue

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Un justificatif comportant le résultat (Carte acceptée ou Carte refusée) de la consultation de l'émetteur par une demande de renseignement est édité par le commerçant au jour de la demande.

Cette édition tient compte du positionnement de l'indicateur de troncature du numéro porteur sur le ticket commerçant (D996) pour tronquer ou non le numéro porteur.



Format de ticket commerçant pour la demande de renseignement

Ticket commerçant	DEMANDE DE RENSEIGNEMENT SAISIE MANUELLE	
CARTE BANCAIRE		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D228	Format entête ticket transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	D383	Date locale de la transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D382	Heure locale de la transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D175	Enseigne d'un accepteur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
9999999999999999	D169	N° contrat ou identifiant accepteur
XXXXXX	D167	Code banque (D167 - 5 derniers digits),
999999999999999999	D168	N° SIRET
9999	D910	Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur
999999999999999999	D309	N°compte primaire d'un porteur (PAN)
fin MMAA	D853	Date de fin de validité d'une application
999 999 999999	D3/D4	N° logique point d'acceptation carte et/ou N° logique du système d'acceptation
	D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
SAISIE MANUELLE		
N° AUTO : XXXXXX	D389	N°d'autorisation d'une transaction (ticket accepteur)
MONTANT	D378	Montant de la transaction
999999999999 XXX	D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
RENSEIGNEMENT		
XXXXXXXXXXX		Libellé ACCORD ou REFUS en fonction du résultat de la demande renseignement
N° DOSSIER : 999999999999	D833	Numéro de dossier
CARTE DE TEST		Libellé présent si carte de test
TICKET COMMERCANT A CONSERVER		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D683	Format pied ticket transaction



XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
Données nécessaires à l'exécution de la fonction		
D228	Format entête ticket transaction	
D683	Format pied ticket transaction	
D382	Heure locale de la transaction	
D383	Date locale de la transaction	
D168	Numéro SIRET d'un accepteur	
D169	N° contrat ou identifiant accepteur	
D910	Type de l'applicatif du système d'acceptation	
D175	Enseigne d'un accepteur	
D3	N° logique point d'acceptation carte	
D4	N° logique du système d'acceptation carte	
D179	Type de transaction	
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)	
D853	Date de fin validité d'une application	
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	
D389	Numéro d'autorisation d'une transaction	
D378	Montant de la transaction et sa monnaie	
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise	
D833	Numéro de dossier	
D996	Indicateur de troncature du numéro porteur sur le ticket accepteur	



FE 19.1.14 EDITER UN TICKET DE TRANSACTION DE CREDIT EN PAIEMENT A DISTANCE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Produire la preuve matérielle d'une transaction de crédit qui est conservée par l'accepteur.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : L'édition « initiale » du ticket de crédit est effectuée automatiquement à la suite de la validation de la transaction dont le type est « crédit ».

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les règles de constitution des tickets sont présentées au chapitre
Règles communes pour les tickets porteurs et commerçants

**Format de ticket de transaction de crédit paiement à distance**

CARTE BANCAIRE		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D228	Format entête ticket transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
XXXXXXX		
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	D383	Date locale de la transaction
	D382	Heure locale de la transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D175	Enseigne d'un accepteur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
9999999999999999	D169	N° contrat ou identifiant accepteur
XXXXXX	D167	Code banque (D167 - 5 derniers digits),
999999999999999999	D168	N° SIRET
9999	D910	Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur
XXXXXXXXXXXXXX9999	D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN) tronqué pour le ticket porteur (seuls les 4 caractères de droite sont édités en clair)
MM/AA	D317	Date fin de validité d'une application carte
999 999 999999 99	D3	N° logique point d'acceptation carte et/ou
	D4	N° logique du système d'acceptation
SAISIE MANUELLE	D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation.
MONTANT	D438	Numéro de remise
999999999999	XXX	D335 Mode de lecture du numéro porteur libellé SAISIE MANUELLE
Pour information :		
999999999999	XXX	D378 Montant de la transaction et sa monnaie
CREDIT		D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise
CREDIT		D519 Montant d'une transaction en contre valeur
CARTE DE TEST		D179 Type de transaction : CREDIT
TICKET A CONSERVER		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		Libellé présent si carte de test
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		D683 Format pied ticket transaction
XXXXXXX		

REFERENCES : Sans objet**DONNEES** :



Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D228	Format entête ticket transaction
D683	Format pied ticket transaction
D382	Heure locale de la transaction
D383	Date locale de la transaction
D168	Numéro SIRET d'un accepteur
D169	N° contrat ou identifiant accepteur
D910	Type de l'applicatif du système d'acceptation
D175	Enseigne d'un accepteur
D3	N° logique point d'acceptation carte
D4	N° logique du système d'acceptation carte
D752	Code activation impression contre valeur
D179	Type de transaction
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D317	Date fin de validité d'une application carte
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
D335	Mode de lecture du numéro porteur
D378	Montant de la transaction et sa monnaie
D519	Montant d'une transaction en contre valeur
D990	Indicateur de Dématérialisation du ticket porteur
D991	Type d'édition du ticket porteur retenu
D995	Liste des Types d'édition du ticket porteur supportés
Associées à la D378 et D519	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise



FE 19.1.15 EDITER UN TICKET DE TRANSACTION D'ANNULATION EN PAIEMENT A DISTANCE

IMPLEMENTATION : Obligatoire.

OBJECTIFS : Produire la preuve matérielle d'une transaction d'annulation qui est d'une part conservée par l'accepteur.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : L'édition « initiale » du ticket d'annulation est effectuée automatiquement à la suite de la validation de l'annulation de la transaction de débit.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les règles de constitution des tickets sont présentées au chapitre
Règles communes pour les tickets porteurs et commerçants

L'édition du ticket d'annulation reprend les mêmes informations que celles de la transaction de débit initiale à l'exception du numéro de transaction généré par le système d'acceptation et de l'horodatage. La mention « annulation » doit y être indiquée de façon distinctive.

Format de ticket de transaction d'annulation

CARTE BANCAIRE			
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D228	Format entête ticket transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX			
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS		D383	Date locale de la transaction
		D382	Heure locale de la transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D175	Enseigne d'un accepteur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX			
9999999999999999		D169	N° contrat ou identifiant accepteur
XXXXXX		D167	Code banque (D167 - 5 derniers digits),
9999999999999999		D168	N° SIRET
9999		D910	Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur
XXXXXXXXXXXXXXXX9999		D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN) tronqué pour le ticket porteur (seuls les 4 caractères de droite sont édités en clair)
MM/AA		D317	Date fin de validité d'une application carte
999 999 999999 99		D3	N° logique point d'acceptation carte et/ou
		D4	N° logique du système d'acceptation
SAISIE MANUELLE		D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation.
		D438	Numéro de remise
		D335	Mode de lecture du numéro porteur Libellé SAISIE MANUELLE
		D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation
N° AUTO : XXXXXX		autorisé :	« @ » en cas de demande d'autorisation demandée à l'émetteur « FORCAGE» forçage par l'accepteur
		D389	N° d'autorisation d'une transaction (à blanc si non disponible)
MONTANT			
999999999999	XXX	D378	Montant de la transaction
		D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
999999999999	XXX	D519	Montant d'une transaction en contre valeur
		D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
ANNULATION		D179	Type de transaction :ANNULATION
CARTE DE TEST			Libellé présent si carte de test



TICKET A CONSERVER

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXX

D683 Format pied ticket transaction

REFERENCES : Sans objet**DONNEES** :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D228	Format entête ticket transaction
D683	Format pied ticket transaction
D382	Heure locale de la transaction
D383	Date locale de la transaction
D168	Numéro SIRET d'un accepteur
D169	N° contrat ou identifiant accepteur
D910	Type de l'applicatif du système d'acceptation
D175	Enseigne d'un accepteur
D3	N° logique point d'acceptation carte
D4	N° logique du système d'acceptation
D752	Code activation impression contre valeur
D179	Type de transaction
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D317	Date fin de validité d'une application carte
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
D335	Mode de lecture du numéro porteur
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation
D389	N° d'autorisation d'une transaction
D378	Montant de la transaction
D519	Montant d'une transaction en contre valeur
D990	Indicateur de Dématérialisation du ticket porteur
D991	Type d'édition du ticket porteur retenu
D995	Liste des Types d'édition du ticket porteur supportés
Associées à la D378 et D519	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise



FE 19.5.3 EDITER LES PARAMETRES DE FONCTIONNEMENT D'UNE APPLICATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Avoir une trace matérielle relatant le chargement des paramètres de fonctionnement (caractéristiques et résultat) en éditant les paramètres de fonctionnement d'une application, preuve matérielle de leur contenu.

ACTEURS : Système d'acceptation
Accepteur

CONTEXTE : L'application concernée par l'édition est sélectionnée.
Les paramètres de fonctionnement de l'application sélectionnée sont chargés.
L'édition a été déclenchée par commande clavier.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

L'édition comprend les informations contenues dans les paramètres de fonctionnement de l'application sélectionnée.

REFERENCES : Sans objet



Format de ticket compte rendu des paramètres de fonctionnement d'une application

PARAMETRES DE FONCTIONNEMENT APPLICATION XXXXX	Nom de l'application
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D648 Format entête ticket compte-rendu
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS 99999999999999 XXXXX 9999999999999999 9999 9999 XX XXXXXXXXXXXXXX XXXXXXX 999 999	D108 Date locale d'une application D109 Heure locale d'une application D169 N° contrat ou identifiant accepteur D167 Code banque (D167 - 5 derniers digits), D168 N° SIRET D910 Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur D177 Type d'activité commerciale D998 Environnement réglementaire et technique D7 Type de site D3 N° logique point d'acceptation carte et/ou D4 N° logique du système d'acceptation
TELECOLLECTE :	Nom du traitement
RESEAU TELECOL : X	D987 Type adressage réseau du système acquéreur de télécollecte
PRIORITE D'ACCES : X	D983 Priorité d'accès au système acquéreur de télécollecte
AD RESEAU TELECOL: XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D951 Adresse réseau du système acquéreur de télécollecte
NATURE PAD TELECOL : X	D971 Nature du PAD du serveur de télécollecte
N° TEL ACCES RES TELECOL XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D952 Numéro de téléphone d'accès au réseau du système acquéreur de télécollecte
ID ACCES RES TELECOL XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D954 Identifiant d'accès au réseau du système acquéreur de télécollecte
AD RESEAU DNS TELECOL: XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D953 Adresse réseau DNS du système acquéreur de télécollecte
NOM DOMAINE TELECOL XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D956 Nom de domaine du système acquéreur de télécollecte (présent si adressage via DNS)
HH :MM	D733 Heure d'appel à un système acquéreur de télécollecte
DELAI : SSSS	D135 Délai d'attente entre 2 appels à un système acquéreur de télécollecte (en sec.)
NBR ESSAIS :99	D134 Nombre maximum d'essais d'appel à un système acquéreur de télécollecte
FREQ MIN : JJ	D136 Fréquence minimum d'appel à un système acquéreur de télécollecte (en jour)
VERS TEL : XXXX	D768 Numéro de version télécommunications



BASCUL SEC TELECOL

D975

télécollecte
Mode de bascule serveur secours
télécollecte



TELEPARAMETRAGE :	Nom du traitement
RESEAU TELEPAR : X	D985 Type adressage réseau du système acquéreur de téléparamétrage
PRIORITE D'ACCES : X	D944 Priorité d'accès au système acquéreur de téléparamétrage
AD RESEAU TELEPAR: XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D943 Adresse réseau du système acquéreur de téléparamétrage ou du DNS
NATURE PAD TELEPAR : X	D969 Nature du PAD du serveur de téléparamétrage
N° TEL ACCES RES TELEPAR XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D949 Numéro de téléphone d'accès au réseau du système acquéreur de téléparamétrage
ID ACCES RES TELEPAR XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D947 Identifiant d'accès au réseau du système acquéreur de téléparamétrage
AD RESEAU DNS TELEP: XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D950 Adresse réseau DNS du système acquéreur de téléparamétrage
NOM DOMAINE TELEPAR XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D946 Nom de domaine du système acquéreur de téléparamétrage (présent si adressage via DNS)
VERS. PARA : XXXX	D748 Numéro de version télécommunication téléparamétrage
le JJ/MM/AA	D152 Date appel au système acquéreur de téléparamétrage
à HH/MM	D154 Heure d'appel au système acquéreur de téléparamétrage
DELAI : SSSS	D150 Délai d'attente entre 2 appels au système acquéreur de téléparamétrage (en sec.)
NBR MAX :99	D149 Nombre maximum d'essais d'appel au système acquéreur de téléparamétrage
FREQ APPEL : JJ	D151 Fréquence d'appel au système acquéreur de téléparamétrage (en jour)
BASCUL SEC TELEPAR	D973 Mode de bascule serveur secours téléparamétrage
AUTORISATION :	Nom du traitement
RESEAU AUTO : X	D986 Type adressage réseau du système acquéreur d'autorisation
PRIORITE D'ACCES : X	D982 Priorité d'accès au système acquéreur d'autorisation
AD RESEAU AUTO: XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D957 Adresse réseau du système acquéreur de téléparamétrage
NATURE PAD AUTO : X	D970 Nature du PAD du serveur d'autorisation
N° TEL ACCES RES AUTO	D958 Numéro de téléphone d'accès au réseau du



XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		système acquéreur d'autorisation
ID ACCES RES AUTO XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXX	D961	Identifiant d'accès au réseau du système acquéreur d'autorisation
AD RESEAU DNS AUTO: XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXX	D948	Mot de passe d'accès au réseau du système acquéreur d'autorisation (D948)
	D959	Adresse réseau DNS du système acquéreur d'autorisation (D959)
NOM DOMAINE AUTO XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D962	Nom de domaine du système acquéreur d'autorisation (présent si adressage via DNS)
VERS. AUTO : XXXX	D745	Numéro de version télécommunication autorisation
BASCUL SEC AUTO	D974	Mode de bascule serveur secours autorisation
NBRE CONN SIMULT XXXX	D977	Nombre de connexions simultanées
NBRE MSG MAX XXXX	D978	Nombre de messages maximum par minute



TELECHARGEMENT :	Nom du traitement
RESEAU TELECH : X	D988 Type adressage réseau du système de téléchargement
PRIORITE D'ACCES : X	D984 Priorité d'accès au système de téléchargement
AD RESEAU TELECH: XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D963 Adresse réseau du système de téléchargement ou du DNS
NATURE PAD TELECH : X	D972 Nature du PAD du serveur de téléchargement
N° TEL ACCES RES TELECH XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D964 Numéro de téléphone d'accès au réseau du système de téléchargement
ID ACCES RES TELECH XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D966 Identifiant d'accès au réseau du système de téléchargement
AD RESEAU DNS TELECH XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXX	D965 Adresse réseau DNS du système acquéreur de téléchargement
NOM DOMAINE TELECH XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D968 Nom de domaine du système de téléchargement (présent si adressage via DNS)
le JJ/MM/AA	D130 Date d'appel au système de téléchargement de logiciel
à HH/MM	D129 Heure d'appel au système de téléchargement de logiciel
DELAI : SSSS	D128 Délai d'attente entre 2 appels au système de téléchargement de logiciel
NBR MAX APPEL : 99	D127 Nombre maximum d'essais d'appel au système de téléchargement de logiciel
NBR MAX REPRISE : 99	D131 Nombre maximum de reprises de la fonction téléchargement
BASCUL SEC TELECH :	D976 Mode de bascule serveur secours téléchargement
APPEL REC. : X	D1039 Appel récurrent
DELAI : 999	D1040 Délai d'attente
Date FIN : XX/XXXX	D1041 Date de fin de l'appel récurrent
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D649 Format pied ticket compte-rendu

DONNEES :



Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D648	Format entête ticket compte-rendu
D649	Format pied ticket compte-rendu
Données ticket :	
En-tête :	
D3	N° logique point d'acceptation carte
D4	N° logique du système d'acceptation carte
D168	Numéro SIRET d'un accepteur
D169	N° contrat ou identifiant accepteur
D177	Type d'activité commerciale
D998	Environnement réglementaire et technique
D7	Type de site
D108	Date locale d'une application
D109	Heure locale d'une application
Corps :	
Paramètres d'appel du système acquéreur de télécollecte	
D134	Nombre maximum d'essais d'appel à un système acquéreur de télécollecte
D135	Délai d'attente entre 2 appels à un système acquéreur de télécollecte
D136	Fréquence minimum d'appel à un système acquéreur de télécollecte
D733	Heure d'appel à un système acquéreur de télécollecte
D987	Type adressage réseau du système acquéreur de télécollecte
D983	Priorité d'accès au système acquéreur de télécollecte
D951	Adresse réseau du système acquéreur de télécollecte ou du DNS
D971	Nature du PAD du serveur acquéreur de télécollecte
D952	Numéro de téléphone d'accès au réseau du système acquéreur
D954	Identifiant d'accès au réseau du système acquéreur de télécollecte
D956	Nom de domaine du système acquéreur de télécollecte
D975	Mode de bascule serveur secours télécollecte
Paramètres d'appel d'un système acquéreur de téléparamétrage	
D149	Nombre maximum d'essais d'appel au système acquéreur de téléparamétrage
D150	Délai d'attente entre 2 appels au système acquéreur de téléparamétrage
D151	Fréquence minimum d'appel au système acquéreur de téléparamétrage
D152	Date appel au système acquéreur de téléparamétrage
D154	Heure d'appel au système acquéreur de téléparamétrage
D985	Type adressage réseau du système acquéreur de téléparamétrage
D944	Priorité d'accès au système acquéreur de téléparamétrage
D943	Adresse réseau du système acquéreur de téléparamétrage ou du DNS
D969	Nature du PAD du serveur acquéreur de téléparamétrage
D949	Numéro de téléphone d'accès au réseau du système acquéreur de téléparamétrage
D947	Identifiant d'accès au réseau du système acquéreur de téléparamétrage
D946	Nom de domaine du système acquéreur de téléparamétrage
D973	Mode de bascule serveur secours téléparamétrage
Paramètres d'appel du système acquéreur d'autorisation	



D986	Type adressage réseau du système acquéreur d'autorisation
D982	Priorité d'accès au système acquéreur d'autorisation
D957	Adresse réseau du système acquéreur d'autorisation ou du DNS
D970	Nature du PAD du serveur acquéreur d'autorisation
D958	Numéro de téléphone d'accès au réseau du système acquéreur d'autorisation
D960	Identifiant d'accès au réseau du système acquéreur d'autorisation
D962	Nom de domaine du système acquéreur d'autorisation
D974	Mode de bascule serveur secours autorisation
D977	Nombre de connexions simultanées
D978	Nombre de messages maximum par minute

Paramètres d'appel au système de téléchargement

D127	Nombre maximum d'essais d'appel au système de téléchargement de logiciel
D128	Délai d'attente entre 2 appels au système de téléchargement de logiciel
D130	Date d'appel au système de téléchargement de logiciel
D129	Heure d'appel au système de téléchargement de logiciel
D131	Nombre maximum de reprises de la fonction téléchargement
D988	Type adressage réseau du système de téléchargement
D984	Priorité d'accès au système de téléchargement
D963	Adresse réseau du système de téléchargement ou du DNS
D972	Nature du PAD du serveur de téléchargement
D964	Numéro de téléphone d'accès au réseau du système de téléchargement
D966	Identifiant d'accès au réseau du système de téléchargement
D968	Nom de domaine du système de téléchargement
D976	Mode de bascule serveur secours téléchargement
D1039	Appel récurrent
D1040	Délai d'attente
D1041	Date de fin de l'appel récurrent

Seuls les paramètres de fonctionnement téléparamétrés sur le système d'acceptation sont édités sur le ticket. Les données non significatives ne sont pas éditées.

Si un mot de passe est utilisé pour accéder au serveur acquéreur, il ne doit pas être édité sur le ticket.



FE 19.5.4 EDITER LES CARACTERISTIQUES MATERIELLES ET LOGICIELLES D'UN SYSTEME D'ACCEPTATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Avoir une trace matérielle relatant l'état matériel et logiciel du système d'acceptation (caractéristiques et résultat) en éditant les caractéristiques matérielles et logicielles d'un système d'acceptation

ACTEURS : Système d'acceptation
Accepteur

CONTEXTE : Aucune application n'est sélectionnée.
L'édition a été déclenchée par commande clavier.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

L'édition comprend les informations matérielles et logicielles inhérentes au système d'acceptation.

REFERENCES : Sans objet



Format de ticket compte rendu des caractéristiques matérielles et logicielles d'un système d'acceptation :

CARACTERISTIQUES MATERIELLES ET LOGICIELLES	
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	Date système Heure système
N° SERIE : XXXXXXXXXXXX XXXXXX	D6 N° série D11 Complément du numéro de série
CODE CONSTRUCTEUR : 999	D2 et/ou D8 Code constructeur
MODELE EQUIPEMENT 999	D799 et/ou D812
TYPE SYST ACCEPT : 99	D1 Type de système d'acceptation
TYPE ARCHITECTURE : 99	D5 Type d'architecture du système d'acceptation
TAILLE MEMO FLASH : 999999 Ko	D705 Capacité mémoire FLASH du système d'acceptation (si disponible)
TAILLE STOCKAGE FLASH : 999999 Ko	D707 Capacité stockage FLASH du système d'acceptation (si disponible)
TAILLE MEMO RAM : 999999 Ko	D708 Capacité mémoire RAM du système d'acceptation
TAILLE STOCKAGE RAM : 999999 Ko	D709 Capacité stockage RAM du système d'acceptation
N° NOYAU : 9999 9999	D802 N° version logicielle du noyau et caractère de contrôle d'authenticité et d'intégrité.
CODE EDITEUR : 99	D803 Code éditeur du noyau
N° GEST APPLI : 9999 9999	D42 N° version logiciel gestionnaire des applications et caractère de contrôle d'authenticité et d'intégrité.
CODE EDITEUR : 99	D801 Code éditeur du gestionnaire des applications
NBR APPLICATIF : 99	D67 Nombre d'applicatifs A répéter autant de fois que d'applicatifs trouvés sur le système d'acceptation
N° SPECIFICATION : 999	D699 ou D700 N° version des spécifications de référence
N° LOG APPLICATIF : 999 9999	D60 ou D61 N° version logiciel applicatif et caractère de contrôle d'authenticité et d'intégrité
CODE EDITEUR : 999	D800 Code éditeur du logiciel applicatif
STATUT APPLICATION : 9	D819 Statut de l'application

**DONNEES** :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
Données ticket :	
D2	Code constructeur du PA
D8	Code constructeur du SA
D5	Type d'architecture du système d'acceptation
D6	N° série
D799	Modèle d'équipement du PA
D812	Modèle d'équipement du SA
D1	Type de système d'acceptation
D705	Capacité mémoire FLASH du système d'acceptation
D707	Capacité stockage FLASH du système d'acceptation
D708	Capacité mémoire RAM du système d'acceptation
D709	Capacité stockage RAM du système d'acceptation
D802	N° version logicielle du noyau
D803	Code éditeur du noyau
D42	N° version logiciel gestionnaire des applications
D801	Code éditeur du gestionnaire des applications
D67	Nombre d'applicatifs
D800	Code éditeur du logiciel applicatif
D60	N° version logiciel applicatif du PA
D61	N° version logiciel applicatif du SA
D819	Statut de l'application
D699	N° version des spécifications de référence du PA
D700	N° version des spécifications de référence du SA



FE 19.5.5 EDITER LE COMPTE RENDU DE CHARGEMENT DU LOGICIEL NOYAU

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Avoir une trace matérielle permettant de contrôler la finalisation du chargement du logiciel noyau ainsi que les caractéristiques du logiciel composant le noyau en éditant le compte rendu de chargement du logiciel noyau.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : Aucune application n'est sélectionnée.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

L'édition comprend les informations matérielles inhérentes au système d'acceptation.

REFERENCES : Sans objet



Format de ticket compte rendu des caractéristiques matérielles et logicielles d'un système d'acceptation

COMPTE RENDU DE CHARGEMENT NOYAU	
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	Date système Heure système
N° SERIE XXXXXXXXXXXX	D6 N° série
CODE CONSTRUCTEUR : 999	D2 Code constructeur du PA
MODELE EQUIPEMENT 999	D799 Modèle d'équipement du PA
TYPE SYST ACCEPT :99	D1 Type de système d'acceptation
TYPE ARCHITECTURE : 99	D5 Type d'architecture du système d'acceptation
TAILLE MEMO FLASH : 999999 Ko	D705 Capacité mémoire FLASH du système d'acceptation (si disponible)
TAILLE STOCKAGE FLASH : 999999 Ko	D707 Capacité stockage FLASH du système d'acceptation (si disponible)
TAILLE MEMO RAM : 999999 Ko	D708 Capacité mémoire RAM du système d'acceptation
TAILLE STOCKAGE RAM : 999999 Ko	D709 Capacité stockage RAM du système d'acceptation
N° NOYAU : 9999 9999	D802 N° version logicielle du noyau et caractère de contrôle d'authenticité et d'intégrité.
CODE EDITEUR :99	D803 Code éditeur du noyau
N° GEST APPLI : 9999 9999	D42 N° version logiciel gestionnaire des applications et caractère de contrôle d'authenticité et d'intégrité.
CODE EDITEUR : 99	D801 Code éditeur du gestionnaire des applications

DONNEES :



Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
Données ticket :	
D2	Code constructeur du PA
D5	Type d'architecture du système d'acceptation
D6	N° série
D799	Modèle d'équipement du PA
D1	Type de système d'acceptation
D705	Capacité mémoire FLASH du système d'acceptation
D707	Capacité stockage FLASH du système d'acceptation
D708	Capacité mémoire RAM du système d'acceptation
D709	Capacité stockage RAM du système d'acceptation
D802	N° version logicielle du noyau
D803	Code éditeur du noyau
D42	N° version logicielle du gestionnaire des applications
D801	Code éditeur du gestionnaire des applications



FE 19.5.6 EDITER LE COMPTE RENDU DE CHARGEMENT DU LOGICIEL APPLICATIF

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Avoir une trace matérielle permettant de contrôler la finalisation du chargement du logiciel applicatif en éditant le compte rendu de chargement du logiciel applicatif.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : Aucune application n'est sélectionnée.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

L'édition comprend les informations logicielles inhérentes au logiciel applicatif chargé (installation ou mise à jour).

Lors de l'installation d'un logiciel applicatif, le statut de l'application ainsi que l'impression de l'en-tête et pied de ticket ne seront pas imprimés.

REFERENCES : Sans objet.

Format de ticket compte rendu des caractéristiques matérielles et logicielles d'un système d'acceptation

COMPTE RENDU DE CHARGEMENT APPLICATIF	
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	Date système Heure système
N° SPECIFICATION : 999	D699 N° version des spécifications de référence du PA
N° LOG APPLICATIF : 999 9999	D60 N° version logiciel applicatif du PA et caractère de contrôle d'authenticité et d'intégrité
CODE EDITEUR : 999	D800 Code éditeur du logiciel applicatif

DONNEES :

**Données nécessaires à l'exécution de la fonction**

Données ticket :

- D800 Code éditeur du logiciel applicatif
- D60 N° version logiciel applicatif du PA
- D699 N° version des spécifications de référence du PA



FE 19.6.1 EDITER UN COMPTE-RENDU DE REMISE DE TRANSACTIONS

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Avoir une trace matérielle relatant une remise de transactions (consolidés et résultat) en éditant le compte-rendu d'une remise de transactions, preuve matérielle de son aboutissement.

ACTEURS : Système d'acceptation
Accepteur

CONTEXTE : L'application concernée par l'édition est sélectionnée.
Une remise de transactions a été effectuée.
L'édition a été déclenchée :
- automatiquement après la consolidation de toutes les remises, que la transmission soit correcte ou incorrecte,
- ultérieurement par commande clavier.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Un compte-rendu de remise de transactions est propre à une application.

L'édition du compte-rendu de remises de transactions comporte les totalisations en nombre et montant des différents types de transactions (débit avec ou sans différé de recouvrement, crédit, annulation) qui ont été transférés par remise.

REFERENCES : Sans objet



Format de ticket compte rendu de remise de transaction

TELECOLLECTE DE L'APPLICATION XXXXX	Nom de l'application
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XX	D648 Format entête ticket compte-rendu
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	D108 Date locale d'une application D109 Heure locale d'une application
9999999999999999 XXXXX 9999999999999999 9999 9999 99 XXXXXXX 999 999	D169 N° contrat ou identifiant accepteur D167 Code banque (D167 - 5 derniers digits), D168 N° SIRET D910 Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur D177 Type d'activité commerciale D998 Environnement réglementaire et technique D7 Type de site
REMISE N° : 999999 FICHIER N° 999999 XXX NBR TRANSACTIONS : XXX: Achats : 999999 Dont différés : 999999 Rembt : 999999 Annulées : 999999 MONTANT EN XXX : Achats : 999999999 Dont Différés : 999999999	D414 N° de séquence acquéreur d'une remise de transactions D438 Numéro de remise (si disponible) D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise D417 Nombre de transactions débit d'une remise D418 Nombre de transactions en différé de recouvrement (si différé de recouvrement activé) D416 Nombre de transactions crédit d'une remise D821 Nombre de transactions annulées d'une remise D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise D420 Montant total des transactions débit d'une remise D421 Montant de transactions en différé de recouvrement (si différé de recouvrement activé) D419 Montant total des transactions crédit d'une remise D823 Montant total de transactions annulées d'une remise



Rembt : 999999999

Annulées : 999999999
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXX
TRANSMISSION XXXXXX

TICKET A CONSERVER

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XX

D796 Libellé de réponse

Résultat de la transmission (ECHEC / REUSSI)

D649 Format pied ticket compte-rendu

**DONNEES :**

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D648	Format entête ticket compte-rendu
D649	Format pied ticket compte-rendu
Données ticket	
En-tête	
D3	N° logique point d'acceptation carte (seulement si architecture de type "réparti")
D4	N° logique du système d'acceptation
D168	Numéro SIRET d'un accepteur
D169	N° contrat ou identifiant accepteur
D7	Type de site
D108	Date locale d'une application
D109	Heure locale d'une application
D177	Type d'activité commerciale
D998	Environnement réglementaire et technique
D910	type de l'applicatif du système d'acceptation
Corps d'une remise de transaction	
D417	Nombre de transactions débit d'une remise
D420	Montant total des transactions débit d'une remise
D418	Nombre de transactions en différé de recouvrement (compris dans nb transactions débit)
D421	Montant total des transactions en différé de recouvrement (compris dans montant total débit)
D416	Nombre de transactions crédit d'une remise
D419	Montant total des transactions crédit d'une remise
D821	Nombre de transactions annulées d'une remise
D823	Montant total de transactions annulées d'une remise
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D438	Numéro de remise
Pied	
D414	N° de séquence acquéreur d'une remise de transactions
D796	Libellé de réponse



FE 19.7.3 EDITER LA TOTALISATION DES TRANSACTIONS PRESENTES DANS UNE APPLICATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire.

OBJECTIFS : Donner les moyens à l'accepteur de visualiser l'état des transactions présentes dans une application en éditant les différents totaux correspondant aux transactions stockées dans le système d'acceptation pour une application.

ACTEURS : Système d'acceptation
Accepteur

CONTEXTE :

- L'application (contact et sans contact) concernée par l'édition est sélectionnée
- L'édition de la totalisation est commandée par clavier par l'accepteur pour l'application sélectionnée.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

L'édition reprend les totaux en nombre et montant des transactions qui sont stockées sur le système d'acceptation pour l'application sélectionnée.

Les éditions successives reprennent l'ensemble des transactions sans tenir compte des totalisations précédentes.

REFERENCES : Sans objet



Format de ticket de totalisation des transactions présentes pour une application. Le Logo sans contact doit être édité si l'application est le sans contact.

TOTALS TRANSACTIONS L'APPLICATION XXXXX		Nom de l'application
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		D648 Format entête ticket compte-rendu
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS		D108 Date locale d'une application D109 Heure locale d'une application
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		D175 Enseigne d'un accepteur
99999999999999 XXXXX 9999999999999999 9999 999 99		D169 N° contrat ou identifiant accepteur D167 Code banque (D167 - 5 derniers digits), D168 N° SIRET D910 Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur D177 Type d'activité commerciale D998 Environnement réglementaire et technique D7 Type de site D3 N° logique point d'acceptation carte et/ou D4 N° logique du système d'acceptation
NBR TRANSACTIONS : XXX:		D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise
Achats : 999999		D417 Nombre de transactions débit d'une remise
Dont différés : 999999		D418 Nombre de transactions en différé de recouvrement (si différé de recouvrement activé)
Rembt : 999999		D416 Nombre de transactions crédit d'une remise
Annulées : 999999		D821 Nombre de transactions annulées d'une remise
MONTANT EN XXX :		D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise
Achats : 999999999		D420 Montant total des transactions débit d'une remise
Dont différés : 999999999		D421 Montant total des transactions en différé de recouvrement (si différé de recouvrement activé)
Rembt : 999999999		D419 Montant total des transactions crédit d'une remise



Annulées : 999999999 TICKET A CONSERVER XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D823 Montant total de transactions annulées d'une remise D649 Format pied ticket compte-rendu
--	---

Seules les données valorisées sont éditées.

Les fonctions « différé de recouvrement, remboursements et annulations » ne sont pas supportées par les automates.

**DONNEES** :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D648	Format entête ticket compte-rendu
D649	Format pied ticket compte-rendu
En-tête	
D3	N° logique point d'acceptation carte
D175	Enseigne d'un accepteur
D168	Numéro SIRET d'un accepteur
D169	N° contrat ou identifiant accepteur
D177	Type d'activité commerciale
D998	Environnement réglementaire et technique
D7	Type de site
D4	N° logique du système d'acceptation
D108	Date locale d'une application
D109	Heure locale d'une application
Corps totalisation	
D179	Type de transaction
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise
D417	Nombre de transactions débit d'une remise
D420	Montant total des transactions débit d'une remise
D416	Nombre de transactions crédit d'une remise
D821	Nombre de transactions annulées d'une remise
D419	Montant total des transactions crédit d'une remise
D823	Montant total de transactions annulées d'une remise
D418	Nombre de transactions en différé de recouvrement (compris dans nb transactions débit)
D421	Montant total des transactions en différé de recouvrement (compris dans montant total transactions débit)



FE 19.7.6 EDITER LE JOURNAL DES INCIDENTS BANCAIRES D'UNE APPLICATION

IMPLEMENTATION : Optionnelle

OBJECTIFS : Avoir une trace matérielle des anomalies détectées au niveau des transactions non abouties en éditant le détail des différents incidents bancaires constatés par une application au niveau des transactions non abouties.

ACTEURS : Système d'acceptation
Accepteur

CONTEXTE :

- L'application concernée par l'édition est sélectionnée.
- L'édition des incidents bancaires est commandée par action d'une commande clavier.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

L'édition reprend les données de base du système d'acceptation (matériel, logiciels) et des fichiers de référence, ainsi que les anomalies détectées au niveau des transactions.

Pour le N compte primaire d'un porteur, seuls les 4 derniers caractères sont restitués

REFERENCES : Sans objet



Format de ticket du journal des incidents bancaires d'une application

JOURNAL INCIDENTS DE L'APPLICATION XXXXX	Nom de l'application
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D648 Format entête ticket compte-rendu
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	D108 Date locale d'une application D109 Heure locale d'une application
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX 9999999999999999 XXXXX 99999999999999999999 9999 9999 99 XXXXXXX 999 999	D175 Enseigne d'un accepteur D169 N° contrat ou identifiant accepteur D167 Code banque (D167 - 5 derniers digits), D168 N° SIRET D910 Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur D177 Type d'activité commerciale D998 Environnement réglementaire et technique D7 Type de site D3 N° logique point d'acceptation carte et/ou D4 N° logique du système d'acceptation A répéter autant de fois qu'il y a d'incident
N° PAN : 99999999999999999999	D309 N° compte primaire d'un porteur (PAN)
CODE ACCEPTATION : 99	D245 Code niveau d'acceptation associé à une plage
DATE FIN VAL : MM/AA	D317 Date fin de validité d'une application carte
CODE MONNAIE : 999	D320 Code numérique de la monnaie ou devise de l'application carte
TYPE D'APPLICATION CARTE : 9 #####9999 #####9999	D825 Type d'application carte D330 Piste ISO2 complète (vide si lecture puce)
N° LOGIQUE : 999 N° TRANSAC : 999999	D3 N° logique point d'acceptation carte D381 Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
X X XXXXXXXX	D335 Mode de lecture du numéro porteur « C » pour carte à microcircuit « S » pour piste D336 Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une



	autorisation autorisé : @ forçage par l'accepteur : « FORCAGE* »
N° AUTO : XXXXXX Le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	D389 N° d'autorisation d'une transaction D829 Date locale de la demande d'autorisation D830 Heure locale de la demande d'autorisation D387 Code raison de la demande d'autorisation D390 Code réponse D831 Données complémentaires de réponse
9999 XX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXX	
MONTANT 999999999 XXX Pour information : 999999999999 XXX	D378 Montant de la transaction D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise D519 Montant d'une transaction en contre valeur D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise
XXXXXXXXXX Le JJ/MM à HH/MM/SS N° ARCH : XXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D179 Type de transaction D382 Heure locale de la transaction D383 Date locale de la transaction D388 Référence d'archivage d'une transaction D649 Format pied ticket compte-rendu

**DONNEES :**

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D648	Format entête ticket compte-rendu
D649	Format pied ticket compte-rendu
En-tête	
D168	Numéro SIRET d'un accepteur
D169	N° contrat ou identifiant accepteur
D7	Type de site
D175	Enseigne d'un accepteur
D998	Environnement réglementaire et technique
D177	Type d'activité commerciale
D108	Date locale d'une application
D109	Heure locale d'une application
Corps édition du journal des incidents d'une application	
D3	N° logique point d'acceptation carte
D4	N° logique du système d'acceptation
D179	Type de transaction
D309	N°compte primaire d'un porteur (PAN)
D245	Code niveau d'acceptation associé à une plage
D378	Montant de la transaction
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
D382	Heure locale de la transaction
D383	Date locale de la transaction
D389	N° d'autorisation d'une transaction
D335	Mode de lecture du numéro porteur
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation
D320	Code numérique de la monnaie ou devise de l'application carte
D825	Type d'application carte
D330	Piste ISO2 complète
D317	Date fin de validité d'une application carte
D388	Référence d'archivage d'une transaction
D829	Date locale de la demande d'autorisation
D830	Heure locale de la demande d'autorisation
D387	Code raison de la demande d'autorisation
D390	Code réponse
D831	Données complémentaires de réponse
D519	Montant d'une transaction en contre valeur
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise



FE 19.8.1 EDITER LE TICKET DE COMPTE-RENDU DE SUPPRESSION D'UNE APPLICATION

IMPLEMENTATION : Facultative.

OBJECTIFS : Avoir une trace matérielle permettant de contrôler la suppression d'une application en éditant le compte-rendu de suppression d'une application

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : L'édition a été déclenchée automatiquement par le système d'acceptation

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

L'édition comprend les informations principales relatives à l'application supprimée ainsi que le résultat « SUPPRESSION REUSSIE » ou « ECHEC SUPPRESSION »

REFERENCES :



Format de ticket de compte-rendu de suppression d'application

SUPPRESSION APPLICATION XXXXXXXXXXXXXX le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	Nom de l'application
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D108 Date locale d'une application
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D109 Heure locale d'une application
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D175 Enseigne d'un accepteur
9999999999999999	D169 N° contrat ou identifiant accepteur
XXXXXX	D167 Code banque (D167 - 5 derniers digits),
999999999999999999	D168 N° SIRET
9999	D910 Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur
9999	D177 Type d'activité commerciale
99	D998 Environnement réglementaire et technique
XXXXXXX	D7 Type de site
999 999	D3 N° logique point d'acceptation carte et/ou D4 N° logique du système d'acceptation
SUPPRESSION REUSSIE ou ECHEC SUPPRESSION	Libellé informant du compte rendu de suppression

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D3	N° logique point d'acceptation carte
D4	N° logique du système d'acceptation
D175	Enseigne d'un accepteur
D168	N° SIRET d'un accepteur
D169	N° contrat accepteur
D167	Identification de l'établissement acquéreur
D177	Type d'activité commerciale
D998	Environnement réglementaire et technique
D7	Type de site
D108	Date locale d'une application
D109	Heure locale d'une application
D910	Type de l'applicatif du système d'acceptation



FE 20.2.3 CONSULTER LES PARAMETRES DE FONCTIONNEMENT D'UNE APPLICATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Pouvoir visualiser, en temps réel, les paramètres de fonctionnement chargés pour une application.

ACTEURS : Accepteur
Acteur habilité

CONTEXTE : L'application est sélectionnée.
Les paramètres de fonctionnement de l'application sont chargés.
La consultation a été déclenchée par commande clavier.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La recherche est effectuée via un menu, sous-menu accepteur, sous-menu application, consultation des paramètres de fonctionnement.

Les données consultées sont affichées à l'écran.

REFERENCES : Sans objet



DONNEES :

Données résultantes	
Paramètres d'appel du système acquéreur de télécollecte	
D134	Nombre maximum d'essais d'appel à un système acquéreur de télécollecte
D135	Délai d'attente entre 2 appels à un système acquéreur de télécollecte
D136	Fréquence minimum d'appel à un système acquéreur de télécollecte
D733	Heure d'appel à un système acquéreur de télécollecte
D987	Type adressage réseau du système acquéreur de télécollecte
D983	Priorité d'accès au système acquéreur de télécollecte
D951	Adresse réseau du système acquéreur de télécollecte ou du DNS
D971	Nature du PAD du serveur acquéreur de télécollecte
D952	Numéro de téléphone d'accès au réseau du système acquéreur
D954	Identifiant d'accès au réseau du système acquéreur de télécollecte
D956	Nom de domaine du système acquéreur de télécollecte
D975	Mode de bascule serveur secours télécollecte
Paramètres d'appel d'un système acquéreur de téléparamétrage	
D149	Nombre maximum d'essais d'appel au système acquéreur de téléparamétrage
D150	Délai d'attente entre 2 appels au système acquéreur de téléparamétrage
D151	Fréquence minimum d'appel au système acquéreur de téléparamétrage
D152	Date appel au système acquéreur de téléparamétrage
D154	Heure d'appel au système acquéreur de téléparamétrage
D985	Type adressage réseau du système acquéreur de téléparamétrage
D944	Priorité d'accès au système acquéreur de téléparamétrage
D943	Adresse réseau du système acquéreur de téléparamétrage ou du DNS
D969	Nature du PAD du serveur acquéreur de téléparamétrage
D949	Numéro de téléphone d'accès au réseau du système acquéreur de téléparamétrage
D947	Identifiant d'accès au réseau du système acquéreur de téléparamétrage
D946	Nom de domaine du système acquéreur de téléparamétrage
D973	Mode de bascule serveur secours téléparamétrage
Paramètres d'appel du système acquéreur d'autorisation	
D986	Type adressage réseau du système acquéreur d'autorisation
D982	Priorité d'accès au système acquéreur d'autorisation
D957	Adresse réseau du système acquéreur d'autorisation ou du DNS
D970	Nature du PAD du serveur acquéreur d'autorisation
D958	Numéro de téléphone d'accès au réseau du système acquéreur d'autorisation
D960	Identifiant d'accès au réseau du système acquéreur d'autorisation
D962	Nom de domaine du système acquéreur d'autorisation
D974	Mode de bascule serveur secours autorisation
D977	Nombre de connexions simultanées
D978	Nombre de messages maximum par minute



FE 20.2.4 CONSULTER UNE OU DES TRANSACTIONS ABOUTIES D'UNE APPLICATION

IMPLEMENTATION : facultative

OBJECTIFS : Pouvoir accéder, en temps réel, à une transaction sur différents critères de sélection en consultant une transaction (voire des transactions) abouties d'une application sur des critères de sélection.

ACTEURS : Accepteur

CONTEXTE : L'application est sélectionnée.
Des transactions abouties sont enregistrées pour l'application sélectionnée.
La consultation a été déclenchée par commande clavier.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La recherche est effectuée via un menu, sous-menu application, recherche de transactions abouties d'une application.

Des critères de sélection sont saisis parmi les suivants :

- n° du point d'acceptation (pour les grappés / concentrés),
- date de début (si différente de la date système),
- date de fin (si plusieurs journées sont concernées),
- type de transaction,
- environnement réglementaire et technique,
- type d'activité,
- numéro de carte,
- montant,
- numéro de transaction généré par le système d'acceptation.

Le numéro de la transaction généré par le système d'acceptation identifiant de manière unique une transaction stockée sur un point d'acceptation entre deux remises, son renseignement suffit pour rechercher une transaction dans une plage de temps.

Si la recherche est effectuée sur d'autres critères que le numéro de la transaction généré par le système d'acceptation et que plusieurs transactions sont trouvées, le système propose d'afficher le contenu sommaire des transactions trouvées (date, heure, type de transaction, numéro de transaction généré par le système d'acceptation, numéro de carte, montant). Si l'accepteur désire prendre connaissance de l'ensemble des données d'une des transactions trouvées, il sélectionne cette transaction.

Le Pan ne peut être affiché dans sa totalité, seuls les 4 derniers caractères seront affichés.



REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D558	Référence logique accepteur sur un système d'acceptation multi-accepteurs
Critères de recherche de transactions abouties	
Données résultantes	
Transactions abouties d'un accepteur	
D169	N° contrat ou identifiant accepteur
D179	Type de transaction
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D317	Date fin de validité d'une application carte
D315	Niveau d'échange d'une carte porteur (1er caractère code service)
D691	Niveau d'appel d'une carte porteur (2ème caractère code service)
D692	Niveau de contrôle d'une carte porteur (3ème caractère code service)
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
D335	Mode de lecture du numéro porteur
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation
D389	N° d'autorisation d'une transaction
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D378	Montant de la transaction
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise



FE 20.2.5 CONSULTER UNE OU DES TRANSACTIONS NON ABOUTIES D'UNE APPLICATION

IMPLEMENTATION : Optionnelle

OBJECTIFS : Pouvoir accéder, en temps réel, à une transaction non aboutie sur différents critères de sélection en consultant une transaction (voire des transactions) non aboutie d'une application sur des critères de sélection.

ACTEURS : Accepteur

CONTEXTE : L'application est sélectionnée.
Des transactions non abouties sont enregistrées pour l'application sélectionnée.
La consultation a été déclenchée par commande clavier.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La recherche de transactions non abouties d'une application est effectuée via un menu, ou un sous-menu de l'application.

Tous ou partie des critères de sélection suivants sont saisis :

- n° du point d'acceptation (pour les architectures de type réparti),
- date début (si différente de la date système),
- date fin (si plusieurs journées sont concernées),
- type de transaction,
- Environnement réglementaire et technique,
- type d'activité,
- numéro de carte,
- montant,
- numéro de transaction généré par le système d'acceptation
- Raison d'une transaction non aboutie.

Le numéro de la transaction généré par le système d'acceptation identifiant de manière unique une transaction stockée sur un point d'acceptation entre deux remises, son renseignement suffit pour rechercher une transaction dans une plage de temps.

Si la recherche est effectuée sur d'autres critères que le numéro de la transaction généré par le système d'acceptation et que plusieurs transactions sont trouvées, le système propose d'afficher le contenu sommaire des transactions trouvées (date, heure, type de transaction, n° séquentiel, n° de carte, montant). Si l'accepteur désire prendre connaissance de l'ensemble des données d'une des transactions trouvées, il sélectionne cette transaction.

Le Pan ne peut être affiché dans sa totalité, seuls les 4 derniers caractères seront affichés.



REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D558	Référence logique accepteur sur un système d'acceptation multi-accepteurs
	Critères de recherche de transactions abouties

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D923	Liste des données complémentaires en télécollecte	
D998	Environnement réglementaire et technique	-
D177	Type d'activité commerciale (MCC)	9F15
D7	Type de site	-
Informations relatives aux transactions de l'application		
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D179	Type de transaction (Transaction type)	9C
D378	Montant de la transaction	9F02
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	-
D335	Mode de lecture du numéro porteur	-
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation	-
D825	Type d'application carte	-
D382	Heure locale de la transaction	9F21
D383	Date locale de la transaction	9A
D837	Date de début de validité d'une application carte EMV (Application effective date)	5F25
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date)	5F24
D388	Référence d'archivage d'une transaction	-
D829	Date locale de la demande d'autorisation (Transaction date)	--
D830	Heure locale de la demande d'autorisation (Transaction time)	-
D387	Code raison de la demande d'autorisation	9F06
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	89
D389	N°d'autorisation d'une transaction (Autorisation code)	8A
D390	Code réponse (Autorisation response code)	-
D831	Données complémentaires de réponse	-
D519	Montant d'une transaction en contre valeur	5F2A
D184	Code numérique de la monnaie ou devise (Transaction currency code)	-
D920	Issuer Script Result	
D1006	Raison d'une transaction non aboutie	



FE 25.1.2 ACQUERIR L'ENSEMBLE DES DONNEES D'UNE CARTE A PISTE ISO 2

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Disposer des informations contenues dans une carte à piste ISO2 conformément aux normes en vigueur pour traitement ultérieur.

ACTEURS : Système d'acceptation
Carte à piste ISO 2

CONTEXTE : La carte à piste a été présentée au lecteur de piste.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

L'acquisition des données d'une carte à piste ISO 2 est effectuée conformément aux normes 7813.

Le mode de lecture de la carte est positionné à «traitement piste magnétique».

Si la lecture s'effectue correctement, le résultat du traitement indique «Lecture correcte».

En cas d'incident de lecture d'une carte à piste ISO2, le résultat du traitement indique «Incident lecture».

Les données résultantes sont fonction des données présentes sur la carte à piste ISO2.

REFERENCES :

Normes piste ISO

- cartes d'identification
- . ISO 7810 : Caractéristiques physiques
- . ISO 7811 : Techniques d'enregistrement
- . ISO 7812 : Système de numérotation et procédure d'enregistrement pour les identificateurs d'émetteurs
- . ISO 7813 : Cartes de transactions financières

**DONNEES** :

Données résultantes	
Carte porteur à piste ISO 2	
D277	Caractère de début d'une carte à piste
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D279	Séparateur d'une carte à piste
D317	Date fin de validité d'une application carte
D315	Niveau d'échange d'une carte porteur (1er caractère code service)
D691	Niveau d'appel d'une carte porteur (2ème caractère code service)
D692	Niveau de contrôle d'une carte porteur (3ème caractère code service)
D331	Données discrétionnaires émetteur d'une carte porteur
D280	Caractère de fin d'une carte à piste
D281	Caractère de contrôle de redondance longitudinale d'une carte à piste
Carte accepteur à piste ISO 2	
D277	Caractère de début d'une carte à piste
D282	Identifiant activité économique accepteur
D283	Code pays de l'émetteur d'une carte accepteur
D284	N° d'identification émetteur d'une carte accepteur (NIE)
D285	Constante 1 carte à piste ISO 2 accepteur
D169	N° contrat ou identifiant accepteur
D170	Clé de Luhn d'un numéro de contrat accepteur
D279	Séparateur d'une carte à piste
D286	Date de fin de validité d'une carte à piste ISO 2 accepteur
D287	Code service carte à piste ISO 2 accepteur
D288	Constante 2 carte à piste ISO 2 accepteur
D280	Caractère de fin d'une carte à piste
D281	Caractère de contrôle de redondance longitudinale d'une carte à piste
D335	Mode de lecture du numéro porteur



FE 25.1.4 ACQUERIR UN NUMERO DE CARTE PORTEUR PAR SAISIE MANUELLE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Acquérir un numéro de carte porteur par saisie manuelle.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : Moyens matériels et logiciels permettant la saisie du numéro de carte du porteur.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Un message explicite à l'écran invite l'accepteur à saisir le numéro de carte porteur.

Lors de la saisie du numéro de la carte porteur, les touches de saisie, de correction et d'annulation et de validation doivent être activées.

La touche d'annulation permet l'abandon du traitement et le résultat du traitement indique « annulation de saisie ».

La touche de correction permet de modifier le dernier chiffre saisi à concurrence du nombre de chiffres saisi.

L'accepteur valide la saisie du numéro porteur par action de la touche de validation afin d'indiquer au système d'acceptation la fin de la saisie (les numéros de cartes porteur peuvent avoir des longueurs différentes). Le résultat du traitement indique « numéro de porteur saisi ».

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données résultantes	
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)



FE 25.1.5 ACQUERIR LA DATE DE FIN DE VALIDITE DE LA CARTE PORTEUR PAR SAISIE MANUELLE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Acquérir la date de fin de validité de la carte du porteur par saisie manuelle.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : Moyens matériels et logiciels permettant la saisie de la date de fin de validité de la carte du porteur.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Un message explicite à l'écran invite l'accepteur à saisir la date de fin de validité de la carte du porteur.

La date de fin de validité est saisie au format MM/AA.

Lors de la saisie de la date de fin de validité de la carte du porteur, les touches de saisie, de correction et d'annulation doivent être activées.

La touche d'annulation permet l'abandon du traitement.

La touche de correction permet de modifier le dernier chiffre saisi à concurrence du nombre de chiffres saisi.

L'accepteur valide la saisie de la date de fin de validité de la carte du porteur par action de la touche de validation afin d'indiquer au système d'acceptation la fin de la saisie et le résultat du traitement indique « date de fin de validité saisie ». Sinon, le résultat du traitement indique « date de fin de validité non saisie ».

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données résultantes	
D317	Date de fin de validité d'une application carte



FE 25.1.6 ACQUERIR LE CRYPTOGRAMME VISUEL

IMPLEMENTATION : Conditionnelle

OBJECTIFS : Sécuriser les conditions d'acceptation d'une transaction de paiement à distance par acquisition du cryptogramme visuel.

ACTEURS : Système d'acceptation,
Accepteur.

CONTEXTE : Moyens matériels et logiciels permettant la saisie du cryptogramme visuel de la carte du porteur.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le cryptogramme visuel est une donnée numérique constituée de 3 caractères. Il est localisé à la suite du panneau de signature au verso de la carte.

Un message explicite propose à l'accepteur de saisir le cryptogramme visuel de la carte du porteur (cf. dictionnaire des messages).

Chaque saisie du cryptogramme visuel remplace un caractère spécial et apparaît clairement sur l'écran afin que l'accepteur puisse contrôler sa saisie.

Lors de la saisie de la fin du numéro inscrit dans le panneau de signature, les touches de saisie, de correction et d'annulation et de validation doivent être activées.

La touche d'annulation permet d'abandonner le traitement et le résultat du traitement indique « annulation ».

La touche de correction permet de modifier le dernier chiffre saisi à concurrence du nombre de chiffres saisi.

La touche de validation permet de poursuivre le traitement de la transaction, que le cryptogramme visuel ait été saisi ou non et le résultat du traitement indique « validation ».

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données résultantes	
D911	Cryptogramme visuel



FE 25.2.1 CONTROLER LA STRUCTURE D'UNE PISTE ISO2

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Vérifier la conformité de la piste ISO2 aux normes en vigueur en contrôlant la structure d'une piste ISO2.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : La lecture de la piste ISO2 a été effectuée.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le système d'acceptation effectue un contrôle de structure de la piste ISO2 :

- structure et cohérence :
 - caractère de début,
 - séparateur
 - caractère de fin,
 - caractère de contrôle de redondance longitudinale,
- parité.

Le système d'acceptation reconnaît une carte à piste ISO2 porteur si les quatre premiers caractères du numéro de compte primaire sont différents de « 9250 ».

Si le contrôle de structure de la piste ISO2 est satisfaisant, le résultat de traitement indique « ISO ».

Si le contrôle de structure de la piste ISO2 n'est pas satisfaisant, le résultat de traitement indique « non ISO ».

REFERENCES :

ISO 7813 : Cartes d'identification - Cartes de transactions financières

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D277	Caractère de début d'une carte à piste
D279	Séparateur d'une carte à piste
D280	Caractère de fin d'une carte à piste
D281	Caractère de contrôle de redondance longitudinale d'une carte à piste



FE 25.4.3 RECONNAITRE UNE CARTE A PISTE ISO2 ACCEPTEUR

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Reconnaître les données conformément aux spécifications carte à piste accepteur ISO2

ACTEURS : système d'acceptation

CONTEXTE : Les données de la carte à piste ISO2 sont acquise,
La structure de la piste est conforme à la norme ISO.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

L'identifiant d'activité économique doit être égal à 9.

Le code pays doit être conforme à la norme ISO 3166. Pour la France, il est égal à 250.

Le NIE est unique quel que soit l'émetteur de la carte ("000004")

La première constante doit être égale à 00.

Le contrôle d'intégrité de la racine d'un numéro de contrat accepteur est effectué via l'algorithme de Luhn.
La clé calculée avec l'algorithme de Luhn doit être égale à la clé de Luhn du numéro de contrat accepteur
lue sur la piste.

Si l'ensemble des contrôles est correct, le résultat du traitement de carte à piste ISO2 accepteur indique
« Carte accepteur » ; si l'un des contrôles est incorrect, le résultat du traitement de carte à piste ISO2
accepteur indique « Autre carte ».

Le code banque est positionné optionnellement après le code service. Si la valeur « 00000 » est trouvée, il
ne faut pas en tenir compte.

REFERENCES :

Normes ISO :

- . ISO 7813 : Cartes d'identification - Cartes de transactions financières.
- . ISO 7810 : Cartes d'identification - Caractéristiques physiques.
- . ISO 3166 : Code pour la représentation des noms de pays.

DONNEES :



Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D282	Identifiant activité économique accepteur
D283	Code pays de l'émetteur d'une carte accepteur
D284	N° d'identification émetteur d'une carte accepteur (NIE)
D169	N° contrat ou identifiant accepteur
D287	Code service carte à piste ISO 2 accepteur



FE 26.1.1 ACQUERIR LA REPONSE A LA « REMISE A ZERO » D'UNE CARTE A MICROCIRCUIT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Etablir le dialogue initial entre une carte à microcircuit et le système d'acceptation par acquisition de la réponse à la remise à zéro (RAZ) d'une carte à microcircuit

ACTEURS : Système d'acceptation- coupleur
Carte à microcircuit

CONTEXTE : La présence de la carte dans le lecteur carte à microcircuit est requise.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Lors de la prise de contact avec la carte à microcircuit, le coupleur effectue une remise à zéro (RAZ) conformément à la norme ISO 7816 et obtient un message comportant :

- des octets système,
- des octets historiques.

Les octets système indiquent les caractéristiques physiques de fonctionnement de la carte à microcircuit.
Les octets historiques sont spécifiques au réseau d'acceptation de la carte.

Les valeurs possibles de fonctionnement du système d'acceptation sont décrites dans les spécifications données en référence.

Si le format de la réponse à la RAZ est conforme à la norme ISO 7816-3, le résultat d'acquisition des caractéristiques d'une carte à microcircuit ISO 7816 indique «Format ISO».

S'il n'y a pas de réponse à la RAZ ou si les caractéristiques à la RAZ d'une carte à microcircuit ne sont pas conformes à la norme 7816-3, le résultat d'acquisition des caractéristiques d'une carte à microcircuit ISO 7816 indique «Format non ISO».

REFERENCES :

Cartes d'identification - Cartes à circuit(s) intégré(s) à contacts

- . ISO 7816-1 : Caractéristiques physiques
- . ISO 7816-2 : Dimension et position des contacts
- . ISO 7816-3 : Signaux électriques et protocoles de transmission

Normes CB



- Spécifications du coupleur bancaire CB
- Spécifications EMV

DONNEES :

Données résultantes	
D290	Octets système d'une carte à microcircuit ISO 7816
D291	Octets historiques d'une carte à microcircuit ISO 7816



FE 26.1.2 ANALYSER LES OCTETS SYSTEME D'UNE CARTE A MICROCIRCUIT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Contrôler que le système d'acceptation est en mesure de gérer une carte à microcircuit porteur en analysant les octets système d'une carte à microcircuit

ACTEURS : Système d'acceptation-coupleur
Carte à microcircuit

CONTEXTE : La présence de la carte dans le lecteur carte à microcircuit est requise.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les spécifications d'application sont conformes à la norme ISO 7816-3 et aux spécifications du coupleur bancaire CB.

Si le coupleur ne sait pas gérer les caractéristiques physiques de la carte à microcircuit, le résultat d'analyse des octets système est positionné à «octets non acceptés».

Si le coupleur sait gérer les caractéristiques physiques de la carte à microcircuit, le résultat d'analyse des octets système est positionné à «octets acceptés».

Lors de la 1^{ère} RAZ 'à froid', si le coupleur détecte la nécessité d'une seconde RAZ 'à chaud' (octet TB1 différent de 00), le résultat d'analyse est positionné à « WARM RESET ».

REFERENCES :

Cartes d'identification - Cartes à circuit(s) intégré(s) à contacts

- . ISO 7816-1 : Caractéristiques physiques
- . ISO 7816-2 : Dimension et position des contacts
- . ISO 7816-3 : Signaux électriques et protocoles de transmission

Normes CB

- Spécifications du coupleur bancaire CB
- Spécifications EMV

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D290	Octets système d'un microcircuit ISO 7816



FE 26.1.4 ANALYSER LES INDICES DE PRECISION CALCULES PAR LES APPLICATIONS DU SYSTEME D'ACCEPTATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Analyser les indices de précision calculés par les applications du système d'acceptation.

ACTEURS : Système d'acceptation - noyau

CONTEXTE : Dans le cas d'un traitement puce, la présence de la carte dans le lecteur carte à microcircuit est requise.
Les applications actives du système d'acceptation ont transmis au noyau leur indice de précision.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Analyser les indices de précision calculés par les applications du système d'acceptation pour identifier la ou les application(s) ayant transmis l'indice le plus élevé. Dans ce cas, le résultat du traitement indique « indice d'acceptation de traitement ».

Si une application transmet un indice de précision inférieur, le résultat du traitement indique « indice de refus du traitement ».

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D348	Indice de précision



FE 30.1.1 INITIALISER UNE TRANSACTION AVEC UNE APPLICATION CARTE EMV

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Informer la carte qu'une transaction est initialisée et permettre au système d'acceptation et à la carte de s'échanger toutes les données nécessaires à la transaction afin de déterminer si la transaction peut être réalisée avec l'application carte sélectionnée.

ACTEURS : Système d'acceptation - application
Carte à microcircuit EMV

CONTEXTE : L'application carte est sélectionnée

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Cette fonction est la première fonction mise en œuvre après la sélection de l'application et permet :

- d'envoyer à l'application carte des informations dont elle a besoin pour effectuer la transaction,
- de recevoir par le système d'acceptation
 - l'AIP qui indique les capacités de l'application carte,
 - l'AFL de la carte qui indique les fichiers de l'application carte.

Si l'initialisation de la transaction s'est réalisée correctement le résultat du traitement indique « Initialisation correcte » ; sinon le résultat du traitement indique « PB d'initialisation ».

REFERENCES : Spécifications EMV

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	4F carte 9F06 Terminal
D864	Processing Options Data Object List (PDOL)	9F38
D378	Montant de la transaction	9F02
D184	Monnaie ou devise de la transaction	5F2A
D855	Capacités du système d'acceptation (Terminal Capabilities)	9F33
D842	Capacités additionnelles du système d'acceptation (Additional Terminal Capabilities) ou autres données indiquées dans la PDOL	9F40



Données résultantes		Tag
D839	Application Interchange Profile (AIP)	82
D860	Localisation des fichiers et enregistrements de l'application carte (Application File Locator - AFL)	94
D866 ou D865	Message de réponse format 2 Message de réponse format 1	77 80



FE 30.1.2 STOKER LES DONNEES RECONNUES LORS DE LA LECTURE DES FICHIERS CARTE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIF : Stocker temporairement toutes les données de l'application carte nécessaires à la transaction et reconnues par le système d'acceptation lors de la lecture des fichiers.

ACTEUR : Système d'acceptation

CONTEXTE : Le système d'acceptation a lu les données des fichiers carte référencés par l'AFL.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le système d'acceptation doit stocker temporairement toutes les données de l'application carte qu'il a lues, qu'elles soient obligatoires ou optionnelles, pour une utilisation ultérieure lors de la transaction.

Les données qui ne sont pas reconnues par le système d'acceptation (c'est-à-dire les données dont le tag est inconnu au système d'acceptation) ne doivent pas être stockées.

L'AFL peut comporter des fichiers de données propriétaires. Ces données peuvent intervenir lors de l'authentification des données de la carte.

REFERENCES : Spécifications EMV

DONNEES : Sans objet



FE 30.1.3 LIRE LES FICHIERS ET ENREGISTREMENTS REFERENCES DANS L'AFL

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIF : Connaître toutes les données de l'application carte nécessaires à la transaction en lisant les fichiers référencés dans l'AFL.

ACTEURS : Système d'acceptation - application
Carte à microcircuit EMV

CONTEXTE : L'initialisation de l'application s'est déroulée correctement.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION

Le système d'acceptation doit lire les fichiers et les enregistrements indiqués dans l'AFL.

L'AFL est une liste identifiant les fichiers et enregistrements de la carte à utiliser par le système d'acceptation lors du traitement d'une transaction de paiement.

Si la lecture des fichiers référencés dans l'AFL s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « Lecture correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « Lecture incorrecte ».

REFERENCES : Spécifications EMV

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D860	Localisation des fichiers et enregistrements de l'application carte (Application File Locator - AFL)	94
D867	Short File Identifier (SFI)	88

Données résultantes		Tag
Liste des données obligatoires		
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date)	5F24
D309	N° de compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D299	N° version d'une application carte porteur à microcircuit EMV (Application version number)	9F08
D899	Card Risk Management Data Object List 1 (CDOL1)	8C
D902	Card Risk Management Data Object List 2 (CDOL2)	8D
D330	Piste ISO2 complète (track 2 equivalent data)	57



FE 30.1.4 METTRE A JOUR LA TVR

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Mémoriser les incidents lors des différentes vérifications effectuées pour pouvoir, in fine, décider du traitement de la transaction en mettant à jour la TVR.

ACTEURS : Système d'acceptation - application

CONTEXTE : Un des traitements identifiés dans la TVR n'a pas pu être finalisé correctement.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le résultat d'un traitement est indiqué dans la TVR si un indicateur est prévu dans la TVR pour le traitement en cours.

Les indicateurs de traitement référencés dans la TVR sont pris en compte par le système d'acceptation lors de l'analyse des actions par le système d'acceptation.

REFERENCES : Spécifications EMV

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D858	Résultats des vérifications du terminal (TVR)	95

Données résultantes		
D858	Résultats des vérifications du terminal (TVR)	95

**Description de la TVR :****Octet 1**

- Bit 8. Authentification des données Offline non exécutée
L'absence de la signature ou la présentation d'une AIP précisant que l'authentification statique et dynamique n'est pas supportée conduit le système d'acceptation à positionner le bit « Authentification des données Offline non exécutée » de la TVR à 1.
- Bit 7. Authentification statique Offline des données échouée
- Bit 6. Données carte à microcircuit absentes
Le bit « Données carte à microcircuit absentes » est positionné à 1 si les données optionnelles suivantes sont absentes de la carte :
 - ATC, CVM List, alors que l'authentification du porteur est supportée par la carte,
 - données nécessaires à l'authentification statique ou dynamique des données carte si cette dernière supporte cette fonction.
- Bit 5. Carte présente en liste de contrôle (opposition)
Carte refusée ou interdite dans la liste de contrôle
Carte refusée ou interdite dans la liste de BINs
- Bit 4. Authentification dynamique Offline des données échouée
- Bit 3. Authentification dynamique off-line Combined DDA/AC échouée.
- Bit 2. Authentification Statique offline des données (SDA) réussie (SDA Selected)
- Bit 1. RUF.

Octet 2

- Bit 8. Numéros de versions application carte et système d'acceptation différents
Le bit « Numéros de versions application carte et système d'acceptation différents » est positionné à 1 si le numéro de version de l'application présent dans la carte et celui du système d'acceptation sont différents.
- Bit 7. Application expirée
Le bit « Application expirée » est positionné à 1 si la date de fin de validité de l'application carte est inférieure à la date locale du système d'acceptation.
- Bit 6. Application non encore valide
Si la date de début de validité de l'application carte est supérieure à la date locale du système d'acceptation, le bit de la TVR « Application non encore valide » doit être positionné à 1.
- Bit 5. Service demandé non autorisé pour cette carte
Si l'AUC et le code pays de l'émetteur sont tous deux présents dans l'application carte, le système d'acceptation doit effectuer les contrôles suivants :
 - Si le type de transaction indique qu'il s'agit d'un paiement de bien et que le code pays de l'émetteur correspond à celui du système d'acceptation, le bit de l'AUC "Valide pour les acquisitions de biens domestiques" doit être positionné à 1.
 - Si le type de transaction indique qu'il s'agit d'un paiement de bien et que le code pays de l'émetteur ne correspond pas à celui du système d'acceptation, le bit de l'AUC "Valide pour les acquisitions de biens internationaux" doit être positionné à 1.
 - Si le type de transaction indique qu'il s'agit d'un paiement de service et que le code pays de l'émetteur correspond à celui du système d'acceptation, le bit de l'AUC "Valide pour les acquisitions de services domestiques" doit être positionné à 1.



Si le type de transaction indique qu'il s'agit d'un paiement de service et que le code pays de l'émetteur ne correspond pas à celui du système d'acceptation, le bit de l'AUC "Valide pour les acquisitions de services internationaux" doit être positionné à 1.

Si l'un de ces contrôles échoue, le bit de la TVR « service demandé non autorisé pour cette carte » doit être positionné à 1.

- Bit 4. Nouvelle carte
- Bit 3. RUF.
- Bit 2. RUF.
- Bit 1. RUF.

Octet 3

- Bit 8. Authentification du porteur (CVM) échouée

Le bit « Authentification du porteur (CVM) échouée » est positionné à 1 si la méthode d'authentification demandée par la CVM liste ou la combinaison de la CVM n'est pas correctement réalisée.

- Bit 7. CVM non reconnue

Le bit « CVM non reconnue » est positionné à 1 si une méthode d'authentification n'est pas gérée par le système d'acceptation.

- Bit 6. Nombre d'essais de saisie du code dépassé

La réponse de la carte indique que la saisie du code est bloquée. Dans ce cas, le système d'acceptation doit renseigner le bit « nombre d'essais de saisie du code dépassé » de la TVR à 1, et afficher le message « nombre essais dépassé ».

- Bit 5. Contrôle du code demandé mais pin-pad absent ou hors service

Le bit « Contrôle du code demandé mais pin-pad absent ou hors service » est positionné à 1 si :
le système d'acceptation ne gère pas cette fonction.

le système d'acceptation gère cette fonction mais le pin-pad est hors service.

Demande Pin Online et méthode non gérée

- Bit 4. Contrôle du code demandé, pin-pad présent mais code non saisi

Le bit « Contrôle du code demandé, pin-pad présent mais code non saisi » est positionné à 1 si le système d'acceptation gère cette fonction mais le code n'a pas été saisi sur l'initiative de l'accepteur ou du porteur (exemple : aucune des touches de validation ou d'annulation n'est activée dans un délai fixé).

- Bit 3. PIN saisi pour vérification Online

Le bit « PIN saisi pour vérification Online » est positionné à 1 si la CVM List de l'application carte prévoit le contrôle Online du code confidentiel du porteur (cette fonction est non supportée chez CB)

- Bit 2. RUF

- Bit 1. RUF.

Octet 4

- Bit 8. Seuil d'appel accepteur dépassé :

Le bit « Seuil d'appel accepteur dépassé » est positionné à 1 si :

- le montant de la transaction ou le cumul des montants pour un même porteur dépasse le seuil accepteur,
- la carte est présente en « surveillée » dans la liste de contrôle,
- le Bin de la carte est trouvé en surveillé dans la liste des BINs,



- le Bin n'est pas présent dans la liste de référence (liste des BINs),
- la transaction est effectuée en devise,
- transaction Quasi-cash
- transaction de pré-autorisation.
- Bit 7. Limite inférieure pour les transactions Offline dépassée
- Bit 6. Limite supérieure pour les transactions Offline dépassée
- Bit 5. Transaction sélectionnée aléatoirement pour un traitement Online
Le bit « Transaction sélectionnée aléatoirement pour un traitement Online » est positionné à 1 dès lors qu'une transaction est sélectionnée via l'algorithme de sélection aléatoire.
- Bit 4. Transaction forcée Online par l'accepteur
Le bit « transaction forcée Online par l'accepteur » est positionné à 1 uniquement si l'accepteur déclenche manuellement la demande d'autorisation, ou si la transaction est du Quasi-Cash.
- Bit 3. RUF.
- Bit 2. RUF.
- Bit 1. RUF.

Octet 5

- Bit 8. Utilisation des TDOL par défaut.
- Bit 7. Authentification émetteur échouée :
Echec de l'authentification de l'émetteur en réponse à la demande d'autorisation (via la commande 'External Authenticate').
- Bit 6. Echec d'un script avant le 2nd GENERATE AC.
- Bit 5. Echec d'un script après le 2nd GENERATE AC.
- Bit 4. RUF.
- Bit 3. RUF.
- Bit 2. RUF.
- Bit 1. RUF.

Correspondance raisons d'appel et TVR en mode contact

Octet	Bit	Terminal Verification Results	Condition d'émission d'une demande d'autorisation	Raison d'appel
1	8	Offline data authentication was not performed	Authentification des données offline non exécutée (RPO)	<u>1508</u> : "on-line" forcé par le terminal
	7	Offline static data authentication failed	Authentification statique offline des données échouée (SDA) (RPO)	<u>1508</u> : "on-line" forcé par le terminal
	6	ICC data missing	Données facultatives absentes	<u>1656</u> : Forcé par l'émetteur (contrôle de flux)
	5	Card appears on terminal exception file	Sur BIN refusé (RPO)	<u>1663</u> : BIN refusé
	5	"	Sur BIN en interdit (RPO)	<u>1512</u> : BIN interdit
	5	"	Sur « carte interdite » en liste de contrôle (RPO)	<u>1513</u> : Carte interdit
	4	Offline dynamic data authentication failed	Authentification dynamique offline des données échouée (DDA-CDA) (RPO)	<u>1659</u> : Carte refusée <u>1508</u> : "on-line" forcé par le terminal
	3	Combined Dynamic Data Authentication failed	Authentification dynamique offline des données échouée (DDA-CDA) (RPO)	<u>1508</u> : "on-line" forcé par le terminal
	2	SDA Selected	Authentification des données offline (SDA) réussie	<u>1672</u> : Authentification carte en mode SDA'
2	8	ICC and terminal have different application versions	Versions application carte et système d'acceptation différent	<u>1508</u> : "on-line" forcé par le terminal
	7	Expired application	Application Expirée (RPO)	"
	6	Application not yet effective	Application non encore active (RPO)	"
	5	Requested service not allowed for card product	Service non autorisé pour cette carte (RPO)	"
	4	New card	Nouvelle Carte	<u>1656</u> : Forcé par l'émetteur (contrôle de flux)
3	8	Cardholder verification was not successful	Authentification du porteur selon CVM a échouée (RPO)	<u>1508</u> : "on-line" forcé par le terminal
	7	Unrecognised CVM	CVM non reconnue	<u>1508</u> : "on-line" forcé par le terminal
	6	PIN Try Limit exceeded	Compteur de code bloqué (RPO)	<u>1508</u> : "on-line" forcé par le terminal
	5	PIN entry required and PIN pad not present or not working	Absence de saisie de code confidentiel (RPO)	<u>1508</u> : "on-line" forcé par le terminal



Octet	Bit	Terminal Verification Results	Condition d'émission d'une demande d'autorisation	Raison d'appel
	<u>4</u>	PIN entry required, PIN pad present, but PIN was not entered Online PIN entered	Absence de saisie de code confidentiel (RPO)	<u>1508</u> : "on-line" forcé par le terminal <u>1508</u> : "on-line" forcé par le terminal
	<u>3</u>			
	<u>8</u>	Transaction exceeds floor limit	Sur montant de la transaction supérieur au seuil d'appel	<u>1510</u> : Dépassement seuil d'appel
	<u>8</u>	"	Sur transaction en devise	<u>1657</u> : Monnaie étrangère
	<u>8</u>	"	Bin à surveiller (RPO)	<u>1652</u> : BIN surveillé
	<u>8</u>	"	BIN inconnu (RPO)	<u>1653</u> : BIN inconnu
	<u>8</u>		Pré-autorisation (RPO)	<u>1655</u> : demande de préautorisation
	<u>8</u>	Transaction exceeds floor limit	Sur à surveiller sur une liste de contrôle (RPO)	<u>1654</u> : N° surveillé
	<u>8</u>	"	Sur cumul des montants des transactions abouties supérieur au seuil d'appel	<u>1651</u> : Cumul/porteur/application
	<u>7</u>	Lower consecutive offline limit exceeded	Limite inférieure pour les transactions offline dépassé	<u>1656</u> : Forcé par l'émetteur (contrôle de flux)
	<u>6</u>	Upper consecutive offline limit exceeded	Limite supérieure pour les transactions offline dépassé	<u>1656</u> : Forcé par l'émetteur (contrôle de flux)
	<u>5</u>	Transaction selected randomly for online	Sélection aléatoire d'une transaction	<u>1503</u> : Déclenchement aléatoire par terminal
	<u>4</u>	Merchant forced transaction online	Transaction forcée on line par l'accepteur	<u>1506</u> : "on-line" forcé par l'accepteur de carte
	<u>8</u>	Default TDOL used		-
	<u>7</u>	Issuer authentication was unsuccessful		-
	<u>6</u>	Script processing failed before final GENERATE AC		-
	<u>5</u>	Script processing failed after final GENERATE AC		-
		la carte retourne ARQC au premier Generate AC		<u>1660</u> : Appel suite à un ARQC émis par la carte

(*) se reporter à la FE 30.3.13 pour la consolidation des raisons d'émission d'une demande d'autorisation.

(*) RPO : demande d'autorisation avec réponse positive obligatoire pour accepter la transaction.



FE 30.1.5

ACQUERIR LE CODE CONFIDENTIEL D'UNE CARTE A MICROCIRCUIT EMV

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Authentifier un porteur par acquisition du code confidentiel d'un porteur de carte à microcircuit EMV.**ACTEURS** : Système d'acceptation - application
Porteur
Carte porteur à microcircuit EMV**CONTEXTE** :

- La présence de la carte dans le lecteur carte à microcircuit EMV est requise.
- La transaction en cours est une transaction de débit.
- Le montant de la transaction et sa monnaie ou devise sont acquis et validés.
- Le type d'édition (pas de ticket, ticket papier, ticket électronique, ...) du ticket porteur a été sélectionné par le porteur.
- Le délai d'attente sur saisie du code confidentiel est chargé
- La CVM List de la carte prévoit l'authentification du porteur par le contrôle du code confidentiel
- Le système d'acceptation gère la méthode d'authentification du porteur prévue dans la CVM List de la carte.
- Le porteur n'a pas demandé à changer d'application carte ou a déjà effectuée une sélection d'application manuelle.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les messages à l'attention du porteur sont affichés dans la langue d'affichage sélectionnée. Ces messages présentent le montant de la transaction dans la devise retenue

En complément de ces informations, le porteur est invité à saisir son code confidentiel pour s'authentifier et valider son choix d'édition du ticket.

Si la CVM List de l'application carte prévoit le contrôle du code confidentiel du porteur, un message explicite à l'écran invite le porteur à saisir son code confidentiel (cf. dictionnaire des messages). Sur ce même écran, le montant et la monnaie ou devise de la transaction doivent rester affichés pendant la saisie du code confidentiel.

Le système d'acceptation doit accepter la saisie d'un code confidentiel de 4 caractères à 12 caractères maximum.

Le porteur doit pouvoir composer son code confidentiel avec possibilité de correction grâce à une touche spéciale. Un caractère spécial de visualisation est affiché sur l'écran à chaque chiffre saisi, de manière à ce que le porteur puisse visualiser le nombre de chiffres entrés. L'écho de ce caractère spécial à l'écran remplace l'écho des caractères saisis pour des raisons de sécurité.

La temporisation inter-caractères représente le délai de saisie entre chaque caractère du code confidentiel jusqu'à la validation de celui-ci. Une temporisation (Délai d'attente avant saisie du code

confidentiel) doit être implémentée avant la saisie du premier caractère du code confidentiel. Au-delà de cette temporisation, la TVR doit être mise à jour. Le résultat du traitement indique « Code non saisi ».

Le porteur a droit à un nombre limité d'essais de saisie de son code confidentiel. Le nombre maximum de saisies du code confidentiel est contenu dans l'application carte.

Lors du dernier essai de saisie du code, le système d'acceptation doit afficher le message 'Dernier essai' si les capacités d'affichage de l'écran porteur le permettent.

La saisie du code confidentiel n'est pas proposée si le Pin Try Counter est égal à zéro, le résultat du traitement est positionné à « Nb de saisie de code dépassé » et le système d'acceptation doit renseigner le Bit « Nombre d'essais de saisie de code dépassé » de la TVR à 1.

Si la saisie du code confidentiel est effectuée, le résultat du traitement indique « Code saisi ».

La touche d'annulation permet l'abandon de la transaction en cours. Le résultat du traitement est positionné dans ce cas à « Abandon »

Le porteur valide son code confidentiel par action de la touche de validation.

Lors de la saisie du code confidentiel, seules les touches de saisie, de correction, d'annulation et de validation du code confidentiel doivent être activées.

A l'issue de la saisie du code confidentiel, la touche annulation doit être inhibée pour le porteur.

REFERENCES : Dictionnaire des messages
Spécifications EMV Book 3

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D893	Compteur d'essais de saisie du code confidentiel (Pin Try Counter)	9F17
D269	Temporisation de saisie du code confidentiel	-

Données résultantes		Tag
D847	Résultats des vérifications de l'authentification du porteur (CVM Results)	9F34

FE 30.1.6

DEMANDER LA SIGNATURE D'UN PORTEUR DE CARTE A MICROCIRCUIT EMV

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIF : Authentifier un porteur en demandant la signature d'un porteur de carte à microcircuit EMV

ACTEURS : Système d'acceptation - application
Porteur

CONTEXTE : La présence de la carte dans le lecteur carte à microcircuit EMV est requise.
La transaction en cours est une transaction de débit.
Le montant de la transaction est acquis et validé.
Le type d'édition (pas de ticket, ticket papier, ticket électronique, ...) du ticket porteur a été sélectionné par le porteur.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les messages à l'attention du porteur sont affichés dans la langue d'affichage sélectionnée.

Ces messages présentent notamment le montant de la transaction dans la devise retenue ainsi que le type d'édition du ticket de la transaction choisi par le porteur (ticket papier, ticket manuscrit, ticket électronique (SMS, email ou autre canal) ou renoncement au ticket).

En complément de ces informations, le porteur est invité à apposer sa signature pour s'authentifier et valider son choix d'édition du ticket.

Si la CVM List prévoit la signature papier pour l'authentification du porteur, l'authentification est considérée comme correcte si le système d'acceptation accepte ce type d'authentification.

Le système d'acceptation doit positionner les résultats des vérifications porteur (CVM Results) à zéro.

La mention « signature » doit être imprimée sur le ticket de transaction (si le porteur ne demande pas de ticket et qu'une signature est requise, un ticket manuscrit ou un ticket commerçant devra être édité).

REFERENCES : Spécifications EMV Book 3 et MEDIAA – volume 3

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D846	Liste des méthodes de vérification du porteur (CVM List)	8E

Données résultantes		Tag
D847	Résultats des vérifications de l'authentification du porteur (CVM Results)	9F34
D991	Type d'édition du ticket porteur	-

FE 30.1.8 LIRE LES COMPTEURS DE L'APPLICATION CARTE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIF : Lire des données qui ne sont pas renseignées dans un fichier propre à l'application carte sélectionnée en lisant les compteurs de la carte.

ACTEUR : Système d'acceptation
Carte à microcircuit EMV

CONTEXTE : Les fichiers référencés dans l'AFL ont été lus et les données de l'application carte sont stockées.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Cette fonction peut être mise en œuvre dès le début de la transaction ou au fur et à mesure des besoins de celle-ci.

Les données obtenues sont :

- le compteur de transactions de l'application (ATC),
- le compteur de la dernière transaction Online (Last Online ATC register) si le 'velocity checking' est réalisé par le système d'acceptation conformément à l'AIP de l'application carte et que les données "Lower consecutive Offline limit" et "Upper consecutive Offline limit" sont présentes,
- le nombre d'essais de saisie du code confidentiel restants (pin-try counter) si l'authentification du porteur par le code confidentiel Offline est supportée par l'application carte et que cette donnée est présente.

Ces données sont obtenues de la carte via la commande « GET DATA » (autant de commandes « GET DATA » que de données à lire) et stockée temporairement par le système d'acceptation en vue des traitements ultérieurs.

Si la lecture des compteurs de l'application carte s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « Lecture correcte ». Sinon, le résultat du traitement indique « Lecture incorrecte ».

REFERENCES : Spécifications EMV

DONNEES :

Données résultantes		Tag
Donnée obligatoire		
D840	Compteur de transactions de l'application (ATC)	9F36
Donnée obligatoire si le système d'acceptation doit réaliser le velocity checking		
D870	Limite inférieure pour les transactions Offline (Lower consecutive Offline limit)	9F14
D871	Limite supérieure pour les transactions Offline (Upper consecutive Offline limit)	9F23
D843	Compteur de la dernière transaction Online (Last Online ATC Register)	9F13
Donnée optionnelle si l'application carte supporte le Pin Offline		
D893	Compteur d'essais de saisie du code confidentiel (Pin Try Counter)	9F17

FE 30.2.1

VERIFIER LA COHERENCE DES DONNEES CARTE STOCKEES

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIF** : S'assurer que le système d'acceptation possède toutes les données nécessaires à la transaction en vérifiant la cohérence des données de l'application carte stockées.**ACTEUR** : Système d'acceptation**CONTEXTE** : Les fichiers référencés dans l'AFL ont été lus et les données de l'application carte sont stockées.**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Si toutes les données obligatoires sont présentes dans la carte, le résultat du traitement indique « Données présentes » ; si l'une de ces données manque, le résultat du traitement indique « Données obligatoires absentes » et le système d'acceptation abandonne la transaction en cours.

Si les données optionnelles sont absentes de la carte, le résultat du traitement indique « Données facultatives absentes » et le bit « données carte à microcircuit absentes » de la TVR est positionné à 1 par le système d'acceptation.

La redondance d'une donnée n'est pas acceptée : si le système d'acceptation compte plus d'une occurrence d'une même donnée lors de la lecture des données de l'application carte, le résultat du traitement indique « Données redondantes » et le système d'acceptation abandonne la transaction en cours.

En cas d'erreur de format sur les données, le résultat du traitement indique « Erreur de format » et le système d'acceptation abandonne la transaction en cours.

REFERENCES : Spécifications EMV**DONNEES** :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
Liste des données nécessaires aux contrôles spécifiques par AID		
D605	Liste des données spécifiques EMV par AID	
Liste des données nécessaires si la carte supporte l'authentification statique		
Liste des données nécessaires si la carte supporte l'authentification dynamique		
D846	Liste des méthodes de vérification du porteur (CVM List)	8E
D843	Compteur de la dernière transaction Online (Last Online ATC Register)	9F13
D840	Compteur de transactions de l'application (ATC)	9F36
D870	Limite inférieure pour les transactions Offline (Lower consecutive Offline limit)	9F14
D871	Limite supérieure pour les transactions Offline (Upper consecutive Offline limit)	9F23

FE 30.2.3

AUTHENTIFIE L'APPLICATION CARTE ET SES DONNEES EN MODE OFFLINE

IMPLEMENTATION : Obligatoire.**OBJECTIFS**

: S'assurer de l'authenticité de l'application carte et de ses données

ACTEURS: Système d'acceptation – application
Carte à microcircuit EMV**CONTEXTE**

: L'application carte est sélectionnée.

Le système d'acceptation doit disposer de l'exposant et du modulo de la clé publique de l'Autorité de Certification référencés par l'index d'identification de cette clé.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La procédure d'authentification couverte par ces spécifications est celle de l'application carte et de ses données par le système d'acceptation (terminal) en mode Offline.

Le terminal exécute l'authentification offline à n'importe quelle étape comprise entre la lecture des données et l'analyse des actions à entreprendre par le terminal pour le SDA et DDA.

Pour le mode CDA, tous les terminaux doivent vérifier avant l'analyse des codes actions qu'il possède bien la clé publique de l'autorité de certification identifié par la carte. L'authentification, pour le CDA, s'étend jusqu'au 2em GENERATE AC.

Le système d'acceptation ne réalise la procédure d'authentification Offline de l'application carte que si l'application carte et le système d'acceptation supportent la fonction d'authentification (le type d'authentification du terminal est positionné dans le Terminal Capabilities).

Les traitements suivants sont réalisés:

- Si l'AIP indique que la carte et le terminal supportent le CDA, l'authentification qui doit être mise en œuvre est présentée dans Combined DDA/Application cryptogram generation.
- Si l'AIP indique que la carte et le terminal supportent le DDA et que soit la carte ou le terminal ne supporte pas le CDA, l'authentification qui doit être mise en œuvre est présentée dans Dynamic Data authentication
- Si l'AIP indique que la carte et le terminal supportent le SDA et que soit
 - la carte ou le terminal (ou les deux) ne supporte pas le CDA,
 - la carte ou le terminal (ou les deux) ne supporte pas le DDA,
 alors l'authentification qui doit être mise en œuvre est présentée dans Static Data authentication

Si aucune authentification est supportée, le terminal positionne le bit de la TVR « Offline data authentication was not performed ».

1- Static Data authentication (Authentification statique)

L'authentification statique de l'application carte est basée sur le contrôle de la signature (ou cryptogramme) statique de l'application carte par le système d'acceptation. Sa mise en œuvre pour le terminal est obligatoire.

SDA est un algorithme réversible qui se déroule en 3 étapes

- Récupération de la clé publique de l'autorité de certification par le terminal
- Récupération de la clé publique émetteur
- Vérification de la signature

Lorsque l'algorithme SDA est exécuté le bit « SDA selected » est positionné dans la TVR.

Si l'authentification SDA est réussie le résultat du traitement est « SDA Selected » ; dans le cas contraire « Authentification non réussie » et le bit "Offline static data authentication failed" est positionné dans la TVR

2- Dynamic Data authentication (Authentification dynamique)

L'authentification dynamique Offline de l'application carte par le système d'acceptation a pour objet la vérification de l'authenticité de l'application carte à partir d'une signature dynamique. Sa mise en œuvre pour le terminal est obligatoire

Pour supporter une authentification dynamique, offline, le terminal doit être capable de stocker 6 clés publique de l'autorité de certification par RID.

Les différentes étapes de cette authentification sont les suivantes :

- Récupération de la clé publique de l'autorité de certification par le terminal
- Récupération de la clé publique émetteur par le terminal
- Récupération de la clé carte par le terminal

Si la méthode DDA a échoué le bit « DDA failed » est positionné dans la TVR et le résultat du traitement est « Authentification non réussie » ; dans le cas contraire le résultat du traitement est « Authentification réussie ».

3- Combined DDA/Application cryptogram generation Authentification dynamique combinée

Le CDA consiste en une signature dynamique générée par la carte similaire au DDA mais incluant application cryptogram AC. L'implémentation de cette fonction est obligatoire sur le système d'acceptation. Si le terminal supporte ce type d'authentification, le bit 'Combined Dynamic Data Authentication/Application Cryptogram Generation' des Terminal Capabilities est positionné.

Cette méthode est applicable au premier et second GENERATE AC et le terminal doit effectuer les étapes suivantes :

- Récupération de la clé publique de l'autorité de certification par le terminal
- Récupération de la clé publique émetteur par le terminal
- Récupération de la clé carte par le terminal

Si un problème est rencontré pendant ces étapes, le terminal positionne « CDA failed » dans la TVR et le résultat du traitement est « Authentification non réussie » ; dans le cas contraire le résultat du traitement est « Authentification par CDA ».

REFERENCES : Spécifications EMV (book 2)

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D783	RID de l'application EMV	
D908	Index de la clé d'authentification	9F22
D785	Exposant de la clé RSA publique	9F32
D746	Longueur du modulo de la clé RSA publique	
D1007	Date de fin de validité de la clé RSA publique	
DONNEES ISSUES DE LA CARTE POUR L'AUTHENTIFICATION STATIQUE CB		
D908	Index de la clé publique d'authentification EMV (certification authority public key index)	8F
D785	Exposant de la clé publique émetteur (issuer public key exponent)	9F32
D786	Modulo de la clé publique émetteur	-
D915	Certificat de la clé publique émetteur (Issuer public key certificate)	90
D873	Valeur d'authentification statique EMV (signed static application data)	93
D874	Liste des données d'authentification	9F4A
DONNEES PRESENTES SUR LE SYSTEME D'ACCEPTATION		
D783	RID de l'application EMV	-
D908	Index de la clé publique d'authentification EMV (certification authority public key index)	9F22
D914	Exposant de la clé publique de l'autorité de certification (certification authority public key exponent)	-
D746	Longueur du modulo de la clé publique de l'Autorité de certification	-
D916	Modulo de la clé publique de l'Autorité de certification (certification authority public key modulus)	-
DONNEES ISSUES DE LA CARTE POUR L'AUTHENTIFICATION DYNAMIQUE EMV		
D908	Index de la clé publique d'authentification EMV (certification authority public key index)	8F
D785	Exposant de la clé publique émetteur (issuer public key exponent)	9F32
D786	Modulo de la clé publique émetteur	-
D915	Certificat de la clé publique émetteur (Issuer public key certificate)	90
D805	Certificat de la clé publique carte (ICC public key certificate)	9F46
D806	Exposant de la clé publique carte (ICC public key exponent)	9F47
D807	Complément du modulo de la clé publique carte (ICC public key remainder)	9F48
D862	Dynamic Data Authentication Data Object List (DDOL) (option)	9F49
D880	Nombre généré par la carte (ICC dynamic number)	9F4C
D913	Signature dynamique de l'application carte (signed dynamic application data)	9F4B
DONNEES PRESENTES SUR LE SYSTEME D'ACCEPTATION		

D783	RID de l'application EMV	-
D908	Index de la clé publique d'authentification EMV (certification authority public key index)	9F22
D914	Exposant de la clé publique de l'autorité de certification (certification authority public key exponent)	-
D746	Longueur du modulo de la clé publique de l'Autorité de certification	-
D916	Modulo de la clé publique de l'Autorité de certification (certification authority public key modulus)	-
D862	Dynamic Data Authentication Data Object List (DDOL) (si DDOL non communiqué par l'application carte alors DDOL par défaut dans le système d'acceptation)	9F49
D859	Nombre aléatoire généré par le système d'acceptation	9F37

Données résultantes	Tag
D909 Code d'Authentification des Données (Data Authentication Code : DAC)	9F45

FE 30.2.4 EFFECTUER AUTHENTIFICATION DU PORTEUR

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIF : Connaître la ou les méthode(s) d'authentification du porteur à mettre en œuvre pour la transaction en cours

ACTEUR : Système d'acceptation
Porteur

CONTEXTE : L'application carte est sélectionnée.
La présence de la carte dans le lecteur carte à microcircuit EMV est requise.
La transaction en cours est une transaction de débit.
Le montant de la transaction est acquis (ou calculé) et validé.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Cette fonction peut être réalisée après la sélection de l'application et avant l'analyse du risque par le système d'acceptation.

La capacité de la carte à supporter au moins une méthode d'authentification du porteur est indiquée dans l'AIP. Le type d'authentification à effectuer est indiqué dans la CVM List de l'application carte.

La CVM List est la liste des méthodes d'authentification du porteur supportées par l'application carte.

Si la carte possède une CVM List, le système d'acceptation doit effectuer toutes les authentifications demandées, dans l'ordre où elles apparaissent dans la liste, jusqu'à la réussite d'une méthode ou la fin de la liste.

Selon l'authentification à mettre en œuvre (saisie du code confidentiel, Signature ou no_CVM) plusieurs écrans peuvent être mis en œuvre.

Lorsque l'écran est unique (absence de PIN PAD pour le porteur), les informations porteur seront affichées sur l'écran commerçant.

Lorsque la carte ne possède qu'un seul AID commun avec l'application du terminal ou qu'une sélection manuelle a été effectuée par le porteur, la touche de correction est inhibée afin de ne pas proposer au porteur une nouvelle sélection.

1) Affichage avec saisie de code

Lorsque la carte demande la saisie du code confidentiel, les données suivantes sont affichées :

- L'application carte sélectionnée (Preferred Name » ou en cas d'absence « Application Label »)
- le montant de la transaction et sa monnaie
- emplacement pour la saisie du code confidentiel

<i>Ecran commerçant</i>	<i>PIN PAD</i>
xxxxx,xx EUR	[Preferred name]
VALIDATION CLIENT	xxxxx,xx EUR Saisir Code XXXX

Si l'écran ne comporte que deux lignes, la première ligne sera affichée pendant le Délai d'un affichage intermédiaire » suivi d'un nouvel affichage avec les données suivantes.

L'utilisation de la touche de correction (Jaune) permet de demander la modification de l'application sélectionnée (cette fonction est permise uniquement avant la saisie du code); dans ce cas le résultat du traitement « changement d'application demandé par le porteur » et la donnée type de sélection est positionnée à valider par le porteur.

Si le porteur débute la saisie du code confidentiel, le changement d'application devient impossible.

2) Autre types d'authentification

Lorsque la carte ne demande pas la saisie du code confidentiel, les données suivantes sont affichées :

- L'application carte sélectionnée (Preferred Name) ou en cas d'absence « Application Label »
- le montant de la transaction et sa monnaie

<i>Ecran commerçant</i>	<i>PIN PAD</i>
xxxxx,xx EUR	[Preferred name]
VALIDATION CLIENT	xxxxx,xx EUR

Une action est attendue pendant le temps paramétré « Délai d'attente pour la validation du montant».

- L'utilisation de la touche de correction (Jaune) permet de demander la modification de l'application sélectionnée; dans ce cas le résultat du traitement « changement d'application demandé par le porteur » et la donnée type de sélection est positionnée à valider par le porteur.
- L'utilisation de la touche d'abandon (rouge) permet d'abandonner la transaction ; dans ce cas le résultat du traitement « Abandon »
- L'utilisation de la touche de validation (verte) permet de poursuivre la transaction et le résultat du traitement « fin de liste avec une méthode validée »

Si la méthode d'authentification n'est pas connue du système d'acceptation, le bit "CVM non reconnue" de la TVR doit être positionné à 1.

Pour le paiement de proximité, si l'AIP ne précise pas d'authentification porteur ou ne comporte pas de CVM List, le système d'acceptation doit afficher la mention 'SIGNATURE' et l'imprimer sur le ticket de transaction. »

Si la méthode d'authentification n'est pas connue du système d'acceptation, le bit "CVM non reconnue" de la TVR doit être positionné à 1.

Pour le paiement de proximité, si l'AIP ne précise pas d'authentification porteur ou ne comporte pas de CVM List, le système d'acceptation doit afficher la mention 'SIGNATURE' et l'imprimer sur le ticket de transaction. »

Lorsque l'authentification du porteur est achevée (quel que soit le résultat obtenu), le bit "authentification du porteur effectuée" de la TSI doit être positionné à '1'.

REFERENCES : Spécifications EMV (Book 3)

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D839	Application Interchange Profile (AIP)	82
D846	Liste des méthodes de vérification du porteur (CVM List)	8E
D184	Code numérique de la monnaie ou devise (Transaction currency code)	5F2A
D378	Montant de la transaction	9F02
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise (Transaction currency exponent)	5F36
D892	Label de l'application (Application Label)	50
D891	Nom de application (Application preferred name)	9F12

Données résultantes		Tag
D847	Résultats des vérifications de l'authentification du porteur (CVM Results)	9F34
D1067	Type de sélection	

FE 30.2.6

METTRE EN OEUVRE L'ALGORITHME D'APPEL ALEATOIRE

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Demander une autorisation à l'établissement émetteur pour détecter des risques qui ne sont pas identifiables dans un traitement Offline d'une transaction en mettant en œuvre l'algorithme d'appel aléatoire.**ACTEURS** : Système d'acceptation - application**CONTEXTE** : La transaction en cours est une transaction de débit.
Le montant de la transaction et sa monnaie ou devise sont acquis et validés.**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Cette fonction est réalisée pour les cartes à puce qui ne sont pas en devise.

Pour une transaction de paiement sur automate, le montant utilisé est le Montant de limitation de la distribution du bien (calculé).

Cette fonction est réalisée sans condition de positionnement du bit 4 de l'octet 1 de l'AIP (Gestion du risque terminal demandée). Dès lors que le paramétrage de l'appel aléatoire est absent, la transaction est sélectionnée et le bit de la TVR « transaction sélectionnée aléatoirement pour un traitement Online » doit être positionné à 1.

Si la transaction est sélectionnée le résultat du traitement indique « Transaction sélectionnée » sinon le résultat du traitement est positionné à « Transaction non sélectionnée ».

REFERENCES : Spécifications EMV Book 3 chapitre 10.6.2**DONNEES** :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
Montant de la transaction et monnaie ou devise		
D378	Montant de la transaction	9F02
D519	Montant d'une transaction en contre valeur	-
D184	Code numérique de la monnaie ou devise (Transaction currency code)	5F2A
D309	N°compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D879	Montant de limitation de la distribution du bien	
Données nécessaires pour la sélection aléatoire		
D838	AID	-
D311	PAN Sequence Number	9F06
D184	Code numérique de la monnaie ou devise (Transaction currency code)	5F34
D70	Seuil d'appel pour la sélection aléatoire (zéro ou montant inférieur au seuil d'appel)	5F2A
D71	Coefficient associé à l'algorithme de sélection aléatoire	-
D72	Coefficient maximum associé à la sélection aléatoire	-

FE 30.2.7

EFFECTUER L'ANALYSE DES CODES ACTION SUR LE SYSTEME D'ACCEPTATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Proposer un mode de traitement de la transaction en cours en effectuant l'analyse des codes actions sur le système d'acceptation.**ACTEURS** : Système d'acceptation - application**CONTEXTE** : Le système d'acceptation dispose des indicateurs de la TVR, des IAC et des TAC.**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Selon la valorisation des codes actions prévus par l'émetteur dans l'application carte (IAC) et des traitements prévus par le système acquéreur (TAC), le système d'acceptation doit proposer une action à l'application carte pour le traitement de la transaction en cours. Cette décision est prise en comparant ces indicateurs à la TVR qui est alimentée par les événements de la transaction.

L'analyse de ces indicateurs conduit à 3 résultats de traitement :

- les codes actions IAC et TAC – Denial - déterminent les conditions qui vont entraîner un refus offline de la transaction en cours. Le résultat du traitement indique « refus offline ».
- les codes actions IAC et TAC - Online - déterminent les conditions qui vont entraîner le traitement Online de la transaction en cours. Le résultat du traitement indique « Accord Online ».
- les codes actions IAC et TAC - Default - sont utilisés afin de déterminer le mode de finalisation d'une transaction qui aurait du être traitée Online et pour laquelle la réponse n'est pas parvenue au point d'acceptation. Le résultat du traitement indique « traitement offline ».

REFERENCES : Spécifications EMV Book 3**DONNEES** :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D850	Issuer Action Code Denial	9F0E
D851	Issuer Action Code Online	9F0F
D849	Issuer Action Code Default	9F0D
D780	Terminal Action Code Online	FF0D
D781	Terminal Action Code Default	FF0F
D779	Terminal Action Code Denial	FF0E

FE 30.2.10 METTRE A JOUR LES INDICATEURS DE TRAITEMENT DE LA TSI

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Identifier les fonctions réalisées pour la transaction en cours en mettant à jour les indicateurs de traitement de la TSI.

ACTEURS : Système d'acceptation - application

CONTEXTE : Une des fonctions identifiées dans la TSI a été réalisée.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Après chaque fonction mise en œuvre, les indicateurs de traitement de la TSI sont mis à jour.

Les fonctions identifiées par un indicateur dans la TSI sont :

- l'authentification des données de la carte,
- l'authentification du porteur,
- la gestion du risque par la carte,
- l'authentification de l'émetteur,
- la gestion du risque par le système d'acceptation,
- le traitement d'un script émetteur.

REFERENCES : Spécifications EMV

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D869	Information sur l'état de la transaction (TSI)	9B

FE 30.2.11	REMETTRE A ZERO LES INDICATEURS DE TRAITEMENT DE LA TVR ET DE LA TSI
------------	--

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Remettre à zéro les indicateurs de traitement de la TVR et de la TSI.

ACTEURS : Système d'acceptation - application

CONTEXTE : L'application carte est sélectionnée.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Avant d'initialiser une transaction avec une application carte, le système d'acceptation doit remettre à zéro les indicateurs de traitement de la TVR et de la TSI.

REFERENCES : Spécifications EMV

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D858	Résultats des vérifications du terminal (TVR)	95
D869	Information sur l'état de la transaction (TSI)	9B

FE 30.2.12

INITIALISER LES TRAITEMENTS AVEC UNE APPLICATION CARTE EMV

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Permettre d'associer des traitements à une application carte porteur.**ACTEURS** : Système d'acceptation
Carte porteur**CONTEXTE** : L'application terminal du système d'acceptation est sélectionnée.**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

L'application du système d'acceptation sélectionnée doit générer une commande 'SELECT' avec le nom complet de l'AID sélectionné.

En cas d'erreur, le résultat du traitement indique « Application carte EMV non sélectionnée », sinon le résultat du traitement indique « Application carte EMV sélectionnée ».

REFERENCES : Sans objet**DONNEES** : Sans objet

FE 30.2.15

ANALYSER LA REPONSE CARTE ET VERIFIER LA SIGNATURE DYNAMIQUE

IMPLEMENTATION : Optionnelle.

OBJECTIFS : S'assurer de l'authenticité de l'application carte et de ses données

ACTEURS : Système d'acceptation – application Carte à microcircuit EMV

CONTEXTE : L'application carte est sélectionnée,
 Le système d'acceptation doit disposer de l'exposant et du modulo de la clé publique de l'Autorité de Certification référencés par l'index d'identification de cette clé,
 La vérification de l'authenticité de la clé publique de l'émetteur de l'application carte a été réalisée avec succès,
 La vérification de l'authenticité de la clé publique l'application carte a été réalisée avec succès.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La procédure d'authentification couverte par ces spécifications est celle de l'application carte et de ses données par le système d'acceptation (terminal) en mode Offline. C'est une authentification dynamique des données de l'application carte ainsi que du cryptogramme de l'application. Elle permet de prouver que ce cryptogramme provient d'une carte authentique.

La description de ce mécanisme fait référence au book 2 des spécifications EMV de référence.

Le contrôle de l'authenticité de l'application carte est basé sur la vérification de la signature en temps réel par l'application carte sur des données dont une partie est aléatoire ou variable. En effet, le caractère dynamique est obtenu par l'utilisation d'un aléa (ou d'une donnée variable) générée par le système d'acceptation en complément des données de référence (statiques).

Il existe une hiérarchisation des réponses possibles de la carte (dans l'ordre décroissant : TC, ARQC, AAC). Le TC constitue le plus haut niveau et l'AAC le plus bas niveau. La carte ne peut pas fournir un cryptogramme de niveau supérieur à celui demandé par le terminal.

- Si la carte retourne un cryptogramme « AAC », le résultat du traitement est positionné à « AAC » et le système d'acceptation positionne le bit "Combined DDA/AC échouée" de la TVR à 1,
- Si la carte retourne un cryptogramme « TC », le résultat du traitement est positionné à « TC »,
- Si la carte retourne un cryptogramme « ARQC », le résultat du traitement est positionné à « ARQC »,
- Si l'authentification dynamique Offline ne s'est pas déroulée correctement, le système d'acceptation positionne le bit "Combined DDA/AC échouée" de la TVR à 1, et le résultat du traitement est positionné à « Echec d'auth.» ;
- Si un problème carte est rencontré le code traitement est positionné à « Erreur carte »

Si cette fonction a été exécutée, le résultat du traitement indique « TC » ou « ARQC » en fonction du cryptogramme renvoyé par la carte, et le système d'acceptation positionne le bit "authentification des données effectuée offline" de la TSI à 1.

REFERENCES : Spécifications EMV

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	Tag
DONNEES ISSUES DE LA CARTE POUR L'AUTHENTIFICATION DYNAMIQUE EMV EN MODE COMBINED DDA/AC	
D785 Exposant de la clé publique émetteur (issuer public key exponent)	9F32
D786 Modulo de la clé publique émetteur	-
D806 Exposant de la clé publique carte (ICC public key exponent)	9F47
D807 Complément du modulo de la clé publique carte (ICC public key reminder)	9F48
D880 Nombre généré par la carte (ICC dynamic number)	9F4C
D913 Signature dynamique de l'application carte (signed dynamic application data)	9F4B
D845 Données de calcul du certificat EMV (Cryptogram Information Data)	9F27
D840 Compteur de transactions de l'application (Application Transaction Counter)	9F36
D852 Données émetteur (Issuer Application Data)	9F10
D836 Cryptogramme de l'application	9F26
DONNEES PRESENTES SUR LE SYSTEME D'ACCEPTATION	
D783 RID de l'application EMV	-
D859 Nombre aléatoire généré par le système d'acceptation	9F37
<i>Pour le 1^{er} calcul de cryptogramme</i>	
D838 Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	9F06
D863 Transaction Certificate Data Object List (TDOL)	97
D601 TDOL par défaut (si TDOL absente)	
D899 Card Risk Management Data Object List 1 (CDOL1)	8C
<i>Pour le 2nd calcul de cryptogramme</i>	
D838 Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	9F06
D390 Code réponse (Authorization response code)	8A
D863 Transaction Certificate Data Object List (TDOL)	97
D601 TDOL par défaut (si TDOL absente)	
D902 Card Risk Management Data Object List 2 (CDOL2)	8D

FE 30.2.16

VALIDER LE MONTANT

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIF :** Valider le montant s'il n'y a pas eu de saisie de code**ACTEURS :** Système d'acceptation - application
Carte à microcircuit EMV ou à piste**CONTEXTE :** La présence de la carte dans le lecteur carte à microcircuit EMV est requise.
La piste a été lue
Le montant de la transaction est acquis.
Le type d'édition du ticket porteur a été choisi par le porteur.
*Le délai d'attente sur saisie du code confidentiel est chargé.***SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Le porteur doit valider le montant de la transaction ; cette validation se fera par touche de validation (verte) ou par échéance du délai paramétré dans ce cas le résultat du traitement est « Montant validé par clavier »
Si le porteur invalide le montant par touche de fonction (rouge) le résultat du traitement est « Montant non validé».

REFERENCES :**DONNEES :**

FE 30.3.1

CONTROLER OFFLINE LE CODE CONFIDENTIEL D'UNE CARTE A MICROCIRCUIT EMV

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIF : Authentifier un porteur en contrôlant Offline le code confidentiel d'une carte à microcircuit EMV

ACTEURS : Système d'acceptation - application
Carte à microcircuit EMV

CONTEXTE : La présence de la carte dans le lecteur carte à microcircuit EMV est requise.
La transaction en cours est une transaction de débit.
Le montant de la transaction est acquis et validé.
Le type d'édition du ticket porteur a été choisi par le porteur.
Le délai d'attente sur saisie du code confidentiel est chargé.
Le système d'acceptation a récupéré le nombre d'essais de saisie du code confidentiel restant via la commande 'GET DATA' pour le contrôle du PIN Offline.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Si l'authentification du porteur est correcte, le système d'acceptation affiche le message « Code bon ».

L'authentification du porteur est considérée comme invalide si :

- la réponse de la carte indique que le nombre d'essais de saisie du code est à zéro. Le système d'acceptation doit alors renseigner le bit « nombre d'essais de saisie du code dépassé » de la TVR à 1 et le résultat du traitement est positionné à « code faux »,
- la réponse de la carte indique que le nombre d'essais de saisie du code restant est différent de zéro. Le système d'acceptation affiche alors un message de type « code faux » et propose une nouvelle saisie du code.

En cas d'incident puce, le résultat du traitement est «Pb carte » et un message d'erreur est affiché.

REFERENCES : Spécifications EMV (Book 3 chapitre 10.5.1)

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D894	Clé publique de chiffrement du PIN (ICC PIN encipherment public key certificate)	9F2D
D895	Exposant de la clé de chiffrement du PIN (ICC PIN encipherment public key exponent)	9F2E
D896	Complément de la clé de chiffrement du PIN (ICC PIN encipherment public key remainder)	9F2F
D859	Nombre aléatoire généré par le système d'acceptation (Unpredictable number)	9F37
Données résultantes		Tag
D847	Résultats des vérifications de l'authentification du porteur (CVM results)	9F34

FE 30.3.3

CONTROLER LES UTILISATIONS SUCCESSIVES EN MONTANT D'UNE CARTE PORTEUR DANS UN MÊME FICHIER POUR UNE MEME APPLICATION DU SYSTEME D'ACCEPTATION (CUMUL PORTEUR)

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Eviter le fractionnement des paiements effectués par un porteur en contrôlant, dans le fichier de transactions, les utilisations successives en montant d'une carte porteur par rapport au seuil d'appel de l'application sélectionnée.

ACTEURS : Système d'acceptation - application

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de débit.
Le contrôle d'acceptabilité de la carte porteur est effectué.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Cette fonction n'est pas réalisée pour une transaction en devise.

Cette fonction est réalisée sans condition de positionnement du bit 4 de l'octet 1 de l'AIP (Gestion du risque terminal demandée).

Le système d'acceptation calcule, pour une application dans son fichier courant de transactions, le cumul des montants des transactions de débit abouties, transaction en cours incluse, effectuées avec un même numéro de porteur (PAN de l'application carte et numéro de séquence de la carte).

Pour un automate, le montant de la transaction en cours est égal au montant de la distribution du bien.

- Si les paramètres d'appel en autorisation n'ont pas été chargés pour cet AID, on considère que le seuil d'appel est à zéro.
- Si le montant de la transaction en cours est supérieur ou égal au seuil, le résultat du contrôle indique « montant > = seuil »,
- Si le cumul des montants des transactions est supérieur ou égal au seuil, le résultat du contrôle indique « cumul > = seuil »,
- Sinon, le résultat du contrôle indique « seuil non dépassé ».

Si le seuil est dépassé, le système d'acceptation positionne le bit « seuil d'appel accepteur dépassé » de la TVR à 1.

REFERENCES : Spécifications EMV

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D309	N°compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D838	AID	-
D311	PAN Sequence Number	9F06
D184	Code numérique de la monnaie ou devise (Transaction currency code)	5F34 5F2A
D378	Montant de la transaction	9F02
D519	Montant d'une transaction en contre valeur	-
D192	Seuil d'appel	-
D402	Montant cumulé	-
D879	Montant de limitation de la distribution du bien	-

FE 30.3.4

CONTROLER LES UTILISATIONS SUCCESSIVES D'UNE CARTE A MICROCIRCUIT EMV (CONTROLE DE FLUX)

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Demander le traitement Online d'une transaction après un certain nombre de transactions successives Offline en contrôlant les utilisations successives d'une carte à microcircuit par rapport aux limites inférieure et supérieure pour les transactions Offline.

ACTEURS : Système d'acceptation - application
Carte à microcircuit EMV

CONTEXTE : La présence de la carte dans le lecteur carte à microcircuit EMV est requise.
La transaction en cours est une transaction de débit.
Le montant et sa monnaie ou devise sont acquis et validés.
Les données de l'application carte sont acquises.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Cette fonction est réalisée quelle que soit la valorisation du bit 4 de l'octet 1 de l'AIP (Gestion du risque terminal demandée).

Le contrôle de flux d'une application carte EMV est effectué uniquement si l'application carte comporte les données suivantes :

- Limite inférieure pour les transactions Offline,
- Limite supérieure pour les transactions Offline.

Le système d'acceptation doit lire les données suivantes :

- le compteur de transaction de l'application carte (ATC),
- l'enregistrement du compteur de la dernière transaction traitée Online.

Le système d'acceptation doit calculer la différence entre l'ATC et le dernier enregistrement d'une transaction traitée Online.

- Si la limite inférieure est dépassée, le résultat du traitement doit être positionné à 'Limite inférieure dépassée',
- Si la limite supérieure est dépassée, le système d'acceptation doit positionner le résultat du traitement à 'Limite supérieure dépassée',
- Si l'enregistrement du compteur de la dernière transaction Online est à zéro, le résultat du traitement doit être positionné à 'Nouvelle carte',

Dans les autres cas, le résultat du traitement est positionné « limite inférieure non dépassée ».

REFERENCES : Spécifications EMV Book 3 chapitre 10.6.3

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D870	Limite inférieure pour les transactions Offline (Lower consecutive Offline limit)	9F14
D871	Limite supérieure pour les transactions Offline (Upper consecutive Offline limit)	9F23
D840	Compteur de transactions de l'application (ATC)	9F36
D843	Compteur de la dernière transaction Online (Last Online ATC Register)	9F13
D869	Information sur l'état de la transaction (TSI)	9B

FE 30.3.5

CONTROLER LA PRESENCE D'UNE CARTE PORTEUR DANS UNE LISTE DE CONTROLE

IMPLEMENTATION : Conditionnel**OBJECTIFS** : Contrôler que la carte porteur n'est pas présente dans une liste de contrôle en contrôlant la présence d'une carte porteur sur une liste de contrôle fournie par l'établissement acquéreur selon les critères « interdite », « refusée » ou surveillé.**ACTEURS** : Système d'acceptation - application**CONTEXTE** : La liste de contrôle associée à l'application est chargée.
La transaction en cours est une transaction de débit.
Les données porteur sont acquises.**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Le système d'acceptation vérifie la présence de la carte porteur dans la liste de contrôle selon les critères « interdit », « refusé » ou « surveillé ».

Si la carte est présente plusieurs fois dans la liste de contrôle, le critère le plus restrictif doit être retenu dans l'ordre suivant :

- carte interdite
- carte refusée
- carte surveillée

Si la carte est présente en « interdit » dans la liste de contrôle, le résultat du traitement indique « interdit » et le système d'acceptation positionne le bit « carte refusée ou interdite en liste de contrôle » de la TVR à 1.

Si la carte est présente en « refusé » dans la liste de contrôle, le résultat du traitement indique « refusé » et le système d'acceptation positionne le bit « carte refusée ou interdite en liste de contrôle » de la TVR à 1.

Si la carte est présente en « surveillé » dans la liste de contrôle, le résultat du traitement indique « surveillé » et le système d'acceptation positionne le bit « Seuil d'appel accepteur dépassé » de la TVR à 1.

Si la carte porteur n'est pas présente dans la liste de contrôle, le résultat du traitement indique « absent ».

REFERENCES : Sans objet**DONNEES** :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	Tag
D309 N° compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D687 Niveau d'acceptation d'une carte porteur	-
D686 N° de carte dans la liste de contrôle	-

FE 30.3.6

CONTROLER LE NUMERO DE VERSION DE L'APPLICATION CARTE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Déterminer le degré de compatibilité entre la version de l'application lue dans la carte et la version de l'application carte gérée par le système d'acceptation en contrôlant le numéro de version de l'application carte.

ACTEURS : Système d'acceptation - application
Carte à microcircuit EMV

CONTEXTE : L'application est sélectionnée et les données de l'application carte sont stockées.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les applications cartes gérées par le système d'acceptation et celles de la carte (AID) doivent toutes deux comporter un numéro de version d'application. Le système d'acceptation doit utiliser le numéro de version de l'application carte pour vérifier la compatibilité avec le numéro de version de l'application carte qu'il gère. Le système d'acceptation doit gérer plusieurs numéros de version pour un même AID.

- Si le numéro de version de l'application carte appartient à ceux paramétrés pour cet AID sur le système d'acceptation, le résultat du traitement indique « N° version égal ».
- Si le numéro de version de l'application carte est absent, le système d'acceptation doit considérer qu'il y a compatibilité entre la version de l'application qu'il gère et celle de la carte. Le résultat du traitement indique « N° version égal ».
- Si le numéro de version de l'application carte n'appartient pas à ceux reçus pour cet AID sur le système d'acceptation, le bit de la TVR « numéros de versions application carte et système d'acceptation différents » doit être positionné à 1 et le résultat du traitement indique « N° version carte différent ».

Pour un même AID, si plusieurs numéros de version sont présents dans la table des AID et qu'il n'y a pas de numéro de version du système d'acceptation égal au numéro de version de l'application carte :

- Le bit 8 de l'octet 2 de la TVR est positionné à '1',
- Le numéro de version le plus élevé de l'AID est sélectionné,
- L'indicateur de forçage autorisé (D921) est celui du numéro de version le plus élevé.

Si plusieurs numéros de version du même AID du système d'acceptation correspondent à un numéro de version de l'AID carte et si l'application correspondant à cet AID apparaît dans un choix porteur, l'application ne sera proposée qu'une seule fois au porteur.

REFERENCES : Spécifications EMV

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D838	AID	9F06
D844	Numéro de version de l'application du système d'acceptation (Terminal Application Version Number)	9F09
D299	N° version d'une application carte porteur à microcircuit EMV (si présent dans la carte)	9F08

FE 30.3.7

CONTROLER LE CODE NIVEAU D'ACCEPTATION D'UNE CARTE PORTEUR
DANS UNE LISTE DE BINS**IMPLEMENTATION :** Obligatoire**OBJECTIFS** : Vérifier qu'un numéro de carte porteur n'est pas présent en interdit ou refusé dans une liste de BINS.**ACTEURS** : Système d'acceptation - application**CONTEXTE** : La liste des BINs associée à l'application est chargée.
La transaction en cours est une transaction de débit.
Les données porteur sont acquises.**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Le BIN constitue les premiers chiffres du numéro de carte porteur (PAN). Sa codification est conforme à la norme ISO 7812.

Si le Bin de la carte est présent dans la liste des BINs, le résultat du traitement indique selon le niveau d'acceptation renseigné :

- "BIN accepté"
- "BIN interdit"
- "BIN surveillé"
- "BIN refusé".

Si le Bin de la carte est absent de la liste des BINs, le résultat du traitement indique:

- "BIN absent".

En cas de recouvrement de plages de BINs, le code niveau d'acceptation retenu doit être le plus restrictif dans l'ordre suivant :

- "BIN interdit"
- "BIN refusé"
- "BIN surveillé"
- "BIN accepté".

Dans le cas des cartes à micro-circuit :

- Si le Bin de la carte est trouvé en interdit dans la liste des BINs, le système d'acceptation positionne le bit « carte présente en liste de contrôle » de la TVR à 1.
- Si le Bin de la carte est trouvé en refusé dans la liste des BINs, le système d'acceptation positionne le bit « carte présente en liste de contrôle » de la TVR à 1.
- Si le Bin de la carte est absent dans la liste des BINs, le système d'acceptation positionne le bit « Seuil d'appel accepteur dépassé » de la TVR à 1.
- Si le Bin de la carte est trouvé en surveillé dans la liste des BINs, le système d'acceptation positionne le bit « Seuil d'appel accepteur dépassé » de la TVR à 1.

REFERENCES :

ISO 7812 : Cartes d'identification - Système de numérotation et procédure d'enregistrement pour les authentificateurs d'émetteur

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D238	Début de plage BINs	-
D239	Fin de plage BINs	-
D245	Code niveau d'acceptation associé à une plage	-

FE 30.3.9

CONTROLER L'AUC DE L'APPLICATION CARTE

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Déterminer les restrictions d'utilisation d'une application carte en termes de zone géographique, de type de paiement et de service autorisé en contrôlant l'AUC de l'application carte.**ACTEURS** : Système d'acceptation - application
Carte à microcircuit EMV**CONTEXTE** : L'application est sélectionnée et les données de l'application carte sont stockées.**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

L'AUC indique les restrictions d'utilisation de la carte. Ces restrictions peuvent être d'ordre géographique ou concerner les services et les types de transactions autorisés. Si cette donnée est présente dans l'application carte, le système d'acceptation doit vérifier que le bit de l'AUC "Valide sur les terminaux autres qu'automates de retrait" est positionné à 1.

Si l'AUC et le code pays de l'émetteur sont tous deux présents dans l'application carte, le système d'acceptation effectue les contrôles suivants :

- Si le type de transaction indique qu'il s'agit d'un paiement de bien et que le code pays de l'émetteur correspond à celui du système d'acceptation, le bit de l'AUC "Valide pour les acquisitions de biens domestiques" doit être positionné à 1.
- Si le type de transaction indique qu'il s'agit d'un paiement de bien et que le code pays de l'émetteur ne correspond pas à celui du système d'acceptation, le bit de l'AUC "Valide pour les acquisitions de biens internationaux" doit être positionné à 1.
- Si le type de transaction indique qu'il s'agit d'un paiement de service et que le code pays de l'émetteur correspond à celui du système d'acceptation, le bit de l'AUC "Valide pour les acquisitions de services domestiques" doit être positionné à 1.
- Si le type de transaction indique qu'il s'agit d'un paiement de service et que le code pays de l'émetteur ne correspond pas à celui du système d'acceptation, le bit de l'AUC "Valide pour les acquisitions de services internationaux" doit être positionné à 1.

Si l'un de ces contrôles échoue le bit de la TVR « service demandé non autorisé pour cette carte » est positionné et le résultat du traitement indique « AUC non géré », sinon le résultat du traitement indique « AUC géré »

L'interprétation d'un AUC se fait de la façon suivante :

Octet	Bit	Signification
1	8	Valide pour des retraits d'espèces nationaux.
	7	Valide pour des retraits d'espèces internationaux.
	6	Valide pour des achats de biens nationaux.
	5	Valide pour des achats de biens internationaux.
	4	Valide pour des achats de services nationaux.
	3	Valide pour des achats de services internationaux.
	2	Valide dans les ATM.
	1	Valide dans les terminaux autres que les ATM.
2	8	Cashback national permis.
	7	Cashback international permis.
	6	RUF.
	5	RUF.
	4	RUF.
	3	RUF.
	2	RUF.
	1	RUF.

En paiement les services prévus par les bits 1, 3, 4, 5 et 6 de l'octet 1 sont acceptés.

REFERENCES : Spécifications EMV

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D698	Code pays du système d'acceptation (Terminal country code)	9F1A
D841	Code usage de l'application (AUC)	9F07
D312	Code pays de l'émetteur d'une application carte porteur (Issuer country code)	5F28

FE 30.3.10

CONTROLER LES DATES DE DEBUT ET DE FIN DE VALIDITE D'UNE APPLICATION CARTE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Vérifier que l'application carte est en cours de validité en contrôlant les dates de début et de fin de validité d'une application carte.

ACTEURS : Système d'acceptation - application
Carte à microcircuit EMV

CONTEXTE : L'application est sélectionnée et les données de l'application carte sont stockées.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La date courante est la date locale de l'application.

Si la date de début de validité est présente dans l'application carte, le système d'acceptation doit vérifier que celle-ci est inférieure ou égale à la date locale du système d'acceptation. Dans ce cas le résultat du traitement est positionné à « Date valide », sinon le résultat du traitement indique « Date non valide ».

Le système d'acceptation doit vérifier que la date de fin de validité de l'application carte est supérieure ou égale à la date locale du système d'acceptation. Dans ce cas le résultat du traitement est positionné à « Date valide », sinon le résultat du traitement indique « Date non valide ».

REFERENCES : Spécifications EMV

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D108	Date locale d'une application	-
D837	Date de début de validité d'une application carte EMV (Application effective date)	5F25
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date)	5F24

FE 30.3.11 VALORISER LE CODE REPONSE PAR DEFAULT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIF : Le système d'acceptation doit renseigner le code réponse en lieu et place du serveur d'autorisation en valorisant le code réponse à la demande d'autorisation

ACTEURS : Système d'acceptation
Application

CONTEXTE : La finalisation des traitements carte proposée par le terminal est offline
La demande d'autorisation n'a pas été émise

Le système d'acceptation n'obtient pas de réponse à la demande d'autorisation (problème de communication...)

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Si la transaction de paiement est approuvée off-line avant la demande d'autorisation, le système d'acceptation doit renseigner le code réponse par défaut à « Y1 » avec production d'un TC ou d'un AAC en cas de forçage de la transaction.

Si la transaction de paiement est refusée off-line, le système d'acceptation doit renseigner le code réponse par défaut à « Z1 » avec production d'un AAC.

Si la demande d'autorisation n'a pas été émise, le système d'acceptation doit renseigner le code réponse par défaut à « Z3 » avec production d'un AAC.

Si le système d'acceptation n'obtient pas de réponse à la demande d'autorisation, le système d'acceptation doit renseigner le code réponse par défaut à « Y3 » avec production d'un TC ou d'un AAC en cas de forçage de la transaction.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	Tag
D836 Cryptogramme de l'application (Application Cryptogram)	9F26

Données résultantes
D390 Code réponse

FE 30.3.13

CONSOLIDER LES RAISONS D'EMISSION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Renseigner les conditions d'émission d'une demande d'autorisation à la suite des résultats des contrôles réalisés lors des différentes phases de traitement de la transaction en cours.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : Mise à jour du code activation d'une demande d'autorisation effectuée

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Si une ou plusieurs raisons d'émission d'une autorisation ont été mémorisées lors des différents contrôles réalisés, seule(s) la ou les raisons qui déclenchent la demande d'autorisation est (sont) renseignée(s) dans le code raison de la demande d'autorisation.

Deux types de raisons peuvent déclencher une demande d'autorisation à l'établissement émetteur :

- 1- Interroger l'émetteur sur l'issue de la transaction en cours
- 2- Informer l'émetteur sur l'état de l'application carte

Condition d'émission d'une demande d'autorisation :	Raison de l'émission de la demande d'autorisation (*)
Sur BIN inconnu Sur BINs à surveiller Sur « à surveiller » sur une liste de contrôle Authentification des données offline non exécutée Authentification statique offline des données échouée (SDA) Authentification dynamique offline des données échouée (DDA – CDA) Sur BIN en interdit Sur BIN refusé Compteur de code bloqué Absence de saisie de code confidentiel Sur « carte interdite » en liste de contrôle Sur « carte refusée » en liste de contrôle Application Expirée Application non encore active Authentification du porteur selon CVM a échouée Service non autorisé pour cette carte Transaction forcée on line par l'accepteur (suspicion)	Autorisation avec réponse positive obligatoire

(voir tableau TVR dans la FE 30.1.4)	
Sur montant de la transaction supérieur au seuil d'appel	Autorisation demandée
Données facultatives absentes	
Sur cumul des montants des transactions abouties supérieur au seuil d'appel	
Sur sélection aléatoire d'une transaction	
Sur transaction en devise	
Nouvelle carte	
Limite inférieure pour les transactions offline dépassée	
Limite supérieure pour les transactions offline dépassée	
Transaction forcée on-line par l'accepteur	
ARQC de la carte (sur proposition d'un TC par le système d'acceptation)	
Versions application carte et système d'acceptation différent	
CVM non reconnue	
Authentification statique offline des données (SDA Selected)	
(voir tableau TVR dans la FE 30.1.4)	
Aucune	Pas de demande

Le système d'acceptation doit finaliser la transaction en fonction de la réponse de l'émetteur.

(*) Se reporter à la FE 30.1.4 pour les raisons d'appel

REFERENCES :

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D387	Code raison de la demande d'autorisation

FE 30.3.15

CONTROLER LA PRESENCE D'UNE CARTE PORTEUR DANS UNE LISTE DE BINS

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Permettre d'accepter des transactions de paiement, avec des cartes CB ou agréées, dont le recouvrement peut être assuré en contrôlant la présence d'un numéro carte porteur dans une liste de BINs.

ACTEURS : Système d'acceptation
Application

CONTEXTE : La liste de BINs est chargée pour l'application sélectionnée.
Le type de transaction est sélectionné.
Les données porteur sont acquises.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le BIN constitue les premiers chiffres du numéro de carte porteur (PAN). Sa codification est conforme à la norme ISO 7812.

Si le BIN est présent dans la liste de référence, le résultat du traitement indique "Bin présent dans la liste de référence".

Si le BIN n'est pas présent dans la liste de référence, le résultat du traitement indique "Bin absent de la liste de référence" et le bit « Seuil d'appel accepteur dépassé » est positionné à 1 dans la TVR.

REFERENCES :

ISO 7812 - 1 : Cartes d'identification – Identification de l'émetteur – Partie 1 : Système de numérotation
ISO 7812 - 2 : Cartes d'identification – Identification de l'émetteur – Partie 2 : Procédure d'enregistrement

DONNEES :**Données nécessaires à l'exécution de la fonction**

D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D238	Début de plage BINs
D239	Fin de plage BINs

FE 30.3.17

CONTROLER LA PRESENCE D'UNE TRANSACTION DE DEBIT NON ANNULEE

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Limiter l'annulation d'une transaction à une transaction de débit présente dans l'application en contrôlant la présence d'une transaction de débit non annulée.**ACTEURS** : Système d'acceptation. - Application**CONTEXTE** : La transaction en cours est une transaction d'annulation.
Les données carte pour une transaction d'annulation sont acquises**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Le système contrôle la présence dans l'application d'une transaction de débit enregistrée avec les données suivantes:

- numéro de compte porteur (PAN),
 - numéro de séquence (PSN si présent),
 - AID,
 - Electronic product type Identification (si présent)
 - montant,
 - monnaie ou devise,
 - AUC (sauf dans le cas d'une transaction en mode magstripe),
 - date de fin de validité,
 - numéro de version de l'application carte (sauf dans le cas d'une transaction en mode magstripe) ; en EMV cette donnée n'est pas obligatoirement renseignée dans la carte.
-
- Si la transaction de débit est trouvée et qu'elle n'a pas déjà fait l'objet d'une annulation, le résultat du traitement indique "transaction de débit présente".
 - Si la transaction de débit n'est pas trouvée ou est trouvée et a fait l'objet d'une annulation, le résultat du traitement indique "transaction de débit absente".
 - Si la transaction de débit n'est pas trouvée et que l'application carte est la dernière de la carte, le résultat du traitement indique "transaction de débit absente".
 - Si la transaction de débit n'est pas trouvée et que l'application carte n'est la dernière de la carte, le résultat du traitement indique "lecture application suivante".

REFERENCES : Sans objet**DONNEES** :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D378	Montant de la transaction
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D841	Code usage de l'application
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application expiration date)
D311	Numéro de séquence (PSN)
D838	AID
D299	Numéro de version de l'application carte
D1066	Electronic product type Identification

FE 30.3.18

CONTROLER LE POSITIONNEMENT DU CODE FORCAGE PAR L'ACCEPTEUR

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Contrôler que l'accepteur a forcé la transaction en cours afin de la finaliser en contrôlant le positionnement du code forçage de la transaction en cours par l'accepteur**ACTEURS** : Système d'acceptation**CONTEXTE** : La transaction en cours est une transaction de débit qui a été forcée par l'accepteur.
L'application carte a transmis au système d'acceptation un cryptogramme de refus AAC.**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Si l'accepteur a demandé le forçage de la transaction en cours, le résultat du traitement est « code forçage positionné ».

Sinon, le résultat du traitement est « code forçage non positionné ».

REFERENCES : Sans objet**DONNEES** :**Données nécessaires à l'exécution de la fonction**

D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation
------	---

FE 30.3.19

CONTROLER LA PRESENCE D'UNE TRANSACTION DE DEBIT

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Contrôler la présence d'une transaction de débit, afin d'accepter le crédit pour une carte porteur non présente dans une liste de Bins.**ACTEURS** : Système d'acceptation.**CONTEXTE** : La transaction en cours est une transaction de crédit.
Les données carte pour une transaction de crédit sont acquises (PAN et AUC).**SPECIFICATIONS D'APPLICATION** :

Le système contrôle la présence dans l'application d'une transaction de débit enregistrée avec le même numéro de compte porteur (PAN), le même AUC, et la même date de fin de validité.

Si la transaction de débit est trouvée, le résultat du traitement indique "débit trouvé".

Sinon, le résultat du traitement indique "débit non trouvé".

REFERENCES : Sans objet**DONNEES** :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D841	Code usage de l'application	9F07
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application expiration date)	5F24

FE 30.3.20

FORCER UNE TRANSACTION DE DEBIT EMV AVANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Permettre à l'accepteur de finaliser le traitement d'une transaction par forçage sous sa propre responsabilité**ACTEURS** : Accepteur
Système d'acceptation
Application**CONTEXTE** : La possibilité de forçage doit avoir été activée à l'initialisation de l'application selon les indications des paramètres de références associés au contrat accepteur.
L'indicateur de forçage autorisé associé à l'AID a été activé à l'initialisation de l'application.
La transaction en cours est une transaction de débit.
Le contrôle d'acceptabilité de la carte porteur est effectué.
La cause de l'émission d'une demande d'autorisation ne requiert pas une réponse positive obligatoire (cf FE 30.1.4 et FE 40.1.8).
Le bit « authentication du porteur effectuée » de la TSI est positionné à « 1 » (pour une transaction contact)**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Le forçage doit être validé explicitement par le passage de la carte (ou de la clé) de l'accepteur ou par la gestion sécuritaire de profils des intervenants pour les systèmes intégrés.

Une transaction peut être forcée par l'accepteur avant l'appel en autorisation si le paramétrage suivant est mis en œuvre par l'acquéreur :

- l'indicateur de forçage associé à l'AID est positionné
- le déclenchement manuel est positionné (table paramètres applicatifs)
- l'indicateur de forçage autorisé est positionné à activé.

Toute demande d'autorisation avec au moins une raison d'appel identifiée comme une RPO (Réponse positive obligatoire) ne pourra être forcée par le commerçant.

Si l'accepteur force la transaction, le résultat du traitement indique « forçage validé », sinon, le résultat du traitement indique « pas de forçage ».

Le forçage d'une transaction est décrit dans la Partie 8 – ANNEXES – Chapitre ‘Ergonomie’ - Paragraphe ‘Forçage d'une transaction’.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	Tag
D759 Forçage autorisé	
D838 Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	
D921 Indicateur de forçage autorisé	9F06
D387 Code raison de la demande d'autorisation	

Données résultantes

D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation
------	---

FE 30.3.21

FORCER UNE TRANSACTION DE DEBIT EMV APRES UNE DEMANDE D'AUTORISATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Permettre à l'accepteur de finaliser la transaction en cours par forçage sous sa propre responsabilité

ACTEURS : Accepteur
Système d'acceptation
Application

CONTEXTE : La possibilité de forçage doit avoir été activée à l'initialisation de l'application selon les indications des paramètres de références associés au contrat accepteur.
L'indicateur de forçage autorisé associé à l'AID a été activé à l'initialisation de l'application.
La transaction en cours est une transaction de débit.
Le contrôle d'acceptabilité de la carte porteur est effectué.
La réponse en autorisation est « refus avec forçage possible ».
La cause d'émission d'une demande d'autorisation ne requiert pas une réponse positive obligatoire (cf FE 30.1.4 et FE 40.1.8).
Le bit « authentification du porteur effectuée » de la TSI est positionné à « 1 » (pour une transaction contact)

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le forçage doit être validé explicitement par le passage de la carte (ou de la clé) de l'accepteur ou par la gestion sécuritaire de profils des intervenants pour les systèmes intégrés.

Une transaction peut être forcée par l'accepteur après l'appel en autorisation si :

- l'indicateur de forçage associé à l'AID est positionné,
- l'indicateur de forçage autorisé est positionné
- et le système acquéreur a téléparamétré le déclenchement manuel pour cette application.

Si l'accepteur force la transaction après la réponse de l'émetteur, le résultat du traitement indique « forçage validé ». Sinon le résultat du traitement indique « pas de forçage ».

Si le système d'acceptation n'obtient pas de réponse (problème dû au réseau d'autorisation, time-out ...) ou une réponse incorrecte (erreur de syntaxe par exemple), le système d'acceptation doit renseigner une des valeurs ci-après en lieu et place du code réponse à la demande autorisation :

« Y3 » = Incapacité de demander une autorisation et transaction forcée Offline,
« Z3 » = Incapacité de demander une autorisation et transaction abandonnée Offline.

Toute demande d'autorisation avec au moins une raison d'appel identifiée comme une RPO (Réponse positive obligatoire) ne pourra être forcée par le commerçant quel que soit le code réponse transmis par l'émetteur.

Le forçage d'une transaction est décrit dans la Partie 8 – ANNEXES - Chapitre ‘Ergonomie’ - Paragraphe ‘Forçage d'une transaction’.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	9F06
D390	Code réponse	
D759	Forçage autorisé	
D921	Indicateur de forçage autorisé	

Données résultantes	
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation

FE 30.3.23

EMETTRE UNE DEMANDE D'AUTORISATION A L'INITIATIVE DE
L'ACCEPTEUR

IMPLEMENTATION : Optionnelle

OBJECTIFS : Permettre à l'accepteur de décider s'il y a lieu d'effectuer une demande d'autorisation pour la transaction en cours (ex: suspicion de fraude ...)

ACTEURS : Système d'acceptation
Accepteur
Système externe (caisse enregistreuse...).

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de débit.
Le montant de la transaction et sa monnaie ou devises sont acquis et validés.
Le contrôle d'acceptabilité de la carte porteur est effectué.
Le contrôle de risque émetteur est effectué.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Si l'accepteur a provoqué manuellement la demande d'autorisation par appui sur une touche clavier via un système externe, le résultat du traitement indique "autorisation demandée" et le bit « transaction forcée Online par l'accepteur » est positionné à 1 dans la TVR.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données résultantes	
D387	Code raison de la demande d'autorisation

FE 30.3.26

CONTROLER LE MODE DE LECTURE PAR RAPPORT A LA TECHNOLOGIE DE TRAITEMENT DE LA CARTE PORTEUR

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Accepter une transaction de paiement avec la technologie de traitement demandée par l'émetteur de la carte en contrôlant le mode de lecture par rapport à la technologie de traitement de la carte.**ACTEURS** : Système d'acceptation**CONTEXTE** : La transaction en cours est une transaction de débit, crédit ou annulation
Les données porteur sont acquises.**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Le système d'acceptation analyse la cohérence du mode de lecture du numéro porteur avec le code traitement particulier défini pour la plage de BIN à laquelle appartient le numéro porteur.

Pour une transaction piste, si le BIN est absent de la table des BINs et que le code niveau d'échange est égale à 9, le résultat du traitement indique « Carte de Test et BIN inconnu ».

Si le BIN est absent de la table des BINs, le résultat du traitement indique « BIN absent » ;

Si le mode de lecture du numéro porteur est cohérent avec le code traitement particulier, la transaction est poursuivie conformément à la valeur du code traitement particulier ;

Si le mode de lecture et le code traitement particulier sont incohérents, le résultat du traitement indique « traitement non conforme ».

Les différentes significations de code traitement particulier sont :

- Traitement puce ou piste selon le premier caractère du code service
 - Si le 1^{er} caractère du code service a pour valeur 1 ou 5 : la technologie de traitement est piste
 - Si le 1^{er} caractère du code service a pour valeur 2 ou 6 : la technologie de traitement est puce.
- Traitement obligatoire en mode puce
- Traitement carte de test
- Traitement non significatif

Si le code traitement particulier renvoie à l'analyse du code service, le résultat du traitement indique « selon code service ».

Si le code traitement particulier indique «Code traitement non significatif» la transaction est poursuivie dans la technologie d'acquisition. Le résultat du traitement indique « non significatif ».

Si le code traitement particulier n'est pas géré par l'application de paiement, le résultat du traitement indique « code traitement non conforme ».

REFERENCES : ISO 7813 cartes d'identification - cartes de transactions financières

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D238	Début de plage BINs
D239	Fin de plage BINs
D241	Code traitement particulier
D335	Mode de lecture du numéro porteur
D315	Niveau d'échange d'une carte porteur (1er caractère code service)

FE 30.4.1

DEMANDER UNE AUTORISATION D'UNE TRANSACTION DE PAIEMENT

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Demander l'accord du paiement auprès d'un système externe connu du système d'acceptation en demandant une autorisation pour une transaction.**ACTEURS** : Système d'acceptation - application
Système acquéreur d'autorisation**CONTEXTE** : La transaction en cours est une transaction de débit.
La carte a émis un ARQC en réponse à la première demande de cryptogramme (1^{er} GENERATE AC) du système d'acceptation.**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

La demande d'autorisation au système acquéreur d'autorisation est émise par le système d'acceptation conformément aux spécifications des échanges interbancaires.

Les données renseignées dans la demande d'autorisation doivent être strictement identiques à celles de la transaction enregistrée par le système d'acceptation et également à celles imprimées sur le ticket.

Les données de la demande d'autorisation sont :

- les données permettant d'identifier l'origine de la demande d'autorisation,
- identifiant de l'accepteur,
- identifiant du système d'acceptation,
- les données de la transaction et notamment le cryptogramme ARQC.

Les messages doivent respecter les règles et les procédures définies par les règles sécuritaires.

Pour une transaction de paiement sur automate, le montant faisant l'objet de la demande d'autorisation est le montant de limitation de la distribution du bien déterminé par le système d'acceptation.

Si la demande d'autorisation est émise vers système acquéreur d'autorisation, le résultat du traitement indique « autorisation demandée », sinon le résultat du traitement indique « autorisation non demandée ».

Lorsque la donnée « Code activation appel » est positionnée par le système acquéreur, l'application doit finaliser la transaction normalement, puis réaliser l'appel demandé (Télécollecte, Téléparamétrage, Téléchargement).

Les informations « Indicateur de gestion de l'autorisation partielle » et « Indicateur de gestion du redressement » devront être transmises dans les demandes d'autorisation

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
Données transaction		
D309	N°compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D179	Type de transaction (Transaction type)	9C
D825	Type d'application carte	-
D378	Montant de la transaction	9F02
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	
D878	Montant d'autorisation	
D1000	Montant autorisé	
D1003	Montant ayant servi au calcul du cryptogramme	
D382	Heure locale de la transaction	9F21
D383	Date locale de la transaction	9A
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date)	5F24
D177	Type d'activité commerciale (MCC)	9F15
D335	Mode de lecture du numéro porteur	-
D387	Code raison de la demande d'autorisation	-
D998	Environnement réglementaire et technique	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise (Transaction currency code)	5F2A
D402	Montant cumulé	-
D388	Référence d'archivage d'une transaction	
D836	Cryptogramme de l'application (Application Cryptogram - ARQC)	9F26
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	4F
D839	Application Interchange profile (AIP)	82
D840	Compteur de transactions de l'application (ATC)	9F36
D845	Données de calcul du certificat EMV (Cryptogram Information Data)	9F27
D852	Données émetteur (Issuer Application Data)	9F10
D698	Code pays du système d'acceptation (Terminal country code)	9F1A
D858	Résultats des vérifications du terminal (TVR)	95
D859	Nombre aléatoire généré par le système d'acceptation (Unpredictable Number)	9F37
D330	Piste ISO 2 complète (track 2 equivalent data)	57
D169	N° contrat ou identifiant accepteur	-
D311	N°de séquence du PAN (PAN sequence number)	5F34
D855	Capacités du système d'acceptation (Terminal Capabilities)	9F33
D847	Résultats des vérifications de l'authentification du porteur (CVM Results)	9F34
D1001	indicateur de gestion de l'autorisation partielle	
D1002	indicateur de gestion du redressement	
D1067	Type de sélection	

FE 30.4.2

TRAITER LA REPONSE A UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE TRANSACTION DE PAIEMENT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Demander l'accord du paiement auprès d'un système externe connu du système d'acceptation en demandant une autorisation pour une transaction.

ACTEURS : Système d'acceptation - application
Système acquéreur d'autorisation

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de débit.
La carte a émis un ARQC en réponse à la première demande de cryptogramme (1^{er} GENERATE AC) du système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

En réception à la demande d'autorisation, les types de réponse émis par l'émetteur sont classifiés comme :

- 'Accord', le résultat du traitement indique « accord »,
- 'Refus', le résultat du traitement indique « refus »,
- 'Refus avec forçage possible', le résultat du traitement indique « forçage possible »,
- 'Carte interdite', le résultat du traitement indique « carte interdite »
- 'Pas de réponse en autorisation', le résultat du traitement indique « pas de réponse en autorisation »,
- 'Appel phonie' : le résultat du traitement indique « appel phonie ».
- 'Accord partiel' : le résultat du traitement indique « Accord partiel » ou refus selon la réponse du porteur(cette règle, pour les automates, dépend de la capacité du matériel à gérer cette fonction)

En cas d'incident réseau d'autorisation, le résultat du traitement indique « Incident Technique ».

Pour toute autre réponse, le résultat du traitement est « Autre réponse »

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
Données transaction		
D309	N°compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D179	Type de transaction (Transaction type)	9C
D825	Type d'application carte	-
D378	Montant de la transaction	9F02
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	
D878	Montant d'autorisation	
D382	Heure locale de la transaction	9F21
D383	Date locale de la transaction	9A
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date)	5F24
D177	Type d'activité commerciale (MCC)	9F15
D335	Mode de lecture du numéro porteur	-
D387	Code raison de la demande d'autorisation	-
D998	Environnement réglementaire et technique	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise (Transaction currency code)	5F2A
D402	Montant cumulé	-
D388	Référence d'archivage d'une transaction	
D836	Cryptogramme de l'application (Application Cryptogram - ARQC)	9F26
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	4F
D839	Application Interchange profile (AIP)	82
D840	Compteur de transactions de l'application (ATC)	9F36
D845	Données de calcul du certificat EMV (Cryptogram Information Data)	9F27
D852	Données émetteur (Issuer Application Data)	9F10
D698	Code pays du système d'acceptation (Terminal country code)	9F1A
D858	Résultats des vérifications du terminal (TVR)	95
D859	Nombre aléatoire généré par le système d'acceptation (Unpredictable Number)	9F37
D330	Piste ISO 2 complète (track 2 equivalent data)	57
D169	N° contrat ou identifiant accepteur	-
D311	N°de séquence du PAN (PAN sequence number)	5F34
D855	Capacités du système d'acceptation (Terminal Capabilities)	9F33
D847	Résultats des vérifications de l'authentification du porteur (CVM Results)	9F34
D1001	indicateur de gestion de l'autorisation partielle	
D1002	indicateur de gestion du redressement	
D878	montant autorisé	
D1068	Données Réseau	

FE 30.4.3

PROPOSER A L'APPLICATION CARTE UNE ACTION POUR LA TRANSACTION EN COURS

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Obtenir un cryptogramme attestant de l'accord de l'application carte sur le déroulement de la transaction en cours pour finaliser les traitements avec une application carte EMV.

ACTEURS : Système d'acceptation - application
Carte à microcircuit EMV

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de débit.
L'analyse des codes actions par le système d'acceptation est réalisée ou la réponse à la demande d'autorisation a été reçue.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La finalisation des traitements peut être déclenchée via :

- une première commande de calcul de cryptogramme par la carte (1er GENERATE AC),
- une seconde commande de calcul de cryptogramme par la carte (2nd GENERATE AC), si une demande d'autorisation a été demandée à l'établissement émetteur.

Dans le cas où le système d'acceptation utiliserait la TDOL par défaut dans les données transmises à la carte pour le calcul des différents certificats, le système d'acceptation positionne le bit « Utilisation des TDOL par défaut » de la TVR à 1.

Si l'authentification par la méthode COMBINED DDA/AC doit être effectuée, le terminal valorise à 1 le bit 5 « CDA signature requested » de l'octet contenant les paramètres de contrôle de la commande GENERATE AC. C'est le mode 1 qui doit être mis en œuvre.

Première commande de calcul de cryptogramme par la carte

- Si le système d'acceptation demande à la carte un TC, le résultat du traitement indique « TC ».
- Si le système d'acceptation demande à la carte un ARQC, le résultat du traitement indique « ARQC »,
- Si le système d'acceptation demande à la carte un AAC, le résultat du traitement indique « AAC ».
- Si une erreur d'authentification est rencontrée, le résultat du traitement est positionné à « Echec Auth ».

Seconde commande de calcul de cryptogramme par la carte

Dans le cas où une demande d'autorisation a été demandée, le système d'acceptation doit générer une seconde commande de calcul de cryptogramme par la carte.

- Si la réponse de l'établissement émetteur est de type 'ACCORD', le système d'acceptation demande à la carte un TC et lui transmet la réponse de l'établissement émetteur et le résultat du traitement indique « TC »
- Si la réponse de l'établissement émetteur est de type 'REFUS', le système d'acceptation demande à la carte un AAC et lui transmet la réponse de l'établissement émetteur et le résultat du traitement indique « AAC »
- Si le premier calcul d'authentification s'est révélé faux au premier Generate AC, l'indicateur de traitement est positionné à « Echec d'auth. ».
- Si un échec d'authentification a été rencontré au premier Generate AC et que le cryptogramme transmis par la carte était un ARQC, le système d'acceptation demande à la carte un AAC au second Generate AC, le résultat du traitement indique « AAC ».

Si le système d'acceptation n'a pas reçu de réponse ou qu'il y a eu un incident empêchant l'émission de la demande d'autorisation, il doit déterminer l'action à proposer à la carte (accord ou refus Offline) en fonction de l'analyse des IAC - default et TAC - default.

Le montant utilisé pour générer le cryptogramme est la donnée D1003. Ce montant sera renseigné soit par le montant d'autorisation, soit par le montant autorisé.

REFERENCES : MEDIAA
Spécifications EMV book 3

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	Tag
Pour le 1 ^{er} calcul de cryptogramme	
D838 Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	9F06
D863 Transaction Certificate Data Objectif List (TDOL)	97
D601 TDOL par défaut (si TDOL absente)	
D899 Card Risk Management Data Object List 1 (CDOL1)	8C
Pour le 2 nd calcul de cryptogramme	
D838 Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	9F06
D390 Code réponse (Autorisation response code)	8A
D863 Transaction Certificate Data Objectif List (TDOL)	97
D601 TDOL par défaut (si TDOL absente)	
D902 Card Risk Management Data Object List 2 (CDOL2)	
D1003 Montant ayant servi au calcul du cryptogramme	8D

FE 30.4.4 ENREGISTRER UNE TRANSACTION DE DEBIT EMV

IMPLEMENTATION : Obligatoire.

OBJECTIFS : Mémoriser les éléments et caractéristiques d'une transaction en vue de son recouvrement et pour en fournir la preuve, le cas échéant en enregistrant une transaction de débit.

ACTEURS : Système d'acceptation – Application.

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de débit aboutie.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La transaction en cours doit être enregistrée après l'impression du premier ticket. La présence de certaines données dans l'enregistrement de transaction est optionnelle et fonction de la liste des données complémentaires paramétrée par le système acquéreur de téléparamétrage.

Quel que soit le paramétrage de la table 29 (Liste des données complémentaires de télécollecte), les données IAC doivent systématiquement faire l'objet d'un enregistrement parmi les données de la transaction pour être télécollectées.

- Si l'enregistrement s'effectue correctement, le résultat du traitement indique "transaction enregistrée".
- Si un incident survient lors de l'enregistrement de la transaction, le résultat du traitement indique "transaction non enregistrée".

Le montant de toute transaction aboutie (financière) doit être obligatoirement différent de zéro.

Aucune trace des caractéristiques de la transaction ne doit subsister en dehors du fichier de transaction.

Dans le cas d'une transaction de débit sans forçage, le cryptogramme transmis par la carte est un "TC" et la transaction enregistrée est une transaction financière. Le code forçage d'une transaction en autorisation est positionné à « Pas de forçage »

Dans le cas d'une transaction de débit avec forçage, le cryptogramme transmis par la carte est un "AAC" et la transaction enregistrée est une transaction financière. Le code forçage d'une transaction en autorisation est positionné à « Forçage avant demande autorisation ».

Dans le cadre du PLBS, les données suivantes doivent également être enregistrées :

- Numéro de dossier,
- Montant estimé.

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D923	Liste des données complémentaires en télécollecte	
D998	Environnement réglementaire et technique	-
D177	Type d'activité commerciale (MCC)	9F15
D7	Type de site	-
Informations relatives aux transactions de l'application		
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D179	Type de transaction (Transaction type)	9C
D378	Montant de la transaction	9F02
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	-
D335	Mode de lecture du numéro porteur	-
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation	-
D825	Type d'application carte	-
D382	Heure locale de la transaction	9F21
D383	Date locale de la transaction	9A
D837	Date de début de validité d'une application carte EMV (Application effective date)	5F25
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date)	5F24
D388	Référence d'archivage d'une transaction	-
D387	Code raison de la demande d'autorisation	-
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier – AID)	9F06/4F
D389	N° d'autorisation d'une transaction (Autorisation code)	89
D390	Code réponse (Autorisation response code)	8A
D831	Données complémentaires de réponse	-
D519	Montant d'une transaction en contre valeur	-
D184	Code numérique de la monnaie ou devise (Transaction currency code)	5F2A
D833	Numéro de dossier	
D881	Montant estimé	
D519	Montant d'une transaction en contre valeur	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise (Transaction currency code)	
D878	Montant d'autorisation	
D1000	Montant autorisé	
D770	Mode de validation	
D1067	Type de sélection	
D1066	Electronic product type Identification	
D1068	Données Réseau	

D836	Cryptogramme de l'application (Application cryptogram – TC ou AAC)	9F26
D839	Application Interchange Profile (AIP)	82
D840	Compteur de transactions de l'application (ATC)	9F36
D845	Données de calcul du certificat EMV (Cryptogram Information Data)	9F27
D846	Liste des méthodes de vérification du porteur (CVM List)	8E
D847	Résultats des vérifications de l'authentification du porteur (CVM results)	9F34
D852	Données émetteur (Issuer Application Data)	9F10
D855	Capacités du système d'acceptation (Terminal Capabilities)	9F33
D698	Code pays du système d'acceptation (Terminal country code)	9F1A
D311	N° de séquence du PAN (PAN sequence number)	5F34
D841	Code usage de l'application (AUC)	9F07
D849	Issuer Action Code Default	9F0D
D850	Issuer Action Code Denial	9F0E
D851	Issuer Action Code Online	9F0F
D779	Terminal Action Code Denial	FF0E
D780	Terminal Action Code Online	FF0F
D781	Terminal Action Code Default	FF0D
D858	Résultats des vérifications du terminal (TVR)	95
D859	Nombre aléatoire généré par le système d'acceptation (Unpredictable Number)	9F37
D920	Issuer Script Result	

FE 30.4.5 ENREGISTRER UNE TRANSACTION EMV NON ABOUTIE

IMPLEMENTATION : Obligatoire.

OBJECTIFS : Conserver la trace des transactions non abouties afin d'informer l'établissement émetteur de l'application carte et d'assurer le suivi du système d'acceptation par l'établissement acquéreur en enregistrant une transaction non aboutie.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : Le type de transaction est sélectionné
Le numéro de porteur est connu

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

En cas d'échec de traitement le système d'acceptation doit enregistrer une transaction non aboutie.

Les transactions non abouties doivent disposer d'un numéro de transaction généré et attribué par le système d'acceptation.

La liste des transactions non abouties en contact sont défini dans le MEDIAA table 63

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D923	Liste des données complémentaires en télécollecte	
D998	Environnement réglementaire et technique	-
D177	Type d'activité commerciale (MCC)	9F15
D7	Type de site	-
Informations relatives aux transactions de l'application		
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D179	Type de transaction (Transaction type)	9C
D378	Montant de la transaction	9F02
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	-
D335	Mode de lecture du numéro porteur	-
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation	-
D825	Type d'application carte	-
D382	Heure locale de la transaction	9F21
D383	Date locale de la transaction	9A
D837	Date de début de validité d'une application carte EMV (Application effective date)	5F25
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date)	5F24
D388	Référence d'archivage d'une transaction	-
D829	Date locale de la demande d'autorisation (Transaction date)	-
D830	Heure locale de la demande d'autorisation (Transaction time)	-
D387	Code raison de la demande d'autorisation	-
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	9F06
D389	N°d'autorisation d'une transaction (Autorisation code)	89
D390	Code réponse (Autorisation response code)	8A
D831	Données complémentaires de réponse	-
D519	Montant d'une transaction en contre valeur	-
D184	Code numérique de la monnaie ou devise (Transaction currency code)	5F2A
D920	Issuer Script Result	-
D1006	Raison d'une transaction non aboutie	
D836	Cryptogramme de l'application (Application Cryptogram – TC ou AAC)	9F26
D839	Application Interchange Profile (AIP)	82
D840	Compteur de transactions de l'application (ATC)	9F36
D841	Code usage de l'application (AUC)	9F07
D844	Numéro de version de l'application du système d'acceptation (Terminal Application Version Number)	9F09
D845	Données de calcul du certificat EMV (Cryptogram Information Data)	9F27
D846	Liste des méthodes de vérification du porteur (CVM List)	8E
D847	Résultats des vérifications de l'authentification du porteur (CVM results)	9F34
D6	N° de série	
D852	Données émetteur (Issuer Application Data)	9F10
D855	Capacités du système d'acceptation (Terminal Capabilities)	9F33
D698	Code pays du système d'acceptation (Terminal country code)	9F1A
D311	N° de séquence du PAN (PAN sequence number)	5F34
D849	Issuer Action Code Default	9F0D

D850	Issuer Action Code Denial	9F0E
D851	Issuer Action Code Online	9F0F
D779	Terminal Action Code Denial	FF0E
D780	Terminal Action Code Online	FF0F
D781	Terminal Action Code Default	FF0D
D858	Résultats des vérifications du terminal (TVR)	95
D859	Nombre aléatoire généré par le système d'acceptation (Unpredictable Number)	9F37
D1067	Type de sélection	
D1066	Electronic product type Identification	
D1068	Données Réseau	

FE 30.4.6 ENREGISTRER UNE TRANSACTION DE CREDIT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Mémoriser les éléments et caractéristiques d'une transaction en vue de son recouvrement et pour en fournir la preuve, le cas échéant en enregistrant électroniquement une transaction de crédit aboutie.

ACTEURS : Système d'acceptation – Application.

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de crédit aboutie.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La transaction en cours doit être enregistrée après l'impression du premier ticket.

Le montant de la transaction doit être différent de zéro.

Remarque : La présence de certaines données nécessaires à l'exécution de la fonction est liée au contexte de la transaction

Si l'enregistrement s'effectue correctement, le résultat du traitement indique "transaction enregistrée", sinon le résultat du traitement indique "transaction non enregistrée".

REFERENCES : MEDIAA pour les conditions de traitement des données.

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D998	Environnement réglementaire et technique	-
D177	Type d'activité commerciale (MCC)	9F15
D7	Type de site	-
Informations relatives aux transactions de l'application		
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D179	Type de transaction (Transaction type - CREDIT)	9C
D378	Montant de la transaction	9F02
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	-
D335	Mode de lecture du numéro porteur	-
D382	Heure locale de la transaction	-
D383	Date locale de la transaction (Transaction date)	9A
D837	Date de début de validité d'une application carte EMV (Application effective date)	5F25
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date)	5F24
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	9F06
D519	Montant d'une transaction en contre valeur	-
D184	Code numérique de la monnaie ou devise (Transaction currency code)	5F2A
D186	Taux de conversion	
D168	Numéro SIRET d'un accepteur	
D169	N° contrat ou identifiant accepteur	
D4	N° logique du système d'acceptation	
D175	Enseigne d'un accepteur	
D3	N° logique du point d'acceptation carte	
D1067	Type de sélection	
D1066	Electronic product type Identification	
Associées à la D378 et D519		
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise	-
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise (Transaction currency Exponent)	5F36
D698	Code pays du système d'acceptation (Terminal country code)	9F1A
D311	N° de séquence du PAN (PAN sequence number)	5F34
D841	Code usage de l'application (AUC)	9F07

FE 30.4.7

ENREGISTRER UNE TRANSACTION D'ANNULATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire.**OBJECTIFS** : Mémoriser les éléments et caractéristiques d'une transaction en vue de sa remise au système acquéreur et pour en fournir la preuve, le cas échéant en enregistrant électroniquement une transaction d'annulation aboutie.**ACTEURS** : Système d'acceptation - Application
Accepteur**CONTEXTE** : La transaction en cours est une transaction d'annulation aboutie (dernière transaction ou transaction quelconque).**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Les informations enregistrées pour une transaction d'annulation de débit sont identiques à la transaction de débit, hormis :

- le code traitement positionné à « annulation »,
- le numéro de la transaction généré par le système d'acceptation puisqu'une transaction d'annulation a son propre numéro,
- l'horodatage.

Le montant de la transaction doit être différent de zéro.

Remarque : La présence de certaines données nécessaires à l'exécution de la fonction est liée au contexte de la transaction.

Si l'enregistrement s'effectue correctement, le résultat du traitement indique "transaction enregistrée", sinon le résultat du traitement indique "transaction non enregistrée".

REFERENCES : MEDIAA pour les conditions de traitement des données.**DONNEES** :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D923	Liste des données complémentaires en télécollecte	-
D998	Environnement réglementaire et technique	-
D177	Type d'activité commerciale (MCC)	9F15
D7	Type de site	-
Informations relatives aux transactions de l'application		
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D179	Type de transaction (Transaction type)	9C
D378	Montant de la transaction	9F02
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	-
D335	Mode de lecture du numéro porteur	-
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation	-
D825	Type d'application carte	-
D382	Heure locale de la transaction	-
D383	Date locale de la transaction	-
D837	Date de début de validité d'une application carte EMV (Application effective date)	5F25
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date)	5F24
D388	Référence d'archivage d'une transaction	-
D387	Code raison de la demande d'autorisation	-
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	9F06
D389	N° d'autorisation d'une transaction (Autorisation code)	89
D390	Code réponse (Autorisation response code)	8A
D831	Données complémentaires de réponse	-
D519	Montant d'une transaction en contre valeur	-
D184	Code numérique de la monnaie ou devise (Transaction currency code)	5F2A
D836	Cryptogramme de l'application (Application Cryptogram – TC)	9F26
D839	Application Interchange Profile (AIP)	82
D840	Compteur de transactions de l'application (ATC)	9F36
D845	Données de calcul du certificat EMV (Cryptogram Information Data)	9F27
D846	Liste des méthodes de vérification du porteur (CVM list)	8E
D847	Résultats des vérifications de l'authentification du porteur (CVM results)	9F34
D852	Données émetteur (Issuer Application Data)	9F10
D855	Capacités du système d'acceptation (Terminal Capabilities)	9F33
D698	Code pays du système d'acceptation (Terminal country code)	9F1A
D311	N° de séquence du PAN (PAN sequence number)	5F34
D841	Code usage de l'application (AUC)	9F07
D849	Issuer Action Code Default	9F0D
D850	Issuer Action Code Denial	9F0E
D851	Issuer Action Code Online	9F0F
D779	Terminal Action Code Denial	FF0E
D780	Terminal Action Code Online	FF0F
D781	Terminal Action Code Default	FF0D
D858	Résultats des vérifications du terminal (TVR)	95
D859	Nombre aléatoire généré par le système d'acceptation (Unpredictable Number)	9F37

D920	Issuer Script Result	-
D1067	Type de sélection	
D1066	Electronic product type Identification	
D1068	Données Réseau	

FE 30.4.8 AUTHENTIFIER L'ETABLISSEMENT EMETTEUR DE L'APPLICATION CARTE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Authentifier l'établissement émetteur de l'application carte.

ACTEURS : Système d'acceptation - application
Système acquéreur d'autorisation
Carte à microcircuit EMV

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de débit.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La réponse à une autorisation peut comporter éventuellement des données d'authentification de l'établissement émetteur.

Cas 1 : La carte supporte l'authentification de l'émetteur.

- Si l'AIP de la carte indique que cette dernière supporte l'authentification de l'émetteur (octet 1 bit 3 de l'AIP à 1), le système d'acceptation doit transmettre à la carte les données de l'émetteur.. Le système d'acceptation transmet à la carte un cryptogramme calculé par l'émetteur (issuer authentication data). Si la réponse de l'application carte indique que l'authentification de l'émetteur s'est correctement déroulée, le résultat du traitement indique « authentification réussie ».
- Si la réponse de l'application carte indique que l'authentification de l'émetteur ne s'est pas correctement déroulée, le résultat du traitement indique « authentification échouée » et le système d'acceptation doit positionner le bit "authentification de l'émetteur échouée" de la TVR à 1.

Cas 2 : la carte ne supporte pas l'authentification de l'émetteur.

Si le système d'acceptation reçoit des données d'authentification de l'émetteur mais l'AIP de la carte indique que cette dernière ne supporte pas l'authentification de l'émetteur (octet 1 bit 3 de l'AIP à 0) alors le résultat du traitement indique « authentification non supportée ».

Le système d'acceptation doit positionner le bit "authentification de l'émetteur réalisée" de la TSI à 1 si la commande EXTERNAL-AUTHENTICATE a été envoyée à la carte.

REFERENCES : MEDIAA
Spécifications EMV book 3 chapitre 10.9

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	Tag
D877 Données d'authentification émetteur, le cas échéant	91
D839 Application Interchange profile (AIP)	82

FE 30.4.9 ANALYSE DE L'AUTHENTIFICATION DU 1^{ER} GENERATE AC

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Analyser les actions à mener selon l'authentification obtenue au 1^{er} generate AC.

ACTEURS : Système d'acceptation - application
Carte à microcircuit EMV

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de débit. L'authentification par la méthode COMBINED DDA/AC a été effectuée au 1er Generate AC

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le terminal valorise à 1 le bit 5 « CDA signature requested » de l'octet contenant les paramètres de contrôle de la commande GENERATE AC.

- Si l'authentification dynamique offline est valide le résultat du traitement est « Auth. Valide » ;
- Si l'authentification dynamique offline est erronée et que le cryptogramme retourné par la carte est un ARQC le résultat du traitement est « Echec Auth. et ARQC proposé » ;
- Si l'authentification dynamique offline est erronée et que le cryptogramme retourné par la carte est un AAC ou un TC, le résultat du traitement est « Echec Auth. et TC/AAC proposé » ;
- Si l'authentification offline est invalide, le bit du TVR CDA failed sera positionné

REFERENCES : MEDIAA
Spécifications EMV book 2

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	Tag
D836 cryptogramme de l'application	9F26

FE 30.4.10

DEMANDER UNE AUTORISATION D'UNE TRANSACTION DE PAIEMENT EN PAIEMENT FACE A FACE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Demander l'accord du paiement auprès d'un système externe connu du système d'acceptation en demandant une autorisation pour une transaction.

ACTEURS : Système d'acceptation - application
Système acquéreur d'autorisation

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de débit.
La carte a émis un ARQC en réponse à la première demande de cryptogramme (1^{er} GENERATE AC) du système d'acceptation.
Ou le dispositif est traité en mode magstripe

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La demande d'autorisation au système acquéreur d'autorisation est émise par le système d'acceptation conformément aux spécifications des échanges interbancaires.

Les données renseignées dans la demande d'autorisation doivent être strictement identiques à celles de la transaction enregistrée par le système d'acceptation et également à celles imprimées sur le ticket.

Les données de la demande d'autorisation sont :

- les données permettant d'identifier l'origine de la demande d'autorisation,
- identifiant de l'accepteur,
- identifiant du système d'acceptation,
- les données de la transaction et notamment le cryptogramme ARQC.

Les messages doivent respecter les règles et les procédures définies par les règles sécuritaires.

Si la demande d'autorisation est émise vers système acquéreur d'autorisation, le résultat du traitement indique « autorisation demandée », sinon le résultat du traitement indique « Forçage sur déclenchement manuel ».

Lorsque la donnée « Code activation appel » est positionnée par le système acquéreur, l'application doit finaliser la transaction normalement, puis réaliser l'appel demandé (Télécollecte, Téléparamétrage, Téléchargement).

REFERENCES : MEDIAA**DONNEES :**

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
Données transaction		
D309	N°compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D179	Type de transaction (Transaction type)	9C
D825	Type d'application carte	-
D378	Montant de la transaction	9F02
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	
D878	Montant d'autorisation	
D382	Heure locale de la transaction	9F21
D383	Date locale de la transaction	9A
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date)	5F24
D177	Type d'activité commerciale (MCC)	9F15
D335	Mode de lecture du numéro porteur	-
D387	Code raison de la demande d'autorisation	-
D998	Environnement réglementaire et technique	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise (Transaction currency code)	5F2A
D402	Montant cumulé	-
D388	Référence d'archivage d'une transaction	9F26
D836	Cryptogramme de l'application (Application Cryptogram - ARQC)	4F
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	82
D839	Application Interchange profile (AIP)	9F36
D840	Compteur de transactions de l'application (ATC)	9F27
D845	Données de calcul du certificat EMV (Cryptogram Information Data)	9F10 9F1A
D852	Données émetteur (Issuer Application Data)	95
D698	Code pays du système d'acceptation (Terminal country code)	9F37
D858	Résultats des vérifications du terminal (TVR)	
D859	Nombre aléatoire généré par le système d'acceptation (Unpredictable Number)	57
D330	Piste ISO 2 complète (track 2 equivalent data)	5F34
D169	N° contrat ou identifiant accepteur	9F33
D311	N°de séquence du PAN (PAN sequence number)	9F34
D855	Capacités du système d'acceptation (Terminal Capabilities)	
D847	Résultats des vérifications de l'authentification du porteur (CVM Results)	
D1067	Type de sélection	

FE 30.4.15 EMETTRE UN REDRESSEMENT EN PAIEMENT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIF : Émettre un redressement par le système d'acceptation pour régulariser les plafonds porteur.

ACTEURS : Système d'acceptation - application

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de débit

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La demande de redressement est émise par le système d'acceptation lorsque :

- Le système d'acceptation reçoit une réponse applicative positive alors que les traitements sur le système d'acceptation conduisent à une transaction non aboutie (incidents, ...)
- Le système d'acceptation ne reçoit pas de réponse et que la transaction est abandonnée au point d'acceptation,
- Une annulation a été saisie par l'accepteur alors que la transaction avait fait l'objet d'un traitement online et autorisée par l'émetteur,
- Le montant de la clôture de la pré-autorisation est inférieur à celui de la demande de pré-autorisation en PLBS,
- Lorsque le code réponse à la demande d'autorisation est 08 (accord avec vérification identité du porteur) et que la transaction est refusée suite à une décision du commerçant (non présentation d'une pièce d'identité),
- Lorsque le code réponse à la demande d'autorisation est 10 (autorisation partielle) et que le porteur indique ne pas pouvoir payer le complément,
- Lorsque le code réponse à la demande d'autorisation est 10 (autorisation partielle) et le dispositif ne supporte pas la gestion de l'autorisation partielle.

La demande de redressement doit contenir le montant réel de la transaction et le montant du redressement.

Le montant réel est valorisé avec :

- Le montant consommé,
- '0' en cas de non réponse à la demande d'autorisation

Le montant du redressement est valorisé avec :

- Le montant autorisé par l'émetteur dans le cas d'une réponse à la demande d'autorisation,
- Le montant d'autorisation en cas de non réponse à la demande d'autorisation

Les éléments de données originaux (du message initial) sont valorisés.

En PLBS, lors de la clôture du dossier de pré-autorisation, un redressement est systématiquement généré même si le montant à redresser est 0, c'est-à-dire que le montant consommé est égale au montant pré-autorisé.

REFERENCES : MEDIAA**DONNEES** :

	Données nécessaires à l'exécution de la fonction	Tag
D61	N° version logiciel applicatif interbancaire SA	
D60	N° version logiciel applicatif interbancaire PA	
D700	N° version spécifications de référence SA	
D699	N° version spécifications de référence PA	
D1000	Montant autorisé	
D167	Identification de l'établissement acquéreur	
D168	Numéro SIRET d'un accepteur	
D169	N° contrat ou identifiant accepteur	5F34
D177	Type d'activité commerciale (MCC)	
D178	Type de paiement	5F2A
D179	Type de transaction	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise (Transaction currency code)	
D8	Code constructeur SA	
D2	Code constructeur PA	
D3	Numéro logique du point d'acceptation	
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)	
D311	N° de séquence du PAN (PAN sequence number)	9F33
D315	Niveau d'échange d'une carte porteur (1er caractère code service)	
D316	Date début de validité de l'application carte	
D317	Date fin de validité d'une application carte	
D320	Code numérique de la monnaie ou devise de l'application carte	
D330	Piste ISO 2 complète (track 2 equivalent data)	
D335	Mode de lecture du numéro porteur	
D378	Montant de la transaction	
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	9F21
D382	Heure locale de la transaction	
D383	Date locale de la transaction	5F24
D384	Heure GMT d'une application	
D385	Date GMT d'une application	
D387	Code raison de la demande d'autorisation	
D388	Référence d'archivage d'une transaction	9F26
D389	Numéro d'autorisation	89
D910	Type d'applicatif du système d'acceptation	8A
D390	Code autorisation	
D4	Numéro logique du système d'acceptation	
D691	Niveau d'appel d'une carte porteur (2ème caractère code service)	
D692	Niveau de contrôle d'une carte porteur (3ème caractère code service)	
D698	Code pays du système d'acceptation (Terminal country code)	95
D7	Type de site	
D770	Mode de validation	
D799	Modèle d'équipement PA	
D812	Modèle d'équipement SA	
D815	Identifiant du système d'acceptation	
D816	Identifiant du point d'acceptation	
D825	Type d'application carte	
D833	Numéro de dossier	

D836	Cryptogramme de l'application (Application Cryptogram - ARQC)	4F	
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	82	
D839	Application Interchange profile (AIP)	9F36	
D840	Compteur de transactions de l'application (ATC)	9F27	
D845	Données de calcul du certificat EMV (Cryptogram Information Data)	9F10	
D852	Données émetteur (Issuer Application Data)	9F1A	
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date)	9F15	
D855	Capacités du système d'acceptation (Terminal Capabilities)		
D858	Résultats des vérifications du terminal (TVR)	9F37	
D859	Nombre aléatoire généré par le système d'acceptation (Unpredictable Number)	57	
D878	Montant d'autorisation		
D879	Montant de limitation de la distribution du bien		
D881	Montant estimé		
D910	Type d'applicatif du système d'acceptation		
D998	Environnement Règlementaire et Technique		
D1018	Eléments de données originaux		
D1068	Données Réseau		

FE 30.5.1 CHARGER POUR UNE APPLICATION LA LIBRAIRIE DE COMMANDES EMV

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Mettre à disposition de l'applicatif EMV la librairie de commandes EMV pour dialoguer avec la carte porteur .

DEFINITION : Charger la librairie de commandes EMV.

ACTEURS : Système d'acceptation - application

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La librairie de commandes EMV n'est pas chargée par un acteur externe : elle fait partie intégrante du système d'acceptation.

Les commandes chargées sont les suivantes :

EXTERNAL AUTHENTICATE	Permet l'authentification de données de l'émetteur.
GENERATE APPLICATION CRYPTOGRAM ou GENERATE AC	Permet à la carte de générer des cryptogrammes (ex : calcul de certificat).
GET DATA	Permet d'accéder à une donnée hors d'un fichier d'une application carte (ex : gestion de compteurs).
GET CHALLENGE	Permet de demander à la carte la génération d'un nombre aléatoire.
GET PROCESSING OPTIONS	Initialise le traitement d'une transaction par la carte.
INTERNAL AUTHENTICATE	Permet l'authentification de données échangées entre le système d'acceptation et la carte.
READ RECORD	Lecture d'un fichier carte
SELECT	Sélection d'un fichier ADF, PSE, DDF de la carte.
SELECT NEXT	Sélection d'un fichier de la carte
VERIFY	Comparaison entre le code présenté à la carte et le code présent dans la carte.

REFERENCES : Spécifications EMV

FE 30.5.2

CHARGER POUR UNE APPLICATION LA LISTE DES TAC EMV

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Changement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Mettre à disposition de l'application EMV les Terminal Action Code (TAC) pour définir le comportement du système d'acceptation par rapport à la TVR.

ACTEURS : Système d'acceptation - application
Système acquéreur de Téléparamétrage

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.
Paramétrage de l'application Contact EMV

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le Terminal Action Code traduit l'action spécifiée par le système acquéreur que le système d'acceptation doit réaliser par rapport au Terminal Verification Result et à un AID.

Les Terminal Action Code se déclinent en :

- Terminal Action Code - Denial (refus Offline),
- Terminal Action Code - Online (traitement Online),
- Terminal Action Code - Default (traitement Offline).

Le format de chacun des TAC est identique à celui de la TVR correspondante et reflète leur contenu.
Les TACs sont associés à un AID.

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage déclenché :
 - automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
 - manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

Chaque AID doit disposer de son jeu de TAC.

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct », sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES : Spécifications EMV

DONNEES :

Données résultantes	Tag
Liste des TAC EMV	
D783 RID de l'application EMV	-
D788 PIX de l'application EMV	-
D779 Terminal Action Code Denial	-
D780 Terminal Action Code Online	-
D781 Terminal Action Code Default	-
D778 Numéro de version TAC EMV	-

FE 30.5.3

CHARGER POUR UNE APPLICATION LA LISTE DES AID EMV

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Chargement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Mettre à disposition de l'application EMV la liste des applications carte EMV acceptables (AID)..

ACTEURS : Système d'acceptation - application
Système acquéreur de Téléparamétrage

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La liste des AID EMV permet à une application de connaître la liste des applications carte EMV gérées sur le système d'acceptation.

L'Application Identifier (AID) est l'identifiant de l'application carte. Il est composé d'un RID et d'un PIX.

Le « terminal application version number » est le numéro de version de l'application carte géré par le système d'acceptation. Un AID peut donc avoir plusieurs numéros de versions.

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage déclenché :
 - automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
 - manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct », sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES : Spécifications EMV

DONNEES :

Données résultantes		Tag
D783	RID de l'application EMV	-
D788	PIX de l'application EMV	-
D844	Numéro de version de l'application du système d'acceptation (Terminal application version number)	9F09
D787	Numéro de version Liste des AID EMV	-
D918	Niveau de priorité d'un AID	-
D921	Indicateur de forçage autorisé	

FE 30.5.4

CHARGER POUR UNE APPLICATION LA LISTE DES CLES PUBLIQUES
D'AUTHENTIFICATION EMV**IMPLEMENTATION :**

Obligatoire

Chargement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Mettre à disposition de l'application EMV la liste des clés publiques d'authentification EMV afin de pouvoir mettre en œuvre les mécanismes sécuritaires.

ACTEURS : Système d'acceptation - application
Système acquéreur de Téléparamétrage

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La liste des clés publiques d'authentification EMV permet à une application de mettre en œuvre les mécanismes sécuritaires liés à l'authentification de l'application carte et du système d'acceptation. A un RID sont associées plusieurs clés publiques.

Pour chaque enregistrement reçu, le point d'acceptation contrôlera la date de fin de validité de la clé RSA et le checksum transmis. Si une anomalie est rencontrée la table ne sera pas prise en compte et la version précédente valide sera restaurée.

L'application doit disposer d'un module de vérification RSA pour une longueur de clés variable et comprise entre 768 bits et 2048 bits, ainsi que de la fonction de hachage SHA-1.

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage déclenché :
 - automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
 - manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct », sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES : Spécifications EMVEMV

DONNEES :

Données résultantes	Tag
D783 RID de l'application EMV	-
D908 Index de la clé publique d'authentification EMV (certification authority public key index)	8F
D785 Exposant de la clé publique émetteur (issuer public key exponent)	9F32
D786 Modulo de la clé publique émetteur	90
D746 Longueur du modulo de la clé publique de l'Autorité de certification	-
D782 Numéro de version Liste des clés publiques d'authentification EMV	-

FE 30.5.7

INITIALISER POUR UNE APPLICATION LES CARACTERISTIQUES FONCTIONNELLES EMV DU SYSTEME D'ACCEPTATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Mettre à disposition de l'application EMV les caractéristiques fonctionnelles EMV du système d'acceptation.**ACTEURS** : Système d'acceptation - application**CONTEXTE** : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation (Contact et sans contact).**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Il est nécessaire de disposer des données suivantes.

Données	Découpage
Terminal Type	
Terminal Capabilities	Card Data Input Capability CVM Capability Security Capability
Additional Terminal Capabilities	Transaction Type Capability Terminal Data Input Capability Terminal Data Output Capability
Environnement réglementaire et technique	
Capacité de raccordement du système d'acceptation	
Terminal Risk Management Data	Octet 1 sans contact Octet 2 contact Octet 3 M-Chip - Magstripe

Ces données seront renseignées par le constructeur du système d'acceptation. Elles ne peuvent être acquises ou chargées.

Remarque:

Dans les tableaux qui suivent et qui rappellent des codages d'octets, tout bit positionné à 1 indique que le service correspondant est activé (colonne « signification »).

Terminal Type	Type de système d'acceptation
---------------	-------------------------------

Rappelons que les systèmes de paiement par carte sont répertoriés en fonction des éléments suivants:

Contexte du paiement (Présence des acteurs);

Type de communication (Online / Offline);

Entité responsable de l'équipement (Institution financière / Accepteur / Porteur).

Les systèmes d'acceptation sont récapitulés dans le tableau ci-dessous:

	Accepteur	Signification
Paiement de Proximité	22	Offline avec capacité online
	24	Online (spécifique contact)
Automate	25	Offline avec capacité online
	26	Offline

Terminal Capabilities	Capacités du système d'acceptation
Card Data Input Capability	Capacités d'acquisition des données de la carte

Indique les différentes méthodes supportées par le système d'acceptation pour acquérir les données de la carte.

Octet	Bit	Signification
1	8	Saisie manuelle par interface clavier (spécifique contact)
	7	Utilisation de la piste. (spécifique contact)
	6	Utilisation de la puce avec contact.
	5	RUF.
	4	RUF.
	3	RUF.
	2	RUF.
	1	RUF.

En paiement de proximité, le bit 6 et 7 sont initialisés 1.

En paiement sur automate, les bits 6 et 7 de l'octet 1 sont renseignés, à l'exception des automates de classe 2.2 ou seul le bit 6 est valorisé à 1..

CVM Capability	Méthodes d'authentifications porteur
----------------	--------------------------------------

Indique les différentes méthodes supportées par le système d'acceptation pour authentifier le porteur.

Octet	Bit	Signification
	8	Vérification Offline du PIN en clair par la carte. (spécifique contact)
	7	Vérification Online du PIN chiffré. (spécifique contact)
	6	Signature papier.

1	5	Vérification Offline du Pin chiffré par la carte (spécifique contact)
	4	Pas d'authentification du porteur (No_CVM).
	3	RUF.
	2	RUF.
	1	RUF.

Pour les automates, le bit 6 n'est pas renseigné et le bit 4 ne doit pas être positionné si l'environnement réglementaire et technique est à « Paiement sur automate à authentification du porteur obligatoire »

En paiement de proximité contact, les bits 8, 6, 5 et 4 de l'octet 1 doivent être renseignés

Security Capability	Capacités de sécurité
---------------------	-----------------------

Indique les différentes méthodes supportées par le système d'acceptation pour authentifier la carte et définir si le système d'acceptation est habilité ou non à capturer la carte.

Octet	Bit	Signification
1	8	Authentification de données statique Offline. (spécifique contact)
	7	Authentification de données dynamique Offline. . (spécifique contact et kernel C3 sans contact)
	6	Capture de la carte.
	5	RUF.
	4	Authentification dynamique combined DDA/AC. (spécifique contact et kernel C2 sans contact)
	3	RUF.
	2	RUF.
	1	RUF.

Pour les automates, les bits 7 et 8 de la « Security Capability » sont obligatoirement positionnés à 1. Le bit 6 « capture carte » est positionné à 1 si l'automate dispose d'un séquestre.

Additionnal Terminal Capabilities	Capacités additionnelles du système d'acceptation
-----------------------------------	---

Transaction Type Capability	Types de transaction supportés par le système d'acceptation en paiement de proximité
-----------------------------	--

Octet	Bit	Signification
1	7	Achat de biens.
	6	Achat de services.
2	8	RUF.
	7	RUF.
	6	RUF.
	5	RUF.

4	RUF.
3	RUF.
7	RUF.
8	RUF.

Les bits 7 et 6 de l'octet 1 doivent être renseignés.

Terminal Data Input Capability	Capacités d'acquisition des données du système d'acceptation
--------------------------------	--

Indique les différentes méthodes supportées par le système d'acceptation pour acquérir les données relatives à la transaction.

Octet	Bit	Signification
1	8	Touches numériques.
	7	Touches alphabétiques et caractères spéciaux.
	6	Touches de commandes.
	5	Touches de fonctions.
	4	RUF.
	3	RUF.
	2	RUF.
	1	RUF.

Terminal Data Output Capability	Capacités d'édition et d'impression des données du système d'acceptation
---------------------------------	--

Indique les possibilités du système d'acceptation concernant l'édition de messages, ainsi que les tables de codes caractères supportées.

Octet	Bit	Signification
1	8	Ticket accepteur.
	7	Ticket porteur.
	6	Afficheur accepteur.
	5	Afficheur porteur.
	4	RUF.
	3	RUF.
	2	Table de codes caractères 10.
	1	Table de codes caractères 9.
2	8	Table de codes caractères 8.
	7	Table de codes caractères 7.
	6	Table de codes caractères 6.
	5	Table de codes caractères 5.
	4	Table de codes caractères 4.
	3	Table de codes caractères 3.
	2	Table de codes caractères 2.
	1	Table de codes caractères 1.

Le numéro de table de codes caractères correspond à une partie de la norme ISO 8859-15.

La donnée Terminal Risk Management data (9F1D) est utilisée par AID pour la gestion du risque porteur et permet d'identifier les différentes méthodes d'authentification supportées par le terminal pour authentifier le porteur en contact et en sans-contact (se reporter à PayPass pour la structure).

Pour la valorisation de l'environnement réglementaire et technique et les capacités de raccordement du système d'acceptation, il est nécessaire de se reporter à la table 55 (Annexe 1 Volume 4).

Si l'affectation s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « Affectation correcte », sinon, le résultat du traitement indique « Affectation incorrecte ».

REFERENCES : Spécifications EMV
ISO 8859-15

DONNEES :

Données résultantes		Tag
D1	Type de système d'acceptation (Terminal Type)	9F35
D855	Capacités du système d'acceptation (Terminal Capabilities)	9F33
D842	Capacités additionnelles du système d'acceptation (Additional Terminal Capabilities)	9F40
D998	Environnement réglementaire et technique de la transaction	-
D945	Capacité de raccordement du système d'acceptation	-
D1062	Terminal Risk Management data	9F1D

FE 30.5.8 CHARGER POUR UNE APPLICATION LA TSI EMV

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Mettre à disposition de l'application EMV les indicateurs de traitement des fonctions (Transaction Status Information - TSI) à renseigner au cours d'une transaction.

DEFINITION : Charger la TSI EMV

ACTEURS : Système d'acceptation - application

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La TSI est un indicateur utilisé par l'application EMV pour renseigner les fonctions effectuées au cours de la transaction. Cette table doit être vide à l'initialisation de la transaction.

La TSI n'est pas chargée par un acteur externe : elle fait partie du logiciel applicatif du système d'acceptation.

La structure de la table est la suivante :

Octet	Bit	Signification
1	8	Authentification de données effectuée Offline.
	7	Authentification du porteur effectuée.
	6	Gestion du risque par la carte effectuée.
	5	Authentification émetteur effectuée.
	4	Gestion du risque par le système d'acceptation effectuée.
	3	Envoi d'un script.
	2	RUF.
	1	RUF.
2	8	RUF.
	7	RUF.
	6	RUF.
	5	RUF.
	4	RUF.
	3	RUF.
	2	RUF.
	1	RUF.

REFERENCES : Spécifications EMV

DONNEES :

Données résultantes	Tag
D869 Information sur l'état de la transaction (TSI)	9B

FE 30.5.9 CHARGER POUR UNE APPLICATION LA TVR EMV

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Mettre à disposition de l'application EMV les résultats des vérifications du terminal (TVR) pour renseigner le résultat des fonctions effectuées au cours de la transaction..

DEFINITION : Charger la TVR EMV

ACTEURS : Système d'acceptation - application

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La TVR est un ensemble d'indicateurs utilisé par l'application EMV pour renseigner le résultat des fonctions effectuées au cours de la transaction. Cette table doit être vide à l'initialisation de la transaction.

La TVR EMV n'est pas chargée par un acteur externe : elle fait partie du logiciel applicatif du système d'acceptation.

La structure de la table est la suivante :

Octet	Bit	Signification
1	8	Authentification des données Offline non exécutée.
	7	Authentification statique Offline des données échouée.
	6	Données carte à microcircuit absentes.
	5	Carte présente en liste de contrôle .(opposition)
	4	Authentification dynamique Offline des données échouée
	3	Authentification dynamique off-line Combined DDA/AC échouée.
	2	SDA selected
	1	RUF.
2	8	Numéros de versions application carte et système d'acceptation différents.
	7	Application expirée.
	6	Application non encore valide.
	5	Service demandé non autorisé pour cette carte.
	4	Nouvelle carte.
	3	RUF.
	2	RUF.
	1	RUF.
3	8	Authentification du porteur (CVM) échouée.
	7	CVM non reconnue.
	6	Nombre d'essais de saisie du code dépassé.
	5	Contrôle du code demandé mais pin-pad absent ou hors service.
	4	Contrôle du code demandé, pin-pad présent mais code non saisi.
	3	PIN saisi pour vérification Online.
	2	RUF.
	1	RUF.
4	8	Seuil d'appel accepteur dépassé
	7	Limite inférieure pour les transactions Offline dépassée.
	6	Limite supérieure pour les transactions Offline dépassée.
	5	Transaction sélectionnée aléatoirement pour un traitement Online.
	4	Transaction forcée Online par l'accepteur..
	3	RUF.
	2	RUF.
	1	RUF.
5	8	Utilisation des TDOL par défaut.
	7	Authentification émetteur échouée.
	6	Echec d'un script avant le 2nd GENERATE AC.
	5	Echec d'un script après le 2nd GENERATE AC.
	4	RUF.
	3	RUF.
	2	RUF.
	1	RUF.

REFERENCES : Spécifications EMV

DONNEES :

Données résultantes	Tag
D858 Resultats des vérifications du terminal (TVR)	95

FE 30.5.10 CHARGER POUR UNE APPLICATION LES PARAMETRES D'APPEL
ALEATOIRE EMV

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Chargement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Pouvoir disposer des paramètres d'appel EMV liés à la sélection aléatoire.

ACTEURS : Système d'acceptation - application
Mainteneur
Système acquéreur de téléparamétrage

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage déclenché :
automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
automatiquement sur reprise suite à un incident,
automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données résultantes		Tag
D783	RID de l'application EMV	-
D788	PIX de l'application EMV	-
D70	Seuil d'appel pour la sélection aléatoire (zéro ou montant inférieur au seuil d'appel)	-
D184	Code numérique de la monnaie ou devise (Transaction currency code)	5F2A
D71	Coefficient associé à l'algorithme de sélection aléatoire	-
D72	Coefficient maximum associé à la sélection aléatoire	-
D73	Numéro de version Appel aléatoire EMV	-

FE 30.5.11

CHARGER POUR UNE APPLICATION LES PARAMETRES D'APPEL EMV

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Changement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Permettre de gérer le risque acquéreur pour une application en chargeant les paramètres de déclenchement de l'appel en autorisation (seuil d'appel ...)

ACTEURS : Système d'acceptation - Application
Mainteneur
Système acquéreur de téléparamétrage
Acteur local habilité

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage:
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation,
- par saisie manuelle (Télépaiement).

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct ». Sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

Il est obligatoire de gérer au moins un seuil d'appel, appelé seuil d'appel interbancaire associé aux données D184 et D192.

La déclinaison des différents seuils d'appel sera fonction des dates et heures et du mode de validation. Par exemple, le système acquéreur peut paramétriser un seuil d'appel différent dans la plage horaire 10h-12h pour les transactions réalisées avec une carte à piste.

Si les plages horaires pour un même mode de validation se chevauchent, le seuil d'appel le plus bas sera utilisé.

Si le seuil d'appel associé à la plage horaire est présent le système d'acceptation le traite en priorité sinon, le seuil d'appel interbancaire est utilisé par défaut.

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données résultantes		Tag
D184	Code numérique de la monnaie ou devise (Transaction currency code)	5F2A
D192	Seuil d'appel	-
D770	Mode de validation	-
D181	Heure début associée à un mode de validation	-
D182	Heure fin associée à un mode de validation	-
D769	Numéro de version Appel	-

FE 30.5.14

CHARGER POUR APPLICATION LA LISTE DES DOL EMV (TDOL, DDOL)

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Chargement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Mettre à disposition de l'application EMV la liste des Data Object List(s) (TDOL et DDOL) nécessaires dans le cas où elles ne sont pas présentes dans l'application carte EMV.

ACTEURS : Système d'acceptation - application
Système acquéreur de Téléparamétrage

CONTEXTE : L'application est chargée.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Un objet DOL est une concaténation d'éléments de donnée (objet et longueur), permettant la construction d'un champ de données.

La TDOL par défaut est utilisée par le système d'acceptation dans les données de la CDOL1 et de la CDOL2 dans le cas où la carte n'a pas de TDOL. Elle est utilisée par le terminal dans la génération du TC HASH VALUE.

Le format de chaque élément de donnée est composé d'un Type (Tag) identifiant l'objet désiré codé sur 1 ou 2 octets, suivi d'une longueur représentant le nombre d'octets occupé par la donnée dans la commande codée sur 1 octet.

La construction du champ de données doit être conforme à la description du paragraphe 5.4 du Book 3 des spécifications EMV.

Les éléments de données doivent être concaténés dans l'ordre de construction de la DOL.

Les DDOLs sont associés à un AID alors que les TDOL sont associés à un RID.

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage déclenché :
 - automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - automatiquement sur demande du système acquéreur de télécollecte ou d'autorisation,
 - manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,

lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct », sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES : Spécifications EMV

DONNEES :

Données résultantes	Tag
D600 Numéro de version des DOLs EMV	-
D783 RID de l'application EMV	-
D788 PIX de l'application EMV	-
D607 DDOL par défaut	-
D600 TDOL par défaut	-

FE 30.5.15

CHARGER POUR UNE APPLICATION LE CODE ACTIVATION APPLICATION
EMV

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Chargement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Permettre d'autoriser ou de suspendre l'acceptation des cartes CB ou agréées CB en chargeant le code activation de l'application.

ACTEURS : Système d'acceptation
Système acquéreur de téléparamétrage
Système acquéreur de télécollecte
Mainteneur.

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le paramètre code activation application est spécifique à une application.

Une application désactivée n'accepte plus de transactions, par contre, elle continue d'effectuer ses appels pré - programmés (télécollecte, téléparamétrage, téléchargement).

Le chargement du code activation est effectué lors d'une connexion avec un système acquéreur.

Lors de la création d'une nouvelle application, ce paramètre est positionné à désactivé.

Lors de la fermeture du dialogue, le système acquéreur de téléparamétrage pourra positionner le code activation de l'application à « activé » s'il a transmis sans incident les tables contenant les paramètres de référence et de fonctionnement obligatoires.

Sans intervention de la banque acquéreur, le code activation de l'application existant reste inchangé.

Le statut d'une table téléparamétrée sans erreur est "valide".

Si un problème de téléparamétrage d'une table se produit, celle-ci est automatiquement invalidée par l'application. Une table invalide ne peut pas être utilisée.

Si le problème de téléparamétrage concerne une table obligatoire :

- soit l'ancienne table est conservée et il n'y a pas de modification du code activation de l'application,
- soit l'ancienne table n'est pas conservée et le code activation de l'application est automatiquement positionné à inactif.

Si le problème de téléparamétrage concerne une table optionnelle :

- il n'y a pas de modification du code activation de l'application, que l'ancienne table soit conservée ou non.

Pour connaître les tables obligatoires et optionnelles, il est nécessaire de se reporter à la partie MEDIAA -Téléparamétrage.

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données résultantes	
D793	Code activation application

FE 30.5.17

CHARGER POUR UNE APPLICATION LA LISTE DES DONNEES COMPLEMENTAIRES EN TELECOLLECTE

IMPLEMENTATION :

Obligatoire
Chargement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Pouvoir identifier les données complémentaires d'une transaction EMV en télécollecte.

ACTEURS : Système d'acceptation - Application
Système acquéreur de téléparamétrage
Mainteneur
Acteur local habilité

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation,
Le fichier des transactions est vide de toute transaction.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

A une application est associée une liste de données complémentaires en télécollecte.
Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur télécollecte,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation.

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct », sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

Les données complémentaires sont identifiées par leur TAG.

Liste des TAG des données complémentaires :

Libellé	TAG
D837 Date de début de validité d'une application carte EMV (Application effective date)	5F25
D841 Code usage de l'application (AUC)	9F07
D779 Terminal Action Code Denial	FF0E
D780 Terminal Action Code Online	FF0F
D781 Terminal Action Code Default	FF0D
D846 Liste des méthodes de vérification du porteur (CVM list)	8E

Cette liste correspond à l'activité contact et devra être amendée en sans contact selon le Kernel utilisé.

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données résultantes
D923 Liste de données complémentaires en télécollecte
D922 Numéro de version de la liste des données complémentaires en télécollecte

FE 30.5.18

CHARGER POUR UNE APPLICATION LA LISTE DES DONNEES SPECIFIQUES
PAR AID**IMPLEMENTATION :**

Obligatoire

Chargement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS

: Pouvoir informer l'application carte du type d'activité générique de l'accepteur en chargeant les données spécifiques à un AID.

ACTEURS

: Système d'acceptation - Application
Système acquéreur de téléparamétrage
Mainteneur
Acteur local habilité

CONTEXTE

: Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation,
Le fichier de transactions est vide de toute transaction.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Une liste de données spécifiques à certains AID est fournie par téléparamétrage à l'application du terminal :

A un AID EMV peut être associé un TCC (Transaction Category Code). Cette donnée peut faire partie de la CDOL1 utilisée pour le 1^{er} calcul de cryptogramme par l'application carte.

A un AID EMV est associée un ASI (Application Selection Indicator). Cette donnée indique si la sélection partielle est autorisée ou non pour cette AID. Si un AID n'a pas d'ASI affecté la sélection partielle est autorisée par défaut.

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur télécollecte,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation,

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct », sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES :

MEDIAA

DONNEES

:

Données résultantes	Tag
D919 Transaction Category Code	9F53
D928 Application Selection Indicator	FF01
D605 Numéro de version de la liste des données spécifiques par AID	

FE 30.5.19

CHARGER POUR UNE APPLICATION LES CODES PRODUITS REFUSES PAR LE COMMERCANT

IMPLEMENTATION : facultatif

Chargement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Informe l'application contact des produits cartes à exclure du traitement de sélection**ACTEURS** : Système d'acceptation - Application
Système acquéreur de téléparamétrage
Installateur
Acteur local habilité**CONTEXTE** : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation,
Le fichier de transactions est vide de toute transaction.**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Les codes produits reçus correspondent aux produits cartes par AID exclus de la sélection des applications cartes. Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur télécollecte,
 - déclenché manuellement :
 - lors de la mise en service d'un nouvel accepteur sur le système d'acceptation,
 - lors de la mise à jour des paramètres de l'accepteur de carte,
 - lors d'un changement de configuration du logiciel applicatif du système d'acceptation,
 - lors d'un changement de configuration matérielle du système d'acceptation,

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct », sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES : MEDIAA**DONNEES** :

Données résultantes		Tag
D1065	Numéro de version des codes produits carte non supportés	
D783	RID de l'application EMV	
D788	PIX de l'application EMV	
D1064	Code produit carte	

FE 30.6.1

EMETTRE LA REMISE DES TRANSACTIONS D'UNE APPLICATION EMV

IMPLEMENTATION : Obligatoire.**OBJECTIFS** : Emettre les transactions d'une application à transmettre au système acquéreur de télécollecte en constituant une remise des transactions.**ACTEURS** : Système d'acceptation - application**CONTEXTE** : L'application concernée par la remise est sélectionnée.**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

La Télécollecte est effectuée :

- automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
- automatiquement sur reprise suite à un incident,
- automatiquement suite à une capacité de stockage dépassé,
- automatiquement sur demande du système acquéreur de téléparamétrage ou d'autorisation,
- manuellement pour convenance personnelle.

La remise comporte toutes les transactions abouties ou non abouties stockées au sein du système d'acceptation pour l'application sélectionnée. Les transactions non abouties ne donnent pas obligatoirement lieu à l'impression d'un ticket.

Les transactions à remettre comportent toutes les informations enregistrées et imprimées sur les tickets.

La présence de certaines données dans l'enregistrement de transaction est optionnelle et fonction de la liste des données complémentaires paramétrée par le système acquéreur de téléparamétrage.

Remarque : La présence de certaines « données nécessaires à l'exécution de la fonction » est liée au contexte de la transaction (exemple : pas de n° d'autorisation en crédit,...).

D'autres données non liées aux transactions elles mêmes constituent la remise, telles que des informations concernant le système d'acceptation ou les caractéristiques de l'application. Ces données sont spécifiées dans les activités liées à la télécollecte et décrites dans le MEDIAA.

En ce qui concerne la télécollecte des dossiers PLBS, une remise sera créée pour chaque modification de paramètre associée au dossier.

Le système d'acceptation transmet la totalisation de la remise conformément aux spécifications du MEDIAA.

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D923	Liste de données complémentaires en télécollecte	-
D998	Environnement réglementaire et technique	
D177	Type d'activité commerciale (MCC)	9F15
D7	Type de site	-
Informations relatives aux transactions de l'application		

D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D179	Type de transaction (Transaction type)	9C
D378	Montant de la transaction	9F02
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	-
D335	Mode de lecture du numéro porteur	-
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation	-
D825	Type d'application carte	-
D382	Heure locale de la transaction	9F219A
D383	Date locale de la transaction	5F25
D837	Date de début de validité d'une application carte EMV (Application effective date)	5F24
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date)	-
D388	Référence d'archivage d'une transaction	-
D829	Date locale de la demande d'autorisation (Transaction date)	9F06/4F
D830	Heure locale de la demande d'autorisation (Transaction time)	89
D387	Code raison de la demande d'autorisation	8A
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	-
D389	N° d'autorisation d'une transaction (Autorisation code)	-
D390	Code réponse (Autorisation response code)	5F2A
D831	Données complémentaires de réponse	
D519	Montant d'une transaction en contre valeur	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise (Transaction currency code)	
D836	Cryptogramme de l'application (Application Cryptogram – TC ou AAC)	9F26
D839	Application Interchange Profile (AIP)	82
D840	Compteur de transactions de l'application (ATC)	9F36
D845	Données de calcul du certificat EMV (Cryptogram Information Data)	9F27
D846	Liste des méthodes de vérification du porteur (CVM list)	8E
D847	Résultats des vérifications de l'authentification du porteur (CVM results)	9F34
D852	Données émetteur (Issuer Application Data)	9F10
D855	Capacités du système d'acceptation (Terminal Capabilities)	9F33
D698	Code pays du système d'acceptation (Terminal country code)	9F1A
D311	N° de séquence du PAN (PAN sequence number)	5F34
D841	Code usage de l'application (AUC)	9F07
D849	Issuer Action Code Default	9F0D
D850	Issuer Action Code Denial	9F0E
D851	Issuer Action Code Online	9F0F
D779	Terminal Action Code Denial	FF0E
D780	Terminal Action Code Online	FF0D
D781	Terminal Action Code Default	FF0F
D858	Résultats des vérifications du terminal (TVR)	95
D859	Nombre aléatoire généré par le système d'acceptation (Unpredictable Number)	9F37
D920	Issuer Script Result	-
D1067	Type de selection	

FE 30.6.3 TRAITER UN SCRIPT EMETTEUR

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIF : Transmettre à l'application carte un script émis par l'établissement émetteur

ACTEURS : Système d'acceptation - application
Carte à microcircuit EMV

CONTEXTE : La présence de la carte dans le lecteur carte à microcircuit EMV est requise.
La transaction en cours est une transaction de débit.
L'établissement émetteur a transmis sa réponse à une demande d'autorisation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le système d'acceptation doit savoir gérer un ou plusieurs scripts dans la réponse à la demande d'autorisation. Un script peut contenir des commandes qui ne sont pas connues du système d'acceptation.

Chaque commande présente dans un script doit être transmise à la carte individuellement.

Chaque script comporte un identifiant optionnel et non interprété par le système d'acceptation.

Le numéro séquentiel d'un script est fonction de son ordre d'apparition dans le script transmis par l'établissement émetteur. Ce numéro détermine l'ordre dans lequel une commande script est présentée à la carte.

Il existe deux types de script identifiés par leur tag :

- Si le tag est '71' le script doit être traité avant la seconde commande 'GENERATE AC',
- Si le tag est '72' le script doit être traité après la seconde commande 'GENERATE AC'.

Après la finalisation de cette fonction, le système d'acceptation doit positionner à 1 le bit "envoi d'un script" de la TSI.

Si la transmission d'un script s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « traitement correct », sinon, le résultat du traitement indique « échec de traitement ».

REFERENCES : Spécifications EMV

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D872	Type de script	9F18
D876	Script(s) émetteur (Issuer Script command)	86
D904	Données script émetteur 1 (Issuer Script Template 1)	71
D905	Données script émetteur 2 (Issuer Script Template 2)	72

FE 30.6.4

ANALYSER LA REPONSE DE L'APPLICATION CARTE

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIF :** Prendre en compte la décision de la carte à la suite de son analyse de risque.**ACTEURS :** Système d'acceptation - application
Carte à microcircuit EMV.**CONTEXTE :** La transaction en cours est une transaction de débit.
La carte a transmis sa réponse à la proposition d'action du système d'acceptation.**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

En réponse à la commande de calcul d'un cryptogramme, l'application carte doit toujours transmettre au système d'acceptation les données dans l'ordre suivant :

- les données utilisées pour le calcul du cryptogramme (cryptogram information data),
- son compteur de transactions (ATC),
- le cryptogramme qu'elle a calculé
- les données émetteur.

Il existe une hiérarchisation des réponses possibles de la carte (dans l'ordre décroissant : TC, ARQC, AAC). Le TC constitue le plus haut niveau et l'AAC le plus bas niveau.

Dans les cas où la réponse de la carte est conforme à la hiérarchisation ci-dessus :

1/ Si la carte renvoie un TC, la transaction en cours est acceptée et finalisée Offline. Le résultat du traitement indique « TC ».

2/ Si la carte renvoie un AAC, la transaction en cours est refusée Offline. Le résultat du traitement indique « AAC ».

3/ Si l'application carte renvoie un ARQC, le système d'acceptation déclenche un traitement Online de la transaction en cours. Le résultat du traitement indique « ARQC ».

Pour toute autre réponse le terminal doit abandonner la transaction en cours et le résultat du traitement est positionné à « Erreur carte ».

Quel que soit le type de cryptogramme renvoyé par la carte, le système d'acceptation positionne le bit de la TSI « Gestion du risque par la carte effectuée » à 1.

REFERENCES : Spécifications EMV book 3 chapitre 9.3.1**DONNEES :**

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D836	Cryptogramme de l'application (Application Cryptogram)	9F26
D840	Compteur de transactions de l'application (ATC)	9F36
D845	Données de calcul du certificat EMV (Cryptogram Information Data)	9F27
D852	Données émetteur de l'application	9F10

FE 30.7.1

EDITER UN TICKET DE TRANSACTION DE DEBIT EMV

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Produire la preuve matérielle d'une transaction de débit pour le porteur et l'acquéreur qui est d'une part conservée par l'accepteur et d'autre part remise au porteur.

ACTEURS : Système d'acceptation (paiement face à face et pré-autorisation)

CONTEXTE : L'édition « initiale » du ticket est effectuée avant l'enregistrement, pour toute transaction de type débit.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les règles de constitution des tickets sont présentées au chapitre
Règles communes pour les tickets porteurs et commerçants

Format de ticket de transaction débit (paiement face à face)

CARTE BANCAIRE		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D228	Format entête ticket transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	D838 D892 D383 D382	Identifiant de l'application carte (AID) Preferred Name - Application Label Date locale de la transaction (Transaction date) Heure locale de la transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D175	Enseigne d'un accepteur
9999999999999999 XXXXXX 9999999999999999 9999	D169 D167 D168 D910	N° contrat ou identifiant accepteur Code banque (D167 - 5 derniers digits), N° SIRET Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur
XXXXXXXXXXXX9999	D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN) tronqué (seuls les 4 caractères de droite sont édités en clair) pour le ticket porteur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D836	Cryptogramme de l'application (Application cryptogram)
fin JJMMMAA	D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV pour le ticket accepteur (Application expiration date)
999 999 999999 99	D3	N° logique point d'acceptation carte et/ou D4 N°

X	X	XXXXXXX	D381	logique du système d'acceptation Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
			D438	Numéro de remise (si disponible)
			D335	Mode de lecture du numéro porteur « C » pour Carte à Microcircuit « S » pour piste
			D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation autorisé : « @ » demande d'autorisation demandée à l'émetteur « FORCAGE » forçage par l'accepteur
N° AUTO : XXXXX			D389	N° d'autorisation d'une transaction sur les tickets porteur et accepteur (à blanc si non disponible)
MONTANT 999999999999	XXX		D378	Montant de la transaction
Pour information : 999999999999	XXX		D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
DEBIT			D519	Montant d'une transaction en contre valeur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX			D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
CARTE DE TEST			D179	Type de transaction (libellé facultatif)
SIGNATURE DU PORTEUR			D989	Message à destination de l'initiateur de la transaction
POUR INFORMATION DT DIFFERE				Libellé présent si carte de test
TICKET CLIENT A CONSERVER				Libellé présent si signature demandée
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX				Libellé présent si transaction de débit avec différé de recouvrement
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX				Si ticket porteur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX			D683	Format pied ticket transaction

Format du ticket d'initialisation d'une facture pré-autorisée

CARTE BANCAIRE	D228	Format entête ticket transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D838	Identifiant de l'application carte (AID)
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D892	Preferred Name - Application Label
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	D383	Date locale de la transaction (Transaction date)
	D382	Heure locale de la transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D175	Enseigne d'un accepteur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
9999999999999999	D169	N° contrat ou identifiant accepteur
XXXXXX	D167	Code banque (D167 - 5 derniers digits),
9999999999999999	D168	N° SIRET
9999	D910	Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur

##### 9999	D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN) tronqué (seuls les 4 caractères de droite sont édités en clair) pour le ticket porteur
XXXXXXXXXXXXXX	D836	Cryptogramme de l'application (Application cryptogram)
fin JJMMAA	D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Date fin de validité d'une application carte) absent du ticket porteur
999 999999 99	D3	N° logique point d'acceptation carte
X X	D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
N° AUTO : XXXXXX	D335	Mode de lecture du numéro porteur « C » pour Carte à Microcircuit autorisé : « @ »
MONTANT ESTIME 999999999999 XXX	D389	N d'autorisation d'une transaction (ticket accepteur)
INITIALISATION PRE-AUTORISATION Ticket provisoire	D378	Montant de la transaction
N° DOSSIER : 999999999999	D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
XXXXXXXXXXXXXXXXXX	D833	Numéro de dossier
CARTE DE TEST	D989	Message à destination de l'initiateur de la transaction Libellé présent si carte de test
SIGNATURE DU PORTEUR		Libellé présent si signature obligatoire
TICKET CLIENT A CONSERVER	A	Libelle présent si ticket porteur
TICKET COMMERCANT		Libelle présent si ticket commerçant
CONSERVER		Libelle présent si duplicita
DUPLICATA		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D683	Format pied ticket transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D228	Format entête ticket transaction	-
D683	Format pied ticket transaction	-
D838	Identifiant de l'application carte (AID)	9F06
D892	Preferred Name - Application Label	50
D752	Code activation impression contre valeur	-
D382	Heure locale de la transaction	-
D383	Date locale de la transaction	-
D168	Numéro SIRET d'un accepteur	-
D167	Code banque (5 derniers digits)	-
D169	N° contrat ou identifiant accepteur	-
D910	type de l'applicatif du système d'acceptation	-
D175	Enseigne d'un accepteur	-
D3	N° logique du point d'acceptation carte	-
D4	N° logique du système d'acceptation	-
D179	Type de transaction (Transaction type)	9C
D989	Message à destination de l'initiateur de la transaction	
D438	Numéro de remise	
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date)	5F24
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	-
D335	Mode de lecture du numéro porteur	-
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation	-
D389	N° d'autorisation d'une transaction (Autorisation code)	89
D378	Montant de la transaction	9F02
D519	Montant d'une transaction en contre valeur	-
D836	Cryptogramme de l'application (Application Cryptogram – TC ou AAC)	9F26
D990	Indicateur de Dématérialisation du ticket porteur	-
D991	Type d'édition du ticket porteur retenu	-
D995	Liste des Types d'édition du ticket porteur supportés	
D833	Numéro de dossier	
Associées à la D378 et D519		
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise	-
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise (Transaction currency exponent)	5F36

FE 30.7.2 EDITER UN TICKET DE TRANSACTION NON ABOUTIE EMV

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Editer un ticket de transaction non aboutie.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : Une transaction non aboutie a été enregistrée.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les règles de constitution des tickets sont présentées au chapitre
Règles communes pour les tickets porteurs et commerçants

Format de ticket de transaction non aboutie

CARTE BANCAIRE		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D228	Format entête ticket transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D838	Identifiant de l'application carte (AID)
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D892	Preferred Name - Application Label
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	D383	Date locale de la transaction (Transaction date)
	D382	Heure locale de la transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D175	Enseigne d'un accepteur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
ABANDON XXXXXXXXXX	D179	Type de transaction (Transaction type - débit, crédit, annulation)
XX XX XX XX XX	D1006	Raison d'une transaction non aboutie
9999999999999999	D169	N° contrat ou identifiant accepteur
XXXXXX	D167	Code banque (D167 - 5 derniers digits),
9999999999999999	D168	N° SIRET
9999	D910	Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur
# ##### 9999	D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN) tronqué (seuls les 4 derniers caractères de droite sont édités en clair) pour le ticket porteur
fin JJMMAA	D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application expiration date) pour le ticket accepteur
999 999 999999 99	D3	N° logique point d'acceptation carte et/ou D4 N° logique du système d'acceptation
		D381 Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation

X	X	XXXXXXX	D335	D438 Numéro de remise (si disponible) Mode de lecture du numéro porteur « C » pour Carte à Microcircuit « S » pour piste
N° AUTO : XXXXX			D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation autorisé : « @ » demande d'autorisation demandée à l'émetteur
MONTANT 999999999999	XXX		D389	« FORCAGE » forçage par l'accepteur N° d'autorisation d'une transaction sur les tickets porteur et accepteur (à blanc si non disponible)
Pour information : 999999999999 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXX		D378 D183 D519 D183 D989	Montant de la transaction Code alphabétique de la monnaie ou devise Montant d'une transaction en contre valeur Code alphabétique de la monnaie ou devise Message à destination de l'initiateur de la transaction
CARTE DE TEST				Libellé présent si carte de test
TICKET CLIENT A CONSERVER XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX			Si ticket porteur D683	Format pied ticket transaction

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D228	Format entête ticket transaction	-
D683	Format pied ticket transaction	-
D838	Identifiant de l'application carte (AID)	9F06
D892	Preferred Name - Application Label	50
D752	Code activation impression contre valeur	-
D382	Heure locale de la transaction	9F21
D383	Date locale de la transaction (Transaction date)	9A
D168	Numéro SIRET d'un accepteur	-
D167	Code banque (5 derniers digits)	-
D169	N° contrat ou identifiant accepteur	-
D910	type de l'applicatif du système d'acceptation	
D1006	Raison d'une transaction non aboutie	-
D175	Enseigne d'un accepteur	-
D3	N° logique du point d'acceptation carte	-
D4	N° logique du système d'acceptation	-
D179	Type de transaction (Transaction type)	9C
D989	Message à destination de l'initiateur de la transaction	
D438	Numéro de remise	
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date)	5F24
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	-
D335	Mode de lecture du numéro porteur	-
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation	-
D389	N° d'autorisation d'une transaction (Autorisation code)	89
D378	Montant de la transaction	9F02
D519	Montant d'une transaction en contre valeur	-
D990	Indicateur de Dématérialisation du ticket porteur	
D991	Type d'édition du ticket porteur retenu	
D995	Liste des Types d'édition du ticket porteur supportés	
D1006	Raison d'une transaction non aboutie	
Associées à la D378 et D519		
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise	-
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise (Transaction currency exponent)	5F36

FE 30.7.3 EDITER UN TICKET DE TRANSACTION DE CREDIT EMV

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Produire la preuve matérielle d'une transaction de crédit pour le porteur et l'acquéreur qui est d'une part conservée par l'accepteur et d'autre part remise au porteur.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : L'édition « initiale » du ticket est effectuée avant l'enregistrement, pour toute transaction de type crédit.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les règles de constitution des tickets sont présentées au chapitre
Règles communes pour les tickets porteurs et commerçants

Format de ticket de transaction crédit EMV

CARTE BANCAIRE		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D228	Format entête ticket transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D838	Identifiant de l'application carte (AID)
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D892	Preferred Name - Application Label
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	D383	Date locale de la transaction (Transaction date)
	D382	Heure locale de la transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D175	Enseigne d'un accepteur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
9999999999999999	D169	N° contrat ou identifiant accepteur
XXXXX	D167	Code banque (D167 - 5 derniers digits),
9999999999999999	D168	N° SIRET
9999	D910	Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur
#XXXXXXXXXXXX#9999	D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN) tronqué (seuls les 4 derniers caractères de droite sont édités en clair) pour le ticket porteur
fin JJMMAA	D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application expiration date) pour le ticket accepteur
999 999 99999 99	D3	N° logique point d'acceptation et/ou D4 N° logique du système d'acceptation
	D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
	D438	Numéro de remise (si disponible)
X	D335	Mode de lecture du numéro porteur « C » pour Carte à Microcircuit « S » pour piste
MONTANT		
999999999999	XXX	D378 Montant de la transaction
Pour information :		D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise
999999999999	XXX	D519 Montant d'une transaction en contre valeur
XXXXXXXXXX		D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise
		D179 Type de transaction (Transaction type - CREDIT)
CARTE DE TEST		Libellé présent si carte de test
TICKET CLIENT A CONSERVER		Si ticket porteur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		D683 Format pied ticket transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		

REFERENCES : Sans objet**DONNEES** :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D228	Format entête ticket transaction	-
D683	Format pied ticket transaction	-
D838	Identifiant de l'application carte (AID)	9F06
D892	Preferred Name - Application Label	50
D752	Code activation impression contre valeur	-
D382	Heure locale de la transaction	-
D383	Date locale de la transaction	-
D168	Numéro SIRET d'un accepteur	-
D169	N° contrat ou identifiant accepteur	-
D167	Code banque (5 derniers digits)	-
D910	type de l'applicatif du système d'acceptation	
D7	Type de site	-
D175	Enseigne d'un accepteur	-
D3	N° logique du point d'acceptation carte	-
D4	N° logique du système d'acceptation	-
D179	Type de transaction (Transaction type - CREDIT)	9C
D438	Numéro de remise	
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date)	5F24
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	-
D335	Mode de lecture du numéro porteur	-
D378	Montant de la transaction	9F02
D519	Montant d'une transaction en contre valeur	-
D990	Indicateur de Dématérialisation du ticket porteur	
D991	Type d'édition du ticket porteur retenu	
D995	Liste des Types d'édition du ticket porteur supportés	
Associées à la D378 et D519		
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise	-
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise (Transaction currency exponent)	5F36

FE 30.7.4

EDITER UN TICKET DE TRANSACTION D'ANNULATION EMV

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Produire la preuve matérielle d'une transaction d'annulation pour le porteur et l'acquéreur qui est d'une part conservée par l'accepteur et d'autre part remise au porteur.**ACTEURS** : Système d'acceptation**CONTEXTE** : L'édition « initiale » du ticket est effectuée avant l'enregistrement, pour toute transaction de type annulation.**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Les règles de constitution des tickets sont présentées au chapitre
Règles communes pour les tickets porteurs et commerçants

Format de ticket de transaction d'annulation EMV

CARTE BANCAIRE		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D228	Format entête ticket transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D838	Identifiant de l'application carte (AID)
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D892	Preferred Name - Application Label
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	D383	Date locale de la transaction (Transaction date)
	D382	Heure locale de la transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D175	Enseigne d'un accepteur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
9999999999999999	D169	N° contrat ou identifiant accepteur
XXXXX	D167	Code banque (D167 - 5 derniers digits),
9999999999999999	D168	N° SIRET
9999	D910	Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur
# ##### #9999	D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN) tronqué (seuls les 4 derniers caractères de droite sont édités en clair) pour le ticket porteur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		D836 Cryptogramme de l'application (Application cryptogram)
fin JJMMAA	D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date) pour le ticket accepteur
999 999 999999 99	D3	N° logique point d'acceptation et/ou D4 N° logique du système d'acceptation
	D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
	D438	Numéro de remise (si disponible)
X X XXXXXX	D335	Mode de lecture du numéro porteur « C » pour Carte à Microcircuit « S » pour piste
	D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation autorisé : « @ » demande d'autorisation demandée à l'émetteur « FORCAGE » forçage par l'accepteur
N° AUTO : XXXXXX	D389	N° d'autorisation d'une transaction sur les tickets porteur et accepteur (à blanc si non disponible)
MONTANT		
999999999999	XXX	D378 Montant de la transaction
		D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise
Pour information :		D519 Montant d'une transaction en contre valeur
999999999999	XXX	D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise
XXXXXXXXXXX		D179 Type de transaction (Transaction type - ANNULATION)
CARTE DE TEST		Libellé présent si carte de test

TICKET CLIENT A CONSERVER XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	Si ticket porteur D683 Format pied ticket transaction
---	---

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D228	Format entête ticket transaction	-
D683	Format pied ticket transaction	-
D838	Identifiant de l'application carte (AID)	9F06
D892	Application Label	50
D752	Code activation impression contre valeur	-
D382	Heure locale de la transaction	-
D383	Date locale de la transaction	-
D168	Numéro SIRET d'un accepteur	-
D167	Code banque (5 derniers digits)	-
D169	N° contrat ou identifiant accepteur	-
D910	type de l'applicatif du système d'acceptation	-
D175	Enseigne d'un accepteur	-
D3	N° logique du point d'acceptation carte	-
D4	N° logique du système d'acceptation	-
D179	Type de transaction (Transaction type - ANNULATION)	9C
D438	Numéro de remise	
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date)	5F24
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	-
D335	Mode de lecture du numéro porteur	-
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation	-
D389	N° d'autorisation d'une transaction (Autorisation code)	89
D378	Montant de la transaction	9F02
D519	Montant d'une transaction en contre valeur	-
D836	Cryptogramme de l'application (Application Cryptogram - TC)	9F26
D990	Indicateur de Dématérialisation du ticket porteur	
D991	Type d'édition du ticket porteur retenu	
D995	Liste des Types d'édition du ticket porteur supportés	
Associées à la D378 et D519		
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise	-
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise (Transaction currency exponent)	5F36

FE 30.7.5

EDITER LES PARAMETRES DE REFERENCE D'UNE APPLICATION EMV

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Avoir une trace matérielle relatant le chargement des paramètres de références (caractéristiques et résultat) en éditant les paramètres de références d'une application, preuve matérielle de leur contenu.**ACTEURS** : Système d'acceptation
Accepteur**CONTEXTE** : L'application concernée par l'édition est sélectionnée.
Les paramètres de références de l'application sélectionnée sont chargés.
L'édition a été déclenchée par commande clavier.**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

L'édition comprend les informations contenues dans les paramètres de références de l'application sélectionnée (hormis les paramètres de formats d'édition).

Format de ticket compte rendu des paramètres de références d'une application

PARAMETRES DE REF APPLICATION XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	Nom de l'application
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D648 Format entête ticket compte-rendu
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	D108 Date locale d'une application D109 Heure locale d'une application
9999999999999999 9999999999999999 9999	D169 N° contrat ou identifiant accepteur D168 N° SIRET D910 Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur
99 XXXXXXX 999 N° LOGIQUE 999 999	D177 Type d'activité commerciale (MCC) D998 Environnement réglementaire et technique D7 Type de site D3 N° logique point d'acceptation carte et/ou D4 N° logique du système d'acceptation
BDOM : 99999999999	D167 Identification de l'établissement acquéreur (Acquirer Identifier)
MONNAIES OU DEVISES ACCEPTEES XXX XXX SEUIL D'APPEL : 999999999999 XXX	D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise D192 Seuil d'appel D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise
MONTANT MIN : 999999999999 XXX MONTANT MAX : 999999999999 XXX	D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise D188 Montant minimum accepté d'une transaction D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise
MONTANT DOUBLE AUTHENT 999999999999 XXX	D189 Montant maximum accepté d'une transaction D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise
LONGUEUR MIN PAN: 99	D681 Montant de double authentification porteur
LONGUEUR MAX PAN: 99	D242 Longueur minimum d'un numéro de carte porteur D243 Longueur maximum d'un numéro de carte porteur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D649 Format pied ticket compte-rendu

REFERENCES : Sans objet**DONNEES** :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D648	Format entête ticket compte-rendu
D649	Format pied ticket compte-rendu
Données ticket :	

En-tête :	
D3	N° logique point d'acceptation carte
D168	Numéro SIRET d'un accepteur
D169	N° contrat ou identifiant accepteur
D167	Code banque (5 derniers digits)
D177	Type d'activité commerciale
D998	Environnement réglementaire et technique
D7	Type de site
D4	N° logique du système d'acceptation
D108	Date locale d'une application
D109	Heure locale d'une application
Corps :	
BDOM associée à l'application	
D167	Identification de l'établissement acquéreur
Monnaies ou devises acceptées par une application	
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D184	Code numérique de la monnaie ou devises
Paramètres d'appel d'une application	
D192	Seuil d'appel
D197	Coefficient réducteur d'appel
Paramètres de traitement d'une transaction pour une application	
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D188	Montant minimum accepté d'une transaction
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D189	Montant maximum accepté d'une transaction
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D681	Montant de double authentification porteur (non utilisé pour les automates)
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise
Paramètres d'acceptabilité des normes d'acceptation des données des cartes porteur	
D242	Longueur minimum d'un numéro de carte porteur
D243	Longueur maximum d'un numéro de carte porteur

FE 30.7.6 EDITER UN DUPLICATA DE TICKET DE LA DERNIERE TRANSACTION EMV

IMPLEMENTATION : Obligatoire.

OBJECTIFS : Editer un duplicata de ticket de la dernière transaction effectuée sur le système d'acceptation

ACTEURS : Système d'acceptation
Accepteur

CONTEXTE : Le système d'acceptation doit être en attente d'une nouvelle transaction.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le choix du duplicata (porteur ou commerçant) est effectué via un menu.

La fonction duplicata concerne uniquement les transactions abouties.

L'édition d'un duplicata reprend les mêmes éléments que ceux édités sur le ticket initial et la mention « duplicata porteur » ou « duplicata commerçant » doit être indiquée de façon distinctive.

L'édition du ticket porteur doit respecter les règles suivantes :

le numéro de compte primaire du porteur doit être tronqué afin d'afficher uniquement les 4 derniers caractères du numéro de porteur, les caractères tronqués seront remplacés par les caractères X ou #.

La date de fin de validité, le numéro d'autorisation et l'identifiant du type applicatif doivent être absents.

Si la mention 'Signature' est présente sur le ticket initial, alors cette mention 'Signature' doit être présente sur le ticket duplicata.

La donnée « Identification de l'application carte (AID) » (D838) doit être imprimée sur les tickets porteur et accepteur.

La donnée « Application preferred name » ou « Application Label » (D892) doit être imprimée après l'AID si elle est disponible.

Pour les tickets dématérialisés, la transmission se fera selon le choix initial du porteur.

REFERENCES : Sans objet

FE 30.7.7

EDITER LE RESULTAT DE CHARGEMENT DE PARAMETRES EMV

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Avoir une trace matérielle du chargement des paramètres de référence et de fonctionnement (caractéristiques et résultat) en éditant un compte-rendu de résultat de chargement des paramètres de référence et de fonctionnement d'une application.**ACTEURS** : Système d'acceptation
Accepteur**CONTEXTE** : L'application est sélectionnée.
Un chargement des paramètres de l'application sélectionnée a été effectué.
L'édition du compte-rendu a été déclenchée :
- automatiquement après un chargement,
- ultérieurement au chargement par commande clavier.**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

L'édition du compte-rendu de résultat de chargement des paramètres d'une application comprend les informations indiquant si le dernier chargement a été effectué correctement.

A la première init, toutes les versions seront obligatoirement éditées sur le ticket. Les tables non reçues à la première Init seront valorisées avec le numéro de version à zéro.

Ensuite, uniquement les versions des tables mises à jour au cours du dernier paramétrage seront éditées sur le ticket.

Il sera possible par action manuelle de l'accepteur, d'éditer toutes les versions des tables chargées sur le système d'acceptation.

Remarques : La présentation du ticket est donnée à titre d'exemple et relève de l'implémentation constructeur. Il est toutefois obligatoire que les données identifiées soient présentes.

REFERENCES : Sans objet

Format de ticket de compte rendu de chargement des paramètres de références

TELEPARAMETRAGE APPLICATION XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	Nom de l'application
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D648 Format entête ticket compte-rendu
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	D108 Date locale d'une application D109 Heure locale d'une application
99999999999999 XXXXX 9999999999999999 9999 9999 99	D169 N° contrat ou identifiant accepteur D167 Code banque (D167 - 5 derniers digits) D168 N° SIRET D910 Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur D177 Type d'activité commerciale (MCC) D998 Environnement réglementaire et technique D7 Type de site D3 N° logique point d'acceptation carte et/ou D4 N° logique du système d'acceptation
XXXXXXX 999 999	D747 Numéro de version Monnaie ou Devise D771 Numéro de version Message porteur D 773 Numéro de version Messages accepteur D753 Numéro de version Paramètres accepteur D755 Numéro de version Edition Ticket porteur D756 Numéro de version Edition Ticket compte rendu D787 Numéro de version AID EMV D600 Numéro de version DOLs EMV D767 Numéro de version Risque acquéreur D253 Numéro de version liste de contrôle de numéros de carte porteur D236 Numéro de version Liste de BINs D778 Numéro de version TAC EMV D774 Numéro de version Autre Monnaie ou Devise D777 Numéro de version Horodatage GMT D782 Numéro de version Liste clés publiques d'authentification EMV D 605 Numéro de version TCC D762 Numéro de version Télécommunication Télécollecte D745 Numéro de version Télécommunication Autorisation D748 Numéro de version Télécommunication Téléparamétrage D763 Numéro de version Téléchargement Enveloppe 1 D734 Numéro de version Téléchargement Enveloppe 2
N° MONNAIE : 9999 N° MSG PORTEUR : 9999 N° MSG ACCEPT : 9999 N° PARM ACCEPT : 9999 N° TICKET PORTEUR : 9999 N° TICKET CPT RENDU: 9999 N° VER AID EMV : 9999 N° VER DOLs EMV : 9999 N° RISQUE ACQ: 9999 N° LISTE OPPOSITION : N° LISTE DE BINS : 9999 N° VER TAC EMV : 9999 N° AUTRE MONNAIE: 9999 N° HORODATAGE GMT: 9999 N° K PUB EMV : 9999 N° VER TCC : 9999 N° TELECOLLECTE : 9999 N° VER AUTORISATION : 9999 N° TELEPARAMETRAGE : 9999 N° TELECHARGEMENT1 : 9999 N° TELECHARGEMENT2 : 9999 N° DONNEES COMPL. : 9999	

N° PARM APPLICATIF: 9999	D922 Numéro de version des données complémentaires de télécollecte
N° ID PSEUDO SESSION : 9999	D757 Numéro de version Paramètres applicatifs
N° VER APPEL: 9999	D979 Numéro de version identifiant pseudo-session étendu de l'accepteur carte
N° VER EDITION	D769 Numéro de version Appel
N° VER FONCTIONS	D766 Numéro de version Edition Ticket porteur
N° VER PROD. NON SUP.	D768 Numéro de version Fonctions
APPLI ACTIVE : 1	D1065 Numéro de version des codes produits carte non supportés
	D819 Statut de l'application
CHARGEMENT XXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXX	Résultat de chargement (ECHEC / REUSSI) D796 Libellé de réponse
TICKET A CONSERVER XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D649 Format pied ticket compte-rendu

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D648	Format entête ticket compte-rendu	-
D649	Format pied ticket compte-rendu	-
Données ticket :		
En-tête :		
D3	N° logique point d'acceptation carte	-
D4	N° logique du système d'acceptation	-
D168	Numéro SIRET d'un accepteur	-
D169	N° contrat ou identifiant accepteur	-
D167	Code banque (5 derniers digits)	
D177	Type d'activité commerciale (MCC)	9F15
D998	Environnement réglementaire et technique	-
D7	Type de site	-
D108	Date locale d'une application	-
D109	Heure locale d'une application	-
Corps du ticket		

D747	Numéro de version Monnaie ou Devise	-
D771	Numéro de version Message porteur	-
D753	Numéro de version Paramètres accepteur	-
D755	Numéro de version Edition Ticket porteur	-
D756	Numéro de version Edition Ticket compte rendu	-
D605	Numéro de version liste des données spécifiques par AID	-
D600	Numéro de version DOLs EMV	-
D767	Numéro de version Risque acquéreur	-
D253 porteur	Numéro de version liste de contrôle de numéros de carte	-
D236	Numéro de version Liste de BINs	-
D778	Numéro de version TAC EMV	-
D774	Numéro de version Autre Monnaie ou Devise	-
D777	Numéro de version Horodatage GMT	-
D782 EMV	Numéro de version Liste des clés publiques d'authentification	-
D787	Numéro de version Liste des AID EMV	-
D762	Numéro de version Télécommunication Télécollecte	-
D745	Numéro de version Télécommunication Autorisation	-
D748	Numéro de version Télécommunication Téléparamétrage	-
D763	Numéro de version Téléchargement Enveloppe 1	-
D734	Numéro de version Téléchargement Enveloppe 2	-
D922	Numéro de version liste des données complémentaires de télécollecte	-
D757	Numéro de version Paramètres applicatifs	-
D979	Numéro de version identifiant pseudo-session étendu de l'accepteur carte	-
D769	Numéro de version Appel	-
D766	Numéro de version Edition ticket	-
D768	Numéro de version Fonctions	-
D1065	Numéro de version des codes produits carte non supportés	-
Pied :		
D796	Libellé de réponse	-

FE 30.7.10 EDITER UN TICKET DE CLOTURE EMV

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Produire la preuve matérielle du montant réel avec une pré-autorisation initialisée en mode EMV dans une phase de clôture de dossier

ACTEURS : Système d'acceptation (PLBS)

CONTEXTE : La pré-autorisation est arrivée à son échéance et l'accepteur a clôturé le dossier saisi le montant final

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les règles de constitution des tickets sont présentées au chapitre Règles communes pour les tickets porteurs et commerçants.

Ticket de clôture pré-autorisation carte EMV

CARTE BANCAIRE		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D228 Format entête ticket transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	D838 Identifiant de l'application carte (AID) D892 Application Label / Preferred Name D383 Date locale de la transaction D382 Heure locale de la transaction D175 Enseigne d'un accepteur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
9999999999999999		D169 N° contrat et d'identifiant accepteur
XXXXX		D167 Code banque (D167 - 5 derniers digits)
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		D168 Numéro SIRET d'un accepteur
9999		D910 Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur
# ##### #9999		D309 N°compte primaire d'un porteur (PAN)
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		D836 Cryptogramme de l'application (Application cryptogram)
fin MMAA		D853 Date de fin de validité (Ticket accepteur)
999 999 99999 99		D3 / D4 N° logique point d'acceptation carte et/ou N° logique du système d'acceptation
X X		D381 Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
N° AUTO : XXXXXX		D438 Numéro de remise si disponible
MONTANT ESTIME		D335 Mode de lecture du numéro porteur, « C » pour carte à microcircuit, « @ » pour autorisation
999999999999 XXX		D389 N° d'autorisation d'une transaction sur les tickets porteur et accepteur (à blanc si non disponible)
DATE INITIALISATION PRE-AUTORISATION		D881 Montant estimé de la transaction
JJ/MM/AA		D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise
MONTANT DEBITE		D999 Date de la pré-autorisation
999999999999 XXX		D378 Montant de la transaction (montant final)
CLOTURE PRE-AUTORISATION		D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise
N° DOSSIER : 999999999999		D833 Numéro de dossier
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		D989 Message à destination de l'initiateur de la transaction
CARTE DE TEST		<i>Libellé présent si carte de test</i>
TICKET COMMERCANT		
CONSERVER	A	<i>Libellé présent si duplicata</i>

DUPPLICATA XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D683	Format pied ticket transaction
--	------	--------------------------------

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D228	Format entête ticket transaction	-
D683	Format pied ticket transaction	-
D838	Identifiant de l'application carte (AID)	9F06
D892	Preferred Name - Application Label	50
D752	Code activation impression contre valeur	-
D382	Heure locale de la transaction	-
D383	Date locale de la transaction	-
D168	Numéro SIRET d'un accepteur	-
D167	Code banque (5 derniers digits)	-
D169	N° contrat ou identifiant accepteur	-
D910	Type de l'applicatif du système d'acceptation	-
D175	Enseigne d'un accepteur	-
D3	N° logique du point d'acceptation carte	-
D4	N° logique du système d'acceptation	-
D179	Type de transaction (Transaction type)	9C
D989	Message à destination de l'initiateur de la transaction	-
D438	Numéro de remise	-
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date)	5F24
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	-
D335	Mode de lecture du numéro porteur	-
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation	-
D389	N° d'autorisation d'une transaction (Autorisation code)	89
D378	Montant de la transaction	9F02
D519	Montant d'une transaction en contre valeur	-
D836	Cryptogramme de l'application (Application Cryptogram – TC ou AAC)	9F26
D990	Indicateur de Dématérialisation du ticket porteur	-
D991	Type d'édition du ticket porteur retenu	-
D833	Numéro de dossier	-
D999	Date de la pré-autorisation	-
Associées à la D378 et D519		-
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise	-
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise (Transaction currency exponent)	5F36

FE 30.7.11

EDITER UN TICKET DE CLOTURE (PISTE OU SAISIE MANUELLE)

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Produire la preuve matérielle du montant réel de pré-autorisation avec une pré-autorisation initialisée en mode piste ou en saisie manuelle dans une phase de clôture de dossier

ACTEURS : Système d'acceptation (PLBS)

CONTEXTE : La pré-autorisation est arrivée à son échéance et que l'accepteur a saisi le montant final

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les règles de constitution des tickets sont présentées au chapitre Règles communes pour les tickets porteurs et commerçants.

Ticket pour une clôture de pré-autorisation (carte à piste)

CARTE BANCAIRE	
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D228 Format entête ticket transaction
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	D383 Date locale de la transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D382 Heure locale de la transaction
	D175 Enseigne d'un accepteur
9999999999999999	D169 N° contrat et d'identifiant accepteur
XXXXX	D167 Code banque (D167 - 5 derniers digits)
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D168 Numéro SIRET d'un accepteur
9999	D910 Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur
# ##### # # # # 9999	D309 N°compte primaire d'un porteur (PAN)
fin MMAA 999	D853 Date de fin de validité
	D315 Niveau d'échange d'une carte porteur (1er caractère code service)
	D691 Niveau d'appel d'une carte porteur (2ème caractère code service)
	D692 Niveau de contrôle d'une carte porteur (3ème caractère code service)
999 999 999999 99	D3 / D4 N° logique point d'acceptation carte et/ou N°

X	X		logique du système d'acceptation
		D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
		D438	Numéro de remise si disponible
		D335	Mode de lecture du numéro porteur, « S » pour carte à piste, « @ » pour autorisation
N° AUTO : XXXXXX		D389	N d'autorisation d'une transaction (si disponible),
MONTANT ESTIME 999999999999 XXX		D881	Montant estimé de la transaction
DATE INITIALISATION	PRE-	D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
AUTORISATION JJ/MM/AA		D999	Date de la pré-autorisation
MONTANT DEBITE 999999999999 XXX		D378	Montant de la transaction (montant final)
CLOTURE PRE-AUTORISATION		D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
N° DOSSIER : 999999999999 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		D833	Numéro de dossier
CARTE DE TEST		D989	Message à destination de l'initiateur de la transaction
TICKET COMMERCANT	A		<i>Libellé présent si carte de test</i>
CONSERVER			<i>Libellé présent si duplicata</i>
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		D683	Format pied ticket transaction

Ticket pour une clôture de pré-autorisation (saisie manuelle)

CARTE BANCAIRE		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D228	Format entête ticket transaction
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	D383	Date locale de la transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D382	Heure locale de la transaction
	D175	Enseigne d'un accepteur
999999999999999 XXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX 9999	D169 D167 D168 D910	N° contrat et d'identifiant accepteur Code banque (D167 - 5 derniers digits) Numéro SIRET d'un accepteur Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur
##### 9999	D309	N°compte primaire d'un porteur (tronqué)

fin MMAA 999 999 999999 99	D853 Date de fin de validité D3 / D4 N° logique point d'acceptation carte et/ou N° logique du système d'acceptation D381 Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation D438 Numéro de remise si disponible
SAISIE MANUELLE X N° AUTO : XXXXXX	« @ » pour autorisation
MONTANT ESTIME 999999999999 XXX	D389 N° d'autorisation d'une transaction, D881 Montant estimé de la transaction D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise
DATE INITIALISATION JJ/MM/AA	D999 Date de la pré-autorisation
MONTANT DEBITE 999999999999 XXX	D378 Montant de la transaction (montant final) D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise
CLOTURE PRE-AUTORISATION N° DOSSIER : 999999999999 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D833 Numéro de dossier D989 Message à destination de l'initiateur de la transaction <i>Libellé présent si carte de test</i>
CARTE DE TEST TICKET COMMERCANT CONSERVER XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	A <i>Libellé présent si duplicata</i> D683 Format pied ticket transaction

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D228	Format entête ticket transaction
D683	Format pied ticket transaction
D752	Code activation impression contre valeur

D382	Heure locale de la transaction
D383	Date locale de la transaction
D168	Numéro SIRET d'un accepteur
D167	Code banque (5 derniers digits)
D169	N° contrat ou identifiant accepteur
D910	Type de l'applicatif du système d'acceptation
D175	Enseigne d'un accepteur
D3	N° logique du point d'acceptation carte
D4	N° logique du système d'acceptation
D179	Type de transaction (Transaction type)
D989	Message à destination de l'initiateur de la transaction
D438	Numéro de remise
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date)
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
D335	Mode de lecture du numéro porteur
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation
D389	N° d'autorisation d'une transaction (Autorisation code)
D378	Montant de la transaction
D519	Montant d'une transaction en contre valeur
D836	Cryptogramme de l'application (Application Cryptogram – TC ou AAC)
D990	Indicateur de Dématérialisation du ticket porteur
D991	Type d'édition du ticket porteur retenu
D833	Numéro de dossier
D999	Date de la pré-autorisation
Associées à la D378 et D519	
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise (Transaction currency exponent)

FE 30.7.12 EDITER UN TICKET DE CLOTURE NON ABOUTIE (EMV, PISTE, SAISIE MANUELLE)

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Editer un ticket de clôture de transaction non aboutie (PLBS) que la transaction initiale soit effectuée en mode piste manuelle ou EMV

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : Une transaction non aboutie a été enregistrée suite à une saisie du montant à zéro ou par refus de la demande d'autorisation

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les règles de constitution des tickets sont présentées au chapitre Règles communes pour les tickets porteurs et commerçants.

Ticket non aboutie pour une clôture de pré-autorisation (EMV)

CARTE BANCAIRE		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D228 Format entête ticket transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	D838 Identifiant de l'application carte (AID) D892 Application Label / Preferred Name D383 Date locale de la transaction D382 Heure locale de la transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D175 Enseigne d'un accepteur
ABANDON		
9999999999999999		D169 N° contrat et d'identifiant accepteur
XXXXX		D167 Code banque (D167 - 5 derniers digits)
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		D168 Numéro SIRET d'un accepteur
9999		D910 Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur
XX XX XX XX XX		D1006 Transaction non aboutie
# ##### # # # # 9999		D309 N°compte primaire d'un porteur (PAN)
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		D836 Cryptogramme de l'application (Application cryptogram)
fin JJMMAA		D853 Date de fin de validité d'une application carte EMV(ticket accepteur)
999 999 99999 99		D3 / D4 N° logique point d'acceptation carte et/ou N° logique du système d'acceptation
X		D381 Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
MONTANT ESTIME		D438 Numéro de remise si disponible
999999999999 XXX		D335 Mode de lecture du numéro porteur, « C » pour carte à microcircuit
DATE INITIALISATION PRE-AUTORISATION		D881 Montant estimé de la transaction
JJ/MM/AA		D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise
MONTANT DEBITE		D999 Date de la pré-autorisation
999999999999 XXX		D378 Montant de la transaction (montant final)
CLOTURE PRE-AUTORISATION		D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise
N° DOSSIER : 999999999999		D833 Numéro de dossier
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		D989 Message à destination de l'initiateur de la transaction
CARTE DE TEST		<i>Libellé présent si carte de test</i>

TICKET	COMMERCANT	A	
CONSERVER			<i>Libellé présent si duplicata</i>
			D683 Format pied ticket transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX			
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX			

Ticket non aboutie pour une clôture de pré-autorisation (carte à piste)

CARTE BANCAIRE					
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D228	Format entête ticket transaction		
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS		D383	Date locale de la transaction		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D382	Heure locale de la transaction		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D175	Enseigne d'un accepteur		
ABANDON					
9999999999999999		D169	N° contrat et d'identifiant accepteur		
XXXXX		D167	Code banque (D167 - 5 derniers digits)		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		D168	Numéro SIRET d'un accepteur		
9999		D910	Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur		
XX XX XX XX XX		D1006	Transaction non aboutie		
# #####9999		D309	N°compte primaire d'un porteur (PAN)		
fin MMAA		D853	Date de fin de validité		
999		D315	Niveau d'échange d'une carte porteur (1er caractère code service)		
		D691	Niveau d'appel d'une carte porteur (2ème caractère code service)		
		D692	Niveau de contrôle d'une carte porteur (3ème caractère code service)		
999	999	999999	99	D3 / D4	N° logique point d'acceptation carte et/ou N° logique du système d'acceptation
X		D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation		
		D438	Numéro de remise si disponible		
		D335	Mode de lecture du numéro porteur, « S » pour Carte à piste		
MONTANT ESTIME		D881	Montant estimé de la transaction		
999999999999 XXX		D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise		
DATE INITIALISATION	PRE-	D999	Date de la pré-autorisation		
AUTORISATION		D378	Montant de la transaction (montant final)		
JJ/MM/AA		D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise		
MONTANT DEBITE					
999999999999 XXX					
CLOTURE		D833	Numéro de dossier		
PRE-AUTORISATION		D989	Message à destination de l'initiateur de la transaction		
N° DOSSIER : 999999999999			<i>Libellé présent si carte de test</i>		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					
CARTE DE TEST					

TICKET	COMMERCANT	A	
CONSERVER			<i>Libellé présent si duplicata</i>
			D683 Format pied ticket transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX			
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX			

Ticket non aboutie pour une clôture de pré-autorisation (saisie manuelle)

CARTE BANCAIRE	
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D228 Format entête ticket transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	D383 Date locale de la transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D382 Heure locale de la transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D175 Enseigne d'un accepteur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
ABANDON	
9999999999999999	D169 N° contrat et d'identifiant accepteur
XXXXX	D167 Code banque (D167 - 5 derniers digits)
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D168 Numéro SIRET d'un accepteur
9999	D910 Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur
XX XX XX XX XX	D1006 motif de la transaction non aboutie
# #####9999	D309 N°compte primaire d'un porteur (PAN)
fin MMAA 999 999 99999 99	D853 Date de fin de validité D3 / D4 N° logique point d'acceptation carte et/ou N° logique du système d'acceptation D381 Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation D438 Numéro de remise si disponible
SAISIE MANUELLE	
MONTANT ESTIME 999999999999 XXX	D881 Montant estimé de la transaction D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise
DATE INITIALISATION PRE-AUTORISATION JJ/MM/AA	D999 Date de la pré-autorisation
MONTANT DEBITE 999999999999 XXX	D378 Montant de la transaction (montant final) D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise
CLOTURE PRE-AUTORISATION	
N° DOSSIER : 999999999999 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D833 Numéro de dossier D989 Message à destination de l'initiateur de la transaction <i>Libellé présent si carte de test</i>
CARTE DE TEST	
TICKET COMMERCANT CONSERVER XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	<i>Libellé présent si duplicata</i> D683 Format pied ticket transaction

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX |

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D228	Format entête ticket transaction	-
D683	Format pied ticket transaction	-
D838	Identifiant de l'application carte (AID)	9F06
D892	Preferred Name - Application Label	50
D752	Code activation impression contre valeur	-
D382	Heure locale de la transaction	-
D383	Date locale de la transaction	-
D168	Numéro SIRET d'un accepteur	-
D167	Code banque (5 derniers digits)	-
D169	N° contrat ou identifiant accepteur	-
D910	Type de l'applicatif du système d'acceptation	-
D175	Enseigne d'un accepteur	-
D3	N° logique du point d'acceptation carte	-
D4	N° logique du système d'acceptation	-
D179	Type de transaction (Transaction type)	9C
D989	Message à destination de l'initiateur de la transaction	
D438	Numéro de remise	
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date)	5F24
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	-
D335	Mode de lecture du numéro porteur	-
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation	-
D389	N° d'autorisation d'une transaction (Autorisation code)	89
D378	Montant de la transaction	9F02
D519	Montant d'une transaction en contre valeur	-
D836	Cryptogramme de l'application (Application Cryptogram – TC ou AAC)	9F26
D990	Indicateur de Dématérialisation du ticket porteur	-
D991	Type d'édition du ticket porteur retenu	-
D833	Numéro de dossier	
D999	Date de la pré-autorisation	
D1006	Motif de la transaction non aboutie	
Associées à la D378 et D519		
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise	-
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise (Transaction currency exponent)	5F36

FE 30.7.13 EDITER UN TICKET DE FACTURE COMPLEMENTAIRE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Editer un ticket pour une facture complémentaire suite à la réévaluation du dossier d'origine.

ACTEURS : Système d'acceptation (PLBS)

CONTEXTE : Le dossier est clôturé et un complément est demandé par le commerçant

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les règles de constitution des tickets sont présentées au chapitre Règles communes pour les tickets porteurs et commerçants.

Ticket de facture complémentaire (saisie manuelle)

CARTE BANCAIRE	
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D228 Format entête ticket transaction
X	
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
X	
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	D383 Date locale de la transaction
	D382 Heure locale de la transaction
	D175 Enseigne d'un accepteur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
9999999999999999	D169 N° contrat et d'identifiant accepteur
XXXXX	D167 Code banque (D167 - 5 derniers digits)
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D168 Numéro SIRET d'un accepteur
9999	D910 Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur
# ##### # # # # 9999	D309 N°compte primaire d'un porteur (PAN)
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D836 Cryptogramme de l'application (Application cryptogram)
fin AAMM	D853 Date de fin de validité
999 999 99999 99	D3/D4 N° logique point d'acceptation carte et/ou N° logique du système d'acceptation
	D381 Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
	D438 Numéro de remise si disponible

SAISIE MANUELLE	
X	« @ » pour autorisation
N° AUTO : XXXXXX	D389 N d'autorisation d'une transaction (si disponible),
MONTANT	D378 Montant de la transaction
999999999999 XXX	D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise
DEBIT	
FACTURE COMPLEMENTAIRE	
N° DOSSIER : 999999999999 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D833 Numéro de dossier D989 Message à destination de l'initiateur de la transaction
CARTE DE TEST	<i>Libellé présent si carte de test</i>
TICKET COMMERCANT A CONSERVER	<i>Libellé présent si duplicata</i>
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX X XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX X	D683 Format pied ticket transaction

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D228	Format entête ticket transaction
D683	Format pied ticket transaction
D752	Code activation impression contre valeur
D382	Heure locale de la transaction
D383	Date locale de la transaction
D168	Numéro SIRET d'un accepteur
D167	Code banque (5 derniers digits)
D169	N° contrat ou identifiant accepteur
D910	Type de l'applicatif du système d'acceptation
D175	Enseigne d'un accepteur
D3	N° logique du point d'acceptation carte
D4	N° logique du système d'acceptation
D179	Type de transaction (Transaction type)
D989	Message à destination de l'initiateur de la transaction
D438	Numéro de remise
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date)
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
D335	Mode de lecture du numéro porteur
D389	N° d'autorisation d'une transaction (Autorisation code)
D378	Montant de la transaction
D519	Montant d'une transaction en contre valeur
D990	Indicateur de Dématérialisation du ticket porteur
D991	Type d'édition du ticket porteur retenu
D833	Numéro de dossier
D999	Date de la pré-autorisation
Associées à la D378 et D519	
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise (Transaction currency exponent)

FE 30.7.14

EDITER UN TICKET DE FACTURE COMPLEMENTAIRE NON ABOUTIE

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Produire la preuve matérielle du montant réel d'une clôture de pré-autorisation que la transaction d'origine soit EMV, piste ou manuelle**ACTEURS** : Système d'acceptation (Accepteur)**CONTEXTE** : Une facture complémentaire a été saisie par le commerçant suite à des frais complémentaires sur un dossier clos.**SPECIFICATIONS D'APPLICATION** :

Les règles de constitution des tickets sont présentées au chapitre Règles communes pour les tickets porteurs et commerçants.

Ticket de transaction non aboutie (facture complémentaire)

CARTE BANCAIRE	
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D228 Format entête ticket transaction
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	D383 Date locale de la transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D382 Heure locale de la transaction
	D175 Enseigne d'un accepteur
ABANDON	
999999999999999 XXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX 9999	D169 N° contrat et d'identifiant accepteur
	D167 Code banque (D167 - 5 derniers digits)
	D168 Numéro SIRET d'un accepteur
	D910 Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur
XX XX XX XX XX 99999999999999 fin MMAA 999 999 999999	D1006 Motif de la transaction non aboutie
	D309 N°compte primaire d'un porteur (PAN)
	D853 Date de fin de validité
	D3 N° logique point d'acceptation carte et/ou D4 N° logique du système d'acceptation
	D381 Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
SAISIE MANUELLE	
MONTANT	
999999999999 XXX	D378 Montant de la transaction
	D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise
DEBIT	
FACTURE COMPLEMENTAIRE	
N° DOSSIER : 999999999999 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D833 Numéro de dossier
	D989 Message à destination de l'initiateur de la transaction
CARTE DE TEST	Libellé présent si carte de test
TICKET COMMERCANT A CONSERVER	Libellé présent si duplicata
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D683 Format pied ticket transaction

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D228	Format entête ticket transaction
D683	Format pied ticket transaction
D752	Code activation impression contre valeur
D382	Heure locale de la transaction
D383	Date locale de la transaction
D168	Numéro SIRET d'un accepteur
D167	Code banque (5 derniers digits)
D169	N° contrat ou identifiant accepteur
D910	Type de l'applicatif du système d'acceptation
D175	Enseigne d'un accepteur
D3	N° logique du point d'acceptation carte
D4	N° logique du système d'acceptation
D179	Type de transaction (Transaction type)
D989	Message à destination de l'initiateur de la transaction
D438	Numéro de remise
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D853	Date de fin de validité
D335	Mode de lecture du numéro porteur
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation
D389	N° d'autorisation d'une transaction (Autorisation code)
D378	Montant de la transaction
D519	Montant d'une transaction en contre valeur
D990	Indicateur de Dématérialisation du ticket porteur
D991	Type d'édition du ticket porteur retenu
D833	Numéro de dossier
D999	Date de la pré-autorisation
D1006	Motif de la transaction non aboutie
Associées à la D378 et D519	
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise (Transaction currency exponent)

FE 30.8.1

CONSULTER LES PARAMETRES DE REFERENCE D'UNE APPLICATION EMV

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Pouvoir visualiser, en temps réel, les paramètres de références chargés pour une application en permettant l'accès aux paramètres de référence chargés pour une application.**ACTEURS** : Accepteur
Acteur habilité**CONTEXTE** : L'application est sélectionnée
Les paramètres de références de l'application sont chargés.
La consultation a été déclenchée par commande clavier.**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

La recherche est effectuée via un menu, sous-menu application, consultation des paramètres de références.

Les données consultées sont affichées à l'écran.

REFERENCES : Sans objet**DONNEES** :

Données résultantes	Tag
Numéro de version paramètres de références	
D747 Numéro de version Monnaie ou Devise	-
D771 Numéro de version Message porteur	-
D753 Numéro de version Paramètres accepteur	-
D755 Numéro de version Edition Ticket porteur	-
D756 Numéro de version Edition Ticket compte rendu	-
D605 Numéro de version liste des données spécifiques par AID	-
D600 Numéro de version DOLs EMV	-
D767 Numéro de version Risque acquéreur	-
D253 Numéro de version liste de contrôle de numéros de carte porteur	-
D236 Numéro de version Liste de BINs	-
D778 Numéro de version TAC EMV	-
D774 Numéro de version Autre Monnaie ou Devise	-
D777 Numéro de version Horodatage GMT	-
D782 Numéro de version Liste des clés publiques d'authentification EMV	-
D787 Numéro de version Liste des AID EMV	-
D762 Numéro de version Télécommunication Télécollecte	-
D745 Numéro de version Télécommunication Autorisation	-
D748 Numéro de version Télécommunication Téléparamétrage	-
D763 Numéro de version Téléchargement Enveloppe 1	-
D734 Numéro de version Téléchargement Enveloppe 2	-
D922 Numéro de version liste des données complémentaires de télécollecte	-
D757 Numéro de version Paramètres applicatifs	-
D979 Numéro de version identifiant pseudo-session étendu de l'accepteur carte	-
D769 Numéro de version Appel	-
D766 Numéro de version Edition Ticket	-
D768 Numéro de version Fonctions	-
D1065 Numéro de version des produits cartes non supportés	-
Paramètres sans contact	
D1015 Numéro de version des paramètres sans contact	
D1025 Numéro de version des paramètres DRL	
BDOM associée à l'application	
D167 Identification de l'établissement acquéreur (Acquirer Identifier)	9F01
Monnaies ou devises acceptées par une application	
D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise	
D184 Code numérique de la monnaie ou devise (Transaction currency code)	
Paramètres d'appel d'une application	
D192 Seuil d'appel	

FE 30.9.1

AFFICHER LES INFOS PORTEUR ET COMMERCANT SUR AUTORISATION PARTIELLE

IMPLEMENTATION : Conditionnel

OBJECTIFS : Afficher les informations relatives aux différents montants lors d'une autorisation partielle,
Recueillir la réponse du porteur sur les conditions de règlement de la somme complémentaire non couverte par l'autorisation partielle.

ACTEURS : Système d'acceptation, Accepteur (en paiement de proximité), Porteur.

CONTEXTE : Réception d'un accord partiel dans une réponse à une demande d'autorisation.
Autorisation partielle activée

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Cas du paiement de proximité :

Il s'agit d'informer le porteur (et le commerçant) sur les conditions de l'autorisation partielle reçue et notamment de préciser au porteur le montant qu'il doit régler par un autre moyen de paiement en complément du montant partiel autorisé par sa banque.

Lorsque l'émetteur accorde une autorisation partielle, l'affichage devra porter à la connaissance du porteur (et du commerçant) :

- le montant autorisé par la banque,
- le montant qui reste à payer en complément par un autre moyen de paiement pour finaliser la transaction.

Cet affichage a pour but d'informer et de recueillir l'accord ou le refus du porteur à procéder à un paiement complémentaire par un autre moyen.

Le commerçant devra valider le choix du porteur.

Le montant complémentaire à régler (reste à payer) est calculé à partir du montant demandé en autorisation et le montant effectivement autorisé par l'émetteur.

Dans le cas d'un accord du porteur, la transaction se poursuit avec le règlement du montant complémentaire par le moyen retenu par le porteur.

Dans le cas d'un refus de la part du porteur, la transaction est abandonnée avec l'enregistrement d'une TNA et le redressement pour le montant autorisé.

Cas des automates :

Pour les automates de classe 2.2 (DAC), l'autorisation partielle acceptée est celle pour laquelle l'autorisation est donnée pour un montant inférieur à l'autorisation demandée. La distribution du bien est alors limitée au montant autorisé.

Pour les autres classes d'automates, l'autorisation partielle n'est acceptée que si l'automate a la capacité d'adapter la distribution du bien ou service au montant autorisé par l'émetteur et que le porteur donne son accord suite à la réponse de l'émetteur.

L'affichage proposé au porteur a pour but de recueillir l'accord ou le refus du porteur portant sur une distribution partielle du bien ou service en correspondance au montant autorisé par l'émetteur.

Dans le cas d'un accord du porteur, la transaction se poursuit et la distribution du bien ou service est limitée au montant partiel autorisé par l'émetteur.

Dans le cas d'un refus de la part du porteur, la transaction est abandonnée avec l'enregistrement d'une TNA et le redressement pour le montant autorisé.

REFERENCES :

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		TAG
D1000	Montant autorisé	
D378	Montant de la transaction	

FE 30.9.2 ACTIVATION AUTORISATION PARTIELLE

IMPLEMENTATION : Conditionnel

OBJECTIFS : Vérifier l'activation de l'autorisation partielle (la mise en œuvre ou non) sur le dispositif d'acceptation.

ACTEURS : Système d'acceptation, Acquéreur, Accepteur,

CONTEXTE : Réception d'un accord partiel dans une réponse à une demande d'autorisation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Selon le positionnement de l'Indicateur de prise en compte de l'autorisation partielle, le dispositif d'acceptation met en œuvre ou non l'autorisation partielle.

- Si l'indicateur autorise le traitement de l'autorisation partielle, le résultat est 'Oui'.
- Si l'indicateur n'autorise pas le traitement de l'autorisation partielle, le résultat est 'Non'.

REFERENCES :

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		TAG
D1001	Indicateur de gestion de l'autorisation partielle	

FE 30.9.3 CONTROLER LE MONTANT AUTORISE EN AUTORISATION PARTIELLE

IMPLEMENTATION : Conditionnel

OBJECTIFS : Lors d'une autorisation partielle, vérifier que le montant autorisé reste inférieur ou égale au montant demandé.

ACTEURS : Système d'acceptation, Acquéreur, Accepteur,

CONTEXTE : Réception d'un accord partiel dans une réponse à une demande d'autorisation.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le traitement porte sur le contrôle du montant autorisé par l'émetteur lors d'un accord partiel. Le montant autorisé dans la réponse de l'émetteur doit être inférieur ou égal au montant demandé lors de la demande d'autorisation.

Si le montant autorisé est inférieur ou égale au montant demandé, et supérieur ou égal au montant minimum accepté pour une transaction, la transaction se poursuit avec comme résultat « <= au montant demandé ».

Si le montant autorisé est supérieur au montant demandé ou inférieur au montant minimum accepté pour une transaction, la transaction est abandonnée avec comme résultat « > au montant demandé ».

REFERENCES :

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
Montant de la transaction et code numérique de la monnaie	
D1000	Montant autorisé
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D519	Montant d'une transaction en contre-valeur
Montant minimum	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D188	Montant minimum accepté d'une transaction
Montant initial demandé	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D378	Montant de la transaction

FE 30.9.6 CONTROLER L'ACTIVATION DE L'APPEL PHONIE

IMPLEMENTATION : Conditionnel

OBJECTIFS : Vérifier la valorisation de l'Indicateur de l'Activation de l'Appel Phonie pour traiter ou non l'appel phonie (et le Referral).

ACTEURS : Système d'acceptation, Acquéreur, Accepteur,

CONTEXTE : Réception d'un code 'Appel Phonie' dans la réponse à une demande d'autorisation ou détection d'un évènement nécessitant un appel phonie vers l'émetteur.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le traitement porte sur le contrôle des conditions de mise en œuvre ou non de la procédure de l'appel phonie.

L'acquéreur aura configuré par téléparamétrage le système d'acceptation (point d'acceptation) pour l'autoriser ou lui interdire l'activation de l'appel phonie (referral).

Par défaut, l'indicateur 'Activation de l'appel phonie' est positionné à 'Interdit'. Dans ce cas, la procédure de l'appel phonie n'est pas activée et non mise en œuvre au point d'acceptation.

Si l'Indicateur d'Activation de l'Appel Phonie est positionné à 'Autorisé', le résultat est « Autorisé ». L'appel phonie (referral) est mis en œuvre et les traitements relatifs à l'appel phonie (Referral) sont exécutés.

Si l'Indicateur d'Activation de l'Appel Phonie est positionné à 'Interdit', le résultat est « Interdit ». L'appel phonie (referral) n'est pas mis en œuvre et les traitements relatifs à l'appel phonie (Referral) ne sont pas exécutés.

REFERENCES :

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction

D1056	Indicateur d'activation de l'appel phonie
-------	---

FE 35.1.0

ADMINISTRER LES BENEFICIAIRES DU SYSTEME D'ACCEPTATION

IMPLEMENTATION : Conditionnel**OBJECTIFS** : Dans un contexte multi-accepteurs/multi-applications sur le même système d'acceptation, initialiser les caractéristiques du bénéficiaire et ses applications (menu ou touche fonction).**ACTEURS** : Système d'acceptation
Mainteneur
Accepteur
Acteur local habilité**CONTEXTE** : Plusieurs bénéficiaires utilisent le point d'acceptation ;**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

L'administration des bénéficiaires permet la mise en œuvre des fonctions suivantes :

- Création Bénéficiaire : Permet de créer un nouveau Bénéficiaire par saisie d'un nom.
- Suppression Bénéficiaire: Supprime du terminal le Bénéficiaire si toutes les Applications Terminal qui lui sont rattachées ont été supprimées préalablement. Si plusieurs Bénéficiaires sont disponibles, il est nécessaire de sélectionner le Bénéficiaire concerné. La suppression du dernier Bénéficiaire, entraîne la réinitialisation du nom du Bénéficiaire à sa valeur usine ;
- Consultation Bénéficiaire : Affiche ou imprime, par Bénéficiaire, la liste des Libellés des Applications Terminal et leur état (Actif, non actif).
- Bénéficiaire par défaut : permet de choisir le mode de sélection du bénéficiaire de l'écran d'initialisation de la transaction : dernier bénéficiaire sélectionné, choix systématique du bénéficiaire, sélection préalable d'un bénéficiaire par défaut.
- Mise à jour Bénéficiaire: Si plusieurs Bénéficiaires sont disponibles, une sélection du Bénéficiaire est nécessaire. La validation permet d'accéder aux fonctions suivantes :
 - Nom : Permet de modifier le nom du Bénéficiaire
 - Service par défaut : Permet à un Bénéficiaire de sélectionner le service par défaut proposé lors de l'initialisation d'une transaction.
- Gestion des Applications Terminal : Cette fonction permet au Bénéficiaire de créer, de modifier ou de supprimer une Application Terminal. Chaque action est conditionnée par le passage de la carte accepteur relative à l'Application Terminal concernée

- Création : Propose au Bénéficiaire une liste des logiciels applicatifs présents sur le terminal. En sélectionnant un élément de cette liste, il accédera à la création d'une Application Terminal.

Pour cela il devra :

- Saisir le Libellé de l'Application Terminal (Le terminal peut proposer un Libellé de l'Application Terminal). Il est possible d'avoir plusieurs Applications Terminal initialisées avec la même carte accepteur mais ces Applications Terminal devront être identifiées différemment. Le Libellé de l'Application Terminal doit être une donnée unique du terminal.
- Saisir la priorité de l'ordre d'affichage de l'Application Terminal lors des choix commerçant.
- Initialiser l'Application Terminal conformément à la . BF3 : Initialisation et mise à niveau d'une application

- Suppression : Permet la suppression d'une Application Terminal conformément à la . BF3 : Initialisation et mise à niveau d'une application).

- Modification : Permet au Bénéficiaire la modification du Libellé de l'Application Terminal ou des paramètres d'une Application Terminal conformément à la BF3 : Initialisation et mise à niveau d'une application).

Les règles de gestion le concernant sont :

- Il existe toujours au moins un Bénéficiaire;
- S'il n'y a qu'un Bénéficiaire, cette notion (de Bénéficiaire) est transparente.
- L'ajout d'un nouveau Bénéficiaire ne peut être réalisé que manuellement sur le terminal ;
- Chaque Bénéficiaire est identifié de façon unique sur le terminal ;
- Un Bénéficiaire peut avoir plusieurs services qui lui sont rattachés.

Il n'y a pas d'exigence pour la mise en œuvre de cette organisation des traitements mais il est nécessaire que ces exigences soient supportées.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D1031	Bénéficiaire
D1029	Libellé alternatif du service
D1030	Libellé du service
D1032	Service

Données résultantes	
D1031	Bénéficiaire
D1029	Libellé alternatif du service
D1030	Libellé du service
D1032	Service

FE 35.1.1

SELECTIONNER LE BENEFICIAIRE DANS UNE CONFIGURATION MULTI-ACCEPTEURS

IMPLEMENTATION : conditionnelle

OBJECTIFS : Dans un contexte multi-accepteurs/multi-applications sur le même système d'acceptation, assurer la sélection de l'accepteur par une action simple (menu ou touche fonction).

ACTEURS : Système d'acceptation
Mainteneur
Carte accepteur
Acteur local habilité

CONTEXTE : Le chargement du numéro ou identifiant accepteur sur le système d'acceptation a été initié.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le traitement consiste à initialiser les informations concernant le bénéficiaire. A partir de la liste des bénéficiaires présents dans le système d'acceptation, une sélection du bénéficiaire sera effectuée pour traiter la transaction en cours.

Dans ce cas le résultat du traitement est valorisé à « Bénéficiaire sélectionné » ; dans le cas contraire il est positionné à « Bénéficiaire par défaut »

Les règles de gestion le concernant sont :

- Il existe toujours au moins un Bénéficiaire
- S'il n'y a qu'un Bénéficiaire, cette notion (de Bénéficiaire) est transparente.
- L'ajout d'un nouveau Bénéficiaire ne peut être réalisé que manuellement sur le terminal
- Chaque Bénéficiaire est identifié de façon unique sur le terminal
- Un Bénéficiaire peut avoir plusieurs services qui lui sont rattachés.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
Données résultantes	
D1031	Bénéficiaire

FE 35.1.2

SELECTIONNER LE SERVICE DE PAIEMENT POUR LE BENEFICIAIRE

IMPLEMENTATION : conditionnelle

OBJECTIFS : Dans un contexte multi-accepteurs/multi-applications sur le même système d'acceptation, permettre la sélection d'un service parmi ceux disponibles pour le bénéficiaire concerné par une action simple (menu ou touche fonction).

ACTEURS : Système d'acceptation
Carte accepteur
Acteur local habilité

CONTEXTE : Le chargement du bénéficiaire sur le système d'acceptation a été initié.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les Services proposés à ce jour pour CB sont présentés dans le tableau suivant. Toutefois il peut être compléter par d'autres services.

Libellé	Service	Libellé alternatif *
Paiement	PP	PAIEMENT PROXIMITE
Quasi-Cash	QC	QUASI CASH
Paiement Location Biens et Services	PLBS	PLBS

* Le libellé alternatif du Service peut être utilisé en lieu et place du service abrégé si les caractéristiques d'affichage du terminal le permettent

Le service regroupe les technologies d'acquisition des données porteur Contact et Sans Contact pour le Paiement de Proximité.

Lorsque le service est sélectionné, le résultat du traitement est « Service sélectionné » ; dans le cas contraire il est positionné à « Service par défaut »

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D1031	Bénéficiaire
D1029	Libellé alternatif du service
D1030	Libellé du service
D1032	Service

Données résultantes	
D1029	Libellé alternatif du service
D1030	Libellé du service
D1032	Service

FE 35.1.3

SELECTIONNER LE TYPE DE TRANSACTION POUR LE SERVICE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Dans un contexte multi-accepteurs/multi-applications sur le même système d'acceptation, permettre la sélection du type de transaction parmi ceux disponibles pour le service sélectionné par une action simple (menu ou touche fonction).

ACTEURS : Système d'acceptation
Carte accepteur
Acteur local habilité

CONTEXTE : Le chargement du numéro ou identifiant accepteur sur le système d'acceptation a été initié.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le type de transaction proposé par défaut tient compte des types paramétrés et de l'ordre de priorité défini donné dans le tableau suivant :

Service	Type de transaction	Ordre d'affichage par défaut
PP	Débit	1
	Crédit	2
	Annulation	4
	Différé de recouvrement	3
Quasi Cash	Débit	1
	Crédit	2
	Annulation	3
Privatif	Débit	1
	Crédit	2
	Annulation	4
	Différé de recouvrement	3
PLBS	Pré-autorisation	1
	Clôture	2
	Facture complémentaire	3
	Demande de renseignement	4

Il est possible de choisir localement le type de transaction par défaut.

Lorsque l'ordre d'affichage est de valeur 1 ; le résultat du traitement est « Type de transaction par défaut » ; dans le cas contraire le résultat du traitement est « Type de transaction sélectionné ».

REFERENCES : Sans objet

DONNEES

:

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D1031	Bénéficiaire
D1032	Service
D898	Type de transaction
D1043	Ordre d'affichage par défaut

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D179	Type de transaction

FE 35.1.4

ADMINISTRER LA MONNAIE OU LA DEVISE DE LA TRANSACTION

IMPLEMENTATION : Optionnelle

OBJECTIFS : Dans un contexte multi-accepteurs/multi-applications sur le même système d'acceptation, permettre la sélection de la monnaie ou de la devise pour ce bénéficiaire.

ACTEURS : Système d'acceptation
Accepteur
Acteur local habilité

CONTEXTE : Le contexte transactionnel pour un bénéficiaire est en cours de création ou de modification.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La monnaie par défaut est l'Euro si cette monnaie est présente dans la table 1 du bénéficiaire et du service sélectionnés. Le résultat du traitement est « Monnaie ou devise par défaut », sinon c'est la monnaie 1 de la première Application Terminal rencontrée et le résultat du traitement est « Monnaie ou devise sélectionnée ». Dans le cas où la transaction est dans une devise le bit « Transaction exceeds floor limit » est positionné à 1 dans la TVR.

Il est possible de choisir localement la monnaie par défaut.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D1031	Bénéficiaire
D1029	Libellé alternatif du service
D1030	Libellé du service
D1032	Service
D898	Type de transaction
D184	Code numérique de la monnaie ou devise

Données résultantes	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise

FE 35.1.5 MODIFIER LE CONTEXTE TRANSACTIONNEL

IMPLEMENTATION : Optionnelle

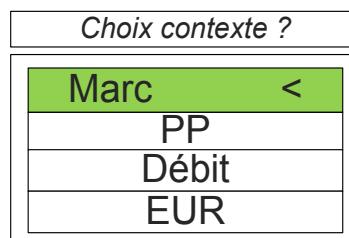
OBJECTIFS : Dans un contexte multi-accepteurs/multi-applications sur le même système d'acceptation, permettre la modification du contexte transactionnel par défaut.

ACTEURS : Système d'acceptation
Accepteur
Acteur local habilité

CONTEXTE : Le contexte transactionnel pour un bénéficiaire est créé et une modification d'un des éléments du contexte est demandée par l'accepteur lorsqu'un contexte transactionnel est affiché après la saisie du montant

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Afin de pouvoir modifier le contexte transactionnel, le Bénéficiaire doit appuyer sur une touche de fonction (laissé au libre choix de l'industriel) pour accéder à ce menu qui sera affiché sur l'écran commerçant :



Ce menu offre la possibilité de sélectionner les informations suivantes :

- Bénéficiaire
- Service
- Type de transaction
- Monnaie ou devise de la transaction

Il est possible d'accéder à l'un des éléments par choix menu ou touches de fonction.

Règles :

- Si un seul Bénéficiaire est présent sur le terminal, alors le choix Bénéficiaire du menu n'est pas proposé.

- Si, pour le Bénéficiaire sélectionné, un seul service est disponible sur le terminal, alors le choix Service du menu n'est pas proposé.
- Si pour le service du Bénéficiaire sélectionné, un seul type de transaction est disponible sur le terminal, alors le choix type de transaction du menu n'est pas proposé.
- Si, pour le service du Bénéficiaire sélectionné, une seule monnaie ou devise est disponible sur le terminal, alors le choix type de monnaie ou devise du menu n'est pas proposé.
- La liste des types de transaction est l'union des types de transaction de chaque Application Terminal rattachée au service sélectionné pour ce Bénéficiaire.
- La liste des monnaies ou devises est l'union des monnaies ou devises de chaque Application Terminal rattachée au service sélectionné pour ce Bénéficiaire. La monnaie par défaut est l'Euro si cette monnaie est présente dans l'une des tables 1 du bénéficiaire et du service sélectionnés
- La sortie du menu « contexte transactionnel » se fait par la touche « Annul »

Les écrans de sélection du contexte transactionnel sont illustrés ci-dessous :

Bénéficiaire ?	Service ?	Type de trans. ?	Monnaie ?													
<table border="1"> <tr><td>Marc <</td></tr> <tr><td>Pierre</td></tr> <tr><td>Paul</td></tr> <tr><td>Jacques</td></tr> </table>	Marc <	Pierre	Paul	Jacques	<table border="1"> <tr><td>PP <</td></tr> <tr><td>QC</td></tr> <tr><td>PLBS</td></tr> </table>	PP <	QC	PLBS	<table border="1"> <tr><td>Débit <</td></tr> <tr><td>Crédit</td></tr> <tr><td>Annulation</td></tr> </table>	Débit <	Crédit	Annulation	<table border="1"> <tr><td>EUR <</td></tr> <tr><td>YEN</td></tr> <tr><td>USD</td></tr> </table>	EUR <	YEN	USD
Marc <																
Pierre																
Paul																
Jacques																
PP <																
QC																
PLBS																
Débit <																
Crédit																
Annulation																
EUR <																
YEN																
USD																
Bénéficiaire ?	Service ?	Type de trans. ?	Monnaie ?													
<table border="1"> <tr><td>Marc <</td></tr> <tr><td>Pierre</td></tr> <tr><td>Paul</td></tr> <tr><td>Jacques</td></tr> </table>	Marc <	Pierre	Paul	Jacques	<table border="1"> <tr><td>PP</td></tr> <tr><td>QC</td></tr> <tr><td>PLBS <</td></tr> </table>	PP	QC	PLBS <	<table border="1"> <tr><td>Préauto initiale</td></tr> <tr><td>Préauto finale</td></tr> <tr><td>Facture compl</td></tr> <tr><td>Annulation <</td></tr> </table>	Préauto initiale	Préauto finale	Facture compl	Annulation <	<table border="1"> <tr><td>EUR <</td></tr> <tr><td>USD</td></tr> </table>	EUR <	USD
Marc <																
Pierre																
Paul																
Jacques																
PP																
QC																
PLBS <																
Préauto initiale																
Préauto finale																
Facture compl																
Annulation <																
EUR <																
USD																

L'écran ci-dessous présente un exemple d'affichage répondant à un contexte transactionnel où le choix repose uniquement sur le Bénéficiaire et le service, les autres critères étant uniques (Type de transaction, monnaie ou devise) et donc ne sont pas proposés:

Ecran Commerçant		
<table border="1"> <tr><td>Paul <</td></tr> <tr><td>PLBS</td></tr> </table>	Paul <	PLBS
Paul <		
PLBS		

Après validation du contexte de la transaction, les informations sélectionnées par les menus présentés précédemment sont récapitulées sur l'écran de saisie du montant.

PP Marc	1,99 EUR
Déb 99999,99 EUR	INSEREZ CARTE

Afin de permettre une saisie étendue du montant, le type de transaction est tronqué par la droite, au besoin, au fur et à mesure de la saisie des chiffres du montant.

Il est possible de choisir localement la monnaie par défaut.

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D898	Type de transaction
D186	Monnaie
D1031	Bénéficiaire
D1029	Libellé alternatif du service
D1030	Libellé du service
D1032	Service
D1043	Ordre d'affichage par défaut

Données Résultantes	
D1031	Bénéficiaire
D1032	Service
D898	Type de transaction
D186	Monnaie

FE 35.1.10 IDENTIFIER LE SERVICE PLBS OU SAISIR UN MONTANT

IMPLEMENTATION : obligatoire

OBJECTIFS : distinguer un service PLBS de la saisie du montant pour les autres services.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : Le contexte transactionnel pour un bénéficiaire est sélectionné

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Si le service identifié est le PLBS, le résultat du traitement est positionné à « PLBS » dans le cas contraire le résultat du traitement est « Saisie montant »

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D1032	Service

FE 35.1.11 IDENTIFIER LE MODE D'ACQUISITION DES DONNEES

IMPLEMENTATION : obligatoire

OBJECTIFS : Identification de l'application nécessitant la saisie des caractéristiques carte du porteur par le commerçant

ACTEURS : Système d'acceptation
Acteur local habilité

CONTEXTE : Le contexte transactionnel pour un bénéficiaire est créé et une touche de fonction a été activée par l'accepteur pour la saisie manuelle.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le commerçant active la saisie manuelle par le menu contexte transactionnel ou par touche de fonction. Ce mode correspond aux services de paiement (saisie manuelle) et PLBS (Pré-autorisation, facture complémentaire, Demande de renseignement).

Dans ce cas, le résultat du traitement est positionné à « Acquisition manuelle » ; dans le cas contraire il est positionné à « Acquisition automatique ».

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D1031	Bénéficiaire
D1032	Service
D898	Type de transaction
D1030	Libellé de l'application du terminal
D1032	Libellé alternatif

FE 35.1.13

VERIFIER LA PRESENCE D'UNE APPLICATION SANS CONTACT SUR LE TERMINAL

IMPLEMENTATION : obligatoire**OBJECTIFS** : Identification de l'application sans contact**ACTEURS** : Système d'acceptation**CONTEXTE** : Le contexte transactionnel pour un bénéficiaire est créé**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Si une application sans contact est présente (gestionnaire d'application sans contact) le résultat du traitement est « Application SC présente » ; dans le cas contraire il sera positionné à « Application SC non présente ».

REFERENCES : Sans objet**DONNEES** :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		TAG
D179	Montant minimum	9C
D1007	Montant maximum	DF93
D1032	Service	-
D1030	Libellé de l'application terminal	-

FE 35.1.14

PRE PROCESSING DE TOUTES LES APPLICATIONS SANS CONTACT DU TERMINAL

IMPLEMENTATION : obligatoire**OBJECTIFS** : Sélectionner les applications terminal ayant les caractéristiques de paramétrage compatibles avec le montant saisi par le commerçant.**ACTEURS** : Système d'acceptation**CONTEXTE** : Le contexte transactionnel pour un bénéficiaire est créé
Système d'acceptation gérant les montants variables

Le commerçant a saisi le montant et le gestionnaire d'application recherche les applications terminal permettant d'effectuer cette transaction.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le paramétrage des Applications Terminal sans contact permet d'initialiser une table qui regroupe les différentes caractéristiques des Applications Terminal sans contact. A chaque paramétrage, cette table est mise à jour dès lors qu'une de ses propriétés évolue. Elle doit être gérée en amont des applications afin de respecter l'étanchéité des applications.

Le traitement, appelé « Pré-processing », permet de sélectionner à partir de cette table les Combinaisons terminal {AID et Kernel-ID} et positionne les indicateurs de traitement en comparant le montant de la transaction aux données de paramétrage.

Le RTT est positionné à zéro au début de ce traitement.

Si le montant de la transaction est supérieur au « Reader Contactless floor limit » ou que la devise de la transaction est différente de l'euro, le bit [4-8] « Transaction exceeds floor limit » est positionné dans le RTT.

Si aucune combinaison ne répond aux critères, le résultat du traitement est positionné à « Aucune application sélectionnable ». Dans le cas contraire, le résultat du traitement est positionné à « application terminal sélectionnable ».

Les indicateurs de traitement positionnés sont exploités dans les Kernels appelés conformément aux spécifications EMV.

Spécificités Kernel 2 : Le Kernel 2 n'utilise pas les résultats du pré-processing comme décrit dans le chapitre 3 du [BOOKB] car le contrôle des montants est délégué à ce Kernel ; ceci induit que les AID traités par le Kernel 2 doivent être inclus systématiquement dans la liste des combinaisons. De plus, la configuration des données de l'Entry Point ne doivent pas être prises en compte lors du pré-processing pour le Kernel 2.

Le TTQ n'est pas utilisé par le Kernel 2

Spécificités Kernel 3 : Pour chaque combinaison sélectionnée qui ne sont pas exploitées dans le Kernel 2, le TTQ est valorisé pour chaque combinaison et les bits [2-8 (Online cryptogram required)] et [2-7 (CVM required)] sont valorisés selon le contexte de la transaction.

REFERENCES : Sans contact EMV Book B

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		TAG
D1004	TTQ	9F66
D179	Type de transaction	9F66
D1007	Kernel ID	9C
D783	RID de l'application EMV	DF93
D788	PIX de l'application EMV	-
D184	Code numérique de la monnaie ou de la devise	-
D1008	Reader ContactLess Transaction limit (No on Device CVM)	5F2A
D1009	Reader ContactLess Transaction limit (on Device CVM)	DF8124
D1010	Reader ContactLess Transaction limit	DF8125
D779	TAC Denial	FF0E
D780	TAC Online	FF0F
D781	TAC Default	FF0D
D1051	Autorun	
D1022	Résultats du traitement de la transaction(RTT)	DF85
Données Résultantes		
D783	RID de l'application EMV	
D788	PIX de l'application EMV	
D1007	Kernel Identifier	

FE 35.5.1

ELABORER ET ANALYSER LA LISTE DES AID COMMUNS A UNE CARTE EMV
ET AUX APPLICATIONS TERMINAL DU SYSTEME D'ACCEPTATION**IMPLEMENTATION :** Conditionnel**OBJECTIF** : Identifier la liste des applications communes à la carte et aux applications terminal du système d'acceptation.**ACTEURS** : Système d'acceptation - noyau
Carte à Microcircuit EMV**CONTEXTE** : Contexte de paiement acquis et validé,
Montant et monnaie ou devise de la transaction acquis et validés
Réponse à la remise à zéro acquise par le coupleur carte à microcircuit,**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

La sélection d'une application peut s'effectuer en deux étapes.

- La première correspond à la sélection selon les priorités des AID fournies par l'acquéreur ;
- La seconde permet au porteur de sélectionner l'application carte parmi toutes les applications communes carte/terminal sans tenir compte de la priorité terminal.

Toutefois, le traitement de la sélection éliminera les AID et code produit paramétrés par l'acquéreur quelle que soit la priorité donnée à cet AID dans la table des AID en le rapprochant de l'AID carte et de la donnée carte « Electronic Product Type Identification ».

Lorsqu'une carte ne possède qu'un seul et unique AID, l'étape 2 ne sera pas proposée.

Sélection 1 : sélection des applications en tenant compte des priorités

Les règles de sélection sont les suivantes :

1. La liste des AID sélectionnables est constituée de la liste commune des AID à l'ensemble des contrats gérés pour le bénéficiaire, le service et le type de transaction sélectionnés.
2. Si une application carte de basse priorité terminal (<254) est présente dans une Application Terminal pour laquelle aucun AID de priorité haute (>=254) n'est éligible alors cette application carte est retenue par le terminal sinon appliquer règle 3.
3. Si une application carte de basse priorité terminal (<254) est présente dans une Application Terminal pour laquelle au moins un AID de priorité haute (>=254) est éligible alors cette application carte n'est pas retenue par le terminal.
4. Si une application carte de haute priorité terminal (>=254) est présente dans une ou plusieurs Applications Terminal alors cette application carte est retenue par le terminal.
5. Si plusieurs applications carte sont éligibles, le choix de l'application carte est proposé au porteur en premier, sinon l'application carte est sélectionnée automatiquement et appliquer la règle 6 ou 7.

6. Si plusieurs Applications Terminal contiennent l'application carte sélectionnée, le choix de ces Applications Terminal est proposé au commerçant parmi celles qui ont permis à l'application carte d'être retenue par les règles 2 à 4.
7. Si un seule Application Terminal contient l'application carte sélectionnée alors cette Application Terminal est sélectionné automatiquement.

Sélection 2 : sélection sans tenir compte des priorités

Les règles de sélection sont les suivantes :

1. La liste des AID sélectionnables est constituée de la liste commune des AID à l'ensemble des contrats gérés pour le bénéficiaire, le service et le type de transaction sélectionnés.
2. Si plusieurs applications carte sont éligibles, le choix de l'application carte est proposé au porteur en premier
3. Si plusieurs Applications Terminal contiennent l'application carte sélectionnée, le choix de ces Applications Terminal est proposé au commerçant
4. Si un seule Application Terminal contient l'application carte sélectionnée alors cette Application Terminal est sélectionné automatiquement.

Selon les règles précédentes, le résultat du traitement prendra les valeurs suivantes :

- Lorsque la liste des AIDs communs à la carte et à l'application du système d'acceptation ne contient qu'une application, le résultat du traitement indique « une application commune».
- Lorsque la liste des AIDs communs à la carte et à l'application du système d'acceptation contient plusieurs applications, le résultat du traitement indique « plusieurs applications».
- Dans le cas où aucun AID n'est commun à la carte et à l'application du système d'acceptation, le résultat du traitement indique « pas de liste commune ».

REFERENCES :

DONNEES : Volume 4

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D787	Numéro de version Liste des AID EMV	-
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	9F06
D918	Niveau de priorité d'un AID	
D928	ASI (Application Indicator Selector)	-
D1066	Electronic Product Type Identification	
D1064	Code produit carte	
D788	PIX de l'application EMV	
D783	RID de l'application EMV	

Données résultantes		Tag
D868	Liste des AID EMV communs à la carte et au système d'acceptation	-
FCI retourné lors de la sélection d'une application (ADF) :		
D897	Nom du fichier carte (DF Name)	84
D856	FCI Template	6F
D857	FCI Proprietary Template	A5
D906	Langues préférées (Language Preference)	5F2D
D907	Index dans la table des codes émetteurs (Issuer Code Table Index)	9F11
D848	FCI Issuer Discretionary Data	BF0C
D892	Label de l'application (Application Label)	50
D861	Indicateur de priorité de l'application carte (API)	87
D891	Nom de l'application (Application preferred name)	9F12

FE 35.5.2 SELECTIONNER UNE APPLICATION CARTE UNIQUE PAR LE PORTEUR

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIF : Sélectionner une application carte.

ACTEURS : Système d'acceptation - noyau
Carte à Microcircuit EMV

CONTEXTE : La liste des applications communes à la carte et aux applications terminal comprend une seule application.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le système d'acceptation et la carte n'ont qu'une application carte (AID) en commun.

Le système d'acceptation analyse l'API de l'application carte (bit 8) :

- o Si le bit est à zéro, le système d'acceptation sélectionne l'application carte sans la confirmation du porteur.
- o Si le bit est à 1, le système d'acceptation sélectionne l'application carte avec la confirmation du porteur.

Dans le cas où l'API prévoit la validation de la sélection par le porteur, le système d'acceptation doit abandonner la transaction en cours si cette condition n'est pas respectée. Le résultat du traitement est « sélection impossible » ; dans le cas contraire ; la sélection est implicite et le résultat du traitement est positionné à « sélection faite »

REFERENCES : Spécifications EMV

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D897	Nom du fichier carte (DF Name)	84
D787	Numéro de version Liste des AID EMV	-
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	9F06
D861	Indicateur de priorité de l'application carte (API)	87
D891	Nom de l'application (Application preferred name)	9F12
D892	Label de l'application (Application Label)	50

FE 35.5.3	SELECTIONNER UNE APPLICATION CARTE PARMI PLUSIEURS APPLICATIONS PAR LE PORTEUR
-----------	--

IMPLEMENTATION : Conditionnel

OBJECTIF : Sélectionner une application carte par le porteur.

ACTEURS : Système d'acceptation - noyau
Carte à Microcircuit EMV

CONTEXTE : Plusieurs applications sont communes à la carte et aux applications terminal.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La sélection de l'application s'appuie sur la donnée carte « Application preferred name » et sera effectuée manuellement par le porteur. Le porteur dispose de la possibilité d'abandonner la sélection en utilisant la touche de correction (Jaune) qui permet de demander la modification de l'application sélectionnée ; dans ce cas le résultat du traitement « changement d'application demandé par le porteur »

Le choix de l'application se fera par affichage de l'application preferred name (en cas d'absence l'application label sera affichée) selon l'ordre de priorité de l'API (ou dans leur ordre de lecture si aucune priorité n'est définie sur la carte)

Le résultat du traitement est valorisé à « application sélectionnée » ou « Abandon » selon le cas.

REFERENCES : MEDIAA – Volume 4- annexe 6

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	9F06
D861	Indicateur de priorité de l'application carte (API)	87
D891	Nom de l'application (Application preferred name)	9F12
D892	Label de l'application (Application Label)	50

Donnée résultante		Tag
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	9F06

FE 35.5.4

SELECTIONNER UNE APPLICATION TERMINAL PAR LE COMMERCANT

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIF** : Sélectionner une application terminal par le commerçant**ACTEURS** : Système d'acceptation - noyau
Carte à Microcircuit EMV**CONTEXTE** : La liste des applications communes à la carte et aux applications terminal comprend une seule application**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Le système d'acceptation et la carte n'ont qu'une application carte (AID) en commun. Le résultat du traitement est « Une application commune ».

Dans le cas contraire, si plusieurs applications terminal peuvent gérer cette application carte, le résultat du traitement est « Plusieurs applications ».

REFERENCES :**DONNEES** :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D1029	Libellé alternatif	-
D1030	Libellé de l'application terminal	-
D1031	Bénéficiaire	-
D1032	Service	-

FE 35.5.5

SELECTIONNER UNE APPLICATION TERMINAL PARMI PLUSIEURS APPLICATIONS PAR LE COMMERCANT

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIF** : Sélectionner une application carte par le commerçant.**ACTEURS** : Système d'acceptation - noyau
Carte à Microcircuit EMV
Carte à piste ISO2**CONTEXTE** : Plusieurs applications sont communes à la carte et aux applications terminal.**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Les applications terminal et la carte possèdent plusieurs applications carte en commun.

Le système d'acceptation doit proposer au bénéficiaire le nom de ces applications dans leur ordre de priorité (type d'affichage et ordre d'affichage par défaut)

A la suite du choix de l'application carte à traiter, le résultat du traitement indique « application sélectionnée ».

Si aucune application carte n'a été sélectionnée, le résultat du traitement indique « abandon ».

REFERENCES :**DONNEES** :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D1030	Libellé de l'application terminal	-
D1031	Bénéficiaire	-
D1032	Service	-
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	9F06

Donnée Résultante		Tag
D1030	Libellé de l'application terminal	-

FE 35.5.6

SELECTIONNER UNE APPLICATION TERMINAL POUR UNE TRANSACTION
PISTE OU PAR SAISIE MANUELLE PAR LE COMMERCANT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIF : Sélectionner une application pour une saisie manuelle ou pour une transaction piste.

ACTEURS : Système d'acceptation - noyau
Carte à piste ou saisie manuelle

CONTEXTE : Plusieurs applications terminal sont configurées pour le bénéficiaire

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Si plusieurs Applications terminal sont configurées pour ce bénéficiaire alors le choix commerçant sera systématique que le BIN soit présent ou non dans une des applications. Le code traitement sera positionné à « Plusieurs applications ».

Dans le cas contraire, la sélection sera automatique et ne demandera aucune intervention du commerçant ; le code traitement sera positionné à « une application sélectionnée ». Un message est affiché à l'écran afin de rappeler au porteur le choix du ticket qu'il a retenu en début de transaction.

Si aucune application n'est sélectionnable, le code traitement sera positionné à « Pas d'application ».

REFERENCES :

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D1030	Libellé de l'application terminal	-
D1031	Bénéficiaire	-
D1032	Service	-

FE 35.5.7	CREER UN NUMERO DE DOSSIER
-----------	----------------------------

IMPLEMENTATION : Conditionnel

OBJECTIF :

- Identifier une transaction de pré-autorisation (Demande de renseignement, initialisation d'une pré-autorisation)
- Affecter un dossier à la transaction PLBS.

ACTEURS : Système d'acceptation – noyau
Acteur local habilité

CONTEXTE : Le contexte transactionnel identifie le service comme le PLBS

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Un numéro de dossier doit être attribué pour une transaction de pré-autorisation (demande de renseignement ou une initialisation de pré-autorisation).

Ce numéro doit être unique ; il peut être attribué automatiquement ou saisi manuellement.

Le Statut du dossier de pré-autorisation de la transaction PLBS est positionné à 'Ouvert'.

Les caractéristiques du paramétrage seront enregistrées pour chaque dossier. Elles correspondent aux données contenues dans la table 4 et la table 9. Cette règle permet de faire évoluer le paramétrage même lorsque des dossiers sont ouverts.

REFERENCES :

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D1030	Libellé de l'application terminal
D1031	Bénéficiaire
D1032	Service
D898	Type de transaction
D833	Numéro de dossier

Donnée résultante	
D994	Statut du dossier PLBS

FE 35.5.8 SAISIR LE NUMERO DE DOSSIER DEJA ATTRIBUE

IMPLEMENTATION : Conditionnel

OBJECTIF : Saisir un numéro de dossier (Clôture, pré-autorisation, facture complémentaire) pour le rechercher et le contrôler

ACTEURS : Système d'acceptation – noyau
Acteur local habilité

CONTEXTE : Le contexte transactionnel a identifié le service comme le PLBS

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Permettre la récupération d'un numéro de dossier existant pour une transaction de PLBS.

Deux types de récupération de numéro de dossier sont possibles :

- Par saisie
- Par sélection dans une liste

Si le dossier n'est pas trouvé, il y a affichage du message 'Numéro de dossier invalide'. Il est alors proposé d'abandonner l'opération en cours ou de ressaisir un autre numéro de dossier.

REFERENCES :

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D1030	Libellé de l'application terminal
D1031	Bénéficiaire
D1032	Service
D898	Type de transaction
D833	Numéro de dossier

Données résultantes	
D833	Numéro de dossier

FE 35.5.10

METTRE A JOUR LE MONTANT FINAL DE LA TRANSACTION PLBS

IMPLEMENTATION : Conditionnel

OBJECTIF : Dans le cadre de la clôture d'un dossier PLBS, compléter les données de la transaction en précisant le montant final de la transaction.

ACTEURS : Système d'acceptation - noyau

CONTEXTE :

- Le contexte transaction a identifié le service PLBS
- Le type de transaction a été identifié comme une opération de clôture du dossier PLBS,
- Le dossier de la transaction PLBS a été identifié.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La prestation a été rendue et le montant final pour cette prestation est connu. Il convient alors de compléter les données de la transaction dans le dossier PLBS en précisant le montant final.

Si le montant saisi est égal à zéro, la transaction est considérée comme annulée et le résultat indique « transaction annulée ».

REFERENCES :

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D1030	Libellé de l'application terminal
D1031	Bénéficiaire
D1032	Service
D898	Type de transaction
D833	Numéro de dossier
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D378	Montant de la transaction
D1000	Montant autorisé

FE 35.5.11

CHANGER LE STATUT DU DOSSIER DE LA TRANSACTION PLBS

IMPLEMENTATION : Conditionnel

OBJECTIF : Dans le cadre de la clôture de la procédure de pré-autorisation, il s'agit de fermer le dossier relatif à la transaction PLBS et de positionner le statut de ce dossier à 'Clôturé'.

ACTEURS : Système d'acceptation - noyau

CONTEXTE :

- Le dossier de la transaction PLBS a été identifié,
- Le montant final de la transaction PLBS a été mis à jour.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le statut du dossier de la transaction PLBS est positionné à 'Clôturé'.

REFERENCES :

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D1030	Libellé de l'application terminal
D1031	Bénéficiaire
D1032	Service
D898	Type de transaction
D833	Numéro de dossier

Données résultantes	
D994	Statut du dossier PLBS

FE 35.5.12 CONTROLER LE STATUT DU DOSSIER DE LA TRANSACTION PLBS**IMPLEMENTATION** : Conditionnel**OBJECTIF** :

Afin de traiter la facture complémentaire, il convient de s'assurer que le dossier de la transaction PLBS a bien été 'Clôturé'.

ACTEURS : Système d'acceptation - noyau**CONTEXTE** :

- Le dossier de la transaction PLBS a été identifié,

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La donnée 'Statut du dossier PLBS' est analysée pour vérifier que le dossier de la transaction PLBS a été 'Clôturé' avant d'entamer les traitements de la facture complémentaire.

REFERENCES :**DONNEES** :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D1030	Libellé de l'application terminal
D1031	Bénéficiaire
D1032	Service
D898	Type de transaction
D833	Numéro de dossier
D994	Statut du dossier PLBS

FE 35.5.13 EMETTRE UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Se renseigner auprès de l'émetteur du statut du porteur.

ACTEURS : Système d'acceptation
Système acquéreur d'autorisation

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de demande de renseignement.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La demande de renseignement au système acquéreur d'autorisation est émise par le système d'acceptation conformément aux spécifications des échanges interbancaires.

Les données de la demande de renseignement sont :

- les données permettant d'identifier l'origine de la demande d'autorisation
- identifiant de l'accepteur
- identifiant du système d'acceptation,
- les données de la transaction.

Le montant est obligatoirement initialisé à zéro.

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D382	Heure locale de la transaction
D383	Date locale de la transaction
D169	N° contrat ou identifiant accepteur
Données transaction	
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
D385	Date GMT d'une application
D384	Heure GMT d'une application
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)
D335	Mode de lecture du numéro porteur
D320	Code numérique de la monnaie ou devise de l'application carte
D317	Date fin de validité d'une application carte
D378	Montant de la transaction
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D179	Type de transaction
D998	Environnement réglementaire et technique
D177	Type d'activité commerciale
D7	Type de site
D388	Référence d'archivage d'une transaction
D387	Code raison de la demande d'autorisation
D879	Montant de limitation de la distribution du bien
D911	Cryptogramme visuel
Données résultantes	
D389	N° d'autorisation d'une transaction
D390	Code réponse
D831	Données complémentaires de réponse
D796	Libellé de réponse
D834	Code activation impression libellé

FE 35.5.14 RECEPTIONNER LA REPONSE A UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Traiter la réponse à une demande de renseignement conformément aux règles définies pour un type de paiement en analysant la réponse fournie par l'émetteur ou en analysant les conditions d'absence de la réponse émetteur.

ACTEURS : Système d'acceptation
Système acquéreur d'autorisation

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de demande de renseignement.
Une demande d'autorisation a été effectuée et la réponse a été reçue.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Quelle que soit la réponse à une demande d'autorisation, un message apparaît à l'écran informant l'accepteur. Pour le libellé des messages se reporter au volume 4 Annexes - Messages (Liste des messages).

Si l'autorisation est accordée, le résultat du traitement indique "CARTE ACCEPTEE".

S'il y a refus de l'émetteur, ou Carte interdite, ou une autre réponse, ou pas de réponse à la demande de renseignement ou un incident technique lors de la demande de renseignement, le résultat du traitement indique "CARTE REFUSEE".

REFERENCES : MEDIAA
Dictionnaire des messages

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D390	Code réponse
D387	Code raison de la demande
D1068	Données Réseau

FE 35.5.15

RECHERCHER LES AID COMMUNS A UNE CARTE A PUCE ET AUX APPLICATIONS DU SYSTEME D'ACCEPTATION POUR UNE ANNULATION

IMPLEMENTATION : obligatoire

OBJECTIF : Rechercher l'application carte communes aux applications terminal du ayant effectuée la transaction de débit.

ACTEURS : Système d'acceptation - noyau
Carte à Microcircuit EMV

CONTEXTE : Contexte de paiement acquis et validé,
Montant et monnaie ou devise de la transaction acquis et validés
Réponse à la remise à zéro acquise par le coupleur carte à microcircuit,
Un recherche de la transaction de débit a été effectuée et l'application carte ne correspond pas à l'application carte utilisée pour la transaction de débit

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La sélection d'une application pour une annulation consiste à identifier l'AID sélectionnée pour la transaction de débit. Tout comme les transactions de débit, le traitement de la sélection éliminera les AID et code produit paramétrés par l'acquéreur quelle que soit la priorité donnée à cet AID dans la table des AID.

Pour cela, un traitement itératif sera mis en œuvre pour rechercher l'application carte utilisée pour annuler la transaction d'origine.

Dans ce traitement plusieurs cas peuvent se produire :

- Si l'application carte sélectionnée est gérée par l'Application Terminal alors le résultat du traitement indique « une application commune » ;
- Si l'Application carte sélectionnée n'est pas gérée par l'application terminal alors le résultat du traitement est « application suivante » et l'application carte suivante est sélectionnée et un nouveau rapprochement sera effectué avec les applications terminal ;
- Si toutes les applications carte sont lues, alors le résultat du traitement indique « Pas de liste commune ».

Remarque : Afin d'optimiser ce traitement, il est tout à fait envisageable de s'appuyer sur les priorités des applications terminal.

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D787	Numéro de version Liste des AID EMV	-
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	9F06
D918	Niveau de priorité d'un AID	-
D928	ASI (Application Indicator Selector)	-
D1066	Electronic Product Type Identification	-
D1064	Code produit carte	-
D788	PIX de l'application EMV	-
D783	RID de l'application EMV	-

Données résultantes		Tag
D868	Liste des AID EMV communs à la carte et au système d'acceptation	-
FCI retourné lors de la sélection d'une application (ADF) :		
D897	Nom du fichier carte (DF Name)	84
D856	FCI Template	6F
D857	FCI Proprietary Template	A5
D906	Langues préférées (Language Preference)	5F2D
D907	Index dans la table des codes émetteurs (Issuer Code Table Index)	9F11
D848	FCI Issuer Discretionary Data	BF0C
D892	Label de l'application (Application Label)	50
D861	Indicateur de priorité de l'application carte (API)	87
D891	Nom de l'application (Application preferred name)	9F12
D1066	Electronic Product Type Identification	-

FE 40.0.1

CHARGER POUR UNE APPLICATION LES PARAMETRES SANS CONTACT

IMPLEMENTATION : Obligatoire
Changement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Télécharger les paramètres sans contact pour charger la liste des paramètres sans contact

ACTEURS : Système d'acceptation - Application
Système acquéreur de téléparamétrage

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation,
Le fichier des transactions est vide de toute transaction.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

A une combinaison {kernel-AID} est associée des paramètres sans contact pour gérer une transaction effectuée par un dispositif sans contact.

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur télécollecte.

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct », sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES : MEDIAA, BOOK A, BOOK B, BOOK C2, BOOK C3

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		TAG
D179	Type de transaction	9C
D1007	Kernel ID	DF93
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	9F06
D184	Code numérique de la monnaie ou de la devise	5F2A
D1008	Reader ContactLess Transaction limit (No on Device CVM)	-
D1009	Reader ContactLess Transaction limit (on Device CVM)	-
D1010	Reader ContactLess Transaction limit	-
D1011	Reader ContactLess Floor limit	-
D1012	Reader CVM Required Limit	-
D1023	Terminal Floor limit	-
D1026	Status check support Flag	-
D1027	Zero amount allowed flag	-
D1005	CVM supportés	-
D779	TAC Denial	FF0E
D780	TAC Online	FF0F
D781	TAC Default	FF0D

FE 40.0.2

CHARGER POUR UNE APPLICATION LA LISTE DES PARAMETRES DRL

IMPLEMENTATION : Optionnel

Changement par «Annule et remplace»

OBJECTIFS : Télécharger les paramètres DRL (Dynamic Reader Limits) sans contact pour l'application sans contact pour le Kernel C3.

ACTEURS : Système d'acceptation - Application
Système acquéreur de téléparamétrage

CONTEXTE : Logiciel applicatif chargé sur le système d'acceptation,

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

A une combinaison {kernel-AID} sont associés des paramètres spécifiques (uniquement pour le kernel C3).

Le chargement est effectué :

- par téléparamétrage :
 - déclenché automatiquement aux horaires déterminés au niveau des paramètres de fonctionnement,
 - déclenché automatiquement sur reprise suite à un incident,
 - déclenché automatiquement sur demande du système acquéreur télécollète.

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct », sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES : MEDIAA, BOOKC3

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		TAG
D1007	Kernel ID	DF93
D1017	Application Program ID	9F5A
D184	Code numérique de la monnaie ou de la devise	5F2A
D1010	Reader ContactLess Transaction limit	DF8123
D1011	Reader ContactLess Floor limit	-
D1012	Reader CVM Required Limit	-
D1026	Status check support Flag	-
D1027	Zero amount allowed flag	-

FE 40.0.3

METTRE A JOUR LES PARAMETRES DU GESTIONNAIRE D'APPLICATIONS
SANS CONTACT**IMPLEMENTATION :** Optionnel**OBJECTIFS** : Récupération des paramètres des applications sans contact**ACTEURS** : Système d'acceptation - Application
Système acquéreur de téléparamétrage**CONTEXTE** : Logiciel applicatif sans contact en cours de mise à jour,
Le terminal est en configuration multi-accepteurs**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Le paramétrage des Applications Terminal sans contact permet d'initialiser une table qui regroupera les différentes caractéristiques des Applications Terminal sans contact. A chaque paramétrage cette table est mise à jour dès lors qu'une de ses propriétés évolue.

Les données sont les suivantes:

- Type de la transaction
- AID
- Kernel ID
- Libellé d'Application Terminal
- Reader Contactless transaction Limit
- Reader CVM required Limit
- Reader Contactless Floor Limit
- Terminal Floor Limit
- Monnaie ou devise de la transaction
- Indice de Priorité Terminal (Lorsque cette information n'est pas gérée ou gérée différemment de CB, celle-ci sera positionnée à la valeur '7F'. Pour les AID CB la priorité est uniquement valorisée à 'FE')

Si le chargement s'effectue sans incident, le résultat du traitement indique « chargement correct », sinon, le résultat du traitement indique « chargement incorrect ».

REFERENCES :**DONNEES :**

Données résultantes		TAG
D898	Type de transactions acceptées	
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	9F06
D1007	Kernel ID	DF93
D1030	Libellé d'Application Terminal	
D1010	Reader ContactLess Transaction limit"	
D1012	Reader CVM required limit"	
D1011	Reader ContactLess Floor limit"	

FE 40.0.5

CONTROLER LE MONTANT DE LA TRANSACTION DE PAIEMENT SANS CONTACT AVEC LES PARAMETRES GESTION DU RISQUE (MINIMUM-MAXIMUM)

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Contrôler que le montant de la transaction est compatible avec les montants paramétrés pour le paiement sans contact

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : Le montant et la monnaie ou devise de la transaction sont acquis et validés.
La contre-valeur du montant est calculée le cas échéant.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Si le montant est inférieur au montant minimum ou supérieur au montant maximum de la table de la gestion du risque, la transaction ne peut se poursuivre qu'en contact. Aucune application sans contact ne pourra prendre la main. Le Résultat est alors positionné à « Transaction Contact ».

Si le montant est supérieur ou égal au montant minimum et inférieur ou égal au montant maximum de la table de la gestion du risque sans contact, le traitement peut se poursuivre en sans contact ou en contact selon la décision du porteur. Le résultat du traitement est « Transaction sans contact ».

REFERENCES :

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
Montant de la transaction et code numérique de la monnaie	
D378	Montant de la transaction
D519	Montant d'une transaction en contre valeur
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
Montant minimum	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D188	Montant minimum accepté d'une transaction
Montant maximum	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D189	Montant maximum accepté d'une transaction

FE 40.0.6

CHARGER LES PARAMETRES DE CONFIGURATION KERNEL C2

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Initialiser le Kernel C2**ACTEURS** : Mainteneur**CONTEXTE** : Initialiser les paramètres du kernel C2 à l'installation de l'application sans contact.**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

L'initialisation du kernel C2 s'appuie sur l'initialisation des données suivantes

Donnée	Valeur
<i>Default UDOL</i>	'9F6A04'
<i>Kernel ID</i>	'02'
<i>Max Number of Torn Transaction Log Records</i>	'01'
Security Capability	00
CVM capability – CVM required	F0
Magstripe CVM capability-No CVM required	08
<i>Reader Contactless Floor Limit</i>	'00000000000000'
<i>Reader Contactless Transaction Limit (No On-device CVM)</i>	'00000000000000'
<i>Reader Contactless Transaction Limit (On-device CVM)</i>	'00000000000000'
<i>Reader CVM Required Limit</i>	'00000000000000'
<i>Terminal Action Code – Default</i>	'cc00000000'
<i>Terminal Action Code – Denial</i>	'000000000000'
<i>Terminal Action Code – Online</i>	'cc0000000000'

Se reporter à la documentation du Kernel C2.

REFERENCES : Book C2**DONNEES** :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		TAG
D1007	Kernel ID	DF810C
D1046	CVM capability – CVM required	DF8118
D1047	Default UDOL	DF811A
D1048	Magstripe CVM capability- CVM required	DF811E
D1049	Magstripe CVM capability-No CVM required	DF812C
D1011	Reader Contactless floor limit	DF8123
D1008	Reader Contactless transaction limit (no on device CVM)	DF8124
D1009	Reader Contactless transaction limit (on device CVM)	DF8125
D1012	Reader Contactless required limit	DF8126
D1050	Security Capability	DF811F
D781	Terminal Action Code – default	DF8120
D779	Terminal Action Code - denial	DF8121
D780	Terminal Action Code - online	DF8122

FE 40.0.7

CHARGER LES PARAMETRES DE DCONFIGURATION KERNEL C3

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Initialiser le Kernel C3**ACTEURS** : Mainteneur**CONTEXTE** : Initialiser les paramètres du kernel C3 à l'installation de l'application sans contact**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Autorun est un paramètre de fonctionnement de l'application sans contact qui permet d'activer ou de désactiver le champ NFC.

Il est positionné à 'NO' si un événement permet d'activer le champ (par exemple la saisie du montant) et à 'YES' si le champ est toujours activé (montant identique pour toutes les transactions (distributeurs de boissons, ticket de transport).

Pour les points d'acceptation (face à face et automate) la valeur du terminal Terminal Transaction qualifier est fonction de l'application et paramétrable localement. Elle correspond à l'architecture du terminal et aux capacités de celui-ci

Ce paramétrage est local et non paramétrable par l'acquéreur.

Le contenu de cette table est le suivant

Octet	Bit	Définition	Valorisation
1	8	1b – Mag-stripe mode supported 0b – Mag-stripe mode not supported	0b – Mag-stripe mode not supported
	7	RFU (0b)	0b
	6	1b – EMV mode supported 0b – EMV mode not supported	1b – EMV mode supported Pour les automates, la valorisation peut être à 0b – EMV mode not supported (pas d'application contact)
	5	1b – EMV contact chip supported 0b – EMV contact chip not supported	1b – EMV contact chip supported si l'application contact est active. Dans le cas contraire la valorisation sera positionnée à 0b – EMV contact chip not supported
	4	1b – Offline-only reader 0b – Online capable reader	0b – Online capable reader
	3	1b – Online PIN supported 0b – Online PIN not supported	0b – Online PIN not supported

	2	1b – Signature supported 0b – Signature not supported	1b – Signature supported (Paiement de proximité) ; Pour les automates ce bit sera positionné à 0b – Signature not supported
	1	0b= Offline Data Authentication for Online Authorizations not supported. 1b = Offline Data Authentication for Online Authorizations supported	1b = Offline Data Authentication for Online Authorizations supported <i>La mise en œuvre de cette fonctionnalité ne concerne que ce référentiel</i>
2	8	1b – Online cryptogram required 0b – Online cryptogram not required	Selon la valorisation du Reader contactless floor limit
	7	1b – CVM required 0b – CVM not required	Selon la valorisation Reader CVM Required Limit. Si le montant du bien est supérieur, sa valorisation sera 1b – CVM required, sinon 0b – CVM not required
	6	1b – (Contact Chip) Offline PIN supported 0b – (Contact Chip) Offline PIN not supported	1b – (Contact Chip) Offline PIN supported si l'application contact supporte le PIN offline ; Dans le cas contraire il sera positionné à 0b – (Contact Chip) Offline PIN not supported
	5-1	RFU	00000b
3	8	1b – Issuer Update Processing supported 0b – Issuer Update Processing not supported	0b – Issuer Update Processing not supported
	7	1b – Consumer Device CVM supported 0b – Consumer Device CVM not supported	1b – Consumer Device CVM supported
	6-1	RFU	0000000b
4	8-1	RFU	00000000b

REFERENCES : Book C3

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		TAg
D1004	Terminal Transaction qualifier	9F66

FE 40.1.2

VERIFIER L'ANTICOLLISION

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Vérifier les conflits éventuels entre la cible et le dispositif sans contact**ACTEURS** : Système d'acceptation
Dispositif sans contact**CONTEXTE** : Un dispositif sans contact a été présenté à une cible après l'acquisition du montant
Au moins une application a été retenue dans le traitement du Pré-Processing**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Cette étape est exécutée

- pour débuter une nouvelle transaction avec un montant fixe ;
- pour reprendre une transaction après une demande d'autorisation ou si une carte ou un Mobile doit être représenté (START B)

L'activation des échanges se fait lorsque la carte rentre dans le champ électromagnétique de la cible.

Dans ce cadre, la vérification de l'anticollision (présentation de plusieurs dispositifs simultanément) est assurée par l'interface. Si l'événement est rencontré, les messages appropriés sont présentés dans le tableau des résultats dans le Volume 4 (Annexes).

Si une collision est détectée le résultat de traitement est « Collision détectée »; dans le cas contraire « collision non détectée »

REFERENCES : EMV Sans Contact [BOOKA] et [BOOKB] et [BOOKD]**DONNEES** : Sans objet

FE 40.1.3

SELECTIONNER LES APPLICATIONS TERMINAL ET CARTE PERMETTANT
D'EFFECTUER UNE TRANSACTION SANS CONTACT**IMPLEMENTATION :** Obligatoire**OBJECTIFS** : Permettre d'identifier les applications cartes et terminal avec des caractéristiques communes.**ACTEURS** : Système d'acceptation
Dispositif sans contact**CONTEXTE** : La sélection de la combinaison est soit l'étape suivant l'activation du protocole, soit un point d'entrée d'Entry Point (selon le résultat d'un traitement).**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Ce traitement consiste à construire la candidate List pour identifier les combinaisons communes entre le dispositif sans contact et le Reader.

Le système d'acceptation sélectionne les combinaisons supportées à la fois par le dispositif et le terminal et crée la candidate list selon les règles suivantes :

1. Si une application carte de basse priorité terminal (<254) est présente dans une Application Terminal pour lequel aucun AID de priorité haute (>=254) n'est éligible alors cette application carte est retenue par le terminal sinon il est nécessaire d'appliquer règle suivante.
2. Si une application carte de basse priorité terminal (<254) est présente dans une Application Terminal pour lequel au moins un AID de priorité haute (>=254) est éligible alors cette application carte n'est pas retenue par le terminal.
3. Si une application carte de haute priorité terminal (>=254) est présente dans une ou plusieurs Applications Terminal alors cette application carte est retenue par le terminal.

Les différentes combinaisons seront triées selon la priorité des AID donnés dans la table des AID du terminal.

- ADF name
- Kernel ID
- Application Priority Indicator (si présente)
- Extented Selection (si présente)

Lorsque l'AID traité est un AID CB et que le « 9F2A » est absent, la base applicative sera identifiée selon le contenu du TAG propriétaire « DF61 » contenu dans le FCI Issuer Discretionary Data. Pour obtenir cette information la commande SELECT sera exécutée pour identifier la base applicative de la carte dont les valeurs sont les suivantes :

- '03' : CB-qVSDC application

- '04' : CB-Paypass M/Chip application

Le Requested Kernel ID par défaut est positionné selon le « DF61 » aux valeurs suivantes :

Matching AID	Valeur par défaut du
AID CB - Base applicative MasterCard	00000010b
AID CB - Base applicative Visa	00000011b

Si la liste est vide le Résultat est positionné à «Aucune application commune ».

En paiement de proximité

- S'il y a un conflit de paramétrage entre plusieurs applications, le résultat est positionné à 'Conflit' avec un message explicitant la re-présentation de la carte porteur.
- S'il existe une combinaison ou que le choix de l'application a été fait par le commerçant, le résultat est positionné à 'Combinaison sélectionnée ou choix du commerçant déjà effectué'.
-

REFERENCES : [BOOKB]

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		TAG
FCI retourné lors de la sélection d'une application (ADF) :		
D897	Nom du fichier carte (DF Name)	84
D856	FCI Template	6F
D857	FCI Proprietary Template	A5
D906	Langues préférées (Language Preference)	5F2D
D907	Index dans la table des codes émetteurs (Issuer Code Table Index)	9F11 BF0C
D848	FCI Issuer Discretionary Data	50
D892	Label de l'application (Application Label)	87
D861	Indicateur de priorité de l'application carte (API)	9F12
D891	Nom de l'application (Application preferred name)	9F2A"
D1056	Base applicative	DF61

Données résultantes		TAG
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	9F06
D897	Nom du fichier carte (DF Name)	84
D1007	Kernel Identifier Requested Kernel ID	9F2A -
D861	Indicateur de priorité de l'application carte (API)	-

FE 40.1.4

SELECTIONNER L'APPLICATION DU DISPOSITIF SANS CONTACT

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Sélectionner l'application du dispositif sans contact**ACTEURS** : Système d'acceptation
Dispositif sans contact**CONTEXTE** : Au moins une application carte et terminal ont des caractéristiques communes pour le déroulement de la transaction**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

La sélection s'effectue comme suit :

- Si la liste commune (dispositif et terminal) ne contient qu'une seule combinaison, la combinaison sera sélectionnée
- Si la liste contient de multiples combinaisons, le terminal sélectionne la combinaison de plus haute priorité du terminal
- Si plusieurs combinaisons du terminal ont la même priorité, la combinaison carte de plus haute priorité (0 ou pas de priorité sont considérées comme les plus basses priorités)
- Si plusieurs combinaisons du terminal ont la même priorité et que les combinaisons carte sont de mêmes priorités, la combinaison sélectionnée est la combinaison carte qui apparaît la première dans le PPSE.

La sélection se termine par la commande SELECT AID

REFERENCES : [BOOKB] EMV**DONNEES** :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	9F06
D918	Niveau de priorité d'un AID	-
D928	ASI (Application Indicator Selector)	-
D868	Liste des AID EMV communs à la carte et au système d'acceptation	-

Données résultantes		Tag
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	9F06

FE 40.1.5 ACTIVER LE KERNEL C2 OU C3

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Activer le kernel C2 ou C3 identifié par la donnée « Kernel Identifier » de l'application du dispositif sélectionnée.

ACTEURS : Système d'acceptation
Dispositif sans contact

CONTEXTE : Après sélection de l'application carte, le kernel supportant la base applicative est activé

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

L'entry Point active le Kernel selon les résultats de la sélection.

L'application carte a été sélectionnée et le kernel gestionnaire du dispositif sans contact est appelé.

Cette étape correspond au traitement après la sélection de l'application mais permet des points de reprise dans le déroulement de la transaction (ce point de reprise n'est pas utilisé par le Kernel C2).

REFERENCES : [BOOK B] et [BOOK D].EMV

DONNEES : Sans objet

FE 40.1.8 METTRE A JOUR LA TVR/RTT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Initialiser les indicateurs de traitement de la TVR qui reprend uniquement les traitements du kernel et du RTT qui reprend l'exhaustivité des événements de la transaction.

ACTEURS : Système d'acceptation application
Dispositif sans contact

CONTEXTE : Un des traitements identifiés dans la TVR ou du RTT n'a pas pu être finalisé correctement.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le résultat d'un traitement est indiqué dans la TVR et le RTT. Les indicateurs de traitement référencés dans la TVR sont pris en compte par le système d'acceptation lors de l'analyse des actions par le système d'acceptation quel que soit le kernel utilisé.

Les différentes valorisations sont données dans le

La valorisation de ces données ne concerne pas le mode magstripe.

REFERENCES : BOOK C2 et BOOK C3

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	Tag
D858 Résultats des vérifications du terminal (TVR)	95
D1022 Résultats du traitement de la transaction(RTT)	DF85

Données résultantes	
D858 Résultats des vérifications du terminal (TVR)	95
D1022 Résultats des vérifications du terminal (RTT)	DF85

Description de la TVR et du RTT

Le tableau récapitulatif est présenté dans la parti MEDIIA:

Octet 1

- Bit 8. Authentification des données Offline non exécutée
L'absence de la signature ou la présentation d'une AIP précisant que l'authentification statique et dynamique n'est pas supportée conduit le système d'acceptation à positionner le bit « Authentification des données Offline non exécutée » de la TVR à 1.
Méthode d'authentification kernel C2 n'est pas exécutée
- Bit 7. Authentification statique Offline des données échouée
- Bit 6. Données carte à microcircuit absentes
Le bit « Données carte à microcircuit absentes » est positionné à 1 si les données optionnelles suivantes sont absentes de la carte :
 - ATC, CVM List, alors que l'authentification du porteur est supportée par la carte,
 - données nécessaires à l'authentification statique ou dynamique des données carte si cette dernière supporte cette fonction.
 - Données manquantes pour le calcul du CDA
 le bit [1-6] « ICC data Missing » et le bit [1-3] « Combined dynamic authentication failed » des TVR/RTT seront positionnés à 1
- Bit 5. Carte présente en liste de contrôle (opposition)
Carte refusée ou interdite dans la liste de contrôle
Carte refusée ou interdite dans la liste de BINs
- Bit 4. Authentification dynamique Offline des données échouée
- Bit 3. Authentification dynamique off- line Combined DDA/AC échouée.
Zone de données pour le calcul de CDA est insuffisante
- Bit 2. Authentification Statique offline des données (SDA) réussie (SDA Selected).
Une authentification des données a été faite selon la méthode SDA ce qui doit donner lieu à une demande d'autorisation
- Bit 1. RUF.

Octet 2

- Bit 8. Numéros de versions application carte et système d'acceptation différents
Le bit « Numéros de versions application carte et système d'acceptation différents » est positionné à 1 si le numéro de version de l'application présent dans la carte et celui du système d'acceptation sont différents.
- Bit 7. Application expirée
Le bit « Application expirée » est positionné à 1 si la date de fin de validité de l'application carte est inférieure à la date locale du système d'acceptation.
- Bit 6. Application non encore valide
Si la date de début de validité de l'application carte est supérieure à la date locale du système d'acceptation, le bit de la TVR « Application non encore valide » doit être positionné à 1.

- Bit 5. Service demandé non autorisé pour cette carte (non supporté par le kernel 3)
 - Si l'AUC et le code pays de l'émetteur sont tous deux présents dans l'application carte, le système d'acceptation doit effectuer les contrôles suivants :
 - Si le type de transaction indique qu'il s'agit d'un paiement de bien et que le code pays de l'émetteur correspond à celui du système d'acceptation, le bit de l'AUC "Valide pour les acquisitions de biens domestiques" doit être positionné à 1.
 - Si le type de transaction indique qu'il s'agit d'un paiement de bien et que le code pays de l'émetteur ne correspond pas à celui du système d'acceptation, le bit de l'AUC "Valide pour les acquisitions de biens internationaux" doit être positionné à 1.
 - Si le type de transaction indique qu'il s'agit d'un paiement de service et que le code pays de l'émetteur correspond à celui du système d'acceptation, le bit de l'AUC "Valide pour les acquisitions de services domestiques" doit être positionné à 1.
 - Si le type de transaction indique qu'il s'agit d'un paiement de service et que le code pays de l'émetteur ne correspond pas à celui du système d'acceptation, le bit de l'AUC "Valide pour les acquisitions de services internationaux" doit être positionné à 1.
 - Si l'un de ces contrôles échoue, le bit de la TVR/RTT « service demandé non autorisé pour cette carte » doit être positionné à 1.
- Bit 4. Nouvelle carte
- Bit 3. RUF.
- Bit 2. RUF.
- Bit 1. RUF.

Octet 3

Bit 8. Authentification du porteur (CVM) échouée

Le bit « Authentification du porteur (CVM) échouée » est positionné à 1 si la méthode d'authentification demandée par la CVM liste ou la combinaison de la CVM n'est pas correctement réalisée.

Bit 7. CVM non reconnue

Le bit « CVM non reconnue » est positionné à 1 si une méthode d'authentification n'est pas gérée par le système d'acceptation.

Bit 6. Nombre d'essais de saisie du code dépassé

La réponse de la carte indique que la saisie du code est bloquée. Dans ce cas, le système d'acceptation doit renseigner le bit « nombre d'essais de saisie du code dépassé » de la TVR à 1, et afficher le message « nombre essais dépassé ».

Bit 5. Contrôle du code demandé mais pin-pad absent ou hors service

Le bit « Contrôle du code demandé mais pin-pad absent ou hors service » est positionné à 1 si :

- le système d'acceptation ne gère pas cette fonction.
- le système d'acceptation gère cette fonction mais le pin-pad est hors service.
- Demande Pin Online et méthode non gérée

Bit 4. Contrôle du code demandé, pin-pad présent mais code non saisi

- Le bit « Contrôle du code demandé, pin-pad présent mais code non saisi » est positionné à 1 si le système d'acceptation gère cette fonction mais le code n'a pas été saisi sur l'initiative de l'accepteur ou du porteur (exemple : aucune des touches de validation ou d'annulation n'est activée dans un délai fixé).
- Bit 3. PIN saisi pour vérification Online
Le bit « PIN saisi pour vérification Online » est positionné à 1 si la CVM List de l'application carte prévoit le contrôle Online du code confidentiel du porteur.
- Bit 6. RUF
- Bit 5. RUF.
- Bit 4 RUF.
- Bit 3. RUF.
- Bit 2. RUF.
- Bit 1. RUF.

Octet 4

- Bit 8. Seuil d'appel accepteur dépassé :
Le bit « Seuil d'appel accepteur dépassé » est positionné à 1 si :
 - le montant de la transaction ou le cumul des montants pour un même porteur dépasse le seuil accepteur,
 - la carte est présente en « surveillée » dans la liste de contrôle,
 - le Bin de la carte est trouvé en surveillé dans la liste des BINs,
 - le Bin n'est pas présent dans la liste de référence (liste des BINs),
 - la transaction est effectuée en devise,
 - transaction Quasi-cash
- Bit 7. Limite inférieure pour les transactions Offline dépassée : RUF
- Bit 6. Limite supérieure pour les transactions Offline dépassée : RUF
- Bit 5. Transaction sélectionnée aléatoirement pour un traitement Online
Le bit « Transaction sélectionnée aléatoirement pour un traitement Online » est positionné à 1 dès lors qu'une transaction est sélectionnée via l'algorithme de sélection aléatoire.
- Bit 4. Transaction forcée Online par l'accepteur
Le bit « transaction forcée Online par l'accepteur » est positionné à 1 uniquement si l'accepteur déclenche manuellement la demande d'autorisation.
- Bit 3. RUF.
- Bit 2. RUF.
- Bit 1. RUF.

Octet 5

- Bit 8. Utilisation des TDOL par défaut.
- Bit 7. Authentification émetteur échouée :
Echec de l'authentification de l'émetteur en réponse à la demande d'autorisation (via la commande 'External Authenticate').
- Bit 6. Echec d'un script avant le 2nd GENERATE AC.
- Bit 5. Echec d'un script après le 2nd GENERATE AC.
- Bit 4. RUF.
- Bit 3. RUF.
- Bit 2. RUF.
- Bit 1. RUF.

Correspondance raisons d'appel et TVR/RTT en mode sans contact

O c t e t	Bit	Terminal Verification Results	RPO	Condition d'émission d'une demande d'autorisation	MCHIP	qVSDC	Code raison (Autorisation)		
					TVR	RTT	TVR	RTT	Raison d'appel
1	8	Offline data authentication was not performed	Oui	Authentification des données offline non exécutée	X	X		X	<u>1508</u> : "on-line" forcé par le terminal
	7	Offline static data authentication failed		Authentification statique offline des données échouée (SDA)	X	X			<u>1508</u> : "on-line" forcé par le terminal
	6	ICC data missing		Données facultatives absentes	X	X		X	<u>1656</u> : Forcé par l'émetteur (contrôle de flux)
	5	Card appears on terminal exception file		Sur BIN refusé		X		X	<u>1663</u> : BIN refusé
	5	"		Sur BIN en interdit		X		X	<u>1512</u> : BIN interdit
	5	"		Sur « carte interdite » en liste de contrôle		X		X	<u>1513</u> : Carte interdite
	5	"		Sur « carte refusée » en liste de contrôle		X		X	<u>1659</u> : Carte refusée
	4	Offline dynamic data authentication failed		Sur « carte surveillée » en liste de contrôle		X		X	<u>1654</u> : N° surveillé
	3	Combined dynamic authentication failed		Authentification dynamique offline des données échouée		X			<u>1508</u> : "on-line" forcé par le terminal
	2	Switch interface if offline data authentication fails and reader supports VIS		Authentification en mode CDA échouée	X	X		X	<u>1508</u> : "on-line" forcé par le terminal



O c t e t	Bit	Terminal Verification Results	RPO	Condition d'émission d'une demande d'autorisation	MCHIP	qVSDC	Code raison (Autorisation)		
					TVR	RTT	TVR	RTT	Raison d'appel
2	8	ICC and terminal have different application versions	Oui	Versions application carte et système d'acceptation différent	X	X			<u>1508</u> : "on-line" forcé par le terminal
	7	Expired application		Application Expirée	X	X		X	<u>1508</u> : "on-line" forcé par le terminal
	6	Application not yet effective		Application non encore active	X	X			<u>1508</u> : "on-line" forcé par le terminal
	5	Requested service not allowed for card product		Service non autorisé pour cette carte	X	X		X	<u>1508</u> : "on-line" forcé par le terminal - <u>Transaction de débit non trouvée pour une annulation</u> - <u>BIN non trouvé pour transaction de crédit</u>
	4	New card			X			X	
3	8	Cardholder verification was not successful	Oui	Authentification du porteur selon CVM a échouée	X	X		X	<u>1508</u> : "on-line" forcé par le terminal
	7	Unrecognised CVM		CVM non reconnue	X	X		X	<u>1508</u> : "on-line" forcé par le terminal
	6	PIN Try Limit exceeded							
	5	PIN entry required and PIN pad not present or not working							
	4	PIN entry required, PIN pad present, but PIN was not entered							
	3	Online PIN entered							
4	8	Transaction exceeds floor limit		Sur montant de la transaction supérieur au seuil d'appel	X	X		X	<u>1510</u> : Dépassement seuil d'appel
	8	"		Sur transaction en devise	X	X		X	<u>1657</u> : Monnaie étrangère



O c t e t	Bit	Terminal Verification Results	RPO	Condition d'émission d'une demande d'autorisation	MCHIP	qVSDC	Code raison (Autorisation)		
					TVR	RTT	TVR	RTT	Raison d'appel
	8	"	Oui	Bin à surveiller	X	X	X	X	<u>1652</u> : BIN surveillé
	8	"		BIN inconnu					<u>1653</u> : BIN inconnu
	8	"		Sur cumul des montants des transactions abouties supérieur au seuil d'appel					<u>1651</u> : Cumul/porteur/application
	7	Lower consecutive offline limit exceeded		Limite inférieure pour la transaction offline dépassée					<u>1656</u> : Forcé par l'émetteur (contrôle de flux)
	6	Upper consecutive offline limit exceeded		Limite supérieure pour la transaction offline dépassée	X	X	X	X	<u>1656</u> : Forcé par l'émetteur (contrôle de flux)
	5	Transaction selected randomly for online		Sélection aléatoire d'une transaction					<u>1503</u> : Déclenchement aléatoire par terminal
	4	Merchant forced transaction online		Transaction forcée on line par l'accepteur					<u>1506</u> : "on-line" forcé par l'accepteur de carte
	8	Default TDOL used	oui	Authentification banque émettrice erronée					-
	7	Issuer authentication was unsuccessful							-
	6	Script processing failed before final GENERATE AC							-
	5	Script processing failed after final GENERATE AC							-
		la carte retourne ARQC au premier GENERATE AC	oui						1660 : Demande d'autorisation demandée par la carte

Le code raison de la demande d'autorisation en mode magstripe est 1671.

FE 40.1.10

VALORISER LE READER CONTACTLESS TRANSACTION LIMIT SELON LE
TYPE DE DISPOSITIF SANS CONTACT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Initialiser le montant maximum accepté en sans contact quel que soit le dispositif sans contact s'appuyant sur la base applicative C2

ACTEURS : Système d'acceptation
Dispositif sans contact

CONTEXTE : L'application carte est sélectionnée et le kernel activé

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Si l'AIP [1-2] « On device cardholder verification is supported » est valorisé à '1'b, le kernel alimentera le « Reader Contactless Transaction Limit » à partir du « Reader Contactless Transaction Limit (on device CVM) » sinon il sera alimenté à partir de « Reader Contactless Transaction Limit (No on device CVM) ».

REFERENCES : BOOK C2

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	TAG
D1008 Reader Contactless Transaction Limit (on device CVM) D1009 Reader Contactless Transaction Limit (No on device CVM) D839 Application Interchange Profile	DF8125 DF8124 82
Données résultantes	
D1010 Reader Contactless Transaction Limit	DF8123



FE 40.1.11 SELECTIONNER UNE APPLICATION CARTE DANS LE KERNEL C2

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS: Sélectionner l'application carte dans le kernel C2

ACTEURS : Système d'acceptation
Dispositif sans contact

CONTEXTE : le Kernel activé indique que le dispositif sans contact repose sur la base applicative supporté par le kernel C2. Selon la valorisation de l'AIP le montant maximum sera comparé au montant de la transaction

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Ce traitement permet de vérifier si le montant de la transaction est inférieur ou égal au « Reader Contactless Transaction Limit ».

Si la condition est réalisée le résultat du traitement est positionné à « Application carte selectionnée » ; dans le cas contraire le résultat du traitement est positionné à « Application carte non selectionnée».

REFERENCES : BOOK C2

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D1010	Reader Contactless Transaction Limit	-



FE 40.1.12 INITIALISER UNE TRANSACTION AVEC UN DISPOSITIF SANS CONTACT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Exploiter les données pour permettre au système d'acceptation et au dispositif sans contact d'échanger toutes les données nécessaires à la transaction

ACTEURS : Système d'acceptation - application
Dispositif sans contact

CONTEXTE : L'application est sélectionnée

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Durant cette étape, le kernel récupère l'AIP et l'AFL de la carte avec la commande GPO. En fonction de l'AFL, les données de la carte seront lues via les commandes Read Record et Get Data.

Cette fonction est la première fonction mise en œuvre après la sélection de l'application et permet :

- d'envoyer à l'application carte des informations dont elle a besoin pour effectuer la transaction,
- de recevoir par le système d'acceptation
 - l'AIP qui indique les capacités de l'application carte,
 - l'AFL de la carte qui indique les fichiers de l'application carte.

L'application vérifie si le dispositif permet l'authentification du porteur et si la carte supporte le CDA comme méthode d'authentification ; si c'est le cas le résultat du traitement indique « initialisation correcte ». Dans le cas contraire, le résultat du traitement indique « initialisation incorrecte ».

REFERENCES : BOOK C2

DONNEES :



Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	4F carte 9F06 Terminal
D864	Processing Options Data Object List (PDOL)	9F38
D378	Montant de la transaction	9F02
D184	Monnaie ou devise de la transaction	5F2A
D855	Capacités du système d'acceptation (Terminal Capabilities)	9F33
D842	Capacités additionnelles du système d'acceptation (Additional Terminal Capabilities) ou autres données indiquées dans la PDOL	9F40

Données résultantes		Tag
D839	Application Interchange Profile (AIP)	82
D860	Localisation des fichiers et enregistrements de l'application carte (Application File Locator - AFL)	94
D866 ou D865	Message de réponse format 2	77
	Message de réponse format 1	80



FE 40.1.13 EXPLOITER LES DONNES DU DISPOSITIF SANS CONTACT SUR BASE APPLICATIVE C2

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Exploiter les données du GPO afin d'identifier le mode (MCHIP ou Magstripe) sur lequel s'appuiera la transaction

ACTEURS : Système d'acceptation - application
Dispositif sans contact

CONTEXTE : Le dispositif sans contact est sélectionné

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Si le bit de l'AIP [2-8] « EMV mode is supported » est positionné le résultat du traitement est « Traitement MCHIP » ; sinon le résultat du traitement est « traitement magstripe » ; en cas d'erreur le résultat du traitement est positionné à « Erreur Carte ».

REFERENCES : BOOK C2

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	Tag
D839 Application Interchange Profile (AIP)	82



FE 40.1.14 ACTIVER LE PROTOCOLE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Activer le protocole d'échange

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : Le montant saisi et les caractéristiques de paramétrage permettent d'effectuer une transaction sans contact
Au moins une application sans contact a été retenue dans le traitement du Pré-Processing

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

L'objet de ce traitement est d'activer le protocole de communication afin que la cible soit en attente d'un échange NFC avec un dispositif sans contact.

Une information écran rappel le type de ticket retenu par le porteur (SMS, Email....)

REFERENCES : EMV Sans Contact [BOOKD]

DONNEES : Sans objet



FE 40.1.15 DESACTIVER LE PROTOCOLE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Désactiver le protocole d'échange sans contact

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : Le montant saisi et les caractéristiques de paramétrage permettent d'effectuer une transaction sans contact
Au moins une application a été retenue dans le traitement du Pré-Processing
Protocole activé

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

L'objet de ce traitement est de désactiver la communication si le protocole a été activé.
La transaction se poursuit en contact.

REFERENCES : EMV Sans Contact [[BOOKD]

DONNEES : Sans objet



FE 40.2.1 ENREGISTRER UNE TRANSACTION DE DEBIT SANS CONTACT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Mémoriser les éléments et caractéristiques d'une transaction sans contact en vue de son recouvrement et pour en fournir la preuve, le cas échéant, en conservant la trace électronique de toute transaction de débit au sein d'une application jusqu'au prochain transfert au système acquéreur de télécollecte.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de débit sans contact aboutie.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La transaction en cours doit être enregistrée après l'impression du premier ticket.

Si l'enregistrement s'effectue correctement, le résultat du traitement indique "transaction enregistrée".

Si un incident survient lors de l'enregistrement de la transaction, le résultat du traitement indique "transaction non enregistrée".

Le montant de toute transaction aboutie (financière) doit être obligatoirement différent de zéro.

Remarque : La présence de certaines données nécessaires à l'exécution de la fonction est liée au contexte de la transaction.

Toute transaction finalisée ne doit donner lieu qu'à un seul enregistrement. Toute nouvelle transaction n'est acceptée que sur présentation d'une nouvelle carte porteur.

Aucune trace des caractéristiques de la transaction ne doit subsister en dehors du fichier de transaction.

REFERENCES : BOOK C2 ET BOOK C3

DONNEES :



Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D923	Liste des données complémentaires en télécollecte	-
D998	Environnement réglementaire et technique	-
D177	Type d'activité commerciale (MCC)	9F15
D7	Type de site	-
Informations relatives aux transactions de l'application		
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D179	Type de transaction (Transaction type)	9C
D378	Montant de la transaction	9F02
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	-
D335	Mode de lecture du numéro porteur	-
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation	-
D825	Type d'application carte	-
D382	Heure locale de la transaction	9F21
D383	Date locale de la transaction	9A
D837	Date de début de validité d'une application carte EMV (Application effective date)	5F25
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date)	5F24
D388	Référence d'archivage d'une transaction	-
D387	Code raison de la demande d'autorisation	-
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier – AID)	9F06/4F
D389	N° d'autorisation d'une transaction (Autorisation code)	89
D390	Code réponse (Autorisation response code)	8A
D831	Données complémentaires de réponse	-
D519	Montant d'une transaction en contre valeur	-
D184	Code numérique de la monnaie ou devise (Transaction currency code)	5F2A
D881	Montant estimé	
D519	Montant d'une transaction en contre valeur	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise (Transaction currency code)	
D878	Montant d'autorisation	
D1000	Montant autorisé	
D770	Mode de validation	



D836	Cryptogramme de l'application (Application cryptogram – TC ou AAC)	9F26
D839	Application Interchange Profile (AIP)	82
D840	Compteur de transactions de l'application (ATC)	9F36
D845	Données de calcul du certificat EMV (Cryptogram Information Data)	9F27
D846	Liste des méthodes de vérification du porteur (CVM List)	8E
D847	Résultats des vérifications de l'authentification du porteur (CVM results)	9F34
D852	Données émetteur (Issuer Application Data)	9F10
D855	Capacités du système d'acceptation (Terminal Capabilities)	9F33
D698	Code pays du système d'acceptation (Terminal country code)	9F1A
D311	N° de séquence du PAN (PAN sequence number)	5F34
D841	Code usage de l'application (AUC)	9F07
D849	Issuer Action Code Default	9F0D
D850	Issuer Action Code Denial	9F0E
D851	Issuer Action Code Online	9F0F
D779	Terminal Action Code Denial	FF0E
D780	Terminal Action Code Online	FF0F
D781	Terminal Action Code Default	FF0D
D858	Résultats des vérifications du terminal (TVR)	95
D859	Nombre aléatoire généré par le système d'acceptation (Unpredictable Number)	9F37
D920	Issuer Script Result	
D1028	Customer Exclusive Data	9F7C
D1016	Facteur de forme	9F6E
D1007	Kernel ID	DF93
D1022	Résultat du traitement de la transaction (RTT)	DF85
D1004	Terminal Transaction Qualifier	9F66
D1068	Données Réseau	



FE 40.2.2 ENREGISTRER UNE TRANSACTION DE CREDIT SANS CONTACT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Mémoriser les éléments et caractéristiques d'une transaction de crédit en vue de son recouvrement et pour en fournir la preuve, le cas échéant.

ACTEURS : Système d'acceptation – dispositif sans contact

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de crédit aboutie.

SPECIFICATION D'APPLICATION :

Le montant de la transaction doit être différent de zéro. Si l'enregistrement s'effectue correctement, le résultat du traitement indique "transaction enregistrée", sinon, le résultat du traitement indique "transaction non enregistrée".

Remarque : La présence de certaines données nécessaires à l'exécution de la fonction est liée au contexte de la transaction

REFERENCES : MEDIAA pour les conditions de traitement des données.
Book C2 et Book C3

DONNEES :



Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D923	Liste des données complémentaires en télécollecte	-
D998	Environnement réglementaire et technique	-
D177	Type d'activité commerciale (MCC)	9F15
D7	Type de site	-
Informations relatives aux transactions de l'application		
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D179	Type de transaction (Transaction type)	9C
D378	Montant de la transaction	9F02
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	
D335	Mode de lecture du numéro porteur	
D825	Type d'application carte	
D382	Heure locale de la transaction	9F21
D383	Date locale de la transaction	9A
D837	Date de début de validité d'une application carte EMV (Application effective date)	5F25
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date)	5F24
D388	Référence d'archivage d'une transaction	
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier – AID)	9F06/4F
D519	Montant d'une transaction en contre valeur	
D184	Code numérique de la monnaie ou devise (Transaction currency code)	5F2A
D519	Montant d'une transaction en contre valeur	
D770	Mode de validation	
D836	Cryptogramme de l'application (Application cryptogram – TC ou AAC)	9F26
D839	Application Interchange Profile (AIP)	82
D840	Compteur de transactions de l'application (ATC)	9F36
D845	Données de calcul du certificat EMV (Cryptogram Information Data)	9F27
D846	Liste des méthodes de vérification du porteur (CVM List)	8E
D847	Résultats des vérifications de l'authentification du porteur (CVM results)	9F34
D852	Données émetteur (Issuer Application Data)	9F10
D855	Capacités du système d'acceptation (Terminal Capabilities)	9F33
D698	Code pays du système d'acceptation (Terminal country code)	9F1A
D311	N° de séquence du PAN (PAN sequence number)	5F34
D841	Code usage de l'application (AUC)	9F07



D849	Issuer Action Code Default	9F0D
D850	Issuer Action Code Denial	9F0E
D851	Issuer Action Code Online	9F0F
D779	Terminal Action Code Denial	FF0E
D780	Terminal Action Code Online	FF0F
D781	Terminal Action Code Default	FF0D
D858	Résultats des vérifications du terminal (TVR)	95
D859	Nombre aléatoire généré par le système d'acceptation (Unpredictable Number)	9F37
D920	Issuer Script Result	
D1028	Customer Exclusive Data	9F7C
D1016	Facteur de forme	9F6E
D1007	Kernel ID	DF93
D1022	Résultat du traitement de la transaction (RTT)	DF85
D1004	Terminal Transaction Qualifier	9F66



FE 40.2.3 ENREGISTRER UNE TRANSACTION D'ANNULATION SANS CONTACT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Mémoriser les éléments et caractéristiques d'une transaction d'annulation en vue de sa remise au système acquéreur et pour en fournir la preuve, le cas échéant.

ACTEURS : Système d'acceptation
Accepteur

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction d'annulation aboutie (dernière transaction ou transaction quelconque).

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La transaction en cours doit être enregistrée après l'impression du premier ticket.

Les informations enregistrées pour une transaction d'annulation de débit sont identiques à la transaction de débit, hormis :

- le code traitement positionné à « annulation »,
- le numéro de la transaction généré par le système d'acceptation puisqu'une transaction d'annulation a son propre numéro,
- l'horodatage
- le cryptogramme et les données ayant servies à le calculer (propres à la transaction d'annulation)

Le montant de la transaction doit être différent de zéro.

Si l'enregistrement s'effectue correctement, le résultat du traitement indique "transaction enregistrée".

Si un incident survient lors de l'enregistrement de la transaction, le résultat du traitement indique "transaction non enregistrée".

Remarque : La présence de certaines données nécessaires à l'exécution de la fonction est liée au contexte de la transaction (N° de certificat carte à microcircuit pour une carte à microcircuit, ...)

REFERENCES : MEDIAA pour les conditions de traitement des données.
Book C2 et Book C3

**DONNEES :**

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D108	Date locale d'une application
D109	Heure locale d'une application
Données résultantes	
D309	N°compte primaire d'un porteur (PAN)
D179	Type de transaction
D378	Montant de la transaction
D184	Code numérique de la monnaie ou devise
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation
D335	Mode de lecture du numéro porteur
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation
D320	Code numérique de la monnaie ou devise de l'application carte
D825	Type d'application carte
D330	Piste ISO2 complète
D382	Heure locale de la transaction
D383	Date locale de la transaction
D317	Date fin de validité d'une application carte
D998	Environnement réglementaire et technique
D177	Type d'activité commerciale
D519	Montant d'une transaction en contre valeur
D1068	Données Réseau



Données nécessaires à l'exécution de la fonction		TAG
D836	Application Cryptogram	9F26
D838	Application Identifier (AID)	9F06
D840	Application Transaction Counter	9F36
D184	Code numérique de la monnaie ou devise	5F2A
D390	Code réponse	
D845	Cryptogram Information Data	9F27
D1028	Customer Exclusive Data	9F7C
D383	Date locale de la transaction	04
D1016	Facteur de forme	
D382	Heure locale de la transaction	
D1007	Kernel ID	DF93
D335	Mode de lecture du numéro porteur	
D519	Montant d'une transaction en contre valeur	FF50
D378	Montant de la transaction	
D309	N° Compte primaire du porteur (PAN)	
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	
D311	Numéro de séquence PAN	
D388	Référence d'archivage d'une transaction	
D1004	Terminal Transaction Qualifier	9F66
D858	Terminal Verification Results	95
D179	Type de transaction	9C
D825	Type d'application carte	
D1	Type de terminal	
D179	Type de transaction	9C
D859	Unpredictable number	9F37
D320	Code numérique de la monnaie ou devise de l'application carte	
D315	Niveau d'échange d'une carte porteur (1er caractère code service)	
D691	Niveau d'appel d'une carte porteur (2ème caractère code service)	
D692	Niveau de contrôle d'une carte porteur (3ème caractère code service)	



FE 40.2.4

RECHERCHER LA METHODE D'AUTHENTIFICATION DU PORTEUR SANS CONTACT

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIF** : Connaître la ou les méthode(s) d'authentification du porteur à mettre en œuvre pour la transaction sans contact en cours en déterminant l'authentification du porteur à mettre en œuvre**ACTEUR** : Système d'acceptation
Dispositif sans contact
Porteur**CONTEXTE** : L'application est sélectionnée.
La présence du dispositif est requise
Le montant de la transaction est acquis (ou calculé) et validé et est supérieur au « Reader CVM Required Limit »**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Lors de cette étape, le kernel authentifie le porteur si besoin et renseigne la CVM results en conséquence. Cette information est identifiée dans l'AIP.

Le type d'authentification pour les cartes est indiqué dans la CVM List de l'application carte.

Si le montant de la transaction est supérieur au « Reader Contactless Floor Limit », le bit « Transaction exceeds floor limit » est positionné à 1 dans le TVR/RTT

- Si le bit [1-5] de l'AIP « Cardholder verification is supported », les contrôles suivants devront être effectués :
 - si la CVM list est absente ou sans CVR, le bit [1-6] « ICC Data Missing » est positionné ;
 - s'il n'y a plus de CVR dans la CVM list, le bit [3-8] « Cardholder verification was not successful » est positionné ;
 - si le CVM Code n'est pas reconnu, le bit [3-7] « Unrecognised CVM » est positionné ;
 - si un problème a été rencontré dans le traitement de la CVM, le bit [3-8] « Cardholder verification was not successful » est positionné ;
 - si la CVM n'est pas connue de l'application du terminal, le bit [3-7] « Unrecognised CVM » est positionné et si le b7 de la CVM code n'est pas positionné, le bit [3-8] « Cardholder verification was not successful » est positionné ;

Si le montant de la transaction est inférieur au « Reader CVM Required Limit », le résultat du traitement sera « Pas d'authentification demandée ».

Si une méthode a été validée dans la CVM List, le résultat du traitement indique « Fin de liste avec une méthode validée ».



Si aucune méthode n'a été validée dans la CVM List, le résultat du traitement indique alors « Fin de liste sans méthode validée ».

REFERENCES : BOOK C2

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D839	Application Interchange Profile (AIP)	82
D846	Liste des méthodes de vérification du porteur (CVM List)	8E
D184	Code numérique de la monnaie ou devise (Transaction currency code)	5F2A
D378	Montant de la transaction	9F02
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise (Transaction currency exponent)	5F36

Données résultantes		Tag
D858	Terminal Verification Results	95



FE 40.2.5 ENREGISTRER UNE TRANSACTION NON ABOUTIE SANS CONTACT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Conserver la trace des transactions non abouties en sans contact afin d'assurer le suivi du système d'acceptation par l'acquéreur en enregistrant une transaction sans contact non aboutie

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : La transaction est une transaction sans contact de débit, de crédit ou d'annulation.
Le numéro de porteur est connu

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le système d'acceptation enregistre les transactions non abouties avec le contenu des données obtenues jusqu'à leur abandon et le code résultat associé.

Les transactions non abouties doivent disposer d'un numéro de transaction généré et attribué par le système d'acceptation.

Les transactions non abouties sont enregistrées pour une application dans les cas présentées en tables 62 de la partie MEDIAA.

Remarque : Les données enregistrées dans la transaction non aboutie sont fonction du contexte de la transaction et de l'avancement des traitements de cette transaction au moment de l'enregistrement de la transaction non aboutie.

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES:



Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D923	Liste des données complémentaires en télécollecte	
D998	Environnement réglementaire et technique	-
D177	Type d'activité commerciale (MCC)	9F15
D7	Type de site	-
Informations relatives aux transactions de l'application		
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D179	Type de transaction (Transaction type)	9C
D378	Montant de la transaction	9F02
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	-
D335	Mode de lecture du numéro porteur	-
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation	-
D825	Type d'application carte	-
D382	Heure locale de la transaction	9F21
D383	Date locale de la transaction	9A
D837	Date de début de validité d'une application carte EMV (Application effective date)	5F25
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date)	5F24
D388	Référence d'archivage d'une transaction	-
D829	Date locale de la demande d'autorisation (Transaction date)	--
D830	Heure locale de la demande d'autorisation (Transaction time)	-
D387	Code raison de la demande d'autorisation	9F06
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	89
D389	N°d'autorisation d'une transaction (Autorisation code)	8A
D390	Code réponse (Autorisation response code)	-
D831	Données complémentaires de réponse	-
D519	Montant d'une transaction en contre valeur	5F2A
D184	Code numérique de la monnaie ou devise (Transaction currency code)	-
D920	Issuer Script Result	9F26
D836	Cryptogramme de l'application (Application Cryptogram – TC ou AAC)	82
D839	Application Interchange Profile (AIP)	9F36
D840	Compteur de transactions de l'application (ATC)	9F07
D841	Code usage de l'application (AUC)	9F09
D844	Numéro de version de l'application du système d'acceptation (Terminal Application Version Number)	
D845	Données de calcul du certificat EMV (Cryptogram Information Data)	9F27
D846	Liste des méthodes de vérification du porteur (CVM List)	8E
D847	Résultats des vérifications de l'authentification du porteur (CVM results)	9F34
D6	N° de série	9F10
D852	Données émetteur (Issuer Application Data)	9F33
D855	Capacités du système d'acceptation (Terminal Capabilities)	9F1A
D698	Code pays du système d'acceptation (Terminal country code)	5F34
D311	N° de séquence du PAN (PAN sequence number)	9F07
D849	Issuer Action Code Default	9F0D
D850	Issuer Action Code Denial	9F0E



D851	Issuer Action Code Online	9F0F
D779	Terminal Action Code Denial	FF0E
D780	Terminal Action Code Online	FF0F
D781	Terminal Action Code Default	FF0D
D858	Résultats des vérifications du terminal (TVR)	95
D859	Nombre aléatoire généré par le système d'acceptation (Unpredictable Number)	9F37
D1004	Terminal Transaction Qualifier	9F66
D1016	Facteur de forme	9F6E
D1006	Raison d'une transaction non aboutie	
D1007	Kernel ID	DF93
D1014	Error Indicator	FF50
D1006	Raison d'une transaction non aboutie	-
D1028	Customer Exclusive Data	9F7C
D1022	RTT	DF85
D847	CVM result	9F34
D1068	Données Réseau	



FE 40.2.6 EFFECTUER L'ANALYSE DES CODES ACTIONS SUR LE SYSTEME D'ACCEPTATION DANS LE KERNEL C3

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Effectuer l'analyse des codes actions sur le système d'acceptation.

ACTEURS : Système d'acceptation – application sans contact

CONTEXTE : Le système d'acceptation dispose des indicateurs du RTT, des IAC et des TAC.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Selon la valorisation des codes actions prévus par l'émetteur basé sur une base applicative, le système d'acceptation propose une action à l'application carte pour le traitement de la transaction en cours.

Cette décision est prise en comparant ces indicateurs au RTT qui est alimenté par les événements de la transaction.

Les IAC ne sont pas dans les règles applicatives du kernel C3. Toutefois, cette gestion est mise en œuvre à partir de la configuration des données carte « Card Transaction qualifier » à partir de laquelle les IAC sont générés. Les points concernés sont la date de validité et l'authentification carte.

L'analyse de ces indicateurs conduit à 3 résultats de traitement :

- les codes actions IAC et TAC – Denial - déterminent les conditions qui vont entraîner un refus off-line de la transaction en cours. Le résultat du traitement indique « refus off-line ».
- les codes actions IAC et TAC - Online - déterminent les conditions qui vont entraîner le traitement Online de la transaction en cours. Le résultat du traitement indique « Accord On-line ».
- les codes actions IAC et TAC - Default - sont utilisés afin de déterminer le mode de finalisation d'une transaction qui aurait du être traitée Online et pour laquelle la réponse n'est pas parvenue au point d'acceptation. Le résultat du traitement indique « traitement off-line ».

REFERENCES : Spécifications EMV BookC3

DONNEES :



Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D850	Issuer Action Code Denial	9F0E
D851	Issuer Action Code Online	9F0F
D849	Issuer Action Code Default	9F0D
D780	Terminal Action Code Online	FF0D
D781	Terminal Action Code Default	FF0F
D779	Terminal Action Code Denial	FF0E
D858	Résultats des vérifications du terminal (TVR)	95
D1022	Résultat du traitement de la transaction	DF85
D1013	Card Transaction qualifier	9F6C



FE 40.2.7 EFFECTUER L'ANALYSE DES CODES ACTION SUR LE SYSTEME D'ACCEPTATION DANS LE KERNEL C2

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Effectuer l'analyse des codes actions sur le système d'acceptation.

ACTEURS : Système d'acceptation – application sans contact

CONTEXTE : Le système d'acceptation dispose des indicateurs de la TVR, des IAC et des TAC.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Selon la valorisation des codes actions prévus par l'émetteur dans le dispositif sans contact (IAC) et des traitements prévus par le système acquéreur (TAC), le système d'acceptation doit proposer une action à l'application carte pour le traitement de la transaction en cours. Cette décision est prise en comparant ces indicateurs à la TVR qui est alimentée par les événements de la transaction.

L'analyse de ces indicateurs conduit à 3 résultats de traitement :

- les codes actions IAC et TAC – Denial - déterminent les conditions qui vont entraîner un refus off-line de la transaction en cours. Le résultat du traitement indique « refus off-line ».
- les codes actions IAC et TAC - Online - déterminent les conditions qui vont entraîner le traitement Online de la transaction en cours. Le résultat du traitement indique « Accord On-line ».
- les codes actions IAC et TAC - Default - sont utilisés afin de déterminer le mode de finalisation d'une transaction qui aurait du être traitée Online et pour laquelle la réponse n'est pas parvenue au point d'acceptation. Le résultat du traitement indique « traitement off-line ».

Les TAC/IAC devront être sauvegardés pour être traités dans la finalisation de la transaction après le traitement des spécificités CB.

REFERENCES : Spécifications EMV Book C2

DONNEES :



Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D850	Issuer Action Code Denial	9F0E
D851	Issuer Action Code Online	9F0F
D849	Issuer Action Code Default	9F0D
D780	Terminal Action Code Online	FF0D
D781	Terminal Action Code Default	FF0F
D779	Terminal Action Code Denial	FF0E
D858	Résultats des vérifications du terminal (TVR)	95
D1022	Résultat du traitement de la transaction	DF85



FE 40.2.8 EFFECTUER L'ANALYSE DES CODES ACTION SUR LE SYSTEME D'ACCEPTATION POUR LA FINALISATION DE LA TRANSACTION

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Effectuer l'analyse des codes actions sur le système d'acceptation.

ACTEURS : Système d'acceptation – application sans contact

CONTEXTE : Le système d'acceptation dispose des indicateurs de la TVR, des IAC et des TAC et les outcomes sont valorisés

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Transaction de débit sans contact

L'ensemble des traitements sans contact ont été effectués et si des anomalies ont été rencontrés le résultat du traitement est positionné à « **declined** », dans le cas contraire le résultat est positionné à '**Approved**'.

Transaction crédit/annulation en sans contact kernel C2

Si le cryptogramme reçu est un TC ou un ARQC, la décision du kernel C2 doit être « Declined ».

Si la décision du kernel C2 est « Declined » et si le seul bit de positionné dans la TVR est le bit [4-8], alors la décision du kernel sera positionnée à « Approved ».

Transaction crédit/annulation en sans contact kernel C3

La valorisation du RTT et des TAC reprend les décisions du kernel et de la gestion du risque.

Ce traitement compare les TAC au RTT. Les règles à appliquer sont les suivantes :

- Si la décision du Kernel est « Declined » ; le résultat est positionné à « Declined »
- Si la décision du Kernel est « Approved », une analyse des TAC(denial) en comparaison au RTT est effectuée. Le résultat est un accord « Approved » ou un refus« Declined ».

REFERENCES : Spécifications EMV Book 2 - Book 3 sans contact

DONNEES :



Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D850	Issuer Action Code Denial	9F0E
D851	Issuer Action Code Online	9F0F
D849	Issuer Action Code Default	9F0D
D780	Terminal Action Code Online	FF0D
D781	Terminal Action Code Default	FF0F
D779	Terminal Action Code Denial	FF0E
D858	Résultats des vérifications du terminal (TVR)	95
D1022	Résultat du traitement de la transaction	DF85



FE 40.2.9 EFFECTUER L'ANALYSE DES CODES ACTION SUR LE SYSTEME D'ACCEPTATION APRES GESTION DU RISQUE CB

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Effectuer l'analyse des codes actions sur le système d'acceptation.

ACTEURS : Système d'acceptation – application sans contact

CONTEXTE : Le système d'acceptation dispose des indicateurs de la RTT, des IAC et des TAC.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le traitement offline ou l'émission d'une demande d'autorisation s'appuie sur la valorisation des TAC/IAC par comparaison au RTT.

Une proposition de cryptogramme est faite par le terminal par la commande de GENERATE AC. A la réception de la réponse, les règles à appliquer sont les suivantes :

- si le cryptogramme transmis par la carte est un AAC, le résultat est positionné à 'Refus offline';
- si le cryptogramme transmis par la carte est un TC, une analyse des TAC/IAC en comparaison au RTT sera effectuée. et cette comparaison autorisera soit un accord (« Traitement offline »), une demande d'autorisation (« Accord Online ») ou un refus (« Refus offline »).
- si le cryptogramme transmis par la carte est un ARQC, une analyse des TAC/IAC en comparaison au RTT sera effectuée. cette comparaison autorisera soit une demande d'autorisation « Accord Online » soit un refus (« Refus offline »)

REFERENCES : Spécifications EMV Book C2

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D850	Issuer Action Code Denial	9F0E
D851	Issuer Action Code Online	9F0F
D849	Issuer Action Code Default	9F0D
D780	Terminal Action Code Online	FF0D
D781	Terminal Action Code Default	FF0F
D779	Terminal Action Code Denial	FF0E
D858	Résultats des vérifications du terminal (TVR)	95
D1022	Résultat du traitement de la transaction	DF85



FE 40.2.11 REMETTRE A ZERO LES INDICATEURS DE TRAITEMENT DE LA TVR ET DU RTT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Remettre à zéro les indicateurs de traitement de la TVR et de la RTT.

ACTEURS : Système d'acceptation - application

CONTEXTE : L'application carte est sélectionnée.
Dispositif sans contact

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Avant d'initialiser une transaction avec une application carte, le système d'acceptation doit remettre à zéro les indicateurs de traitement de la TVR/RTT.

REFERENCES :

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D858	Résultats des vérifications du terminal (TVR)	95
D1022	Résultat du traitement de la transaction (RTT)	DF85



FE40.2.15

VERIFIER LES DONNEES CARTE POUR LE CALCUL DE CDA

IMPLEMENTATION : obligatoire.**OBJECTIFS** : Authentifier l'application du dispositif sans contact et ses données**ACTEURS** : Système d'acceptation – application du dispositif sans contact sur base applicative C2**CONTEXTE** : L'application carte est sélectionnée,
Le système d'acceptation doit disposer de l'exposant et du modulo de la clé publique de l'Autorité de Certification référencés par l'index d'identification de cette clé,
La vérification de l'authenticité de la clé publique de l'émetteur de l'application carte a été réalisée avec succès,
La vérification de l'authenticité de la clé publique l'application carte a été réalisée avec succès.**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Le kernel vérifie si la carte possède bien les données nécessaires au calcul du CDA.

Si des données nécessaires au calcul du CDA sont identifiées comme manquantes par le terminal le bit [1-6] « ICC data Missing » et le bit [1-3] « Combined dynamic authentication failed »des TVR/RTT seront positionnés à 1. Ces données sont les suivantes :

- CA Public Key Index (Card)
- Issuer Public Key Certificate
- Issuer Public Key Exponent
- ICC Public Key Certificate
- ICC Public Key Exponent
- Static Data Authentication Tag List

Si la zone de donnée « Static Data To Be Authenticated » ne permet pas l'enregistrement des données pour l'authentification offline, le bit [1-3] « Combined dynamic authentication failed »des TVR/RTT sera positionné à 1.

Si la méthode d'authentification supportée par la carte n'est pas le CDA, le bit [1-8] « offline Data Authentication was not performed » est positionné à 1 dans la TVR/RTT.

En cas d'erreur, le résultat du traitement est « données non valides », dans le cas contraire il sera positionné à « données valides ».

REFERENCES : Book C2

Volume 2 - FONCTIONS ELEMENTAIRES

MPE V 5.5 – Décembre 2014

**DONNEES :**

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
DONNEES ISSUES DE LA CARTE POUR L'AUTHENTIFICATION DYNAMIQUE EMV EN MODE COMBINED DDA/AC		
D785	Exposant de la clé publique émetteur (issuer public key exponent)	9F32
D786	Modulo de la clé publique émetteur	-
D806	Exposant de la clé publique carte (ICC public key exponent)	9F47
D807	Complément du modulo de la clé publique carte (ICC public key remainder)	9F48
D880	Nombre généré par la carte (ICC dynamic number)	9F4C
D913	Signature dynamique de l'application carte (signed dynamic application data)	9F27
D845	Données de calcul du certificat EMV (Cryptogram Information Data)	9F36
D840	Compteur de transactions de l'application (Application Transaction Counter)	9F10
D852	Données émetteur (Issuer Application Data)	9F26
D836	Cryptogramme de l'application	
D1057	Static Data To Be Authenticated	
DONNEES PRESENTES SUR LE SYSTEME D'ACCEPTATION		
D783	RID de l'application EMV	-
D859	Nombre aléatoire généré par le système d'acceptation	9F37
Pour le 1 ^{er} calcul de cryptogramme		
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	9F06
D863	Transaction Certificate Data Object List (TDOL)	97
D601	TDOL par défaut (si TDOL absente)	
D899	Card Risk Management Data Object List 1 (CDOL1)	8C



FE 40.2.17 COMPUTE CRYPTOGRAPHIC CHECKSUM

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Authentifier la piste en mode magstripe

ACTEURS : Système d'acceptation – Dispositif sans contact

CONTEXTE : L'application du dispositif sans contact sélectionnée est en mode magstripe

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La commande Compute Cryptographic Checksum génère un CVC3 permettant à l'émetteur d'authentifier la carte en effectuant un calcul à partir des données transmises par le Reader et selon le contenu de l'UDOL.

La Track2 sera transmise dans la demande d'autorisation et le CVC3 positionné selon les caractéristiques de la carte (position et longueur) contenues dans les enregistrements de l'AFL.

Une information complémentaire sera positionnée par le Reader dans le track2 afin d'informer l'émetteur que le code a été saisi sur le Mobile.

Lorsque la carte ou le mobile ne possède pas d'UDOL, c'est l'UDOL par défaut qui est utilisé.

REFERENCES : BOOKC2 § 3.8.2

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D892	Application Label	50
D891	Application Preferred Name	9F12
D897	DF Name	84
D1021	Track 2 Data	9F6B
D1047	Default UDOL	



FE 40.3.1 VERIFIER SI UNE AUTHENTIFICATION EST NECESSAIRE POUR CETTE TRANSACTION

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Vérifier si le montant de la transaction sans contact requiert une authentification porteur

ACTEURS : Système d'acceptation - Dispositif sans contact

CONTEXTE : La transaction est une transaction de débit

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Si le montant de la transaction est inférieur ou égale au Reader CVM required limit ou si l'AIP du dispositif sans contact précise que l'authentification n'est pas supportée alors le résultat du traitement est « Pas d'authentification porteur ».

MCHIP

Si le montant de la transaction est supérieur au Reader CVM required limit et si le bit [1-2] de l'AIP « On device cardholder verification is supported» le résultat du traitement est positionné à « Authentification nécessaire ».

Magstripe

Si le montant de la transaction est supérieur au Reader CVM required limit et si le bit [1-2] de l'AIP « On device cardholder verification is supported» n'est pas positionné, l'authentification du porteur sera effectué par la méthode d'authentification par défaut du Kernel (Signature en paiement de proximité). le résultat du traitement est « Authentification par signature ».

REFERENCES : BOOK C2

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	TAG
D926 Montant de la transaction	81
D1012 Reader CVM required limit	DF8126 (c2)



FE 40.3.2

INDIQUER AU DISPOSITIF SANS CONTACT QUE LA SAISIE EST EFFECTUEE

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Transmettre des informations au dispositif sans contact afin d'informer que la saisie du code a été effectuée**ACTEURS** : Système d'acceptation - Dispositif sans contact**CONTEXTE** : L'authentification porteur est nécessaire**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

L'application sans contact du terminal transmettra au GEN AC la CVM result indiquant que le contrôle du PIN offline (en clair) a été traité avec succès.

Le dispositif contrôle cette information et demande le contrôle du code s'il juge que le code n'a pas été saisi.

REFERENCES : BOOK C2**DONNEES :**

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		TAG
D847	CVM result	9F34



FE 40.3.3 EXPLOITER LES RESULTATS DU KERNEL C2

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Analyser la réponse du dispositif sans contact suite aux échanges avec le terminal pour la transaction en cours.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : L'application sans contact exploite la réponse de la commande de génération de cryptogramme.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

La réponse du dispositif permet de demander la saisie du code sur le dispositif sans contact ou transmettre les éléments issus de la gestion du risque carte comme la signature dynamique. Si aucune réponse n'est fournie par le dispositif, le résultat du traitement est « erreur Dispositif SC »

Demande de saisie du code sur dispositif pour un mobile M/CHIP

- Si le dispositif sans contact envoie un statut '9000' et un AAC et la « POS Cardholder Interaction Information-DF4B » [2-1] positionnée à 1 (Pin required) ; la saisie du code sur le mobile est demandée pour que la transaction se poursuive ; dans ce cas le résultat du traitement est « demande de saisie de code »
- Si la gestion du risque du Mobile nécessite une saisie de code (quel que soit le montant de la transaction et quel que soit la valorisation du CVM result), le terminal recevra en réponse un AAC, et un SW '9000' et le « POS Cardholder Interaction Information - DF4B » [2-1] positionnée à 1 (Pin required). Dans ce cas le résultat du traitement est « demande de saisie de code »

Demande de saisie du code sur dispositif pour un mobile Magstripe

- Si le dispositif sans contact envoie un statut '9000' et la « POS Cardholder Interaction Information-DF4B » [2-1] positionnée à 1 (Pin required) ; la saisie du code sur le mobile est demandée pour que la transaction se poursuive ; dans ce cas le résultat du traitement est « demande de saisie »
- Si la gestion du risque du Mobile nécessite une saisie de code (quel que soit le montant de la transaction et quel que soit la valorisation du CVM result), le terminal recevra en réponse un SW '9000' et le « POS Cardholder Interaction Information - DF4B » [2-1]



positionnée à 1 (Pin required). Dans ce cas le résultat du traitement est « demande de saisie »

Si aucune saisie de code n'est demandée le dispositif reçoit

M-CHIP

- Un cryptogramme « AAC » pour indiquer que la transaction est refusée. Dans ce cas le résultat du traitement est « AAC » ;
- Un cryptogramme « TC » pour indiquer que la transaction est acceptée par le système d'acceptation ; dans ce cas le résultat du traitement est « TC » ;
- Un cryptogramme « ARQC » pour indiquer qu'une demande d'autorisation doit être transmise, dans ce cas le résultat du traitement est ARQC,

L'authentification offline est effectuée par le kernel uniquement sur un cryptogramme TC ou ARQC. La signature dynamique transmise par le dispositif est contrôlée par le kernel. En cas d'échec sur le CDA, le bit [1-3] de la RTT/TVR « Combined dynamic authentication failed » est positionné à 1 et le résultat du traitement est « CDA failed ».

Pour toutes autres Outcomes, le résultat du traitement est positionné à « Autres Outcomes ».

Magstripe

Si le dispositif sans contact envoie un SW à 9000, le résultat du traitement indique « 9000 ». Sinon, le résultat du traitement est « erreur dispositif sans contact ».

REFERENCES :

DONNEES :



Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
DONNEES ISSUES DE LA CARTE POUR L'AUTHENTIFICATION DYNAMIQUE EMV EN MODE COMBINED DDA/AC		
D785	Exposant de la clé publique émetteur (issuer public key exponent)	9F32
D786	Modulo de la clé publique émetteur	-
D806	Exposant de la clé publique carte (ICC public key exponent)	9F47
D807	Complément du modulo de la clé publique carte (ICC public key remainder)	9F48 9F4C
D880	Nombre généré par la carte (ICC dynamic number)	9F4B
D913	Signature dynamique de l'application carte (signed dynamic application data)	9F27 9F36
D845	Données de calcul du certificat EMV (Cryptogram Information Data)	9F10
D840	Compteur de transactions de l'application (Application Transaction Counter)	9F26
D852	Données émetteur (Issuer Application Data)	
D836	Cryptogramme de l'application	
DONNEES PRESENTES SUR LE SYSTEME D'ACCEPTATION		
D783	RID de l'application EMV	-
D859	Nombre aléatoire généré par le système d'acceptation	9F37
Pour le 1 ^{er} calcul de cryptogramme		
D838	Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	9F06
D863	Transaction Certificate Data Object List (TDOL)	97
D601	TDOL par défaut (si TDOL absente)	
D899	Card Risk Management Data Object List 1 (CDOL1)	8C

Données nécessaires à l'exécution de la fonction d'authentification du porteur	TAG
D997 POS Cardholder Interaction Information	DF4B
D845 Cryptogram information data	9F27



FE 40.3.4

PROPOSER LA SAISIE DU CODE AU DISPOSITIF SANS CONTACT

IMPLEMENTATION : Conditionnel**OBJECTIFS** : Demander la saisie du code sur le dispositif sans contact**ACTEURS** : Système d'acceptation
Dispositif sans contact**CONTEXTE** : La saisie du code est nécessaire pour que la transaction soit poursuivie**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Le dispositif demande que l'utilisateur saisisse son code; un message est affiché et le résultat du traitement est positionné à « End Application ».

La transaction est interrompue pour permettre de laisser le porteur saisir son code.

REFERENCES : BOOKA, BOOKB et BOOK C2**DONNEES** : Sans Objet



FE 40.3.5 ANALYSER LA REPONSE DU DISPOSITIF SANS CONTACT EN MODE MAGSTRIPE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Analyser la réponse du mobile suite aux échanges entre le terminal et le dispositif sans contact pour la transaction en cours.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : L'application sans contact exploite la réponse de la commande de génération de cryptogramme.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les réponses du dispositif sont les suivantes :

- Si le dispositif sans contact transmet un statut '9000' et la « POS Cardholder Interaction Information-DF4B » [2-1] positionnée à 1 (Pin required) ; la saisie du code sur le mobile est demandée pour que la transaction se poursuive ; dans ce cas le résultat du traitement est « demande de saisie de code »
- Si la gestion du risque du Mobile nécessite une saisie de code (quel que soit le montant de la transaction et quel que soit la valorisation du CVM result), le terminal recevra en réponse un SW '9000' et le « POS Cardholder Interaction Information - DF4B » [2-1] positionnée à 1 (Pin required). Dans ce cas le résultat du traitement est « demande de saisie de code »

REFERENCES : BOOK C2

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	TAG
D997 POS Cardholder Interaction Information	DF4B



FE 40.3.6 PROPOSER A L'APPLICATION CARTE SANS CONTACT UNE ACTION POUR LA TRANSACTION EN COURS

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Obtenir un cryptogramme attestant de l'accord de l'application carte sur le déroulement de la transaction en cours.

ACTEURS : Système d'acceptation - application
Dispositif sans contact

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de débit.
L'analyse des codes actions par le système d'acceptation est réalisée ou la réponse à la demande d'autorisation a été reçue.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

M-CHIP

La commande de calcul de cryptogramme par le dispositif sans contact (1er GENERATE AC) est nécessaire pour la génération du cryptogramme (TC, ARQC, AAC).

Dans le cas où le système d'acceptation utiliserait la TDOL par défaut dans les données transmises à la carte pour le calcul des différents certificats, le système d'acceptation positionne le bit « Utilisation des TDOL par défaut » de la TVR à 1.

Si l'authentification par la méthode COMBINED DDA/AC doit être effectuée, le terminal valorise à 1 le bit 5 « CDA signature requested » de l'octet contenant les paramètres de contrôle de la commande GENERATE AC.

Le calcul de cryptogramme par la carte est unique

- Si le système d'acceptation demande à la carte un TC, le résultat du traitement indique « TC ».
- Si le système d'acceptation demande à la carte un ARQC, le résultat du traitement indique « ARQC »,
- Si le système d'acceptation demande à la carte un AAC, le résultat du traitement indique « AAC ».

Magstripe

Une commande GENERATE AC est transmise au dispositif sans contact.

REFERENCES : BOOK C2

DONNEES :



Données nécessaires à l'exécution de la fonction	Tag
Pour le 1 ^{er} calcul de cryptogramme	
D838 Identifiant de l'application carte (Application identifier - AID)	9F06
D863 Transaction Certificate Data Objectif List (TDOL)	97
D601 TDOL par défaut (si TDOL absente)	
D899 Card Risk Management Data Object List 1 (CDOL1)	8C



FE 40.3.7 CONTROLER LES UTILISATIONS SUCCESSIVES EN MONTANT D'UNE CARTE PORTEUR DANS UN MÊME FICHIER POUR UNE MEME APPLICATION DU SYSTEME D'ACCEPTATION (CUMUL PORTEUR)

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Eviter le fractionnement des paiements effectués par un porteur en contrôlant dans le fichier de transactions les utilisations successives en montant d'une carte porteur par rapport au seuil d'appel de l'application sélectionnée.

ACTEURS : Système d'acceptation - application

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de débit.
Le contrôle d'acceptabilité de la carte porteur est effectué.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Cette fonction n'est pas réalisée pour une transaction en devise.

Le système d'acceptation calcule, pour une application dans son fichier courant de transactions, le cumul des montants des transactions de débit abouties, transaction en cours incluse, effectuées avec un même numéro de porteur (PAN de l'application carte et numéro de séquence de la carte).

L'application sans contact contrôle

- les utilisations successives en montant (montant unitaire de la transaction) d'une carte selon le minimum du Terminal Floor Limit et du seuil d'appel commerçant (D192). Si le montant de la transaction en cours est supérieur ou égal au seuil, le résultat du contrôle indique « montant > = seuil »,
- le montant cumulé (l'ensemble des transactions sans contact), comparé au minimum des montants paramétrés (Reader contactless floor limit, terminal floor limit, seuil d'appel commerçant(D192)). Si le cumul des montants des transactions est supérieur ou égal au seuil, le résultat du contrôle indique « cumul > = seuil »,

Sinon, le résultat du contrôle indique « Seuil non dépassé ».

Sur réponse d'un cryptogramme TC ou d'un ARQC, si le seuil est dépassé, le bit [4-8] « Transaction exceeds floor limit » est positionné dans le RTT.

REFERENCES :



DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D309	N°compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D838	AID	9F06
D311	PAN Sequence Number	5F34
D184	Code numérique de la monnaie ou devise (Transaction currency code)	5F2A 9F02
D378	Montant de la transaction	-
D519	Montant d'une transaction en contre valeur	-
D192	Seuil d'appel	-
D402	Montant cumulé	-
D879	Montant de limitation de la distribution du bien	-
D1023	Terminal floor limit	-
D1011	Reader contactless floor limit	-



FE 40.3.13 CONSOLIDER LES RAISONS D'EMISSION D'UNE DEMANDE
D'AUTORISATION

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Renseigner les différentes raisons de demande d'autorisation pour une transaction sans contact en renseignant les conditions d'émission d'une demande d'autorisation à la suite des résultats des contrôles réalisés lors des différentes phases de traitement de la transaction en cours.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : Mise à jour du code activation d'une demande d'autorisation effectuée

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Si une ou plusieurs raisons d'émission d'une autorisation ont été mémorisées lors des différents contrôles réalisés, seule(s) la ou les raisons qui déclenchent la demande d'autorisation est (sont) renseignée(s) dans le code raison de la demande d'autorisation.

Deux types de raisons peuvent déclencher une demande d'autorisation à l'établissement émetteur :

- 1- Interroger l'émetteur sur l'issue de la transaction en cours
- 2- Informer l'émetteur sur l'état de l'application carte

Conditions d'émission d'une demande d'autorisation	Raison de l'émission de la demande d'autorisation (*)
Sur BIN inconnu Sur BINs à surveiller Sur « à surveiller » sur une liste de contrôle Authentification des données offline non exécutée Authentification dynamique offline des données échouée (CDA) Sur BIN en interdit Sur BIN refusé Sur « carte interdite » en liste de contrôle Sur « carte refusée » en liste de contrôle Application Expirée Application non encore active Service non autorisé pour cette carte Authentification du porteur selon CVM a échouée Mode magstripe	Autorisation avec réponse positive obligatoire



Conditions d'émission d'une demande d'autorisation	Raison de l'émission de la demande d'autorisation (*)
Sur montant de la transaction supérieur au seuil d'appel Données facultatives absentes	Autorisation demandée
Sur cumul des montants des transactions abouties supérieur au seuil d'appel	
Sur sélection aléatoire d'une transaction	
Sur transaction en devise	
Transaction forcée on-line par l'accepteur	
ARQC de la carte	
Versions application carte et système d'acceptation différent	
CVM non reconnue	
Aucune	Pas de demande

Le système d'acceptation doit finaliser la transaction en fonction de la réponse de l'émetteur.

(*) Se reporter à la FE 40.1.8 pour les raisons d'appel

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D387	Code raison de la demande d'autorisation



FE 40.4.1 VERIFIER L'UTILISATION DES PARAMETRES DRL

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Rechercher si le dispositif sans contact sur base applicative C3 supporte la gestion des montants via la fonction Dynamic Reader Limits.

ACTEURS : Système d'acceptation - application
Dispositif sans contact

CONTEXTE : L'application sans contact est sélectionnée

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Cette étape permet d'accéder à des paramètres spécifiques selon les informations contenues dans la réponse au Select.

Si l' « Application Program ID » est présent dans la réponse au SELECT, la gestion du DRL est mise en œuvre pour la suite de la transaction et la valorisation du résultat du traitement est « Vérification des montants DRL ».

Dans le cas contraire, il n'y a pas de gestion particulière des montants (les montants par défaut sont utilisés pour la suite de la transaction) et le résultat du traitement est « Pas de DRL ».

REFERENCES : BOOK C3

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	Tag
D1017 Application Program ID	9F5A



FE 40.4.2 RECHERCHER LES MONTANTS PARAMETRES DRL

IMPLEMENTATION : Conditionnel

OBJECTIFS : Rechercher les montants paramétrés selon la valeur de l'application program ID (programme DRL)

ACTEURS : Système d'acceptation - application
Dispositif sans contact

CONTEXTE : L'application sans contact est sélectionnée

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Lorsque le TAG 9F5A a été trouvé dans le retour du SELECT, un rapprochement est mis en œuvre selon les règles EMV sans contact C3.

Si les données répondant aux critères de sélection sont trouvées, le résultat du traitement est positionné à « Montants trouvés » ; dans le cas contraire le résultat du traitement est positionné à « Montants non trouvés »

REFERENCES : [BOOKC3] § 5.1

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		TAG
D1007	Kernel IDentifier	9F2A
D1017	Application Program ID	9F5A
D184	Code numérique de la monnaie ou de la devise	5F2A
D1010	Reader ContactLess Transaction limit	-
D1011	Reader ContactLess Floor limit	-
D1012	Reader CVM Required Limit	-
D1026	Status check support Flag	-
D1027	Zero amount allowed flag	-



FE 40.4.4 TRAITEMENT INITIAL DE LA TRANSACTION

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIF : Suivre les règles de traitement demandées par le dispositif sans contact en renvoyant les Statuts envoyés par le dispositif sans contact pour la poursuite de la transaction

ACTEURS : Système d'acceptation - application
Dispositif sans contact sur base applicative C3

CONTEXTE : L'application sans contact sur base applicative est sélectionnée et le choix de montant est effectué

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Ce traitement consiste en l'envoi de la commande GPO et à l'analyse des réponses. Selon le statut renvoyé par le dispositif, différentes actions sont envisagées.

Si le SW du GPO est à '9000' la transaction se poursuit par l'analyse des capacités du Reader de la carte.

Dans le cas contraire, pour une transaction de débit,

- Si le SW du GPO = '6984' et que le Reader supporte le mode EMV, le résultat est positionné à « Try Another Interface » ;
- Si le SW du GPO = '6985', le résultat est positionné à 'Select Next' ;
- Si le SW du GPO = '6986' et que le Reader supporte le mode EMV, le résultat est positionné à « Try Again » ;
- Si le SW est valorisé à une autre valeur, le résultat est positionné à « End Application ».

Dans le cas d'une transaction de crédit ou d'annulation, si le résultat de traitement est différent de '9000' alors le résultat du traitement est « End Application ».

REFERENCES : BOOK C3

DONNEES :



FE 40.4.5 INITIALISER LA TRANSACTION D'ANNULATION OU DE CREDIT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : initialiser une transaction de crédit ou d'annulation pour une base applicative C2

ACTEURS : Système d'acceptation. – Application
Dispositif sans contact

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction d'annulation ou de crédit sur une base applicative C2.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Pour les opérations de crédit et d'annulation sans contact, le montant autorisé transmis à la carte doit être fixé à la valeur du montant du remboursement. Le type de transaction doit être valorisé à « 20 ».

Le « Reader Floor limit » doit pour ce type de transaction être valorisé à Zéro par paramétrage.

Pour une transaction M/CHIP et pour demander le cryptogramme à la carte, il est nécessaire de comparer le montant de la transaction au « Reader Floor limit » et de positionner le bit [4-8] de la TVR à 1.

Quel que soit le support, un crédit ou une annulation se traduisent par les éléments suivants :

Type de transaction	20
Montant	Montant à annuler ou créditer
Cryptogramme demandé au Mobile ou à la carte	AAC

REFERENCES : Book C2

DONNEES :

	Données nécessaires à l'exécution de la fonction	TAG
D836	Cryptogramme de l'application	9F26



FE 40.4.6

CONTROLER LES DONNEES CARTE SANS CONTACT

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIF** : Stocker temporairement toutes les données de l'application carte nécessaires à la transaction et reconnues par le système d'acceptation lors de la lecture des fichiers.**ACTEURS** : Système d'acceptation - application
Dispositif sans contact**CONTEXTE** : L'application sans contact est sélectionnée**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Cette fonction permet de lire et de contrôler la cohérence des données d'une application carte sans contact.

Le kernel possède après récupération de l'AFL et lecture des enregistrements, toutes les données nécessaires à l'exécution de la transaction.

A l'issu de ce traitement, un message est affiché à destination du porteur afin que la carte soit retirée du champ.

Le Kernel vérifie que les données obligatoires sont présentes et qu'il n'y a pas de redondance de données.

Si des données sont identifiées comme manquantes ou redondantes le bit [1-6] « ICC data Missing » du RTT est positionné à 1 et le résultat du traitement est positionné à « **End Application** ».

- Si le CID (Cryptogram Information Data) n'est pas transmis par le dispositif sans contact, il sera reconstitué à partir des positions 6-5 de l'octet 5 de l'Issuer application Data.
- Si le Cryptogramme reçu de la carte n'est pas interprétable ou ne correspond pas à un TC, ARQC et AAC, le bit [1-8] du RTT « Offline Data authentication was not performed» est positionné à 1 dans le RTT.

REFERENCES : MEDIAA**DONNEES :**



Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D860	Localisation des fichiers et enregistrements de l'application carte (Application File Locator - AFL)	94
D867	Short File Identifier (SFI)	88

Données résultantes c3		
D853	Application Expiration Date	5F24
D1027	Application Identifier (ADF NAME)	4F
D838	Application Identifier (AID)	9F06
D378	Application Interchange Profile	82
D309	Application PAN	5A
D906	Application PAN Sequence Number	5F34
D840	Application Transaction Counter	9F36
D841	Application Usage Control	9F07
D313	Cardholder Name	5F20
D845	Cryptogram Information Data	9F27
D1028	Customer Exclusive Data (CED)	9F7C
D897	Dedicated File (DF) Name	84
D892	Directory Entry	61
D1016	Form Factor Indicator (FFI) [°]	9F6E
D852	Issuer Application Data	9F10
D845	Kernel Identifier	9F2A
D891	Track 1 Discretionary Data	9F1F
D1004	Track 2 Data	9F6B
D891	Track 2 Discretionary Data	9F20



FE 40.4.7 INITIALISER LA TRANSACTION D'ANNULATION OU DE CREDIT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Initialiser une transaction de crédit ou d'annulation pour un base applicative C3

ACTEURS : Système d'acceptation. – Application
Dispositif sans contact

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction d'annulation ou de crédit sur une base applicative C3.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Pour les opérations de remboursement sans contact (crédit ou annulation), quelle que soit la configuration du terminal, la valorisation du TTQ doit être le suivant :

- [1-6 := 1] EMV mode supported
- [1-8 := 0] Mag-Stripe mode not supported
- [1-4 := 0] Online Capable reader
- [2-8 := 1] Online cryptogramme required
- [2-7 := 0] CVM not required

Pour les opérations de crédit sans contact, le montant autorisé transmis à la carte doit être fixé à la valeur du montant du remboursement. Le type de transaction doit être valorisé à « 20 ».

REFERENCES : Book C3

DONNEES :

	Données nécessaires à l'exécution de la fonction	TAG
D1004	Terminal Transaction Qualifier	9F66



FE 40.4.8

TRAITEMENT INITIAL DE LA TRANSACTION POUR UNE ANNULATION OU UN CREDIT POUR BASE APPLICATIVE C3

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Recevoir du dispositif sans contact la réponse au GPO pour une annulation et un crédit**ACTEURS** : Système d'acceptation. – Application
Dispositif sans contact**CONTEXTE** : La transaction en cours est une transaction d'annulation ou de crédit sur une base applicative C3 et la valorisation du TTQ faite**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

La carte répondra selon sa version un AAC ou un ARQC.

Reader (VCPS 2.1)	
Transaction Type	20
Montant à annuler ou créditer	Montant de la transaction
Carte en version VCPS 2.0.2	Cryptogramme transmis par la carte ARQC
Carte en version VCPS 2.1	Cryptogramme transmis par la carte AAC

Si la demande est acceptée par la carte, le résultat du traitement est « **Approved** ». Dans le cas contraire, le résultat du traitement est valorisé à « **End application** ».**REFERENCES** : Book C3**DONNEES** :**Données nécessaires à l'exécution de la fonction**

D1 Transaction Type



FE 40.4.10 CONTROLER LA DATE DE FIN DE VALIDITE D'UNE APPLICATION CARTE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Vérifier que l'application est en cours de validité et générer les IAC selon le type de terminal et les règles paramétrées dans le dispositif sans contact

ACTEURS : Système d'acceptation - application
Dispositif sans contact

CONTEXTE : L'application sans contact est sélectionnée

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Transaction de débit(cryptogramme TC)

La donnée concernée par ce traitement est le CTQ bit [1-4] « Go online if application expired and Reader is online capable » et ne concerne pas le risque acquéreur.

Si la date locale est supérieure à la date d'expiration, le bit [2-7] « Expired application» est positionné à 1 dans le RTT.

- Si le terminal a la capacité d'aller online (TTQ bit [1-4] = b'0') et si le CTQ bit [1-4] est valorisé à b'1', alors les bits IAC [2-7] sont positionnés à {0,1,1} (denial, online, default)
- Sinon le IAC [2-7] est positionné {1,0,0}

Transaction de crédit

Si la date locale est supérieure à la date d'expiration, le bit [2-7] « Expired application» est positionné à 1 dans le RTT.

Traitement spécifique concernant le forçage : En paiement de proximité, afin d'éliminer le forçage sur date de validité invalide pour des cryptogrammes AAC ou ARQC, celle-ci devra être contrôlée si présente et comparée à la date locale. Si cette dernière est supérieure à la date d'expiration, le bit [2-7] « Expired application» est positionné à 1 dans le RTT.

REFERENCES : MEDIAA

DONNEES :



Données nécessaires à l'exécution de la fonction	Tag
D1013 Card Transaction Qualifier	9F6C
D108 Date locale d'une application	-
D853 Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date)	5F24
D1004 Terminal Transaction Qualifier (TTQ)	9F66



FE 40.4.20 AUTHENTIFIE L'APPLICATION CARTE ET SES DONNEES OFFLINE

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : S'assurer de l'authenticité de l'application carte et de ses données

ACTEURS : Système d'acceptation - application
Dispositif sans contact

CONTEXTE : L'application sans contact est sélectionnée
Cryptogramme TC reçu
Cryptogramme ARQC reçu et Terminal Transaction Qualifier [1-1] positionné à Offline Data Authentication for Online Authorizations supported

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

L'authentification offline est traitée par le Kernel pour vérifier la signature dynamique et l'authentification des données de la carte.

Sur réception d'un Cryptogramme TC,

- Si la signature est erronée, le Kernel positionne le bit [1-4] du RTT « Fast DDA failed » à 1 et le résultat du traitement est positionné à « Fast DDA failed » ; dans le cas contraire le résultat du traitement est positionné « Authentification réussie »

Sur réception d'un Cryptogramme ARQC,

- Si le Terminal Transaction Qualifier [1-1] est positionné à 1b (Offline Data Authentication for Online Authorizations supported) et si le dispositif retourne la signature dynamique Alors le kernel vérifiera la signature dynamique
 - Si la signature est erronée alors le Kernel positionne le bit [1-4] du RTT « Fast DDA failed » à 1 sinon le résultat du traitement est positionné « Authentification réussie ».

REFERENCES : BOOK C3

DONNEES :



Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D1013	Card Transaction Qualifier	9F6C
D1004	Terminal Transaction Qualifier (TTQ)	9F66
D913	Signature dynamique de l'application carte	9F4B
D836	Cryptogramme de l'application	9F26



FE 40.4.21

PRISE EN COMPTE DES CARACTERISTIQUES CARTE

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Prendre les décisions demandées par l'émetteur de carte selon les caractéristiques du matériel en générant les IAC selon les caractéristiques matériel.**ACTEURS** : Système d'acceptation - application
Dispositif sans contact**CONTEXTE** : L'application sans contact C3 est sélectionnée
L'authentification de la carte sans contact a échouée**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Selon les valorisations de la carte (CTQ) et du terminal (TTQ) une valorisation des IAC sera mise en œuvre :

Les données exploitées sont les suivantes :

- TTQ bit [1-4] : 0 "Online capable reader"
- CTQ bit [1-6] : 1 :"Go online if Offline data authentication fails and reader is online capable"
- CTQ bit [1-5] : 1 :"Switch Interface if Offline Authentication fails and reader support contact chip"

Si Terminal Transaction Qualifiers bit [1-4] est positionné à b'0' (online capable) :

- si le CTQ bit [1-6] est valorisé à b'1' alors le IAC bit [1-4] est positionné à {0,1,1} et le résultat du traitement est valorisé à « Traitement online ».
- sinon le IAC [1-4] est positionné à {1,0,0} et le résultat du traitement est valorisé à « Traitement offline ».

Si Terminal Transaction Qualifiers bit [1-4] est positionné à b'1' (offline only) et si le CTQ [1-5]= '1' alors le bit [1-2] du RTT « Switch interface if offline data authentication fails and reader supports VIS» est positionné à 1 et le résultat du traitement est valorisé à « Traitement offline ».

REFERENCES : BOOK C3**DONNEES :**

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	Tag
D1013 Card Transaction Qualifier	9F6C
D1004 Terminal Transaction Qualifier (TTQ)	9F66



FE 40.4.35 EFFECTUER L'AUTHENTIFICATION DU PORTEUR

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIF : Vérifier les caractéristiques carte pour l'authentification porteur

ACTEURS : Système d'acceptation – application
Dispositif sans contact

CONTEXTE : La transaction en cours est une transaction de débit.
Le montant de la transaction excède le reader CVM required Limit.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Le Kernel C3 détermine si une méthode d'authentification pour le porteur doit être effectuée.

Les méthodes supportées sont :

- Consumer Device CVM (méthode effectuée sur le Mobile et validée par le Mobile)
- Signature

Lorsqu'un événement a été rencontré précédemment le bit [3-8] du RTT est positionné à « 1 ».

Dans le cas contraire le traitement suivant est effectué :

- Si le CTQ n'est pas retourné par la carte et que le kernel demande une CVM
 - Si le reader supporte la signature, le résultat sera positionné avec signature,
 - Si le reader supporte seulement Consumer Device CVM, le bit [3-8] du RTT « Cardholder verification was not successful » est positionné à 1.

Si le CTQ est retourné par la carte, le Kernel analysera le CTQ pour déterminer la CVM à traiter.

- Si le consumer device CVM est supporté par la carte et
 - si la Card Authentication Related Data est transmise pendant la transaction
 - si la Card Authentication Related Data octets [6-7] est différent du CTQ octets [1-2], le bit [3-7] « Unrecognised CVM » est positionné à 1
 - Si la Card Authentication Related Data n'est pas transmise pendant la transaction
 - si le cryptogramme n'est pas un ARQC le bit [3-8] du RTT « Cardholder verification was not successful » est positionné à 1.

REFERENCES : [BOOKC3]

Volume 2 - FONCTIONS ELEMENTAIRES

MPE V 5.5 – Décembre 2014

**DONNEES** :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D1022	Résultat du traitement de la transaction	DF85
D1052	Card Authentication Related Data	9F69
D1013	Card Transaction Qualifier	9F6C
D1004	Terminal Transaction Qualifier (TTQ)	9F66



FE 40.7.1 EDITER UN TICKET DE TRANSACTION DE DEBIT SANS CONTACT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Produire la preuve matérielle d'une transaction sans contact de débit pour le porteur et l'acquéreur qui est d'une part conservée par l'accepteur et d'autre part remise au porteur.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : L'édition « initiale » du ticket est effectuée avant l'enregistrement, pour toute transaction de type débit.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les règles de constitution des tickets sont présentées au chapitre
Règles communes pour les tickets porteurs et commerçants

Format de ticket de transaction débit

CARTE BANCAIRE SANS CONTACT XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX le JJ/MM/AA à HH/MM/SS XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX 99999999999999 XXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX 9999 #####9999 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX fin JJMMAA 999 999 999999 99 X X XXXXXXX N° AUTO : XXXXXX MONTANT 999999999999 XXX Pour information : 999999999999 XXX	D228 Format entête ticket transaction D838 Identifiant de l'application carte (AID) D892 Preferred Name - Application Label D383 Date locale de la transaction (Transaction date) D382 Heure locale de la transaction D175 Enseigne d'un accepteur D169 N° contrat ou d'identifiant accepteur D167 Code banque D168 Numéro SIRET d'un accepteur D910 type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur D309 N°compte primaire d'un porteur (PAN) tronqué (seuls les 4 caractères de droite sont édités en clair) pour le ticket porteur D836 Cryptogramme de l'application (Application cryptogram) D853 Date de fin de validité d'une application carte sans contact EMV pour le ticket accepteur (Application expiration date) D3 N° logique point d'acceptation carte et/ou D4 N° logique du système d'acceptation D381 Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation D438 Numéro de remise (si disponible) D335 Mode de lecture du numéro porteur « C » pour Carte à Microcircuit D336 Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation autorisé : « @ », forçage par l'accepteur : « FORCAGE » D389 N° d'autorisation d'une transaction sur les tickets porteur et accepteur (à blanc si non disponible) D378 Montant de la transaction D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise D519 Montant d'une transaction en contre valeur D183 Code alphabétique de la monnaie ou devise
---	--



DEBIT	D179 Type de transaction (libellé facultatif)
SOLDE : XXXXX,XX	Le solde est facultatif et dépend de la carte et de sa base applicative
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D1038 Available Offline Spending Amount Ou D1037 Balance read after GEN AC D989 Message à destination de l'initiateur de la transaction
CARTE DE TEST	Libellé présent si carte de test
SIGNATURE DU PORTEUR	Libellé présent si signature demandée
TICKET CLIENT A CONSERVER	Si ticket porteur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D683 Format pied ticket transaction

REFERENCES : Sans objet

**DONNEES :**

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D228	Format entête ticket transaction	-
D683	Format pied ticket transaction	-
D838	Identifiant de l'application carte (AID)	9F06
D892	Preferred Name - Application Label	50
D752	Code activation impression contre valeur	-
D382	Heure locale de la transaction	-
D383	Date locale de la transaction	-
D168	Numéro SIRET d'un accepteur	-
D169	N° contrat ou identifiant accepteur	-
D910	type de l'applicatif du système d'acceptation	-
D175	Enseigne d'un accepteur	-
D3	N° logique du point d'acceptation carte	-
D4	N° logique du système d'acceptation	-
D179	Type de transaction (Transaction type)	9C
D990	Indicateur de Dématérialisation du ticket porteur	
D991	Type d'édition du ticket porteur retenu	
D438	Numéro de remise	
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date)	5F24
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	-
D335	Mode de lecture du numéro porteur	-
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation	-
D389	N° d'autorisation d'une transaction (Autorisation code)	89
D378	Montant de la transaction	9F02
D519	Montant d'une transaction en contre valeur	-
D836	Cryptogramme de l'application (Application Cryptogram – TC ou AAC)	9F26
D1037	Balance read after GEN AC	DF8105
D1038	Available Offline Spending Amount	9F5D
D989	Message à destination de l'initiateur de la transaction	
Associées à la D378 et D519		
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise	-
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise (Transaction currency exponent)	5F36



FE 40.7.2 EDITER UN TICKET DE TRANSACTION NON ABOUTIE SANS CONTACT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Editer un ticket de transaction non aboutie.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : Une transaction non aboutie a été enregistrée.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les règles de constitution des tickets sont présentées au chapitre
Règles communes pour les tickets porteurs et commerçants

Cette édition sera suivie systématiquement d'une information précisant le problème rencontré pendant le déroulement de la transaction. Cette information concerne le commerçant.

Format de ticket de transaction non aboutie

CARTE BANCAIRE SANS CONTACT	D228	Format entête ticket transaction
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
		
XXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXX le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	D838 D892 D383 D382 D175	Identifiant de l'application carte (AID) Preferred Name - Application Label Date locale de la transaction (Transaction date) Heure locale de la transaction Enseigne d'un accepteur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
ABANDON XXXXXXXXXX	D179	Type de transaction (Transaction type - débit, crédit, annulation)
XX XX XX XX XX 9999999999999999	D1006	Raison d'une transaction non aboutie
XXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D169 D167 D168 D910	N° contrat ou d'identifiant accepteur Code banque Numéro SIRET d'un accepteur Type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur
9999		



# #####9999		D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN) tronqué (seuls les 4 derniers caractères de droite sont édités en clair) pour le ticket porteur
fin JJMMAA		D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application expiration date) pour le ticket accepteur
999 999 999999 99		D3	N° logique point d'acceptation carte et/ou D4 N° logique du système d'acceptation
X X XXXXXX		D381	Numéro de la transaction générée par le système d'acceptation
		D438	Numéro de remise (si disponible)
		D335	Mode de lecture du numéro porteur « C » pour Carte à Microcircuit
		D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation autorisé : « @ » demande d'autorisation demandée à l'émetteur « FORCAGE » forçage par l'accepteur
N° AUTO : XXXXXX		D389	N° d'autorisation d'une transaction sur les tickets porteur et accepteur (à blanc si non disponible)
MONTANT 999999999999	XXX	D378	Montant de la transaction
Pour information : 999999999999	XXX	D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		D519	Montant d'une transaction en contre valeur
		D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
CARTE DE TEST		D989	Message à destination de l'initiateur de la transaction
TICKET CLIENT A CONSERVER XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX			Libellé présent si carte de test
			Si ticket porteur
		D683	Format pied ticket transaction

REFERENCES : Sans objet

**DONNEES :**

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D228	Format entête ticket transaction	-
D683	Format pied ticket transaction	-
D838	Identifiant de l'application carte (AID)	9F06
D892	Preferred Name - Application Label	50
D752	Code activation impression contre valeur	-
D382	Heure locale de la transaction	9F21
D383	Date locale de la transaction (Transaction date)	9A
D168	Numéro SIRET d'un accepteur	-
D169	N° contrat ou identifiant accepteur	-
D910	type de l'applicatif du système d'acceptation	-
D1006	Raison d'une transaction non aboutie	-
D175	Enseigne d'un accepteur	-
D3	N° logique du point d'acceptation carte	-
D4	N° logique du système d'acceptation	-
D179	Type de transaction (Transaction type)	9C
D990	Indicateur de Dématérialisation du ticket porteur	
D991	Type d'édition du ticket porteur retenu	
D995	Liste des Types d'édition du ticket porteur supportés	
D438	Numéro de remise	
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date)	5F24
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	-
D335	Mode de lecture du numéro porteur	-
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation	-
D389	N° d'autorisation d'une transaction (Autorisation code)	89
D378	Montant de la transaction	9F02
D519	Montant d'une transaction en contre valeur	-
Associées à la D378 et D519		
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise	-
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise (Transaction currency exponent)	5F36



FE 40.7.3 EDITER UN TICKET DE TRANSACTION DE CREDIT SANS CONTACT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Fournir la preuve matérielle d'une transaction de crédit enregistrée en produisant la preuve matérielle d'une transaction de crédit pour le porteur et l'acquéreur qui est d'une part conservée par l'accepteur et d'autre part remise au porteur.

ACTEURS : Système d'acceptation

CONTEXTE : L'édition « initiale » du ticket est effectuée avant l'enregistrement, pour toute transaction de type crédit.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Les règles de constitution des tickets sont présentées au chapitre
Règles communes pour les tickets porteurs et commerçants



Format de ticket de transaction crédit EMV

CARTE BANCAIRE SANS CONTACT XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	D228	Format entête ticket transaction	
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	D838 D892 D383 D382	Identifiant de l'application carte (AID) Preferred Name - Application Label Date locale de la transaction (Transaction date) Heure locale de la transaction	
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D175	Enseigne d'un accepteur	
99999999999999 XXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX 9999	D169 D167 D168 D910	N° contrat ou d'identifiant accepteur Code banque Numéro SIRET d'un accepteur type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur	
#####9999	D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN) tronqué (seuls les 4 derniers caractères de droite sont édités en clair) pour le ticket porteur	
fin JJMMAA	D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application expiration date) pour le ticket accepteur	
999 999 999999 99	D3 D381 D438	N° logique point d'acceptation et/ou D4 N° logique du système d'acceptation Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation Numéro de remise (si disponible)	
X	D335	Mode de lecture du numéro porteur « C » pour Carte à Microcircuit	
MONTANT 999999999999	XXX	D378 D183 D519 D183 D179	Montant de la transaction Code alphabétique de la monnaie ou devise Montant d'une transaction en contre valeur Code alphabétique de la monnaie ou devise Type de transaction (Transaction type - CREDIT)
Pour information : 999999999999 XXXXXXXXXX	XXX		
CARTE DE TEST		Libellé présent si carte de test	



TICKET CLIENT A CONSERVER
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Si ticket porteur
D683 Format pied ticket transaction

REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D228	Format entête ticket transaction	-
D683	Format pied ticket transaction	-
D838	Identifiant de l'application carte (AID)	9F06
D892	Preferred Name - Application Label	50
D752	Code activation impression contre valeur	-
D382	Heure locale de la transaction	-
D383	Date locale de la transaction	-
D168	Numéro SIRET d'un accepteur	-
D169	N° contrat ou identifiant accepteur	-
D910	type de l'applicatif du système d'acceptation	-
D7	Type de site	-
D175	Enseigne d'un accepteur	-
D3	N° logique du point d'acceptation carte	-
D4	N° logique du système d'acceptation	-
D179	Type de transaction (Transaction type - CREDIT)	9C
D990	Indicateur de Dématérialisation du ticket porteur	
D991	Type d'édition du ticket porteur retenu	
D438	Numéro de remise	
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date)	5F24
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	-
D335	Mode de lecture du numéro porteur	-
D378	Montant de la transaction	9F02
D519	Montant d'une transaction en contre valeur	-
Associées à la D378 et D519		
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise	-
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise (Transaction currency exponent)	5F36



FE 40.7.4

EDITER UN TICKET DE TRANSACTION D'ANNULATION SANS CONTACT

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Fournir la preuve matérielle d'une transaction d'annulation enregistrée en produisant la preuve matérielle d'une transaction d'annulation pour le porteur et l'acquéreur qui est d'une part conservée par l'accepteur et d'autre part remise au porteur.**ACTEURS** : Système d'acceptation**CONTEXTE** : L'édition « initiale » du ticket est effectuée avant l'enregistrement, pour toute transaction de type annulation.**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Les règles de constitution des tickets sont présentées au chapitre
Règles communes pour les tickets porteurs et commerçants

Format de ticket de transaction d'annulation EMV

CARTE BANCAIRE SANS CONTACT	
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D228 Format entête ticket transaction
	
XXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXX le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	D838 Identifiant de l'application carte (AID) D892 Preferred Name - Application Label D383 Date locale de la transaction (Transaction date) D382 Heure locale de la transaction D175 Enseigne d'un accepteur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX 9999999999999999 XXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX 9999	D169 N° contrat ou d'identifiant accepteur D167 Code banque D168 Numéro SIRET d'un accepteur D910 type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur
#XXXXXXXXXXXX#9999	D309 N°compte primaire d'un porteur (PAN) tronqué pour le ticket porteur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D836 Cryptogramme de l'application (Application cryptogram)
fin JJMMAA	D853 Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date) pour le ticket accepteur
999 999 999999 99	D3 N° logique point d'acceptation et/ou D4 N° logique du système d'acceptation
X X XXXXXX	D381 Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation D438 Numéro de remise (si disponible) D335 Mode de lecture du numéro porteur « C » pour Carte à Microcircuit
N° AUTO : XXXXXX	D336 Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation autorisé : « @ » demande d'autorisation demandée à l'émetteur « FORCAGE» forçage par l'accepteur D389 N° d'autorisation d'une transaction sur les tickets porteur et accepteur (à blanc si non disponible)
MONTANT	



999999999999	XXX	D378	Montant de la transaction
Pour information :		D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
999999999999	XXX	D519	Montant d'une transaction en contre valeur
XXXXXXXXXX		D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
CARTE DE TEST		D179	Type de transaction (Transaction Type - ANNULATION)
TICKET CLIENT A CONSERVER			Libellé présent si carte de test
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		Si ticket porteur	
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		D683	Format pied ticket transaction



REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction		Tag
D228	Format entête ticket transaction	-
D683	Format pied ticket transaction	-
D838	Identifiant de l'application carte (AID)	9F06
D892	Application Label	50
D752	Code activation impression contre valeur	-
D382	Heure locale de la transaction	-
D383	Date locale de la transaction	-
D168	Numéro SIRET d'un accepteur	-
D169	N° contrat ou identifiant accepteur	-
D910	type de l'applicatif du système d'acceptation	-
D175	Enseigne d'un accepteur	-
D3	N° logique du point d'acceptation carte	-
D4	N° logique du système d'acceptation	-
D179	Type de transaction (Transaction type - ANNULATION)	9C
D990	Indicateur de Dématérialisation du ticket porteur	
D991	Type d'édition du ticket porteur retenu	
D438	Numéro de remise	
D309	N° compte primaire d'un porteur (PAN)	5A
D853	Date de fin de validité d'une application carte EMV (Application Expiration Date)	5F24
D381	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	-
D335	Mode de lecture du numéro porteur	-
D336	Code forçage d'une transaction en autorisation ou de saisie manuelle d'une autorisation	-
D389	N° d'autorisation d'une transaction (Autorisation code)	89
D378	Montant de la transaction	9F02
D519	Montant d'une transaction en contre valeur	-
D836	Cryptogramme de l'application (Application Cryptogram - TC)	9F26
Associées à la D378 et D519		
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise	-
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise (Transaction currency exponent)	5F36



FE 40.7.5 EDITER LES PARAMETRES DE REFERENCE D'UNE APPLICATION SANS CONTACT

IMPLEMENTATION : Obligatoire

OBJECTIFS : Avoir une trace matérielle relatant le chargement des paramètres de références (caractéristiques et résultat) et éditer les paramètres de références d'une application, preuve matérielle de leur contenu.

ACTEURS : Système d'acceptation
Accepteur

CONTEXTE : L'application concernée par l'édition est sélectionnée.
Les paramètres de références de l'application sélectionnée sont chargés.
L'édition a été déclenchée par commande clavier.

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

L'édition comprend les informations contenues dans les paramètres de références de l'application sélectionnée (hormis les paramètres de formats d'édition).

Format de ticket compte rendu des paramètres de références d'une application



<p>CARTE BANCAIRE SANS CONTACT</p> <p>XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX</p> <p></p>	D228	Format entête ticket transaction
<p>PARAMETRES DE REF APPLICATION</p> <p>XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX</p>		Nom de l'application
<p>XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX le JJ/MM/AA à HH/MM/SS</p>	D648	Format entête ticket compte-rendu
	D108	Date locale d'une application
	D109	Heure locale d'une application
<p>9999999999999999 XXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX 9999</p>	D169	N° contrat ou d'identifiant accepteur
	D167	Code banque
	D168	Numéro SIRET d'un accepteur
	D910	type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur
<p>BDOM : 999999999999</p>	D167	Identification de l'établissement acquéreur (Acquirer Identifier)
<p>MONNAIES OU DEVISES ACCEPTEES</p> <p>XXX XXX</p> <p>SEUIL D'APPEL :</p> <p>999999999999 XXX</p>	D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
	D192	Seuil d'appel
	D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
<p>MONTANT MIN :</p> <p>999999999999 XXX</p>	D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
	D188	Montant minimum accepté d'une transaction
<p>MONTANT MAX :</p> <p>999999999999 XXX</p>	D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
<p>MONTANT DOUBLE AUTHENT</p> <p>999999999999 XXX</p>	D189	Montant maximum accepté d'une transaction
	D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
	D681	Montant de double authentification porteur
<p>LONGUEUR MIN PAN: 99</p>	D242	Longueur minimum d'un numéro de carte porteur
<p>LONGUEUR MAX PAN: 99</p>	D243	Longueur maximum d'un numéro de carte porteur
<p>XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX</p>	D649	Format pied ticket compte-rendu



REFERENCES : Sans objet

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	
D648	Format entête ticket compte-rendu
D649	Format pied ticket compte-rendu
Données ticket :	
En-tête :	
D3	N° logique point d'acceptation carte
D168	Numéro SIRET d'un accepteur
D169	N° contrat ou identifiant accepteur
D177	Type d'activité commerciale
D998	Environnement réglementaire et technique
D7	Type de site
D4	N° logique du système d'acceptation
D108	Date locale d'une application
D109	Heure locale d'une application
Corps :	
BDOM associée à l'application	
D167	Identification de l'établissement acquéreur
Monnaies ou devises acceptées par une application	
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D184	Code numérique de la monnaie ou devises
Paramètres d'appel d'une application	
D192	Seuil d'appel
D197	Coefficient réducteur d'appel
Paramètres de traitement d'une transaction pour une application	
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D188	Montant minimum accepté d'une transaction
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D189	Montant maximum accepté d'une transaction
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise
D183	Code alphabétique de la monnaie ou devise
D681	Montant de double authentification porteur (non utilisé pour les automates)
D185	Partie fractionnaire de la monnaie ou devise
Paramètres d'acceptabilité des normes d'acceptation des données des cartes porteur	
D242	Longueur minimum d'un numéro de carte porteur
D243	Longueur maximum d'un numéro de carte porteur



FE 40.7.7

EDITER LE RESULTAT DE CHARGEMENT DE PARAMETRES SANS CONTACT

IMPLEMENTATION : Obligatoire**OBJECTIFS** : Editer un compte-rendu de résultat de chargement des paramètres de référence et de fonctionnement d'une application pour avoir une trace matérielle du chargement des paramètres de référence et de fonctionnement (caractéristiques et résultat).**ACTEURS** : Système d'acceptation
Accepteur**CONTEXTE** : L'application est sélectionnée.
Un chargement des paramètres de l'application sélectionnée a été effectué.
L'édition du compte-rendu a été déclenchée :
- automatiquement après un chargement,
- ultérieurement au chargement par commande clavier.**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

L'édition du compte-rendu de résultat de chargement des paramètres d'une application comprend les informations indiquant si le dernier chargement a été effectué correctement.

A la première init, toutes les versions seront obligatoirement éditées sur le ticket.

Ensuite, uniquement les versions des tables mises à jour au cours du dernier paramétrage seront éditées sur le ticket.

Il sera possible par action manuelle de l'accepteur, d'éditer toutes les versions des tables chargées sur le système d'acceptation.

Remarques : La présentation du ticket est donnée à titre d'exemple et relève de l'implémentation constructeur. Il est toutefois obligatoire que les données identifiées soient présentes.

REFERENCES : Sans objet



Format de ticket de compte rendu de chargement des paramètres de références

TELEPARAMETRAGE APPLICATION XXXXXXXXXXXXXX	Nom de l'application
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D648 Format entête ticket compte-rendu
()))	
le JJ/MM/AA à HH/MM/SS	D108 Date locale d'une application
9999999999999999	D109 Heure locale d'une application
XXXXX	D169 N° contrat ou d'identifiant accepteur
XXXXXXXXXXXXXX	D167 Code banque
9999	D168 Numéro SIRET d'un accepteur
99 X	D910 type de l'applicatif du système d'acceptation pour le ticket accepteur
XXXXXXXX 999 999	D998 Environnement réglementaire et technique
	D7 Type de site
	D3 N° logique point d'acceptation carte et/ou
	D4 N° logique du système d'acceptation
N° MONNAIE : 9999	D747 Numéro de version Monnaie ou Devise
N° MSG PORTEUR : 9999	D771 Numéro de version Message porteur
N° MSG ACCEPT : 9999	D773 Numéro de version Messages accepteur
N° PARM ACCEPT : 9999	D753 Numéro de version Paramètres accepteur
N° TICKET PORTEUR : 9999	D755 Numéro de version Edition Ticket porteur
N° TICKET CPT RENDU: 9999	D756 Numéro de version Edition Ticket compte rendu
N° PARM APPLICATIF: 9999	D757 Numéro de version Paramètres applicatifs
N° VER TCC EMV : 9999	D605 Numéro de version TCC EMV
N° VER DOLs EMV :9999	D600 Numéro de version DOLs EMV
N° RISQUE ACQ: : 9999	D767 Numéro de version Risque acquéreur
N° LISTE OPPOSITION :	D253 Numéro de version liste de contrôle de numéros de carte porteur
N° LISTE DE BINS : 9999	D236 Numéro de version Liste de BINs
N° VER TAC EMV : 9999	D778 Numéro de version TAC EMV
N° AUTRE MONNAIE:9999	D774 Numéro de version Autre Monnaie ou Devise
N° HORODATAGE GMT :9999	D777 Numéro de version Horodatage GMT
N° K PUB EMV : 9999	D782 Numéro de version Liste clés publiques d'authentification EMV
N° TLISTE AID : 9999	D787 Numéro de version Liste des AID EMV
N° TELECOLLECTE : 9999	D762 Numéro de version Télécommunication Télécollecte
N° VER AUTORISATION : 9999	D745 Numéro de version Télécommunication Autorisation



N° TELEPARAMETRAGE : 9999	D748	Numéro de version Télécommunication Téléparamétrage
N° TELECHARGEMENT1 : 9999	D763	Numéro de version Téléchargement Enveloppe 1
N° TELECHARGEMENT2 : 9999	D734	Numéro de version Téléchargement Enveloppe 2
N° DONNEES COMPL. : 9999	D922	Numéro de version des données complémentaires de télécollecte
N° ID PSEUDO SESSION ET: 9999	D979	Numéro de version identifiant pseudo- session étendu de l'accepteur carte
N° VER PARAM SC : 9999	D1015	Numéro de version des paramètres sans contact
N° VER PARAM DRL : 9999	D1025	Numéro de version des paramètres DRL
N° VER EDITION	D819	Statut de l'application
N° VER FONCTIONS	D766	Numéro de version Edition Ticket
APPLI ACTIVE : 9	D768	Numéro de version Fonctions
CHARGEMENT XXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXX TICKET A CONSERVER XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	D819	Statut de l'application Résultat de chargement (ECHEC / REUSSI)
Pied :	D796	Libellé de réponse
	D649	Format pied ticket compte-rendu

DONNEES :

Données ticket :	Données nécessaires à l'exécution de la fonction	Tag
D648	Format entête ticket compte-rendu	-
D649	Format pied ticket compte-rendu	-
	En-tête :	
D3	N° logique point d'acceptation carte	-
D4	N° logique du système d'acceptation	-
D168	Numéro SIRET d'un accepteur	-
D169	N° contrat ou identifiant accepteur	-
D177	Type d'activité commerciale (MCC)	9F15
D998	Environnement réglementaire et technique	-
D7	Type de site	-
D108	Date locale d'une application	-
D109	Heure locale d'une application	-
	Corps du ticket	
D747	Numéro de version Monnaie ou Devise	-
D771	Numéro de version Message porteur	-
D773	Numéro de version Message accepteur	-



D753	Numéro de version Paramètres accepteur	-
D755	Numéro de version Edition Ticket porteur	-
D756	Numéro de version Edition Ticket compte rendu	-
D757	Numéro de version Paramètres applicatifs	-
D769	Numéro de version appel	-
D762	Numéro de version Télécommunication Télécollecte	-
D745	Numéro de version Télécommunication Autorisation	-
D748	Numéro de version Télécommunication Téléparamétrage	-
D763	Numéro de version Téléchargement Enveloppe 1	-
D734	Numéro de version Téléchargement Enveloppe 2	-
D777	Numéro de version Horodatage GMT	-
D774	Numéro de version Autre Monnaie ou Devise	-
D767	Numéro de version Risque acquéreur	-
D253	Numéro de version liste de contrôle de numéros de carte porteur	-
D236	Numéro de version Liste de BINs	-
D782	Numéro de version Liste clés publiques d'authentification EMV	-
D787	Numéro de version Liste des AID EMV	-
D73	Numéro de version appel aléatoire EMV	-
D605	Numéro de version TCC EMV	-
D600	Numéro de version DOLs EMV	-
D758	Numéro de version de l'identifiant pseudo-session du système d'acceptation	-
D922	Numéro de version des données complémentaires de télécollecte	-
D1015	Numéro de version des paramètres sans contact	-
D1025	Numéro de version des paramètres DRL	-
D796	Libellé de la réponse	-
D766	Numéro de version Edition Ticket	
D768	Numéro de version Fonctions	
	Pied :	



FE 40.8.2 AFFICHER LE SOLDE DU DISPOSITIF SANS CONTACT AVANT LA GENERATION DU CRYPTOGRAMME

IMPLEMENTATION : Optionnel

OBJECTIFS : Afficher le solde disponible du dispositif sans contact avant l'intégration du montant dans les compteurs de la carte

ACTEURS : Système d'acceptation
Dispositif sans contact

CONTEXTE : Affichage du solde du dispositif sans contact

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Cette fonction permet d'obtenir le solde offline de la carte au début de la transaction (avant d'exécuter la commande Generate AC). Ce traitement est systématique si l'information « Application Capabilities Information [2-2] » précise que cette fonction est supportée.

REFERENCES : BOOK C2

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	TAG
D1035 Application Capabilities Information	9F5D
D1036 Balance read before GEN AC	DF8104



FE 40.8.3 AFFICHER LE SOLDE DU DISPOSITIF SANS CONTACT APRES LA GENERATION DU CRYPTOGRAMME

IMPLEMENTATION : Optionnel

OBJECTIFS : Afficher et ou éditer le solde du dispositif sans contact à la fin de la transaction si la transaction est acceptée

ACTEURS : Système d'acceptation
Dispositif sans contact

CONTEXTE : Affichage ou édition du solde du dispositif sans contact à la fin de la transaction si la transaction est acceptée

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Cette fonction permet d'afficher le solde offline de la carte à la fin de la transaction (après la commande Generate AC).

A la fin de la transaction, le kernel peut afficher ou imprimer le solde offline de la carte. Si la donnée « Balance Read After Gen AC» est fournie, le résultat du traitement est « Approved (balance) ».

REFERENCES : BOOK C2

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	TAG
D1035 Application Capabilities Information	9F5D
D1037 Balance read after GEN AC	DF8105



FE 40.8.4

RECUPERER LES DONNEES D'UNE COMMANDE GENAC

IMPLEMENTATION : obligatoire**OBJECTIFS** : Vérifier si la transaction n'a pas été interrompue après la génération du cryptogramme**ACTEURS** : Système d'acceptation
Dispositif sans contact**CONTEXTE** : Rechercher si la transaction n'a pas été exécutée jusqu'à la génération du cryptogramme afin de récupérer les caractéristiques de la transaction courante.**SPECIFICATIONS D'APPLICATION :**

Le traitement permet de récupérer les données d'un GENERATE AC et s'effectue par la commande RECOVER AC. Si la carte n'a pas décrémenté ses compteurs, une nouvelle transaction devra débuter et le résultat du traitement sera « Données inexistantes ». Dans le cas contraire, la transaction débutera à la commande GENERATE AC et le résultat sera « Données récupérées ».

Pour cette fonction le Kernel gère

- un log de transaction,
- un nombre de transactions loguées pour cette fonction,
- des paramètres.

REFERENCES : § 3.7, 4.4 et 4.5 du [BOOKC2]**DONNEES** :



FE 40.8.5 AFFICHER LE SOLDE DU DISPOSITIF SANS CONTACT DANS LE KERNEL C3

IMPLEMENTATION : Optionnel

OBJECTIFS : Afficher le solde du dispositif sans contact à la fin de la transaction si la transaction est acceptée

ACTEURS : Système d'acceptation
Dispositif sans contact

CONTEXTE : Affichage ou édition du solde du dispositif sans contact à la fin de la transaction si la transaction est acceptée

SPECIFICATIONS D'APPLICATION :

Si la transaction est acceptée, le Kernel peut afficher ou imprimer le solde offline de la carte, si la donnée « Available Offline Spending Amount » 9F5D » est fournie ; dans ce cas le résultat est « Approved (balance) ».

REFERENCES : BOOK C3

DONNEES :

Données nécessaires à l'exécution de la fonction	TAG
D1038 « Available Offline Spending Amount »	9F5D